g657
An82ts

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

q657
An82t5

Return this book on or before the *Latest Date* stamped below. A charge is made on all overdue books.

U. of I. Library

OCT 12'37

OCT 16 1950

11148-S

TRAITÉ PRATIQUE
DE
COMPTABILITÉ INDUSTRIELLE

COMPTABILITÉ DE CHARBONNAGE
d'après les règles posées par la Société Générale

COMPTABILITÉ DE CARRIÈRE

COMPTABILITÉ DE BRASSERIE

COMPTABILITÉ DE SUCRERIE

COMPTABILITÉ D'UN ATELIER DE CONSTRUCTION

COMPTABILITÉ DE DIVERSES INDUSTRIES
Cristallerie et Gobeleterie, Cordonnerie

COMPTABILITÉ AGRICOLE

COMPTABILITÉ D'UNE FILATURE ET D'UNE FABRIQUE DE TISSUS, etc...

A L'USAGE DES

Écoles industrielles et commerciales, des Industries et des Comptables

PAR

C. ANSOTTE & A. DEFRISE
PROFESSEURS DE COMPTABILITÉ

« Celui qui tient une comptabilité en règle, sait toujours positivement ce qu'il fait ; il n'est sujet à éprouver ni fausses terreurs, ni folle confiance. »
DUNOYER.

Ouvrage honoré d'une souscription de la Société Générale, de la Province de Hainaut et du Ministère de l'Industrie et du Travail.

CINQUIÈME ÉDITION SOIGNEUSEMENT CORRIGÉE

EN VENTE :
Chez A. ANSOTTE, à Dinant Belgique, [illegible] les principaux éditeurs belges.
En France : J. TAL[illegible] [illegible]e Esquermoise, à Lille.
DUNOD, quai des [illegible]gustins, 49, à Paris.

Syndicat des Éditeurs
Chambre Syndicale

PROPRIÉTÉ

—

Tous les exemplaires sont paraphés par les auteurs.

q657
An82t5

PRÉFACE

L'accueil sympathique qu'ont reçu nos quatre premières éditions, aussi bien à l'étranger qu'en Belgique, nous est une preuve que nous sommes dans la bonne voie. Aussi nous proposons-nous d'y persévérer, de faire tous nos efforts pour tenir notre Traité à la hauteur des progrès de la science comptable.

Au lieu d'envisager surtout la passation des articles au Journal, nous avons particulièrement en vue *l'organisation de la comptabilité,* le mode de procéder pour avoir sous la main, sans difficulté et sans erreur, tous les éléments qui doivent entrer en ligne de compte : services à organiser, livres à tenir, états à présenter.

Insister sur l'importance de cette organisation serait superflu : tous les praticiens sont unanimes à déclarer que là git la difficulté, surtout pour les débutants.

Pour bien saisir le mécanisme de la comptabilité industrielle, il faut une préparation spéciale : la connaissance de la comptabilité commerciale, surtout par la méthode de centralisation et des journaux multiples, de la comptabilité des sociétés (1), nous paraît indispensable ; la comptabilité industrielle est le couronnement de ces premières études.

Voici comment, dans notre première édition, nous définissions le but et précisions le moyen de l'atteindre :

« Mettre l'élève qui sort de nos écoles industrielles et commerciales à même d'établir un bon système de comptabilité dans n'importe quelle industrie, — qu'il connaît suffisamment, bien entendu ; — aider les industriels à comprendre la méthode employée pour établir exactement et aisément le prix de revient ; initier peu à peu les employés aux nombreuses difficultés de la tenue des livres ; permettre aux comptables de profession des comparaisons qui ne seront pas sans avantages sur leur manière de procéder ; leur donner la clef de quelques difficultés qui se présentent rarement et sont d'autant plus embarrassantes : tel est le but que nous nous sommes proposé. »

Comment l'atteindre ? Nous avons pensé qu'il fallait partir d'une comptabilité modèle et l'appliquer avec les transformations nécessaires, à un certain nombre d'industries diverses : les unes extractives, les autres manufacturières.

La comptabilité de charbonnage conforme aux règles posées par la *Société Générale pour favoriser l'industrie nationale,* est celle qui, croyons-nous, répond le mieux à tous les *desiderata,* par sa simplicité et sa clarté.

Usant de la bienveillante autorisation de la Société Générale, nous reproduisons *in-extenso* les règles nouvelles posées par son service d'inspection pour les comptes généraux à ouvrir, leurs subdivisions et le rôle de chacune de celles-ci.

Les changements apportés constituent de notables améliorations et marquent un progrès sensible

Nous formulons alors les données qui servent de base à notre comptabilité. Nous présentons les livres dans lesquels les opérations sont enregistrées, les articles du Journal que donne chacun d'eux. Après la passation du Grand-Livre des Comptes généraux, nous établissons la Balance de vérification et nous *clôturons* les écritures conformément à ce qui se fait dans la pratique Nous présentons le *Bilan* et le compte *de Profits et Pertes* avec toutes les explications désirables pour en faciliter la compréhension et pour l'exécuter sans hésitation En outre, nous donnons et expliquons le tableau du *prix de revient* du charbon extrait.

Une série *d'exercices résolus* sommairement, une monographie et de nombreux exercices à résoudre terminent la Comptabilité de Charbonnage.

(1) Voir notre *Cours Pratique de Tenue des Livres* et notre *Comptabilité des Sociétés.*

633469

Comme applications, nous présentons : 1°) un tableau très complet des comptes à ouvrir et de leur rôle pour une *carrière*, avec, comme annexes, la *fabrication de la chaux*, de la *pierre à bâtir* et de *carreaux pour pavement* ; 2°) un second tableau pour *carrière, ciment et chaux*

La **Seconde partie : Comptabilité de Brasserie,** est traitée de la même façon : après la comptabilisation d'un mois d'opérations simulées et les tableaux de prix de revient, nous proposons une monographie à résoudre ne renfermant que des opérations strictement conformes à la pratique.

Nous donnons alors le tableau détaillé des comptes d'une **Sucrerie,** suivi des données qui servent de base à la Comptabilité, données groupées comme les renseignent les livres auxiliaires. (1)

Les monographies précédemment résolues donnent le prix de revient *global*.

La **Troisième partie : Comptabilité d'un Atelier de construction** de machines, a pour but d'élargir le cadre des connaissances des élèves en les initiant à une comptabilité qui établit le prix de revient *spécial*. Après avoir donné les notions techniques qui nous ont paru indispensables ainsi que les modèles des principaux livres en usage pour l'établissement du prix de revient, nous procédons identiquement comme nous l'avons fait pour la comptabilité de charbonnage. Un mois complet d'écritures est présenté successivement dans les journaux auxiliaires et au Journal centralisateur. Le bilan étant dressé, nous donnons le prix de revient d'une pompe de 150 × 300 et d'une machine de 50 chevaux avec la coulée des pièces nécessaires à la construction de celle-ci. Il est aisé de suivre l'exécution de ces commandes dans les différents livres de notre comptabilité ; d'autre part, elles n'ont rien de fantaisiste : elles ont été empruntées à un de nos plus importants ateliers de construction.

La **Quatrième partie : Comptabilités diverses,** n'est pas la moins importante. Elle renferme les tableaux des comptes à ouvrir et le rôle de chacun d'eux (débit, crédit et solde) pour des industries très répandues :

1° **La Verrerie (Cristallerie et Gobeleterie)** ,

2° **La Cordonnerie ;**

3° **La Comptabilité agricole** : exploitation d'une ferme ;

4° **La Filature** et la **Fabrique de Tissus** avec calcul du prix de revient ;

5° Enfin nous donnons, avec des exercices à résoudre, toutes les indications nécessaires pour établir le système de comptabilité de plusieurs autres industries : **Usine électrique ; Fabrique de Produits réfractaires ; Corderie ; Industrie du Livre ; Imprimerie,** etc. ; **Tannerie ; Comptabilité de l'Entrepreneur.**

Il nous a paru inutile de donner des exemples pour tous les projets de comptabilité que nous présentons : l'ouvrage dépasserait par son volume et son prix les limites que nous nous sommes assignées. D'ailleurs, le jeune comptable qui a compris et appliqué les règles de quelques systèmes de comptabilité industrielle, ne sera plus embarrassé lorsqu'il aura sous les yeux le tableau des comptes à ouvrir indiquant, en même temps, la manière de les tenir.

L'étude comparative et raisonnée de divers tableaux l'initiera aux difficultés plus grandes de l'ouverture d'une comptabilité.

Nous remercions bien sincèrement les professeurs et les comptables qui nous ont aidés dans nos recherches et nous nous plaisons à leur en témoigner ici même toute notre sincère reconnaissance.

Nous nous croirons suffisamment récompensés de notre travail, si notre nouvelle édition rend quelques services aux professeurs et aux élèves de comptabilité, aux industriels et aux jeunes comptables.

LES AUTEURS.

---

(1) Pour plus de détails, voir notre *Monographie Comptable de Sucrerie.*

Première Partie

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Comptabilité commerciale et comptabilité industrielle

Le commerçant achète des produits qui sont livrés aux consommateurs sans devoir subir de transformation. Le prix d'achat augmenté des frais de transport, est porté au débit du compte Magasin. Si, à ces frais, il ajoute diverses dépenses, telles que droit d'entrée, contributions, patentes, frais de vente, etc , il a le **prix coûtant réel** de ses marchandises. Il lui sera aisé ainsi de fixer un prix de vente qui lui assurera un bénéfice raisonnable. La différence entre le crédit et le débit du compte Magasin, en tenant compte du stock en magasin, donnera le bénéfice brut Ce bénéfice brut diminué des dépenses de Frais Généraux, permettra de fixer le bénéfice net.

L'industriel, avant de pouvoir livrer les produits à la consommation, doit ou les faire produire par le sol (**industrie agricole**), ou les extraire du sein de la terre (**industrie extractive**), ou encore s'emparer des matières premières fournies par ces deux industries, et leur faire subir des transformations qui les rendent propres à satisfaire nos besoins (**industrie manufacturière**) Or, la culture, l'extraction et la fabrication astreignent toujours à des dépenses plus ou moins considérables, occasionnées par des opérations ordinairement multiples ; c'est le total de ces dépenses qui détermine le **prix de revient** des produits.

La comptabilité industrielle diffère essentiellement de la comptabilité commerciale en ce que le compte Magasin est remplacé par un ou plusieurs comptes renseignant les dépenses propres à chacune des opérations de culture, d'extraction ou de fabrication. Un compte spécial, — appelons-le d'une façon générale **Produits fabriqués** — reprend les objets propres à la consommation au prix de revient et est dès lors assimilé au compte Magasin : il les livrera à la clientèle à un prix plus élevé, si possible, afin d'obtenir un profit, déterminé, comme plus haut, par la différence entre le crédit et le débit

Ainsi, l'on voit que la comptabilité industrielle a pour but d'**établir exactement le prix de revient** et ensuite de **déterminer le bénéfice ou la perte** de l'industriel sur la vente du produit obtenu par la comparaison entre son actif et son passif Elle comprend donc deux parties bien distinctes :

1° La *partie industrielle ou technique,* qui comprend la mise en œuvre des produits ou objets fabriqués et l'établissement de leur prix de revient ;

2° La *partie financière ou commerciale,* qui présente les résultats des affaires de l'entreprise comme maison de commerce.

Prix de revient

La **comptabilité du prix de revient** est celle qui dispose en des groupes spéciaux, appelés **comptes,** toutes les avances faites en matières premières, en salaires et autres frais de production, pour chaque grande catégorie d'opérations nécessaires à l'extraction ou à la fabrication du produit.

Le prix de revient est le montant des dépenses occasionnées à un industriel pour obtenr un certain produit à un endroit déterminé.

Il comprend : 1° le prix des matières premières ; 2° celui des approvisionnements (combustible, lumière, etc.) ; 3° celui de la main-d'œuvre ; 4° l'amortissement de la concession, des machines, des outils, du matériel, etc. ; 5° l'entretien des bâtiments, du matériel, imputé par douzième chaque mois ; 6° l'imputation des frais généraux (1).

On distingue parfois le prix de revient *industriel* qui comprend les dépenses de fabrication (cinq premiers postes) et le prix de revient *commercial* ou *économique* dans lequel interviennent ces mêmes dépenses augmentées des autres frais : frais d'administration, intérêts et commissions de banque, intérêts des obligations et autres charges financières, frais de vente, rabais, commissions, etc. Le prix de revient commercial est le prix minimum auquel on peut vendre sans perte.

Le prix de revient est **global** ou **spécial** suivant le genre d'industrie

A. Il est *global* s'il s'applique à la totalité des produits fabriqués pendant le mois ou l'année. Ainsi en est-il dans les cas suivants :

1° Si les unités produites sont toutes de même prix : carrière, fonderie, etc. Ce prix de revient est égal au total des dépenses divisé par le nombre d'objets produits (tonnes, mètres cubes, etc.).

2° Si les unités produites se vendent à des prix différents, suivant la qualité. Le prix de revient de chaque espèce de produit se règle soit d'après le prix de vente (charbon), soit d'après la densité (bière). (*Voir notre comptabilité de brasserie.*)

3° S'il y a un grand nombre de produits divers : faïencerie, gobeleterie, cordonnerie, laminoirs, etc. Le prix de revient de chaque catégorie d'objets n'est pas donné directement par les écritures : c'est un prix de revient extra-comptable.

B. Ce prix de revient est *spécial* lorsque l'entreprise donne un petit nombre de produits différents. On ouvre un compte spécial à chaque objet en fabrication : ce compte est débité de toutes les dépenses directes nécessaires et des dépenses indirectes proportionnellement à la main-d'œuvre (atelier de construction et comptabilité de l'entrepreneur) Au crédit on porte le prix convenu.

Frais Généraux

Ce sont les dépenses qui ne sont pas directement productives. Ils comprennent les frais généraux **variables** et les frais généraux **fixes.**

A. Les frais généraux *variables* se soldent ordinairement par le compte produits fabriqués. Si le genre d'industrie ne permet pas cette façon de procéder, ils sont assez facilement imputables suivant leur nature.

B. Les frais généraux *fixes* (2) méritent une étude spéciale. Comment les incorporer au prix de revient ? Divers systèmes sont en usage :

1° On adopte un coefficient basé sur l'expérience des années précédentes. Dans l'industrie de la chaussure, on prend généralement 12 %. Ce coefficient varie d'année en année. Il diminue avec l'extension des affaires.

2° On impute les frais généraux fixes proportionnellement aux salaires (Atelier de construction). Cette proportion est calculée d'après les chiffres d'un certain nombre d'années, aussi élevé que possible.

---

(1) Certains auteurs font entrer l'intérêt du capital dans le prix de revient.

(2) Certains auteurs, notamment G. Faure, n'admettent pas que les frais généraux fixes soient incorporés au prix de revient. Ils pensent qu'il faut les solder directement par P. et Pr.

3° Parfois on les répartit proportionnellement aux dépenses de main-d'œuvre et de matières premières.

EXEMPLE. — En 10 années on a dépensé en salaires . . . . . fr. 150 000
En matières premières . . . . . » 250.000
TOTAL fr. 400.000
Si on a dépensé 212.000 fr. en frais généraux fixes . . . . . » 212 000
on obtient un coefficient de 400.000 : 212.000 = 52 %.

4° Il arrive aussi, lorsqu'il y a plusieurs services, qu'on impute un tantième à chaque division.

EXEMPLE. — 50 % au service B, 20 % au service C.

Autre classification. — On les divise aussi en : 1° *Frais de constitution et de premier établissement* à amortir le plus tôt possible ; 2° *Frais généraux de l'exercice*, comprenant : *A*) Les *Fr. Gén. d'exploitation* (appointements du personnel technique, entretien et réparations, assurances, impôts, salaires improductifs, etc.) ; *B*) Les *Fr. Gén. d'administration* (appointements des directeurs, comptables, employés ; frais de bureau ; etc.) *C*) Les *Fr. Gén. de vente* (commissions, frais de voyage, etc.) ; *D*) Les *Fr. Gén. de service financier* (intérêts des obligations, frais de banque, etc.)

Coefficient d'exploitation

On appelle coefficient d'exploitation la dépense qui correspond à un franc de vente.

Si nous désignons par R le prix de revient total, par V le prix de vente et par x le coefficient cherché, il vient : $x = \frac{R}{V}$.

Soit R = 100.000, V = 120.000. On a x = 100.000 : 120.000 = 0,83. Est-il besoin de faire remarquer que tout abaissement du prix de revient ainsi que tout relèvement du prix courant, diminueront le coefficient, diminution qui marque un progrès industriel ou commercial.

Comptabilité des Sous-Produits

Assez nombreux sont les systèmes de comptabilisation des sous-produits et demi-produits. Exposons les principaux.

1° Si la vente des sous-produits est peu importante, on en porte le montant comme rentrée au crédit du compte Fabrication ou Extraction. Ainsi en est-il de la vente de drèche dans les brasseries, de levure dans les distilleries, de vieux bois dans les charbonnages. Ce procédé entraîne une diminution du prix de revient.

2° Si cette vente est très rémunératrice, — par exemple, les cokes et les agglomérés dans un charbonnage — on porte toutes les dépenses qu'exige le sous-produit au débit du compte spécial qui le représente. Quant aux frais généraux, on procède de deux façons : ou on les porte tous au produit principal, ou on en impute une partie au compte sous-produit proportionnellement au prix total de vente.

3° On groupe en une seule rubrique « **Produits Fabriqués** », le produit principal et les sous-produits. C'est ce que l'on fait dans les sucreries pour le sucre, la mélasse, la pulpe et les défécations.

Le prix de revient se calcule par quotité de matière première traitée (par 1000 kg de betteraves pour la sucrerie).

4° Les sous-produits sont comptabilisés à un prix de convention. On ajoute les frais spéciaux. En fin d'exercice, on a un bénéfice ou une perte suivant le taux admis.

5° Un compte est ouvert au sous-produit, mais la totalité des frais de fabrication est portée au compte du produit principal. La vente des sous-produits qui sont censés avoir un prix de revient *nul*, vient augmenter le bénéfice ou diminuer la perte.

Comptabilité des consommations

Comment évaluer les consommations ? Voici les divers systèmes employés.

Il y a lieu de distinguer si ces consommations sont considérées comme approvisionnements ou comme matière première.

A) Les consommations considérées comme approvisionnements sont évaluées au prix de revient. Ex. : Charbon servant à chauffer les chaudières, les bureaux, etc., dans un charbonnage ; bière consommée par les ouvriers et clients dans une brasserie, etc., etc.

B) On a recours à divers procédés pour les consommations matière première :

1° On les évalue au prix de revient. On procède ainsi quand on considère la fabrication du sous-produit comme accessoire, comme facilitant la vente du produit principal. Le sous-produit donne un bénéfice par lui-même.

Exemple : poussier enfourné pour la fabrication du coke.

2° On évalue le produit consommé à un chiffre tel qu'il balance le compte de ce produit. Le bénéfice est reporté au compte du produit principal. C'est ce système que la Société Générale impose, pour les cokes et les agglomérés, aux charbonnages qu'elle patronne.

3° On évalue le produit consommé au prix de vente. Le compte du sous-produit donne le bénéfice *réel* On considère la fabrication accessoire comme indépendante de la fabrication principale. Ce procédé est rationnel.

Etablissement d'une comptabilité industrielle

Lorsqu'on est appelé à organiser une comptabilité industrielle, il faut connaître l'entreprise à fond : son but, ses divers services, son organisation, ses moyens d'action, sa marche, l'origine de ses recettes, ses multiples dépenses et leur importance relative, enfin les sources des divers produits.

Cette étude terminée, on doit :

1° Organiser les divers services en tenant plus compte du résultat à obtenir que des principes comptables parfois trop rigoureux ;

2° Se préoccuper des livres auxiliaires à tenir pour inscrire les opérations à mesure qu'elles se présentent ;

3° Arrêter la liste des comptes généraux et spéciaux qu'il convient d'ouvrir et faire correspondre ces comptes, autant que possible, avec les livres auxiliaires principaux, de manière à contrôler facilement et à simplifier les écritures.

Est-il nécessaire de dire qu'il n'existe aucun plan unique, applicable à toutes les industries ? Pour une même industrie, les systèmes doivent varier suivant l'importance, la façon de procéder, les ressources de l'établissement, le but à atteindre, le temps dont dispose le patron ou l'employé, son degré d'instruction et mille autres circonstances

Deux écueils sont à éviter : la simplification à outrance qui ne donne aucun renseignement utile, la trop grande complexité qui majore inutilement les frais généraux et rend difficile l'appréciation d'ensemble.

L'idéal est d'établir une comptabilité qui classe les dépenses en groupes bien distincts, qui permette d'utiles comparaisons, assure les contrôles, donne un prix de revient exact et conduise à un bilan complet, clair et vrai.

La comptabilité industrielle comprend :

A. **La comptabilité commerciale,**

B. » **du prix de revient.**

Nous avons exposé la première dans des ouvrages spéciaux.

Nous attirons tout particulièrement l'attention sur l'importance de la méthode de centralisation exclusivement employée dans l'industrie.

Dans la suite de cet ouvrage, nous nous occuperons spécialement de la comptabilité du prix de revient qui est de beaucoup la plus importante.

COMPTABILITÉ DE CHARBONNAGE

Abordons l'étude de la comptabilité d'un charbonnage et cela en nous basant sur les **règles posées par la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale.**

La méthode de comptabilité imposée par la Société Générale à tous les charbonnages qu'elle patronne, est également adoptée par nombre d'autres houillères qui en ont compris l'excellence, due à sa simplicité, à sa clarté, au contrôle qu'elle permet. D'autre part, il est aisé de l'appliquer à toute autre industrie par de simples changements que peut trouver tout comptable doué d'initiative. Nous montrerons, dans la suite, la manière de l'adapter à un certain nombre d'industries extractives et manufacturières très répandues.

Extraction de la houille

Nous avons dit que le comptable doit connaître, dans ses grandes lignes du moins, l'industrie dont il veut établir les comptes.

Disons en quoi consiste l'industrie houillère : elle extrait du charbon du sein de la terre et le livre à la consommation, soit tel qu'il arrive à la surface, soit transformé par certaines opérations.

Les études géologiques ont déterminé les gisements houillers, l'importance et la direction probable des veines.

Néanmoins, des recherches sont indispensables.

Très rarement, les veines affleurent à la surface ; dans ce cas même, il est nécessaire de s'enfoncer momentanément une certaine hauteur et d'atteindre le minéral en profondeur.

Lorsqu'il s'agit d'extraire le charbon, d'établir une houillère, il faut procéder à des reconnaissances préliminaires, à des sondages, afin de déterminer la valeur probable du gisement, son importance, sa direction, le point le plus favorable pour creuser le puits ; on doit assurer le fonctionnement des machines de fonçage au moyen d'une ou plusieurs chaudières.

Ces travaux et ces installations provisoires constituent les **frais généraux de premier établissement**, qui sont souvent très élevés et qui ne sont amortis qu'après plusieurs années.

L'emplacement choisi, c'est le moment de creuser les puits ; de construire les bâtiments définitifs, immeubles de toute espèce ; d'établir les appareils d'extraction et de ventilation ; de se pourvoir du matériel d'exploitation **(Matériel de service)** ; de procéder aux installations pour la manutention du charbon extrait : le triage, le lavage, la préparation mécanique **(installations diverses)**;

Souvent, un **chemin de fer** reliera les fosses entre elles, ou l'amènera à la gare voisine ; parfois même, on construira des routes, on creusera des canaux, qui faciliteront les transports et diminueront les frais d'expédition et de réception.

Les puits creusés à la profondeur convenable **(siège d'extraction et de ventilation)**, il est quelquefois nécessaire de creuser horizontalement des galeries destinées à atteindre les couches, lorsque celles-ci ne traversent pas le puits. Vient alors la mise à découvert, c'est-à-dire le dernier travail précédant la mise en exploitation ; des galeries et des machines doivent assurer un aérage actif des chantiers qui vont s'ouvrir.

Tous ces travaux auraient été bientôt arrêtés par les eaux, si un système d'assèchement n'était venu les épuiser à mesure que les travaux avançaient. Pour atteindre ce résultat, de puissantes machines, nommées machines d'exhaure, ont du être installées et souvent un puits spécial est affecté exclusivement à cet usage **(siège d'exhaure)**.

Enfin, l'exploitation peut commencer. L'abatage du charbon, le chargement sur wagonnet, le transport du combustible et des déblais jusqu'à la bure, des matériaux et outils du puits jusqu'aux lieux où ils sont nécessaires ; le creusement des galeries, permettant la circulation du personnel et assurant l'aérage, la réception du charbon, la manipulation, le triage, le chargement sur wagons ; le transport soit au rivage, soit dans les magasins, soit à la gare voisine : telles sont, en résumé, les multiples opérations auxquelles se livre un charbonnage.

Les travaux d'abatage épuisent assez rapidement les chantiers exploités ; de là, la nécessité d'en préparer de nouveaux qui apporteront leur quote-part dans la production de la mine, production qui doit être aussi régulière que possible. C'est là le but des **travaux préparatoires.** Cette préparation de nouveaux chantiers nécessitera le creusement de nouvelles galeries dans les terrains d'encaissement, des travaux pour aérer la mine ; des emplacements pour machines et écuries ; des frais de placement et de montage des machines et appareils, des réparations à effectuer aux parois, aux guidonnages des puits et aux installations de la surface.

Comptes généraux ou Chapitres

Nous conformant aux règles posées par la Société Générale, nous remplacerons le nom **comptes généraux** par la dénomination CHAPITRES. Chacun de ces chapitres se subdivise en un nombre d'ARTICLES plus ou moins grand suivant les nécessités.

Voyons quels sont les différents chapitres de la comptabilité de charbonnage et la raison d'être de chacun d'eux.

Pour extraire du charbon, nous avons vu qu'il faut, en tout premier lieu, une concession (1), des bâtiments, du matériel de service, des puits d'extraction, d'exhaure, etc. ; la création du CHAPITRE I, PREMIER ÉTABLISSEMENT, s'impose, comme dans toute industrie d'ailleurs.

A mesure que l'on abat le charbon, il faut, ainsi que nous le disions précédemment, faire des travaux spéciaux ayant pour but d'assurer une production régulière en préparant de nouveaux chantiers d'exploitation pendant que les anciens s'épuisent : d'où le CHAPITRE II, TRAVAUX PRÉPARATOIRES, formant le premier élément du prix de revient.

Des dépenses souvent assez considérables sont affectées à l'assèchement des travaux, tant par galeries que par puits et machines. Le CHAPITRE III, EXHAURE, enregistrera ces dépenses ainsi que les quelques rentrées qui pourraient se produire du chef d'indemnités dues par des sociétés voisines : c'est le second élément du prix de revient.

Le but à atteindre dans un charbonnage est l'extraction de la houille ; nombreux sont les frais que celle-ci nécessite. Le CHAPITRE IV, EXTRACTION, en rendra compte : c'est le troisième élément du prix de revient.

La plupart des charbonnages utilisent l'énergie électrique pour les travaux dont nous venons de parler. Une **centrale** produit le courant moyennant des dépenses assez considérables qui justifient la création d'un chapitre spécial : ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.

La houille remontée à la surface, doit souvent être transportée aux rivages, aux gares voisines, ou d'une installation de la société à une autre. Que ce transport soit effectué mécaniquement ou par chevaux, sur routes ordinaires ou sur voies ferrées, les frais occasionnés sont portés au CHAPITRE IV, TRANSPORTS A LA SURFACE, c'est le quatrième élément du prix de revient.

Comme dans toute industrie et même dans le commerce ordinaire, nombre de dépenses sont nécessaires, telles que le paiement des appointements des employés, les fournitures de bureau, les contributions, etc. Elles seront portées au CHAPITRE VI, FRAIS GÉNÉRAUX, cinquième et dernier élément du prix de revient.

Tous ces éléments du prix de revient donnent la valeur du charbon extrait (2). La vente se fera avec bénéfice si le charbonnage le livre à un prix supérieur à ce prix coûtant, et avec

---

(1) Dans certains pays (en Angleterre, par exemple) le sous-sol avec ses richesses minérales appartient au propriétaire de la surface. En Belgique, la propriété du fond est distincte de la surface et nul ne peut exploiter la houille ou les minerais métalliques sans une autorisation de l'État. Ce dernier système est préférable, parce qu'il est plus favorable à l'intérêt général.

Une **concession charbonnière** est la partie du terrain houiller dans laquelle des particuliers ou des Sociétés sont autorisées à exploiter.

Il y a lieu de distinguer : 1° **Les concessions de fond en comble** limitées uniquement par des plans verticaux correspondant à certaines lignes de la surface ; 2° **Les concessions par couches,** limitées comme les précédentes et en outre par les inflexions des couches en profondeur.

(2) Ces comptes ne sont ouverts que quand la Société extrait plus de charbon qu'elle n'en consomme.

perte dans le cas contraire Le CHAPITRE VII, COMPTE CHARBONS, enregistrera les entrées et les sorties de charbon et un simple calcul donnera le profit ou la perte.

Pour effectuer les travaux si nombreux et si divers d'un charbonnage, il faut des approvisionnements en **huiles et graisses**, en **fers et métaux**, en **bois** surtout, en **cordes**, en **objets divers** (nourriture des chevaux, poudre, dynamite, etc) Les entrées de ces matières et les sorties à mesure que l'exige l'exploitation, seront portées au CHAPITRE VIII, MAGASINS.

Certaines opérations auxiliaires contribuent au développement de l'industrie et concourent à la diminution du prix de revient Il en est ainsi des travaux de réparations et d'appropriation (travaux des forgerons, des lampistes, des scieurs de long, etc.). Ces dépenses sont portées au CHAPITRE IX, ATELIERS GÉNÉRAUX, qui mentionnera en outre les objets livrés aux différents comptes de l'exploitation.

Souvent, le Charbonnage se livre à des opérations qui, quoique secondaires, acquièrent parfois une grande importance Telle est la fabrication du **coke**, des **agglomérés**, des **sous-produits**, (goudron, brai, huiles lourdes, benzine). Le CHAPITRE X, DÉRIVÉS DE LA HOUILLE, subdivisé en plusieurs sections (COKES, AGGLOMÉRÉS, SOUS PRODUITS), enregistrera les dépenses d'une part, et d'autre part les sorties, ayant trait à ces opérations accessoires.

Dès la constitution d'une Société, il faut un capital composé ordinairement d'**Actions** ; on contracte parfois un emprunt sous forme d'**obligations**, on prélève sur les bénéfices un **fonds de réserve**, un **fonds de prévision**, on crée une **caisse de secours**, etc ; à la fin de l'exercice, les bénéfices ou les pertes devront être enregistrés. Dans le CHAPITRE XI, COMPTES PARTICULIERS, on créera tous ces postes, ou comptes d'ordre, ainsi qu'un **compte de Divers** pour les fournisseurs et les clients Le Chapitre XI comprend également toutes les opérations accessoires assez importantes, comme la fabrication de briques, du gaz d'éclairage, et qui ne trouvent pas place dans les autres chapitres

Le Chapitre I, 1er Etablissement représente le capital immobilisé. Il faut également du numéraire et des valeurs commerciales Ce capital circulant comprend (1) :

a) Des **espèces** :
b) Des **mandats** (effets à recevoir, créés par la Société) ;
c) Des remises (» » reçus en payement par la Société) ;
d) Des titres en portefeuille et des fonds en banque.

Les mouvements d'entrée et de sortie de ces valeurs sont enregistrés par le CHAPITRE XII, SERVICE FINANCIER, subdivisé en quatre sections :

Caisse, Portefeuille-Effets, Portefeuille-Titres et **Société générale.**

Résumé

Groupement des Chapitres		
I Immobilisations		Chapitre I. — 1er Etablissement.
II. Éléments du prix de revient.		» II. — Travaux préparatoires
		» III. — Exhaure
		» IV. — Extraction.
		» IVbis. — Energie électrique
		» V. — Transports.
		» VI. — Frais généraux.
III — Objet de la Société.		» VII — Charbons.
IV. — Approvisionnements.		» VIII — Magasins
VI. — Capital circulant.		» IX. — Ateliers généraux.
		» X. — Dérivés de la houille.
V — Opérations auxiliaires.		» XI — Comptes Particuliers.
		» XII. — Service financier.

(1) Ordinairement les sociétés charbonnières n'autorisent pas leurs fournisseurs à faire traite sur eux ; elles les payent au moyen de chèques sur leur banquier.

Tableau de la classification des comptes

	DÉBIT	CRÉDIT
I **1er Etablissement**	1. Concessions. Immeubles. 2. Mobilier. 3. Matériel de service. 4. Ateliers et ustensiles. 5. Chemins de fer : *A.* Embranchements ; *B.* Matériel. 6. Installations électriques. 7. Sièges d'exhaure 8 » d'extraction et de ventilation. 9. Installations pour manutention des charbons. 10. Usine à coke et autres dérivés de la houille 11. Installations diverses. 12. Frais de 1er Etablissement.	Voir DÉBIT.
II **Travaux préparatoires**	1. Main-d'œuvre. 2. Fournitures des Magasins : *A.* Huiles et graisses ; *B.* Fers et Métaux ; *C.* Bois ; *D.* Cordes ; *E.* Objets divers. 3. Fournitures des ateliers. 4. Frais divers.	1. Rentrées diverses. 2. Imputation au Compte Charbons.
III **Exhaure**	1. 2. 3. Voir chapitre précédent. 4. Consommation de charbons et d'énergie électrique 5 Indemnités d'exhaure à des sociétés voisines. 6. Frais divers.	1. Denier reçu : Espèces. Charbons. 2. Imputation au Compte Charbons
IV **Extraction**	1. 2. 3. 4. Voir Chapitre III. 5. Manipulation des charbons : *A.* Triage et chargement aux fosses ; *B.* Service des rivages ; *C.* » lavoirs ; *D.* Déversement des déblais ; *E.* Consommation de charbons et d'énergie électrique. 6. Amortissement du Matériel de service 7 Frais divers	Quantités extraites : Gailletteries — Tonnes. Gailletteries — » Tout-venant — » Fines — » Poussier — » Chauffours — » Total en tonnes. 1. Imputation au Compte Charbons
IV bis **Energie électrique**	1 Salaires. 2. 3. Voir Chapitre III. 4. Consommation de charbons. 5 Frais généraux. 6. Frais divers	1. 1er Etablissement. 2 Extraction. 3. Frais d'exhaure. 4. Transports à la surface. 5 Frais généraux. 6 Ateliers généraux. 7 Dérivés de la houille.
V **Transports**	1 Salaires. 2. 3 4 Voir Chapitre III. 5. Amortissements. 6. Frais divers.	1. Transports effectués pour divers. 2 Imputation au Cte Charbons. 3. » » Dérivés de la houille. 4. » » 1er Etablissement.
VI **Frais généraux**	1. Intérêts et charges financières. 2 Appointements et salaires 3. Frais de vente. 4. Fournitures de bureau et menus frais. 5. Consommations diverses 6. Contributions et redevances. 7. Locations et dommages. 8. Entretien des maisons et bâtiments. 9. » routes et chaussées. 10. Frais divers.	1. Escomptes et intérêts. 2. Produit des amendes. 3. Locations diverses. 4. Produit des routes et chaussées. 5. Rentrees diverses. 6. Imputation au Compte Charbons.

	DÉBIT	CRÉDIT
VII **Charbons**	Charbons entrés { Gaillettes. Gailletteries. Tout-venant. Fines. Poussier. Chauffours. Total en tonnes. 1. Charbons acquis. 2 Frais directs d'extraction. 3. Amortissement des travaux préparatoires. 4 Frais d'exhaure. 5 » de transports à la surface. 6 » généraux. 7. Imputation au compte Profits et Pertes.	Charbons sortis { Gaillettes. Gailletteries. Tout-venant. Fines. Poussier. Chauffours. Total en tonnes. 1. Charbons fournis à la consommation. 2. » vendus. 3. » livrés à la fabrication du coke ou des agglomérés. 4 Imputation au compte Profits et Pertes.
VIII **Magasins**	Magasin central { *A*. Huiles et Graisses. *B* Fers et Métaux. *C*. Bois. *D*. Cordes. *E*. Brai. *F* Objets divers.	Voir DÉBIT.
IX **Ateliers généraux**	1. 2. } Voir Chapitre V. 3 Consommation de charbons et d'énergie électrique. 4. Amortissements. 5. Dépenses diverses.	1. Fournitures aux magasins. 2 Imputation aux différents c^tes de l'exploit^on. 3. » au Cte Dérivés de la houille. 4. » » 1er Etablissement. 5 Rentrées diverses.
X **Dérivés de la Houille**	*A*. — COKES. 1 Cokes achetés. 2 Charbons entrants. 3. Main-d'œuvre. 4. Fournitures des magasins. 5. » des ateliers. 6. Consommation de charbons et d'énergie électrique. 7 Entretien et réparation des fours. 8. Transports. 9. Frais généraux et divers. *B*. — AGGLOMÉRÉS. 1. Agglomérés achetés. 2 Charbons livrés à la fabrication. 3 Main-d'œuvre. 4 Brai. 5. Fournitures des magasins. 6. » des ateliers. 7. Consommation de charbons et d'énergie électrique, 8. Transports. 9 Frais généraux et divers. 10. Solde à nouveau.	*A*. — COKES. 1. Cokes consommés. 2 Cokes vendus. 3. Rentrées. *B* — AGGLOMÉRÉS. 1. Agglomérés consommés. 2. Agglomérés vendus. 3. Rentrées.
XI **Comptes Particuliers**	1. Compte d'actions. 2. Actionnaires. 3. Titres de dividende. 4. Compte d'obligations. 5 Réserve légale. 6. Réserves complémentaires et fonds de prévision. 7. Amortissement. 8. Obligations sorties et non remboursées. 9 Coupons d'actions et d'obligations non réclamés. 10. Caisse de Prévoyance. 11. Caisse commune d'assurance. 12. Compte d'annuités. 13. Compte de Divers. 14. Cautionnements statutaires. 15. Profits et Pertes. 16.	Voir DÉBIT.
XII **Service financier**	1. **CAISSE** { *A*. Charbons vendus. *B*. Recettes diverses. 2 **PORTEFEUILLE-EFFETS** { *A*. Remises. *B* Mandats. *C* Chèques. 3 **PORTEFEUILLE-TITRES.** 4. **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** (Banque)	1 **CAISSE** { *A* Main-d'œuvre. *B*. Payements divers. 2. **PORTEFEUILLE-EFFETS** { *A*. Remises. *B* Mandats. *C* Chèques. 3 **PORTEFEUILLE-TITRES.** 4. **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** (Banque)

RÔLE DES CHAPITRES DANS LA COMPTABILITÉ

Chapitre I. — Premier Etablissement.

Ce compte embrasse toute la partie immobilisée de l'avoir social ; en d'autres termes, il contient tout ce qui sert de moyens de production

Le chapitre Premier Etablissement est :

1° **débité** de la valeur d'inventaire, de celle d'achat plus les frais de transport et d'installation, ou du prix de construction des objets nouveaux et des dépenses de transformation, pour la plus-value qu'elles occasionnent ;

2° **crédité** des réalisations (ventes), des réductions et des amortissements des mêmes objets ;

3° **soldé** par Balance de Sortie (1).

Dans les prix de revient mensuels, on porte des sommes déterminées pour l'amortissement de la valeur du mobilier, du matériel de service, des ustensiles, du matériel de transport à la surface, des chevaux, des harnais, etc. L'amortissement des immeubles est fixé à la fin de chaque année, par les Conseils d'administration.

INTERPRÉTATION

Le chapitre Premier Etablissement se divise en onze articles, qui correspondent chacun à une colonne du Grand-Livre des comptes généraux, savoir :

ARTICLE 1. — CONCESSIONS ET IMMEUBLES. — Cet article renferme la valeur des **concessions** de charbons possédées par la société, ainsi que celle des différents **immeubles.**

Ces derniers comprennent quatre catégories :

a) Les **terrains** de toute nature quelle qu'en soit la destination ;

b) Les **bâtiments** de toute espèce : maisons, bureaux, magasins, bâtiments d'ateliers, d'écuries, de sièges d'extraction, de ventilation, d'exhaure, des installations diverses, bâtiments dépendant des usines à coke et à agglomérés ; cheminées et maçonneries des chaudières à vapeur, murs de clôture, etc... et, en général, toutes les constructions de la surface en maçonnerie, à l'exception toutefois des fours à coke proprement dits (art. 9) ;

c) Les **routes,** les chaussées et les canaux ;

d) Les **constructions diverses** : ponts, conduites d'eau, égoûts, usines à gaz, non compris les machines et le matériel (art. 3) ; lignes télégraphiques et téléphoniques, non compris les appareils (art 2).

ART. 2. — MOBILIER — Il comprend les meubles, instruments et objets qui ne se trouvent pas dans les autres articles de Premier Etablissement et qui sont généralement placés dans les habitations, les bureaux, les salles d'archives, les laboratoires.

On peut les classer en six catégories :

a) Les meubles d'appartement et de bureau ;
b) Les livres et les cartes ;
c) Les instruments de précision ;
d) Les boîtes de secours et les appareils médicaux et chirurgicaux ;
e) Les appareils télégraphiques et téléphoniques ; les sonneries électriques ;
f) Les meubles divers, tels que compteurs à gaz et à eau, pompes à incendie et extincteurs ; armes à feu ; outils de jardinage, instruments agricoles, etc.

---

(1) Nous verrons, lors de la Balance, comment ce compte Balance de sortie disparait par simplification

ARTICLE 3. — MATÉRIEL DE SERVICE — Sous cette dénomination, on rangera le matériel, les outils et les meubles affectés aux différents services de l'exploitation du fond et du jour, à la fabrication du coke et des agglomérés Les chevaux du fond y sont compris (1).

« On peut classer comme suit les objets dont il se compose :

a) Matériel destiné à l'extraction et au service des puits en général (creusement, approfondissement, entretien), *câbles* ;

b) Matériel utilisé au service de la ventilation ;

c) » » de l'exhaure, tant par cages que par machines spéciales ;

d) Outils servant aux travaux d'exploitation : abatage, ouverture et entretien des galeries en veines, et en roches, boutage, chargement ;

e) Matériel servant aux transports souterrains : *chevaux du fond,* matériel fixe de la voie, matériel de transport sur galeries horizontales et inclinées ;

f) Matériel pour le service de l'éclairage au fond et au jour ;

g) Outils et materiel pour le service des chaudières à vapeur ;

h) Outils et matériel pour le service du triage, du lavage, de la manutention et du chargement des charbons, tant aux fosses qu'aux rivages ;

i) Outils et matériel pour le service des approvisionnements ;

j) Matériel pour les manœuvres de force ;

k) Petit outillage et meubles pour le service des ateliers ;

l) Outils et meubles pour le service des chemins de fer ;

m) Harnais du fond et du jour ;

n) Ustensiles et meubles d'écurie au fond et à la surface ;

o) Matériel et outils des usines à coke et à agglomérés ;

p) Outils, meubles et matériel non compris dans les paragraphes précédents, tels que appareils de sauvetage, etc. »

ARTICLE 4. — ATELIERS ET USTENSILES — On classe sous cette rubrique les machines, les ustensiles et les outils spéciaux affectés au service des ateliers.

« Cet article comprend les machines et le gros outillage à l'usage des ateliers, tels que machines-outils, forges avec soufflleries, marteaux pilons. On y range également les machines motrices, les transmissions et les chaudières. »

ARTICLE 5. — CHEMINS DE FER, MATÉRIEL FIXE, MATÉRIEL ROULANT ET DE TRACTION. — L'article « Chemin de fer et Matériel » renferme : 1° les voies de chemin de fer à la surface, à grande et à petite section, avec leurs dépendances (les petits chemins de fer, ayant un caractère provisoire, sont rangés dans les installations dont ils dépendent) ; 2° le matériel roulant tant sur voies ferrées que sur routes ordinaires, les chevaux du jour et le matériel de traction.

Ce poste comprend deux divisions :

a) **Chemins de fer** reliant les sièges entre eux, aux magasins de dépôt des charbons, aux tas de déblais, aux ateliers de triage et de lavage, aux usines à coke et agglomérés, aux magasins d'approvisionnements, aux ateliers, etc , ainsi que les voies de chargement et les raccordements aux gares d'expédition Ce paragraphe comprend, outre les matériaux de la voie proprement dite, rails, traverses, éclisses, crossings, changements de voie, etc , les dépendances de la voie, telles que estacades pour petits chemins de fer, supports de voies aériennes, signaux, barrières, plaques tournantes, ponts à peser pour wagons et charrettes, etc ;

b) **Matériel roulant** et de traction à la surface, sur voies ferrées et sur routes ordinaires : wagons, wagonnets, voitures de toutes espèces, *chevaux*, locomotives, machines fixes de transport mécanique avec leurs accessoires. »

ARTICLE 6. — INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES — Cet article comprend les machines er les appareils servant à la production, au transport et à l'utilisation de l'énergie électrique. (Les bâtiments et les travaux de maçonnerie sont rangés à l'art. 1er « Immeubles »).

Ce sont : *a)* Groupes électrogènes : moteurs à vapeur ou autres, génératrices excitatrices ;

b) Tableaux de distribution et appareillage ;

c) Transformateurs, convertisseurs et appareils divers ;

d) Canalisations aériennes et souterraines ; supports ;

(1) Les chevaux du jour sont compris dans l'article 5, chemins de fer et materiel

e) Tableaux récepteurs et appareillage ;
f) Récepteurs lumineux ;
g) Générateurs à vapeur et tous leurs accessoires ;
h) Appareils pour la condensation, réfrigérants, etc
Les moteurs seront rangés dans l'article correspondant aux appareils qu'ils actionnent

ARTICLE 7. — SIÈGES D'EXHAURE — On classe dans cet article :
a) Puits d'épuisement ; galeries d'écoulement ;
b) Machines d'exhaure par pompes ou par cages, avec leurs accessoires ; cabestans à vapeur :
c) Générateurs de vapeur.
Les bâtiments sont rangés à l'article 1er « Immeubles ».

ARTICLE 8 — SIÈGES D'EXTRACTION ET DE VENTILATION. — Cet article renferme :

A. — Sièges d'extraction. — *a*) Machines et appareils pour l'extraction, la visite et l'approfondissement des puits ; pour la translation des ouvriers, pour l'alimentation des chaudières à vapeur ; poulies de belle-fleur ;
b) Générateurs de vapeur et tous leurs accessoires ;
c) Belles-fleurs ;
B. — Sièges de ventilation. — *a*) Machines et appareils de ventilation ;
b) Générateurs de vapeur.
Les bâtiments sont rangés à l'article 1er « Immeubles ».
Tous les travaux exécutés à un nouveau siège d'extraction ou à un siège en non activité, sont rangés dans cette catégorie.

ARTICLE 9. — INSTALLATIONS POUR LA MANUTENTION DES CHARBONS. — Cet article comprend :

a) Ateliers de triage et de chargement, moteurs, générateurs de vapeur, culbuteurs, grilles, trémies, transporteurs, etc., charpentes ;
b) Lavoirs à charbon, alors même qu'ils serviraient exclusivement au traitement des charbons destinés à la fabrication du coke ou des agglomérés ;
c) Installations pour l'embarquement des charbons ;
d) » » » l'emmagasinage »

ARTICLE 10. — USINES A COKE ET AUTRES DÉRIVÉS DE LA HOUILLE. — On porte dans ce poste les usines à coke, les usines à agglomérés et autres dérivés de la houille. Les terrains sur lesquels elles sont édifiées, les bâtiments qui les abritent et les chemins de fer qui les desservent n'y figurent pas.

A. — Fours à coke. — *a*) Fours proprement dits : sole de détournement ; mur de quai, etc. ;
b) Machines et appareils : broyeurs, défourneuses, élévateurs, etc.
c) Générateurs de vapeur ;
B. — Fabrique d'agglomérés. — A classer comme les fours à coke.

ARTICLE 11. — INSTALLATIONS DIVERSES. — Cet article comprend les installations qui ne figurent pas dans les autres articles : les bâtiments et travaux de maçonnerie sont rangés à l'art 1er « Immeubles » :

a) Installations spéciales pour le déversement des déblais aux dépôts ; élévateurs, culbuteurs, etc. ;
b) Machines à comprimer l'air : moteurs, compresseurs, réservoir à air, tuyaux de conduite jusqu'au fond du puits, générateurs de vapeur, etc. ;
c) Installations et travaux divers non compris dans les paragraphes précédents ».

Chapitre II. — Travaux préparatoires.

Ce compte mentionne toutes les dépenses que s'impose le charbonnage dans le but de préparer les chantiers d'exploitation.

Il est : 1° **débité** des frais (salaires, fournitures des magasins et des ateliers, etc.) ;

2° **crédité** chaque mois par le débit du compte « Charbons » d'une somme égale à ces dépenses Si elles sont trop élevées et doivent être supportées par plusieurs mois, on procède par amortissement mensuel.

INTERPRÉTATION

« Les travaux préparatoires peuvent être classés en trois catégories :

A. — **Travaux préparatoires proprement dits,** comprenant certains travaux souterrains qu'on ne peut ranger parmi les travaux d'exploitation, mais qui ne sont pas à imputer au compte de 1er établissement. Les travaux concernant de grandes *réparations* tant au fond qu'à la surface. Ce sont : les envoyages, les galeries principales à travers-bancs, de reconnaissance, de roulage, d'aérage ; les galeries en veine ou en pierres pour mises d'aérage, les galeries d'écoulement des eaux, les galeries de transport aboutissant à la surface, les galeries de communication avec les ventilateurs, les galeries en ferme ou en réparation pour la création ou le rétablissement de chantiers d'exploitation à une certaine distance du puits ou des galeries principales à travers-bancs, les travaux de percement de failles, pour autant que l'importance du dérangement soit telle qu'elle exige la remise de l'aérage en une seule fois sur toute la hauteur de la tranche.

B. — **Travaux préparatoires ordinaires,** non compris dans le paragraphe *A*, comprenant : les travaux préliminaires à l'approfondissement des puits, tels que petits puits de stot, communications entre ceux-ci et les puits à enfoncer, les galeries de communication entre deux puits ; les galeries servant de réservoirs d'eau ; les serrements, les écuries ; les emplacements pour machines souterraines et toutes les autres excavations ; les frais de placement et de montage des machines et appareils, tels que taquets, conduites de vapeur, d'air comprimé ou d'eau.

C. — **Travaux préparatoires extraordinaires.** comprenant les réparations à effectuer aux parois, aux guidonnages, des puits, aux installations de la surface ; il n'est pas possible d'en donner une énumération complète. »

Tous les travaux exécutés à un nouveau siège d'extraction ou à un siège en non activité sont rangés dans la catégorie dés travaux de premier établissement

---

Chapitre III. — Exhaure.

Les frais d'exhaure sont relatifs à l'assèchement des travaux, tant par galeries que par puits et machines

Ce compte est : 1° **débité** des frais (voir tableau des comptes) ;

2° **crédité** des rentrées (indemnités d'exhaure dues par des sociétés voisines) et à la fin de chaque mois du restant des dépenses par le débit du compte « Charbons ».

INTERPRÉTATION

« Les frais d'exhaure comprennent les dépenses se rapportant à la marche des machines, des appareils et des chaudières, à l'entretien des puits et des galeries. On y ajoute les frais relatifs aux exhaures accessoires par machines, lesquels ont pour but d'amener au puits ou à la galerie d'écoulement, les eaux de la mine qui ne s'y rendent pas naturellement. »

Chapitre IV. — Extraction.

Ce chapitre mentionne tous les frais relatifs à l'extraction proprement dite des charbons et des déblais, jusque et y compris la recette à la surface, ainsi que les frais de manutention des charbons et ceux de déversement des déblais.

Il est : 1° **débité** des dépenses (voir tableau) ;

2° **crédité** des rentrées diverses (vente de vieux bois) et à la fin de chaque mois, du solde par le débit du Compte général Charbons.

INTERPRÉTATION

Les voies creusées dans le but de diminuer l'entretien des galeries ou de réduire la longueur des transports ou du parcours de l'air, sont considérées comme voies d'exploitation et comprises dans ce compte.

On entend par **salaires,** les sommes payées aux ouvriers attachés au charbonnage même, figurant au registre de contrôle, ainsi qu'à des ouvriers étrangers, pour travaux exécutés sous la surveillance des agents de la société et portés dans les feuilles de salaires. (Cette définition s'applique non seulement à ce compte, mais à tous les autres postes).

Les salaires et frais de manutention à la surface comprennent :

A. — SALAIRES :

a) **Les salaires pour travaux du fond** peuvent se classer en onze catégories :

1° Surveillance ;
2° Aérage et éclairage ;
3° Ouverture des galeries ;
4° Abatage de la houille ;
5° Travaux faisant suite à l'abatage ;
6° Transport par hommes ;
7° » par chevaux et transport mécanique ;
8° Envoyage ;
9° Entretien des puits ;
10° » » galeries ;
11° Travaux divers.

Les dépenses en salaires des postes de l'aérage et de l'éclairage ayant peu d'importance, ces deux postes ont été réunis en un seul.

Le poste de l'établissement des chemins de fer est compris dans celui de l'ouverture des galeries. Le poste de l'exhaure, étant insignifiant, a été également supprimé.

Quand, à un même puits, on exécutera en même temps, des travaux d'extraction, des travaux préparatoires et des travaux de 1er établissement, toutes les dépenses qui seront communes aux trois catégories de travaux seront portées au compte « Extraction »

b) **Les salaires pour travaux de la surface** se subdivisent comme suit :

1° Surveillance ;
2° Service des machines à vapeur ;
3° Recette des charbons et des pierres ;
4° Service du matériel comprenant notamment le graissage du matériel du fond, le nettoyage des lampes du fond, le débit et la façon du bois d'étai ;
5° Travaux divers.

B. — FRAIS DE MANUTENTION DES CHARBONS A LA SURFACE.

Dans les frais de manutention des charbons à la surface, sont compris : 1° les dépenses de triage, de nettoyage à sec, de chargement des charbons, de mise en tas et de reprise du tas aux fosses ; 2° le service des rivages ; 3° le service des lavoirs à charbons ; 4° le déversement des déblais ; 5° la consommation de charbons et d'énergie électrique.

Chapitre IVbis. — Energie électrique.

Le compte « Energie électrique » est ouvert dans les charbonnages possédant une ou plusieurs centrales électriques.

Il est : 1° **débité** des dépenses (voir tableau) ;
2° **crédité** par le débit des comptes consommant l'énergie électrique ;
3° **soldé** en évaluant l'énergie électrique utilisée de manière que *le total du débit soit égal à celui du crédit* (1).

INTERPRÉTATION

Les salaires sont ceux payés aux agents affectés aux installations de production d'énergie électrique et figurant aux feuilles de salaires.

Les fournitures de magasin, qu'il s'agisse de matériel de renouvellement ou de fournitures courantes, sont reprises au chapitre VIII « Magasins ». Si l'on remplace un objet coûteux, la dépense sera amortie sur plusieurs mois afin de ne pas produire des fluctuations trop grandes dans le prix de revient.

Les consommations de charbons seront établies avec le plus grand soin, autant que possible par pesées exactes. Quant aux fournitures des ateliers et aux frais généraux, ils comprennent ceux portés respectivement aux comptes IX et VI qui ressortent du service de l'énergie électrique.

---

(1) Les charbonnages qui achètent l'énergie électrique estiment l'énergie fournie aux différents comptes au prix unitaire facturé par la Société productrice, majoré, s'il y a lieu, des frais entraînés par l'entretien des lignes et des sous-stations. (Voir second tableau du prix de revient.)

Chapitre V. — Transports à la surface.

Ce compte concerne tous les transports de charbon, de coke, d'agglomérés, de sous-produits, de déblais, de matériaux, d'objets de consommation etc., d'une installation à l'autre de la Société ou aux gares d'expédition.

Il est : 1° **débité** des dépenses qui se rapportent aux transports proprement dits et à l'entretien des voies et du matériel ;

2° **crédité** des transports effectués pour divers ;

3° **soldé** chaque mois par le débit des comptes « Charbons », « Dérivés de la houille » et « Premier établissement » pour les frais de transport afférents à chacun de ces chapitres.

INTERPRÉTATION

« Les transports peuvent s'effectuer mécaniquement ou par chevaux, sur routes ordinaires ou sur voies ferrées, à grande ou à petite section, exploitées ou non par la Société.

Ils comprennent les manœuvres des wagons par machines et par chevaux. Par contre, on n'y fait pas figurer les frais de transport des produits depuis les gares d'expédition jusqu'à destination. Quand ces frais sont à la charge du charbonnage, ils doivent venir en déduction du prix de vente.

L'article « Amortissement » comprend l'amortissement du matériel roulant et de traction.

Les frais divers sont les péages sur chemins de fer n'appartenant pas à la Société, frais de retard et d'avaries du matériel, droits de barrière, etc.

Dans l'imputation au compte « Dérivés de la houille », on ne portera que les frais de transport qui lui sont tout à fait spéciaux. Il en est de même de l'imputation au compte « Premier établissement. »

Chapitre VI. — Frais généraux.

Ce chapitre enregistre toutes les dépenses ne se rapportant ni aux travaux préparatoires, ni à l'exhaure, ni à l'extraction, ni aux transports à la surface. Il mentionne quelques rentrées.

Il est : 1° **débité** des dépenses ;

2° **crédité** des rentrées ;

3° **soldé** à la fin de chaque mois par le débit du compte général Charbons.

INTERPRÉTATION

DÉBIT

ARTICLE 1. — INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES.

a) Intérêts payés à la Société Générale et à d'autres banques, s'il y a lieu ;
b) Intérêts payés à divers ;
c) Intérêts sur obligations souscrites par la Société (non compris l'amortissement) ;
d) Deniers payés à la Société concessionnaire ;
e) Divers.

ARTICLE 2. — APPOINTEMENTS ET SALAIRES.

a) Traitement des employés supérieurs : le Directeur-Gérant, l'Ingénieur, l'Agent-Comptable ; des autres employés rétribués par mois et nommés par le Conseil d'administration, des employés dont la rétribution est portée dans les feuilles de salaire et dont la nomination se fait par la Direction ;

b) Indemnités de logement, de chauffage, d'éclairage, frais de réception et de représentation à divers employés ;

c) Salaires des encaisseurs, des garçons de bureau, des concierges, des messagers, des commissionnaires à l'établissement central, des gardes généraux de jour et de nuit, des gardes à l'établissement principal, des domestiques et journaliers au service du personnel ;

d) Salaires des journaliers pour le chargement, le déchargement ; la mise en magasin, la distribution des objets de commission.

N. B. — Nous avons vu, aux chapitres II, III, IV et V, d'autres salaires portés à l'article I de ces comptes.

ARTICLE 3. — FRAIS DE VENTE.

a) Appointements des agents préposés à la vente ;
b) Frais de voyage relatifs à la vente ;
c) Commissions accordées aux intermédiaires ;
d) Primes sur marchés de charbon ;

e) Escomptes sur payements par anticipation ;
f) Pertes de place, intérêts, escompte sur remises à la Société Générale et autres banques ;
g) Réductions sur charbons vendus ;
h) Différences sur le solde des comptes des acheteurs.

N. B. — Les frais spéciaux de vente de coke, des agglomérés, seront portés au débit des comptes « Coke » et « Agglomérés ». (Frais généraux et divers).

Article 4. — FOURNITURES DE BUREAU ET MENUS FRAIS.

a) Impressions diverses, registres, papiers, plumes, crayons, encres, etc ;
b) Timbres pour effets, quittances, contrats, affiches et lettres de voiture ;
c) Ports de lettres et télégrammes ;
d) Téléphone ;
e) Ports d'argent ;
f) Frais d'insertion ;
g) Abonnements aux journaux et revues ;
h) Entretien du mobilier ;
i) Menus frais divers.

Article 5. — CONSOMMATIONS DIVERSES.

a) Charbons pour l'établissement principal, les bureaux, etc. ;
b) Charbons au Directeur-Gérant, au Directeur des Travaux et à divers employés ;
c) » distribués à divers, non compris les ouvriers et les institutions de bienfaisance (voir Frais divers) ;
d) Huiles, gaz et autres objets de consommation pour l'établissement principal et à divers employés ;
e) Consommation d'énergie électrique pour l'éclairage de l'établissement principal, des bureaux, etc ; pour l'éclairage du Directeur-Gérant, du Directeur des Travaux et de divers employés.

Article 6. — CONTRIBUTIONS ET REDEVANCES.

a) Contributions foncières, personnelles, patentes ;
b) Redevance fixe des mines ;
c) » proportionnelle des mines ne pas confondre avec le denier dû à la Société concessionnaire, art. 1) ;
d) Impôts communaux ;
e) Taxe provinciale ;
f) Contributions diverses.

Article 7. — LOCATIONS ET DOMMAGES.

a) Location de terrains ;
b) » » bâtiments ;
c) Dégradations occasionnées aux propriétés particulières de la surface par les travaux d'exploitation : 1° Dépenses pour réparations ; 2° Dépenses pour moins-value et indemnités ;
d) Frais d'expertise et d'arbitrage ;
e) Frais de culture, entretien des plantations.

Article 8. — ENTRETIEN DES MAISONS ET BATIMENTS.

Entretien des bâtiments et constructions énumérés aux paragraphes *b* et *d* de l'art. 1, Chapitre 1er Etablissement.

Article 9. — ENTRETIEN DES ROUTES ET DES CHAUSSÉES.

a) Frais d'entretien des routes de la Société ;
b) Quote part dans l'entretien et indemnités accordées à des routes particulières.

Article 10. — FRAIS DIVERS.

a) Confection et réparation d'habillements du fond, sacs et essuie-mains ;
b) Quote-part dans les frais des associations houillères constituées en dehors du patronage ;
c) Frais d'inspection et de contrôle ;
d) Droit de garde pour dépôt d'actions et d'obligations ;
e) Frais et honoraires d'avocats ;
f) Assurances contre l'incendie ;
g) Subvention des exploitants à la Caisse commune d'assurances, etc. ;
h) Caisse de secours honoraires des médecins, fournitures de médicaments, journées de blessés et de malades, charbons délivrés aux ouvriers ou à des institutions de bienfaisance : secours divers, pensions, etc. ; le tout diminué s'il y a lieu, de la retenue opérée sur les salaires ;

i) Subsides à des institutions en faveur de la classe ouvrière : écoles, hôpitaux, hospices, sociétés de musique ;
j) Frais du service vétérinaire : honoraires des vétérinaires, frais de médicaments et autres ;
k) Frais de voyages autres que pour la vente des charbons (art. 3) ;
l) Frais d'administration, s'ils ne sont pas imputés sur les bénéfices ;
m) Tantièmes et gratifications aux employés, s'ils ne sont pas imputés sur les bénéfices ;
n) Amortissement du mobilier ;
o) Pensions à divers employés ;
p) Cotisations à l'Union des charbonnages du Hainaut ou à la caisse d'assurance contre les grèves ;
q) Service des sauvetages ;
r) Frais divers.

Parmi les dépenses classées dans ces dix articles, il en est un certain nombre qui ne se soldent qu'à certaines époques de l'année ; ce sont notamment les intérêts des dettes, les indemnités de logement, de chauffage, d'éclairage, les commissions et les primes, les abonnements, les contributions et les redevances, les locations, les assurances, etc. Dans le but d'éviter des variations brusques dans le chiffre des dépenses mensuelles, il convient d'évaluer l'importance annuelle des dépenses ci-dessus indiquées et d'en porter le douzième chaque mois au prix de revient. Il suffit pour cela de créer les comptes, **Assurances, Abonnements, Contributions, Accident du...,** rangés dans le Chapitre IX, Comptes Particuliers, Compte de Divers. Ces comptes sont crédités, à la fin de chaque mois, du douzième de la dépense totale annuelle par le débit de Frais Généraux et débités de la dépense totale lors du payement par le crédit de Service Financier.

CRÉDIT

ARTICLE 1. — ESCOMPTES ET INTÉRÊTS.

a) Intérêts en faveur de la Société ;
b) Escomptes sur diverses factures ;
c) Différences sur le solde de divers débiteurs ;
d) Produits des forfaits.

ARTICLE 2. — PRODUITS DES AMENDES.

Amendes infligées aux ouvriers pour infractions aux règlements, si toutefois elles ne sont pas portées au Crédit de la Caisse de Secours.

ARTICLE 3. — LOCATIONS DIVERSES.

a) Locations de terrains appartenant à la Société ;
b) » » maisons » »

ARTICLE 4. — PRODUITS DES ROUTES ET DES CHAUSSÉES.

a) Indemnités pour autorisation de circuler sur les routes de la Société ;
b) Produits des *cultures* et des *plantations*.

ARTICLE 5. — RENTRÉES DIVERSES.

a) Retenues aux bateliers ;
b) Recouvrement des frais de retour d'effets ;
c) Solde à la fin du mois du compte « Caisse de Secours ». (Voir page 26) ;
d) Rentrées diverses.

Les déficits et les bonis sur magasins seront imputés aux comptes dans lesquels se trouvent les objets auxquels ils se rapportent. Les objets hors de service seront traités comme il est indiqué au Chapitre VIII, « Magasins ».

Chapitre VII. — Compte Charbons.

Le compte général « Charbons » indique, d'une part, la valeur des charbons reportés de l'exercice précédent, de ceux achetés à des tiers et de ceux extraits par la Société ; d'autre part, tous les charbons consommés, vendus, transformés en coke ou agglomérés et ceux mis en magasin.

Il est : 1° **débité** : 1° des charbons **reportés** de l'exercice précédent ;
2° des charbons **achetés** à des tiers au prix d'achat augmenté des frais ;
3° des charbons **extraits** par la Société au prix de revient, fixé par les soldes débiteurs des chapitres II, Travaux préparatoires, — III, Frais d'exhaure, — IV, Frais d'extraction, — V, Transports, — VI, Frais généraux. Ces cinq derniers comptes sont ainsi soldés.

2° **crédité** : 1° des charbons consommés ;
2° » » vendus ;
3° » » livrés à la fabrication du coke ou des agglomérés (1) ;
4° » » mis en magasin.

3° **soldé** : par Profits et Pertes qui est débité des pertes, lorsque le débit du compte « Charbons » l'emporte sur le crédit, et crédité des profits, c'est-à-dire de l'excédent du crédit sur le débit.

INTERPRÉTATION

A l'art. 1, charbons acquis, on porte les charbons reportés de l'exercice précédent et les charbons achetés.

Les sommes à faire figurer aux articles 2, 3, 4, 5 et 6, sont données respectivement par les soldes des chapitres II, III, IV, V et VI. Il se peut que les dépenses des travaux préparatoires soient assez importantes pour devoir être réparties sur plusieurs mois : dans ce cas, on ne porte qu'une partie des dépenses au débit du Compte Charbons, art. 3, on solde alors Travaux préparatoires par le débit de Balance de Sortie. (Le c^te^ Travaux Prépar. figure ainsi à l'actif du bilan).

Pour trouver la somme qui doit figurer à l'art. 7 du débit, ou à l'art. 4 du crédit, voir ce qui sera dit plus loin : Clôture des comptes.

Chapitre VIII. — Magasins (2).

Le compte « Magasins » enregistre les entrées et les sorties des huiles, graisses, fers, métaux, bois, cordes, brai et autres objets nécessaires à l'exploitation.

Il est : **débité** des matières qui entrent, plus les frais de transport et de la plus-value qui peut leur être donnée aux Ateliers généraux ;
crédité des matières qui sortent ;
soldé par Balance de sortie (voir Clôture des comptes).

Remarque. — Les sorties se faisant au prix de revient, il en résulte qu'en principe le solde de ce compte doit, à la fin de l'exercice, correspondre aux existences en magasin. Mais cette concordance entre le chiffre du solde et celui du stock, n'existe jamais, bien que l'on passe à Magasin, la vente de fumier, vieux bois, etc. La différence est imputée à Frais Généraux.

INTERPRÉTATION

Au débit de ce compte, on inscrit les **objets neufs,** meubles par nature, acquis à des tiers par la Société ou confectionnés dans ses ateliers. La valeur des objets acquis est le prix franco à la gare la plus proche du magasin.

Toutefois, des fournitures *dont l'affectation est certaine et immédiate,* pourront être, pour la simplication des écritures, imputées directement aux comptes auxquels elles sont destinées, sans passer par le compte VIII.

On doit également porter au débit du compte « Magasins », les **objets hors de service,** soit qu'ils soient susceptibles de réemploi ou qu'ils doivent être réalisés ; la valeur de ces objets, soit par estimation s'ils restent en magasin, soit par réalisation s'ils sont vendus, est portée au crédit des comptes auxquels ils se rapportent.

Les fournitures de magasins se classent en six catégories :

A. — **Huiles et graisses** : huiles et gaz d'éclairage ; huiles et graisses pour graissage ; corps gras divers ;

B. — **Fers et métaux** : fers et métaux laminés ou forgés, ouvrés, objets de ferblanterie et de quincaillerie ; objets en fonte brute ; pièces mécaniques et appareils confectionnés dans les ateliers de construction ; articles de forge et de chaudronnerie ;

C. — **Bois** : Bois sciés, en grume, découpés, classés ;

D. — **Cordes** : câbles d'extraction, cordes de cabestans, de plans inclinés, de burquins ; cordons de sonnettes ;

E. — **Brai ;**

F. — **Objets divers :**

A) Grains, fourrages, litières pour chevaux ;

B) Cuirs et objets en cuir ;

C) Explosifs et accessoires ;

---

(1) Voir compte Coke.

(2) Dans beaucoup d'industries, on remplace le mot **Magasins** par **Approvisionnements** ou **Matières premières,** compte qui enregistre au débit les entrées de matières premières et au crédit les sorties.

D) Objets en caoutchouc et bourrages ;
E) Matériaux de construction, autres qu'en fer et bois ;
F) Objets confectionnés en bois : manches d'outils, mannes, brouettes, cuffats, seaux, balais, brosses, etc. ;
G) Matières textiles autres que cordes, telles que traits en chanvre, ficelle, chanvre peigné, toiles, déchets de coton, étoupes, coton, objets confectionnés en toile, etc. ;
H) Produits chimiques autres que huiles et graisses ;
I) Matériel électrique ;
J) Objets divers non compris dans les catégories précédentes.

Chapitre IX. — Ateliers généraux.

Le compte « Ateliers généraux » enregistre les dépenses pour travaux de réparation ou d'appropriation, mentionne les fournitures aux différents comptes de l'exploitation ainsi que les rentrées diverses.

Il est **débité** : des dépenses en salaires, des fournitures des magasins, des consommations charbons et d'énergie électrique, de l'amortissement du matériel, des dépenses diverses.

crédité : 1° des fournitures d'objets neufs soit aux magasins, soit aux différents comptes de l'exploitation, soit aux comptes « Dérivés de la Houille » ou « Premier Etablissement » ;
2° des travaux de réparation ou d'appropriation ;
3° des rentrées diverses.

soldé : par Balance de Sortie pour le solde comprenant : 1° les objets non employés ; 2° les ouvrages inachevés ; 3° les ouvrages non livrés.

INTERPRÉTATION

On porte au débit de ce compte, les dépenses pour travaux de réparation ou d'appropriation effectués par certains ouvriers spéciaux : forgerons, chaudronniers, tourneurs, foreurs, ajusteurs, lampistes, ferblantiers, zingueurs, plombiers, charpentiers, menuisiers, modeleurs, tonneliers, vanniers, charrons, scieurs de long, faiseurs de manches d'outils et de cales, bourreliers. Il en est ainsi, que ces travaux soient exécutés dans les ateliers de la Société, central ou autres, ou *dans des ateliers étrangers.* Les objets neufs confectionnés par les ouvriers ci-dessus énumérés, sont traités, au point de vue de la comptabilité, comme il a été indiqué au compte précédent. Si les ateliers s'occupent régulièrement de travaux de construction on ouvre une colonne spéciale : « *Imputation au Compte P. et Pr.* » tant au crédit qu'au débit.

Chapitre X. — Dérivés de la Houille.

Le compte « Dérivés de la Houille », comprenant les deux grandes divisions « Cokes » et « Agglomérés », mentionne, d'une part, la valeur des charbons employés, les dépenses spéciales à ces fabrications et les existences en magasin ; d'autre part, les ventes, les consommations, les mises en magasin et les rentrées diverses.

On le **débite** : 1° des charbons employés dans la fabrication ou consommés et de la valeur de l'énergie électrique ;
2° des fournitures des magasins et ateliers généraux ;
3° des frais de salaires, de transports, de ventes et divers ;
4° des dépenses des sous-produits, s'il y a lieu ;
5° de la valeur des cokes ou agglomérés reportés de l'exercice précédent.

On le crédite : 1° des ventes, consommations, mises en magasin ;
2° des rentrées diverses ;
3° des recettes des sous-produits, s'il y a lieu.

On le **solde :** en évaluant les charbons enfournés ou livrés à la fabrication des agglomérés **de façon que le total du débit soit égal à celui du crédit.**

INTERPRÉTATION

A. — COKES.

Les salaires comprennent ceux qui sont payés pour déchargement, broyage, enfournement des charbons ; lutage et entretien des fours ; extinction, chargement, mise en tas du coke, etc., en un mot : ceux qui n'existeraient pas si la Société n'avait pas de fours à coke,

Il en est de même des fournitures de Magasins et d'Ateliers généraux.

Les frais de transport du coke à la gare d'expédition, péages, frais de transport des charbons à enfourner jusqu'à l'usine à coke, s'il se fait par chemins de fer étrangers, sont portés au débit de ce compte.

On porte également au débit la valeur des charbons consommés aux machines à vapeur desservant l'usine, ainsi que ceux employés au chauffage des fours.

Les frais généraux comprennent notamment les frais se rapportant à la vente du coke.

B. — AGGLOMÉRÉS.

Voir ce qui a été dit de « Coke ».

Chapitre XI. — Comptes particuliers.

On range sous cette rubrique un grand nombre de comptes qu'il serait impossible d'énumérer en entier. Leur objet est multiple et il est quelquefois utile d'en ouvrir d'une nature toute spéciale, suivant les circonstances.

Le Chapitre XI, « Comptes particuliers », comprend deux grandes divisions : 1° les comptes d'ordre intérieur ; 2° les comptes de divers, tant débiteurs que créditeurs.

INTERPRÉTATION

A. — Actions et Titres de dividende.

Crédit : Montant de l'émission. Si les titres de dividende sont sans valeur à l'émission, on met *Pour mémoire* dans la colonne des sommes. Il se peut aussi que l'action du capital exprime une fraction de l'avoir social ; dans ce cas, la valeur globale du capital résultera, dès l'ouverture des écritures, de la différence entre l'actif et le passif.

Débit : Diminution du capital, remboursements partiels sur chaque titre, rachat des actions en Bourse.

B. — Actionnaires.

Débit : Montant réel de la souscription.

Crédit : Versements effectués.

Le solde débiteur indique donc les versements à effectuer.

C. — Compte d'Obligations.

Crédit : Montant total de l'émission.

Les remboursements sont portés au débit du compte *Obligations remboursées* par le crédit de *Obligations à rembourser*. Les remboursements sont portés au débit de ce dernier compte par le crédit de *Caisse*.

D. — Réserve légale, Réserves complémentaires et Fonds de prévision, Amortissement.

Crédit : Sommes virées de Profits et Pertes à ces comptes pour constituer ou augmenter les réserves et amortissements, etc.

Débit : Diminution des réserves, amortissements, etc.

E. — Coupons d'actions et d'obligations.

Crédit : Bénéfice et intérêts à distribuer.

Débit : Sommes payées de ce chef aux actionnaires et aux obligataires Le solde créditeur indique ce qui reste à payer.

F. — Caisse de Prévoyance (1), Caisse commune d'Assurance.

Crédit : Sommes à leur payer.

Débit : Sommes payées à ces caisses elles-mêmes ou pour leur compte aux ouvriers.

G. — Compte d'annuités.

Il faut distinguer les annuités à payer et les annuités à recevoir.

Annuités à payer : Crédit : Montant de la somme due sans les intérêts.

Débit : Sommes payées non compris les intérêts. Ceux-ci sont portés au débit de Frais Généraux (ou du compte Fours à Coke si l'emprunt a eu pour objet la construction de fours à coke).

Annuités à recevoir : Débit : Valeur du prêt.

Crédit : Annuité reçue sans les intérêts. Ceux-ci doivent être portés au crédit de Frais Généraux.

H. — Compte de Divers.

Débit : Valeurs reçues par les titulaires des comptes.

Crédit : Valeurs fournies par les titulaires des comptes

Ce compte collectif, outre le compte des correspondants, comprend encore deux catégories de comptes :

a) Les comptes affectés aux dépenses importantes : *Assurances, Contributions, Abonnements au chemin de fer, Intérêt dû aux obligations, etc*

Débit : Sommes payées.

---

(1) **Caisse de Prévoyance.** — Elle sert d'intermédiaire pour l'affiliation des houilleurs à la Caisse de Retraite ; elle accorde des compléments de pension ou des pensions conformément à la loi du 5 juin 1911 ; elle institue des œuvres de prévoyance ou de secours en faveur des houilleurs ou de leurs familles. Ses ressources proviennent de la cotisation des charbonnages : des subventions de l'État, prévues par la loi du 10 mai 1900 sur les pensions de vieillesse ; des subsides des pouvoirs publics ; des dons, legs et donations ; enfin, à titre temporaire, d'une contribution de 50 c^mes par mois prélevée sur les salaires des ouvriers nés avant le 1er janvier 1882.

La Commission administrative comprend un président, 4 membres patrons, 4 membres ouvriers, un délégué du Ministre du Travail et de l'Industrie, un délégué du Ministre des Finances et un délégué de la Députation permanente. Il y a six C. de Prév. : Mons, Centre, Charleroi, Namur, Liége et Campine.

A la fin de chaque mois, les exploitants affiliés adressent à la Commission administrative, un état déterminant la somme due à la C. de Prév. du chef des cotisations et celle récupérée en son nom sur le salaire des ouvriers. Dans la quinzaine qui suit l'expiration de chaque trimestre, ils lui envoient un état des payements effectués pour le compte de cette Caisse. Le règlement de compte se fait dans le courant du mois qui suit l'expiration du trimestre.

Le payement des pensions à charge de la C. de Prév., se fait mensuellement par les soins des établissements affiliés et autant que possible au siège de la société où l'ouvrier a travaillé en dernier lieu.

Les sociétés affiliées doivent payer à la Caisse de Prévoyance $2\frac{1}{2}$ % des salaires payés et à la Caisse commune une cotisation variable fixée au début de chaque année.

Crédit : Le $\frac{1}{12}$ chaque mois, par le débit de Frais Généraux. De cette façon, on obtient un prix de revient plus régulier et plus vrai.

On procède de même pour le compte **Accident du.....** L'amortissement se fait en un certain nombre de mois que fixe le Conseil d'Administration.

b) Les comptes des fabrications accessoires : **Briqueterie, Usine électrique, Gazomètre**, etc.

Débit : Dépenses de fabrication.

Crédit : Sortie des objets fabriqués (ventes, consommations).

Solde : Par Balance de sortie pour l'existant et par Profits et Pertes pour les bénéfices ou les pertes.

I. — Caisse de Secours.

Cette caisse se confond avec le charbonnage même. La plupart des sociétés charbonnières ont supprimé les retenues qu'elles faisaient à leurs ouvriers au profit de cette institution.

Débit : Sommes, charbons, médicaments, ... remis aux ouvriers ; frais de médecin, etc. ; subsides à des institutions de bienfaisance.

Crédit : Subvention (1) en faveur de la caisse (un tantième °/₀ des salaires fixé d'après les mois antérieurs) ; rentrées diverses.

Solde : Par Frais Généraux à la fin de chaque mois.

J. — Cautionnements Statutaires.

C'est un compte d'ordre, c'est-à-dire qui présente la même valeur tant au crédit qu'au débit. Il est ouvert pour relater les actions remises en cautionnement à la société par les administrateurs et commissaires.

K. — Profits et Pertes.

Débit : Pertes — *Crédit :* Profits. — *Solde :* Par Bâlance de sortie.

Chapitre XII. — Service Financier.

Ce chapitre intervient chaque fois : 1° qu'il entre ou qu'il sort des valeurs soit en espèces, soit en remises ou mandats ; 2° que la société achète ou vend des titres en portefeuille ; 3° que la S^té^ Générale (Banque) paye ou reçoit des valeurs pour le compte du charbonnage.

Il est **débité** des entrées d'espèces ;
crédité des sorties ;
soldé par le débit de Balance de sortie.

Il se divise en quatre sections :

1° **Caisse**, pour les espèces ;

2° **Portefeuille**, pour les valeurs en papier (remises et mandats) ;

3° Le **Portefeuille-titres** pour les titres achetés de façon à faire produire l'excès de fonds disponibles ;

4° La **Société Générale** (**Banque**) qui mentionne les dépôts, retraits, payements et recouvrements pour le compte du charbonnage.

N. B. Portefeuille remplace le compte Effets à recevoir de la comptabilité commerciale. Les sociétés charbonnières payent leurs fournisseurs soit en espèces, soit au moyen de chèques sur leur banquier, ce qui les dispense de créer le compte **Effets à payer.**

Rappelons que les mandats sont des lettres de change créées par la Société sur les clients et que les remises sont les effets que lui remettent les débiteurs.

---

(1) Cette subvention est une complication d'écriture assez inutile. On peut se borner à porter toutes les dépenses au débit de Caisse de Secours et à solder par Frais Généraux.

EXERCICES SUR LE ROLE DES CHAPITRES

1. Quels chapitres débiterez-vous dans les opérations suivantes. Achat :

a) d'une maison ; *b*) d'un hectare de terrain ; *c*) de six chaises ; *d*) d'une locomotive ; *e*) d'une machine d'exhaure ; *f*) d'un cabestan ; *g*) de 100 kg. de poudre ; *h*) de 1000 kg. de foin ; *i*) d'un câble ; *j*) de rails ; *k*) de registres ; *l*) d'un wagon poussier ; *m*) d'un wagon de coke ; *n*) de wagonnets ; *o*) d'une voiture ; *p*) d'une barrique d'huile ?

2. Indiquez les chapitres créditeurs dans les opérations ci-après indiquées. Vente :

a) d'un wagon de charbon ; *b*) d'une maison d'habitation ; *c*) d'une locomotive ; *d*) de wagonnets ; *e*) d'un wagon fumier ; *f*) d'une machine d'extraction ; *g*) d'un cheval du fond ; *h*) d'une partie de la concession ; *i*) d'un chemin ; *j*) d'un chariot ; *k*) d'un cheval du jour.

3. Dites quels chapitres vous débiterez dans les opérations qui suivent :

a) payement de salaires : 1° aux ouvriers à veine ; 2° aux ouvriers de la machine d'exhaure ; 3° aux ouvriers de la centrale électrique ; 4° aux ouvriers du rivage ; 5° aux gardes de nuit ; 6° aux machinistes ; 7° aux ouvriers qui réparent le puits d'extraction ; *b*) dynamite livrée aux ouvriers creusant un puits de stot ; *c*) wagonnets livrés par les ateliers pour les travaux du fond ; *d*) achat de timbres-poste ; *e*) payement de l'assurance contre l'incendie ; *f*) charbons enfournés pour la fabrication du coke ; *g*) charbons consommés à la machine d'exhaure ; *h*) payement de l'intérêt dû aux obligations ; *i*) payement du dividende dû aux actions ; *j*) payement du salaire dû pour réparation des fours ; *k*) encaissement de 1000 fr. ; *l*) remise de 9 effets à la Banque ; *m*) payement de Pierre en un mandat à ordre ; *n*) retrait de fonds à la Banque ; *o*) retour par la Banque de notre mandat sur Pierre, impayé et protesté.

4. Cherchez les chapitres créditeurs pour ce qui suit :

a) salaires pour le transport du charbon ; *b*) salaires pour le transport du coke ; *c*) 20 fr. d'amendes infligées aux ouvriers du fond ; *d*) payement par divers du loyer des maisons qu'ils occupent ; *e*) transports d'une machine pour les agglomérés ; *f*) charbon reçu d'une Société voisine comme indemnité d'exhaure ; *g*) 10 wagonnets livrés aux magasins par les ateliers ; *h*) 10 wagons poussier consommés pour la fabrication du coke *i*) perte sur la vente des charbons ; *j*) bénéfice sur la vente des charbons ; *k*) réparations effectuées aux chariots de Pierre ; *l*) 10 litres de pétrole consommés dans les bureaux ; *m*) chèque sur la Société Générale au profit de la Caisse de Prévoyance ; *n*) réparations faites par les ateliers à la centrale électrique.

5. Donnez la formule générale des opérations qui suivent, c'est-à-dire indiquez le chapitre débiteur et le chapitre créditeur sans préciser les articles, ou subdivisions de ces chapitres :

a) payement de Pierre à la Société ; *b*) payement de la Société à Jean ; *c*) vente de charbon au comptant à Jules ; *d*) vente de charbon à terme à Benoît ; *e*) achat de coke à Pierre à 30 jours ; *f*) vente d'agglomérés à Jules, à 3 mois ; *g*) remise d'effets à la Société Générale ; *h*) frais de Banque en déduction des remises précédentes ; *i*) espèces reçues de la Société Générale ; *j*) le Charbonnage vend des actions au pair ; *k*) le Charbonnage achète des actions au pair ; *l*) le charbonnage vend des obligations au pair ; *m*) le Charbonnage achète des obligations au pair ; *n*) Pierre paye une facture, 1/2 en espèces, 1/2 en remises ; *o*) le Charbonnage paye un fournisseur, Laurent, en un chèque sur la Banque de Mons ; *p*) le Charbonnage paye le transport : 1° d'un wagon de coke acheté ; 2° d'un bateau de bois ; 3° d'un bateau de charbon pour le compte de Jean ; 4° d'un wagon de chaux ; 5° d'un wagon avoine vendu franco par Laurent.

6. Reprendre les exercices 1, 2, 3, 4 et 5 en indiquant, outre le chapitre, l'article affecté.

Données servant de base à notre Comptabilité

INVENTAIRE AU 1er JANVIER 19...

ACTIF

Valeurs immobilisées

Concessions	275.000 00	
Immeubles	210.000 00	
Mobilier	3.220 00	
Matériel de service	61.450 00	
Ateliers et ustensiles	6.915 00	
Chemin de fer, embranchements et matériel fixe	10.000 00	
Chemin de fer, matériel roulant et de traction à la surface	38.050 00	
Installations électriques	125.000 00	
Sièges d'exhaure	47.500 00	
Sièges d'extraction et de ventilation	305.475 00	
Installations pour manutention des charbons	20.000 00	
Usine à coke	44.500 00	
Installations diverses	75.000 00	1.222.110 00

Valeurs mobilières

Charbons restant en magasin :

60,0 Tonnes gaillettes à fr. 20,00	1.200 00	
170,0 » gailletteries » 18,00	3.060 00	
870,5 » tout-venant » 15,50	13.492 75	
920,0 » fines » 12,00	11.040 00	
115.0 » poussier » 8,00	920 00	
420,0 » chauffours » 5,00	2.100 00	31.812 75

Objets de consommation restant en magasin :

A. — Huiles et graisses	900 00	
B. — Fers et Métaux	6 810 40	
C. — Bois	12.859 55	
D. — Cordes	2.598 25	
E. — Objets divers	4.644 00	27.812 20

Ouvrages inachevés ou non livrés et objets de consommation non employés :

Salaires	400 00	
Fers et Métaux	1.200.00	
Bois	800 00	
Objets divers	850 25	3.250 25

Cokes restant en magasin :

200,0 Tonnes Gros coke à fr. 20,00	4.000 00	
80,0 » Petit coke » 17,00	1 360 00	
33,0 » Grésillon » 14.50	478 50	5.838 50

Valeurs disponibles

A. — Obligations remboursées : 40 obligations de notre société rachetées		20.000 00
B. — Divers débiteurs :		
Cautionnement à la Caisse commune	30.000 00	
E. Moreau, à Wasmes	2.400 00	
Verreries de Boussu	700 00	
J. Plateau, à Tournai	1.500 00	
Laminoirs de Jemappes	800 00	
Etat-Belge	3.600 00	
C. Leroy, à Mons	1.400 00	40.400 00
C — Cautionnements des administrateurs et commissaires		40.000 00
D. — Argent en caisse		13.320 60
E. — Titres en portefeuille		52.000 00
F. — Fonds à la Société Générale		146.000 00
Total de l'actif		1.602 544 30

PASSIF

Obligations envers elle-même

A. — Compte d'actions			
900 actions ordinaires de 1000.00 chacune		900.000 00	
B. — Réserve légale		69 000 00	
C. — Réserve complémentaire et Fonds de prévision		70.000 00	
D. — Amortissement		74 683 20	1.113 683 20

Obligations envers des tiers

A. — Compte d'obligations.			
600 obligations 5 % de fr 500 chacune		300 000 00	
B. — Dividendes restant à payer		1 200 00	
C. — Caisse de prévoyance		3.444 50	
D. — Caisse commune d'assurance		2 500 00	
E. — Intérêts dus aux obligations		15.000 00	
F. — Salaires		45 472 00	
G. — Divers créditeurs :			
E. Urbain, à Paturages	1.800 00		
Société Anonyme des Ateliers de Boussu	2 500 00		
G. Bertiaux, à Quiévrain	700 00		
J. Libert, à Mons	2 200 00		
F. André, à Blaton	2.044 60	9.244 60	
H. — Dépôt des administrateurs et commissaires		40.000 00	416.861 10
			1.530.544 30
Bénéfice réalisé pendant l'exercice dernier			72.000 00
			1 602 544 30

OPÉRATIONS DU MOIS DE JANVIER 19...

1 | **1 Janvier.** — Les bénéfices sont répartis comme suit :
1) 10 % aux amortissements ; 2) 5 % à la réserve légale ; 3) 5 % au fonds de prévision : 4) 5 % pour le tantième à l'administration ; 5) un dividende de 60 fr. aux actions.

— 1 janvier —
Ctes Piers. — Pr. et P.
à Ctes-Piers. — R. légale.
R. comp. et f pr.
Amortissement.
Cte de Divers.
Tant. aux Adm. et Cres.
Ddes dus aux actions.

2 | **2 dito.** — Payé en espèces les factures des suivants :
1) Société anonyme des ateliers de Boussu . . 2 500 00
2) J. Libert, à Mons 1.200 00

— 2 dito —
Ctes Piers. — Cte de Divers.
Ateliers de Boussu
Libert, à Mons.
à S. Fin. — Cse. — P. d.

3 | **3 dito.** — Les suivants nous ont remis ce jour :
1) E. Moreau, à Wasmes, 2 effets nos 1 et 2, valeur en compte 1.500 00
2) Verreries de Boussu, pour solde :
a) un effet no 3 . . . . . 699 00
b) un bon-poste 10 00
3) C. Leroy, à Mons, pour solde :
a) 3 effets nos 4 à 6 . . . . . 1.370 00
b) billet de banque 20 00
c) timbres-poste 10 00

— 3 dito —
Fr. Gén. — Fourn. de b.
S. Fin. — Cse. — Ch. v. Port-Rem.
à Ctes Piers — Cte de Divers.
Moreau.
Verreries.
Leroy.

4 | **4 dito.** — Reçu des suivants :
1) Plateau, à Tournai, 2 effets nos 7 et 8, pour solde de compte 1 500 00
2) Etat-Belge, pour solde, en espèces . . . 3.600 00

— 4 dito —
S. Fin. — Cse. — Ch. v. Port-Rem.
à Ctes Piers. — Cte de Divers
Plateau.
Etat-Belge.

5 | **Dito.** — Remis à la Société Générale en compte, les effets nos 1 à 6 et 8 . . . . . 4.310 00

— Dito —
S. Fin. — Soc. Gén.
à S. Fin. — Port-Rem.

6 | **Dito.** — Payé pour solde de compte à la caisse commune à fin décembre dernier 2.500 00

— Dito —
Ctes Piers. — Cse Cne d'assurance
à S. Fin. — Cse. — P. d.

7	**6 janvier.** — La Société Générale a payé pour notre compte : 1) pour dividende de 19... sur 100 actions . . . 6 000 00 2) pour intérêt dû sur obligations 15 000 00	*— 6 janvier —* **Ctes Piers. — Cte de D. — Div. dûs aux actions. — I. d. aux obl.** *à S Fin. — Soc. Gén.*
8	**8 dito.** — Nous avons remis aux suivants : 1) à Urbain, à Paturages, n/chèque n° 1 sur la Société Générale . . . . . 1.800.00 2) à Bertiaux, à Quiévrain, en espèces s/escompte de 2 °/o pour solde de compte 686 00	*— 8 dito —* **Ctes Piers. — C de Divers.** — Urbain. Bertiaux. *à Fr Gén. — Esc et int.* *S. Fin. — Cse. — P. d.* *Port.-effets — C.-Chèques.*
9	**10 dito.** — Reçu de J. Liénard, à Boussu, pour une année de fermage à échoir le 31 décembre de l'année courante 50 00	*— 10 dito —* **S. Fin. — Cse.** — R. d. *à Fr Gén. — Loc div.*
10	**Dito.** — Reçu de la Société Générale, en compte, suivant n/demande de fonds 50.000 00	*— Dito —* **S. Fin. — Cse.** — R. d. *à S. Fin — Soc. Gén.*
11	**Dito.** — Reçu le bordereau de n/banquier pour n/remise du 4 courant. (Calculer l'agio : escompte 5 °/o, commission 1/2 °/o, perte de place 1 °/oo)	*— Dito —* **Fr. Gén — Frais de vente.** *à S. Fin — Soc. Gén.*
12	**11 dito.** — Nous avons payé ce jour, les salaires de la 2e quinzaine de décembre dernier (1). . 38 707 00	*— 11 dito —* **Ctes Piers. — Cte de Div. — Salaires.** *à S. Fin. — Cse. — M. d'œuvre.*
13	**13 dito.** — Payé pour dividende de 19... sur 20 actions 1.200 00	*— 13 dito —* **Ctes Piers — Cte de Div.— Div. dus aux act.** *à S. Fin. — Cse. — P. d.*
14	**14 dito.** — Vendu au comptant à Lheureux, à Hornu, la dépouille d'un cheval du jour . . . 50 00 Amortissement de la perte subie 825 00	*— 14 dito —* **Ctes Piers. — Pr. et P.** **S. Fin. — Cse. — R. d.** *à Pr. Et. — Ch. de f. et mat.*
15	**15 dito.** — Remis à F. André, à Blaton, en compte, l'effet n° 7 . . . . . 750 00	*— 15 dito —* **Ctes Piers. — Cte de Divers.** — André. *à S. Fin. — Port. — Rem.*
16	**Dito.** — Acheté au comptant aux suivants : 1) à Dufour, e/v : 12 chaises de bureau à raison de 8 fr. chacune 96 00 2) à Croy, à Angre : *a*) 4 chevaux pour le service du fond . . 4.000 00 *b*) 1 cheval » » jour . . 2.000 00	*— Dito —* **Pr. Et. — Mob.** **Mat. de serv.** **Chem. de f. et mat.** *à S. Fin. — Cse — P. d.*
17	**16 dito.** — Retour impayé de l'effet n° 3 nous remis par les verreries de Boussu . . . . . 690 00 Frais de protêt. . . . . 3 50 Port de lettre pour retour par nous à notre cédant. 0 20	*— 16 dito —* **Ctes Piers. — Cte de Div.** — Verreries. *à Fr Gén. — Rent. div.* *S. Fin. — Stié Gle.*
18	**17 dito** — Payé à Carlier, e/v, pour réparations des dégâts causés par nos travaux souterrains à sa maison d'habitation . . . . . 486 95 Payé pour un abonnement de cette année aux « Annales des Mines » 100 00	*— 17 dito —* **Fr. Gén. — Fourn. de bureau.** **Loc. et dom.** *à S. Fin. — Cse. — P. d.*

(1) On arrête le compte des salaires chaque samedi et les ouvriers ne reçoivent ce qui leur est dû que le samedi suivant.

La semaine en retard est une caution que l'ouvrier laisse entre les mains du patron comme garantie de l'exécution du contrat de travail. Si nous avons supposé que les salaires sont payés tous les quinze jours seulement, c'est pour éviter la répétition inutile des mêmes articles dans les livres.

19 **18 janvier.** — Vente au comptant à A. Ruelle, entrepreneur e/v.
1) 2 m³ vieux bois à fr. 15,00
2) 1500 briques » 20,00 °/₀₀
3) 400 kg. mitrailles » 8,00 °/₀
4) 2 wagons de cendres » 2,50

— Du 18 janvier —
S. Fin. — Cse. — R. d
à Mag. — Fers et métaux. Bois (1)
Obj. div

20 **20 dito.** — Payé ce jour :
1) pour transport d'un wagon de chaux expédié par Brabant, à Basècles 20 00
2) pour le compte Rassart, à Baudour, pour transport d'un wagon bois de mine . . . 38 40
3) à la Maison Legrand et Cie, à Bruxelles, pour divers renseignements relatifs à des demandes de solvabilité 15 00

— 20 dito —
Fr. G. — Fourn. de b.
Mag. — Obj. div.
Ctes Piers. — C. de Div. — Rassart.
à S. Fin. — Cse. — P. d.

21 **22 dito.** — Réglé les notes suivantes :
1) O. Samain, à Boussu, pour pavage d'une partie du dommage du charbonnage . . . 80 00
2) J Quenon, e/v, pour réparation de la bascule du rivage 45 00
3) A Ruelle, e/v, pour réparation et entretien des fours à coke 48 75
4) E. Hénin, imprimeur, e/v, pour fournitures de bureau, livres, papier, plumes, encre . . 190 00

— 22 dito —
Ext. — Manip. des oh. — b) ser. des riv.
Fr. G. — Fourn. de bur.
Entr. des r. et ch.
Fours à C. — Fr. de rép. et ent. des f.
à S. Fin. — Cse. — P. d.

22 **24 dito.** — Reçu :
1) Pour vente des herbes croissant sur les remblais du chemin de fer de la Société pour 19. . 20 00
2) Pour retenues aux ouvriers pour outils mis à leur disposition et non restitués, savoir : 30 fleurets de mine à fr. 2,50 . . . . . 75 00

— 24 dito —
S. Fin. — Cse. — R. d.
à Pr. Et — Mat. de serv
Fr. Gén — Loc. div.

23 **Dito.** — Reçu de la Sté Gle, à valoir en compte. . 40.000 00

— Dito —
S. Fin. — Cse. — R. d.
à S. Fin. — Soc. Gén.

24 **25 dito.** — Nos dispositions au 15 mars prochain, savoir :
1) s/la Société anonyme des ateliers de Boussu . 10 000 00
2) s/Moreau, à Wasmes, pr solde de compte . 900 00

— 25 dito —
S. Fin. — Port. — Mand.
à Ctes Piers. — C de D. — Ateliers.
Moreau.

25 **Dito.** — Payement des salaires de la 1re quinzaine du mois courant (Voir état p 48).

— Dito —
Divers.
à Ctes Piers. — Caisse de Prévoyance.
S. Fin. — Cse. Main-d'œuvre.
P. divers.

26 **27 dito.** — Expédié de nos rivages à Brabant de Courtrai (n/fre no 8) : 200,0 T. tout-venant à fr. 25,00
100,0 T. fines » 18,00
Remis en espèces au bâtelier, pour avance de fret . 250 00

— 27 dito —
Ctes Piers. — Cte de Divers.
à Charbons. — Ch. vend.
à Serv. Fin — Caisse. — P. d.

27 **29 dito.** — Payé à J. Fromont, à Mons, s/commissions pour ventes de coke faites par son intermédiaire pendant le mois ct, fr. 215 00

— 29 dito —
Fours à coke. — Fr. G. et div.
à Serv. Fin — Cse. — P. d

28 **30 dito.** — Reçu des Laminoirs de Jemappes, un chèque s/Mons pour solde, sous déduction de 2 °/₀ d'escompte 784 00
Endossé ce chèque à l'ordre de la Banque du Hainaut.

— 30 dito —
S. Fin. — Port.-effets. — Chèques.
à Ctes Piers. — Cte de Div — Lamin

— Dito —
Ctes Piers. — Cte de Div. — Banque.
à S. Fin — P. eff. — Chèques.

29 **31 dito.** — Règlement des salaires du mois de janvier (Voir état p. 48.)

— 31 dito —
Divers.
à Ctes Piers. — Cte de Div.
Salaires.

(1) Dans beaucoup de charbonnages, on passe la vente du vieux bois au crédit de « Magasin » pour combler partiellement le déficit que celui-ci peut présenter. Néanmoins, il est plus logique d'en créditer le cte « Extraction » (Rentrées diverses), qui a été débité de ce bois lorsque les Magasins l'ont fourni.

30 **31 Janvier.** — Nos payements pour le compte de la Caisse commune des indemnités dues à divers ouvriers pour le mois écoulé 520 00

— 31 janvier —
Ctes Piers. — Cse cne d'assurance.
à S. Fin. — Cse. — P. d.

31 **Dito.** — Porté en compte :

1) le $\frac{1}{12}$ de l'intérêt de l'année courante des obligations de la Société 1.250 00
2) le $\frac{1}{12}$ des contributions de l'exercice courant . 600 00
3) le $\frac{1}{12}$ des primes d'assurances contre l'incendie . 120 00
4) le $\frac{1}{12}$ des abonnements au chemin de fer . . 125 00
5 le $\frac{1}{12}$ de l'impôt 6 p. c s/intérêts des obligat . 75 00

— Dito —
Fr. Gén. — Int. et ch. fin.
Cont. et red.
Fr. div.
à Ctes Piers — Cte de Divers.
Intérêts dus aux obl.
Contrib. à payer.
Assur. contre l'incendie.
Abonnem. au ch. de fer.
Impôt s/int. des oblig.

32 **Dito.** — Nos subventions suivantes :

1) à la « Caisse de Prévoyance » à raison de 2 1/2 °/o des salaires du mois ;
2) à la « Caisse de Secours » à raison de 1 °/o des salaires du mois ;
3) à la « Caisse commune », à raison de 3 1/2 °/o des salaires du mois.

— Dito —
Fr. Gén. — Fr. divers.
à Ctes Piers. — Cse de Prévoyance.
Cse Commune.
Cte de Divers.
Cse de secours.

33 **Dito.** — Ventes de charbons au comptant pendant le mois courant :

90 tonnes gailletteries à fr. 33 00
31 » tout-venant » 25 00
10 » fines » 18 00
20 » chauffours » 7 00

— Dito —
S. Fin. — Cse. — Ch. vendus.
à Ch. — Ch. vendus.

34 **Dito.** — Vente de cokes au comptant pendant le mois courant :

10,0 T. Gros coke à fr. 35 00
5,0 T. Petit coke » 32 00
12,0 T. Grésillon » 25 00

— Dito —
S. Fin. — Cse. — Ch. vendus
à F. à coke. — C. vendus.

35 **Dito.** — Payé :

1) aux employés pour appointements du mois courant 3.450 00
2) à Samain, agent de vente :
a) appointements du mois courant 250 00
b) frais de voyage à raison de 10 fr. par jour . 270 00
c) port de lettres et télégrammes . . . 4 90
3) à M. Hoyois, employé du cadastre à Mons, pour confection d'un plan à joindre à la demande en autorisation de l'installation d'une 4e chaudière 20 80

— Dito —
Fr. Gén. — App. et salaires.
Fr. de vente.
Fr. div.
à S. Fin. — Cse. — P. div.

36 **Dito.** — Expéditions de charbons faites par chemin de fer pendant le mois courant, savoir :

N/fre n° 1 du 2 dito à Leroy, à Mons, s/escte 2°/o :
400 tonnes tout-venant à fr. 25 00
250 » fines » 18 00
N/fre n° 2 du 10 dito à Dubois, à Ath :
10 tonnes gaillettes, à fr. 35 00
15 » gailletteries, » 33 00
900 » tout-venant » 25 00
15 » poussier » 11 00
N/fre n° 4 du 18 dito à la Sté Ame des Ateliers de Boussu :
1800 tonnes tout-venant à fr. 25 00
N/fre n° 5 du 20 dito, à Plateau, à Tournai, s/escte de 2 °/o :
250 tonnes tout-venant, à fr. 25 00
220 » fines » 18 00
20 » poussier » 11 00
N/fre n° 7 du 27 dito à l'État-Belge :
1200 tonnes fines à fr. 18 00
N/fre n° 9 du 30 dito à E. Meunier, à Bruxelles :
50 tonnes gaillettes à fr. 35 00
250 » gailletteries » 33 00
600 » fines » 18 00

— Dito —
Ctes Piers. — Cte de Divers.
à Ch — Ch. vendus.

37 **Dito.** — Expéditions de coke faites par chemin de fer pendant le mois courant, selon détails au facturier, savoir :

N/fre n° 3 du 15 ct à la Brasserie Robert, à Saint-Ghislain :

— Di —
Ctes Piers. — Cte de Divers.
à F. à coke. — C. vendus.

20 tonnes gros coke à fr. 35 00
10 » petit coke » 32 00
N/fre nº 6 du 25 ct aux Laminoirs de Jemappes (esc. 2 °/o) :
100 tonnes gros coke à fr. 35 00
N/fre nº 10 du 31 ct aux Verreries de Boussu :
50 tonnes gros coke à fr. 35 00
N/fre nº 11 du 31 ct à J. Hayez, à Tournai :
60 tonnes gros coke à fr. 35 00

38 **31 janvier.** — Donation de charbons aux suivants :
Ve Cornet, 2 tonnes fines à fr. 17 00
Simon Pierre, 2 tonnes fines à fr. 17 00
3 » chauffours à fr. 6 00
Transport des dits charbons aux domiciles des personnes ci-dessus . . . . . fr. 12 00

— *31 janvier* —
Ctes Piers. — Cte de Divers.
Caisse de secours.
à Transp. — T. eff. pr div.
à Ch. — Ch. f. à la consommation.

39 **Dito.** — Relevé de la consommation des charbons pendant le mois courant pour l'usage des services ci-dessous, suivant état détaillé, savoir :
Exhaure : 50 tonnes chauffours à fr. 6 00
Extraction : 80 » poussier » 10 00
247 » chauffours » 6 00
Rivage : 4 » tout-venant » 23 00
Energie électrique : 70 tonnes poussier à fr. 10 00
Transport, chauffage de la locomotive :
80 tonnes chauffours à fr. 6 00.
Maisons des employés :
$9\frac{1}{2}$ tonnes tout-venant à fr. 23 00
Bureaux :
5 tonnes tout-venant à fr. 23 00
Ateliers :
4 tonnes poussier à fr. 10 00
6 » chauffours à fr. 6 00
Chaudières des fours à coke :
$10\frac{1}{2}$ tonnes chauffours à fr. 6 00

— *Dito* —
Divers.
à Ch. — Ch. f. à la consion.

40 **Dito.** — Il a été enfourné 2400 tonnes poussier, évaluées d'après les dépenses des fours à fr. ..... (somme à rechercher) (1).

— *Dito* —
F. à coke. — Ch. enfournés.
à Ch. — Ch. f. à la fabr. du c.

41 **Dito.** — Consommation de coke :
1) Transports :
1 tonne petit coke à fr. 22 00
2) Directeur et employés :
4 tonnes petit coke à fr. 22 00
3) Ateliers :
2 tonnes petit coke à fr. 22 00

— *Dito* —
Divers.
à F. à Coke. — C. consommés.

42 **31 dito.** — Ventes au comptant :
1) Déchets de charbons lavés à fr. 25 00
2) Sous-produits de la récupération :
a) Eau ammoniacale fr. 950 00
b) Goudron » 650 00
c) Brai » 200 00

— *Dito* —
S. Fin. — Cse. — R. d.
à Fours à coke. — Rentrées.

43 **Dito.** — Relevé de la consommation de l'énergie électrique suivant état détaillé, savoir :
a) Exhaure : 1084,70
b) Extraction : 1343,30
c) Manutention des charbons : 422,00
d) Transports aériens : 208,80
e) Eclairage bureaux et maisons : 52,20
f) Ateliers : 500,00

— *Dito* —
Divers.
à Energ. élect.

44 **Dito.** — Relevé des factures des suivants pour leurs fournitures faites pendant le mois écoulé, savoir :

— *Dito* —
Mag. — Mag. cent.
à Ctes Piers. — Cte de Divers.

(1) La valeur des charbons enfournés est calculée de manière à solder le compte « Fours à coke ». La production est estimée à 75 °/o des charbons enfournés, dont 70 °/o de gros coke, 2 °/o de petit coke et 3 °/o de grésillon ; les cokes en magasin sont évalués au même prix qu'à l'inventaire du 31 décembre dernier.

1) fre nº 1 de J. Libert, à Mons, pour fourniture de fer, du 10 dito (escte obtenu : 12,00) . 600 00
2) fre nº 2 de Rassart, à Baudour, pour fourniture de bois, du 18 dito (escte obtenu : 250,00) 12 500 00
3) fre nº 3 du Levant du Flénu, du 18 dito, à 20 tonnes tout-venant à fr. 24,00 la tonne . 480 00
4) fre nº 4 de J. Hayez, à Tournai, pour fourniture d'huiles et graisses, du 25 dito . . . 850 00
5) fre nº 5 des corderies de Dour, pour fourniture de cordes, du 30 dito (escte obtenu : 300,00) 10.000 00
6) fre nº 6 de Meunier, à Bruxelles, pour fourniture de poudre et de dynamite du 31 ct . 410 00

45 **Du 31 janvier.** — Fournitures des magasins pour les services ci-dessous, pendant le mois écoulé, savoir :

— Du 31 janvier —
Divers.
à Mag. — Mag. cent

Rails, 2000 kg. à fr. 25 00 %
Travers, 575 kg. » 30 00 %
Cordes de cayats, 240 kg. » 100 00 %
Taques de polis, 500 kg. » 26 00 %
1 cric . . . . . fr. 90 00 *a)*
2 bricoles pour chevaux du fond à fr 28,50 la pièce . . . . . fr. 57 00 *b)*
Construction d'une voie de raccordement conduisant aux ateliers : *c)*
Bois . . . . . fr. 50 20 *d)*
Rails et boulons . . . . . » 235 70 *e)*
Creusement d'un bouveau montant vers la couche « Grande Chevalière », à 460 mètres :
Huiles et Graisses . . . . . fr. 60 00
Bois . . . . . » 269 50
Objets divers . . . . . » 190 30
Entretien des troussages à 500 mètres :
Bois . . . . . » 425 00
Objets divers . . . . . » 160 00
Creusement d'un bouveau de retour de « Chevalière Couchant » à 350 mètres :
Huiles et Graisses . . . . . fr. 86 10
Bois . . . . . » 276 00
Objets divers . . . . . » 285 20
Creusement d'un touret en dure de 350 à 400 m :
Huiles et Graisses . . . . . » 61 00
Bois . . . . . » 300 00
Objets divers . . . . . » 292 40

	Huiles et graisses	Fers et métaux	Bois	Objets div.	Cordes
Exhaure :	25 00	56 00	40 00	63 20	»
Extraction :	55 00	150 00	8.775 00	198 50	300 00
Rivages :	13 00	25 00	20 00	18 40	»
Energie électr. :	100 00	200 00	50 00	150 00	»

Transports à la surface :
Huiles et Graisses . . . . . fr. 47 50
Nourriture des chevaux . . . . . » 632 50
Bureaux et maisons des employés supérieurs :
Huiles et Graisses . . . . . » 39 10
Objets divers . . . . . » 225 80

	Huiles et graisses	Fers et métaux	Bois	Objets div.
Ateliers :	42 20	3.800 00	1.278 10	296 00
Fours à coke :	6 00	46 00	30 00	40 00

46 **Dito.** — Relevé des réparations et fournitures faites par les ateliers, selon état du mois écoulé :

— Dito —
Divers.
à Ateliers. — Fourn. aux Magasins.

Fournitures d'outils du fond . . . . fr. 85 00 *Impton aux ctes de l'expt.*
Réparation des outils employés à la construction du bouveau montant vers la couche « Grande Chevalière », à 460 m. . . . . » 84 40 » » *dér. de la h*
Entretien des troussages à 500 m. . . . » 46 30 » » *1er établ.*
Bouveau de retour de Chevalière Couchant » 88 60
Pompe d'exhaure . . . . . » 320 00

	Réparation des chariots . . . . . fr. 510 00	
	» » cages . . . . . » 325 00	
	» » cayats . . . . . » 45 00	
	» » lampes . . . . . » 130 00	
	» » outils du fond . . . . . » 95 00	
	» » triages à charbons . . . . » 19 00	
	» de la grue du rivage . . . . » 91 50	
	» des chariots de route . . . . » 80 00	
	» de la centrale électrique . . . » 20 00	
	Entretien de la maison du Directeur-gérant . » 95 00	
	» » » de l'Agent-comptable . » 28 00	
	» du matériel des fours à coke . . » 221 40	
	Fournitures aux magasins : fers et métaux . » 415 00	
	» bois . . . . » 510 00	
47	**Du 31 janvier.** — Transports effectués pendant le mois écoulé suivant état en date de ce jour :	*— Du 31 janvier —*
	Pour le siège d'extraction. . . . . fr. 150 00	**Divers.**
	» les fours à coke . . . . . » 145 50	*à Transp. — Tr. effectués pr div.*
	» le transport d'un ouvrier blessé . . » 10 00	*Impion au cte Dér. de la h.*
		» » *Pr. Et.*
48	**Dito.** — Payé aux suivants, savoir :	*— Dito —*
	1) à Paul Laurent, ancien ouvrier de la société pour sa pension mensuelle . . fr. 50 00	**Exh.** — Ind. d'exh...
	2) à l'Ouest de Mons, pour indemnité d'exhaure due pour le mois écoulé . . » 150 00	**Transp.** — Fr. div.
	3) à l'Etat-Belge, pour transport du mois écoulé de 150 tonnes charbons expédiées de la fosse aux rivages . . . . . » 180 00	**Fr. Gén.** — Fr. div.
	4) à Delmotte, e/v, pour fourniture de coutil . » 40 00	**Cte Piers.** — Csc de prév.
		à S. Fin. — Cte. — P. d.
49	**Dito.** — Reçu en espèces des suivants :	*— Dito —*
	a) en payement de n/fres charbons, savoir :	**S. Fin.** — Csc. — Ch. v.
	Leroy, pour solde de n/fre nº 1. . . . » 14.210 00	R. div.
	Plateau, à Tournai, pour solde de n/fre nº 5 . » 10 221 40	*à Ctes Piers. — Cte de Divers.*
	Meunier, à Bruxelles, pour solde de n/fre nº 9. » 20.650 00	
	Remise et différence de prix s/cette fre . . » 150 00	
	b) en payement de n/fres coke, savoir :	
	Laminoirs de Jemappes, solde de n/fre nº 6 . » 3.430 00	
	J. Hayez, à Tournai, solde de n/fre nº 11 . . . » 2.020 00	
	Remise et différence s/cette facture . . . » 80 00	
50	**Dito.** — N/remises aux suivants en payement de l/fres :	*— Dito —*
	J. Libert, de Mons, n/chèque nº 2 pr solde de s/fre nº 1. . . . . fr. 588 00	**Ctes Piers.** — Cte de Divers.
	Rassart, à Baudour, n/chèque nº 3 pr solde de s/fre nº 2. . . . . » 12.250 00	*à Fr. Gén. — Es. et int.*
	Corderies de Dour, n/chèque nº 4 pour solde de s/fre nº 4 . . . . . » 9.700 00	*S. Fin. — Port-effets. — C. Chèques.*
51	**Dito.** — Usure des outils et du matériel :	*— Dito —*
	1) Creusement d'un bouveau montant vers la couche Gde Chevalière à 560 m. . . . » 80 00	**Divers.**
	2) Creusement d'un touret en dure . . . » 85 00	*à Pr. Et. — Mat. de service.*
	3) Entretien des troussages à 500 m. . . » 48 00	*At. et ustles.*
	4) Creusement d'un bouveau de retour de « Chevalière Couchant » à 350 mètres . . » 85 00	*Ch. et mat.*
	Usure des câbles employés à l'exhaure . . » 305 00	*Us. à coke.*
	» du matériel employé à l'exhaure . . » 150 00	
	» des câbles employés à l'extraction. . » 989 00	
	» du matériel servant à l'extraction . . » 1916 65	
	» des chevaux, du matériel et des harnais. » 620 00	
	» des locomotives et wagons . . . » 395 00	

	Amortissement des installations de la centrale électrique (1) . . . . . fr. 1 500 00 Usure des outils. . . . . » 150 00 » des machines des fours à coke . . » 352 15	
52	**Du 31 janvier.** — Solde de la caisse de secours. (Somme à rechercher.)	*— Du 31 janvier —* **Fr. Gén. — Fr. div.** *à Ctes Piers. — Cte de Divers.* *Cse de secours.*
53	**Dito.** — Solde des comptes formant les éléments du prix de revient : Charbons extraits : 124 tonnes gaillettes 293,5 » gailletteries 2852 » tout-venant 1548 » fines 2821,5 » poussier 681 » chauffours.	*— Dito —* **Ch. — Fr. dir. d'ext.** **Amts des trav. prép.** **Fr. d'exh.** **Fr. de transp.** **Fr. gén.** *aux Éléments du prix de revient.*
54	**Dito.** — Bénéfices réalisés sur l'exploitation. (Somme à rechercher en évaluant les charbons en magasins aux mêmes prix qu'à l'inventaire de décembre dernier.)	*— Dito —* **Ch. — Imp. au Cte Pr. et P.** *à Ctes Piers. — Pr. et P.*

Marche suivie dans notre comptabilité

Le système à Journaux multiples est le mode adopté actuellement par la comptabilité de la Société Générale.

Nous supposons connue la comptabilité commerciale d'après la méthode de centralisation. Cela nous dispensera de rappeler ici le rôle et la manière de tenir les différents livres auxiliaires que l'on trouve dans toutes les comptabilités, tels que Livre de Caisse, Copie d'effets, Facturier d'entrée, Facturier de sortie, etc.

Dans tout charbonnage, on fait usage de différents journaux auxiliaires dans lesquels on écrit les opérations à mesure qu'elles se présentent. Ils sont tenus par des employés spéciaux et fournissent chaque mois un ou deux articles au Journal centralisateur. Outre cela, il est remis chaque mois au comptable un état récapitulatif des salaires, des réparations faites aux ateliers, des transports effectués, de l'énergie électrique fournie aux différents comptes et de l'usure du matériel.

Dans la comptabilité de charbonnage dont nous donnons le modèle ci-après, nous présentons successivement le Journal de Caisse, le Journal du Portefeuille-effets, le Journal des Approvisionnements, le Journal des Ventes, le Journal de Divers et les différents états de fin de mois. Nous tiendrons d'une manière complète le Grand-Livre des comptes personnels, le Journal centralisateur et le Grand-Livre des comptes généraux.

Afin d'exercer les élèves au rôle des comptes, nous conseillons de leur faire donner, oralement ou par écrit, la formule du Journal pour chaque article de la monographie, comme nous le faisons plus haut.

(1) Les amortissements sont calculés sur la base de 20 ans pour les bâtiments et constructions, 15 ans pour les machines, chaudières et matériel électrique, 25 ans pour la canalisation. Il ne sera pas tenu compte de l'intérêt du capital d'immobilisation.

JOURNAUX AUXILIAIRES

RECETTES

JOURNAL DE CAISSE

N°s d'ordre	DATES		Fos du G.-L.	COMPTES A CRÉDITER	LIBELLÉ	SOMMES reçues		COMPTES A CRÉDITER										Encaisse reportée	
								I Premier Etablissement		VI Frais Généraux		VII Charbons		VIII Magasins		X Fours à coke		XI Comptes Particuliers		XII Service Financier			
	19...																						
1	Janv.	1			Encaisse à ce jour	13.320	60															13.320	60
2	»	3	3	Verreries de Boussu	s/remise pour solde	10	»											10	»				
3	»	3	7	C. Leroy, à Mons	» » »	20	»											20	»				
4	»	4	6	Etat-belge	» » »	3.600	»											3.600	»				
5	»	10		VI. **Locations diverses**	fermage de Liénard, à Boussu .	50	»			50	»												
6	»	10		XII. **Société Générale**	valeur en compte	50.000	»													50.000	»		
7	»	14		I. **Chemins de fer et mat.**	vente de la dépouille d'un cheval du jour.	50	»	50	»														
8	»	18		VII. **Fers et métaux**	vente à Ruelle : mitrailles 32 00																		
				Bois	» » vieux bois 30 00																		
				Objets divers	» » briques et cendres 35 00	97	»							97	»								
9	»	24		VI. **Produits des routes et chaussées**	vente d'herbe.	20	»			20	»												
10	»	24		I. **Matériel de service**	retenue aux ouvriers pr 30 fleurets de mine non restitués . .	75	»	75	»														
11	»	24		XII. **Société Générale**	valeur en compte	40.000	»													40.000	»		
12	»	31		VI. **Caisse de prévoyance**	retenues opérées sur les salaires	1.600	»											1.600	»				
13	»	31	26	Ventes au comptant	montant des ventes du mois . .	4.875	»											4.875	»				
14	»	31		X. **Rentrées**	déchets de charbons lavés et sous-produits	1.825	»									1.825	»						
15	»	31	7	C. Leroy, à Mons	solde de n/fre n° 1	14.210	»											14.210	»				
16	»	31	4	Plateau, à Tournai	» » » » 5	10.221	40											10.221	40				
17	»	31	5	Laminoirs de Jemappes	» » » » 6	3.430	»											3.430	»				
18	»	31	24	Meunier, à Bruxelles	» » » » 9	20.650	»											20.650	»				
19	»	31	21	Hayez, à Tournai	» » » » 11	2.020	»											2 020	»				
						166.074	»	125	»	70	»			97	»	1.825	»	60.636	40	90.000	»	13 320	60
1	Fév.	1			Encaisse à ce jour	69.072	25															69 072	25

JOURNAL DE CAISSE

DÉPENSES

Nos d'ordre	DATES		Fos du G.-L.	COMPTES A DÉBITER	LIBELLÉ	SOMMES payées		COMPTES A DÉBITER																	
								I Premier Etablissement		III Exhaure		IV Extraction		V Transports		VI Frais Généraux		VIII Magasins		X Fours à coke		XI Comptes Particuliers	
	19...																								
1	Janv.	2	11	Sté Ame des At de Boussu	réglé s/fre	2.500	»															2 500	»
2	»	2	13	J Libert, à Mons	» »	1.200	»															1.200	»
3	»	4		XI. **Caisse comne d'assur.**	solde à fin décembre . . .	2 500	»															2.500	»
4	»	8	12	Bertiaux, à Quiévrain	pour solde	686	»															686	»
5	»	11	8	Salaires	payement de la 2e quinzaine de décembre	38 707	»															38 707	»
6	»	13	16	Dividendes dus aux act.	dividendes de 19 .. s/20 actions .	1 200	»															1 200	»
7	»	15		I **Mobilier**	achat de 12 chaises de bureau .	96	»	96	»														
8	»	15		I. **Matériel de service**	» » 4 chevaux pour le fond	4 000	»	4 000	»														
9	»	15		I. **Chemins de fer et mat.**	» » 1 cheval pour le jour .	2.000	»	2.000	»														
10	»	17		VI. **Locations et dommges**	réglé dégâts causes à la maison Carlier	486	95									486	95						
11	»	17		VI. **Fournit. de bur. et men. f.**	abonnement aux « Annales des Mines »	100	»									100	»						
12	»	20		VIII. **Objets divers**	port d'un wagon de chaux . .	30	»											30	»				
13	»	20	19	Rassart, à Baudour	» payé pour s/cte.	38	40															38	40
14	»	20		VI. **Fournit. de bur. et men. f.**	demandes de renseignements .	15	»									15	»						
15	»	22		VI. **Entret. des routes et chaus.**	pavage d'une partie du dommage	80	»									80	»						
16	»	22		IV. **Manipul. des charb.** B) **Service des rivages**	réparation de la bascule du rivage	45	»					45	»										
17	»	22		X. **Entr. et rép. des fours**	» des fours	48	75													48	75		
18	»	22		VI. **Fournit. de bur. et men. f.**	fournitures de bureau	190	»									190	»						
19	»	25	8	Salaires	1re quinzaine du mois courant .	37.677	95															37 677	95
20	»	27	22	Brabant, à Courtrai	avance de fret	250	»															250	»
21	»	29		X. **Frais gén. et divers**	commission pour vente de cokes	215	»													215	»		
22	»	31		XI. **Caisse comne d'assur.**	indemnité à divers ouvriers . .	520	»															520	»
23	»	31		VI. **Appoint. et salaires**	appointements des employés .	3.450	»									3.450	»						
24	»	31		VI. **Frais de vente**	» et frais de l'agent de vente	524	90									524	90						
25	»	31		VI. » **divers**	coût d'un plan.	20	80									20	80						
26	»	31		XI. **Caisse de prévoyance**	pension mensuelle de Pr Laurent	50	»															50	»
27	»	31		III. **Ind. d'exh. à des soc. vois.**	indemnité à l'« Ouest de Mons »	150	»			150	»												
28	»	31		V. **Frais divers**	transports de charb. aux rivages.	180	»							180	»								
29	»	31		VI. » »	fourniture de coutil pr Delmotte	40	»									40	»						
					TOTAUX DU MOIS . . .	97 001	75	6.096	»	150	»	45	»	180	»	4.097	65	30	»	263	75	85 329	35
					ENCAISSE A CE JOUR . .	69.072	25																
						166.074	»	6.096	»	150	»	45	»	180	»	4.097	65	30	»	263	75	85.329	35

ENTRÉES — JOURNAL DU

Nos des Effets R	M	C	DATES		Folios du Grand-Livre	Fourni par	Echéance		Nombre	Import		Comptes à débiter — XII. Service Financier Portefeuille-Effets — A Remises		B Mandats		C Chèques		Comptes à créditer — XI Ctes Piers Compte de Divers		XII Service Financier Société Générale		Effets en Portefeuille à la fin du mois précédent		TOTA
			19...																					
1			Janv.	3	2	E. Moreau, à Wasmes	Janv.	31		945	»													
2			»	3	2	id.	»	31	2	555	»	1.500	»					1.500	»					1.500
3			»	3	3	Verreries de Boussu	»	25	1	690	»	690	»					690	»					690
4			»	3	7	C. Leroy, à Mons	»	25		270	»													
5			»	3	7	id.	»	25		800	»													
6			»	3	7	id.	»	31	3	300	»	1.370	»					1.370	»					1.370
7			»	4	4	Plateau, à Tournai	»	31		750	»													
8			»	4	4	id.	Fév.	5	2	750	»	1.500	»					1.500	»					1.500
		1	»	8		Société Générale			1	1.800	»					1.800	»			1.800	»			1.800
	1		»	25	11	Ateliers de Boussu	Mars	15	1	10.000	»			10.000	»			10.000	»					10.000
	2		»	25	2	E. Moreau, à Wasmes	»	15	1	900	»			900	»			900	»					900
		2	»	30	5	Laminoirs de Jemappes			1	784	»					784	»	784	»					784
		3	»	31		Société Générale				588	»													
		4	»	31		id.				12.250	»													
		5	»	31		id.			3	9.700	»					22.538	»			22.538	»			22.538
									15	41 082	»	5.060	»	10.900	»	25.122	»	16 744	»	24 338	»			41 082
			Fév.	1		Eff. en portef. à ce jour			2	10.900	»			10.900	»							10.900	»	10.900

ORTEFEUILLE-EFFETS — SORTIES

DATES	Folios du Grand-Livre	Remis à	Nombre	Import	Comptes à débiter — XI Ctes Piers Compte de Divers	Comptes à débiter — XII Service Financier Société Générale	Comptes à créditer — XII. Service Financier Portefeuille-Effets — A Remises	B Mandats	C Chèques	Effets en Portefeuille à la fin du mois	Totaux
19...											
Janv. 4		Société Générale		945 »							
» 4		id. id.		555 »							
» 4		id. id.		690 »							
» 4		id. id.		270 »							
» 4		id. id.		800 »							
» 4		id. id.		300 »							
» 4		id. id.	7	750 »		4.310 »	4 310 »				4 310 »
» 8	10	Urbain, à Paturages	1	1 800 »	1 800 »				1.800 »		1.800 »
» 15	14	F. André, à Blaton	1	750 »	750 »		750 »				750 »
» 30	23	Banque du Hainaut	1	784 »	784 »				784 »		784 »
» 31	13	J. Libert, à Mons	1	588 »	588 »				588 »		588 »
» 31	19	Rassart, à Baudour	1	12 250 »	12.250 »				12 250 »		12.250 »
» 31	25	Corderies de Dour	1	9 700 »	9.700 »				9.700 »		9.700 »
		Totaux	13	30.182 »	25.872 »	4.310 »	5.060 »		25 122 »		30.182 »
		Effets en portef. à ce jour	2	10.900 »				10.900 »		10.900 »	10.900 »
			15	41 082 »	25.872 »	4.310 »	5.060 »	10.900 »	25.122 »	10.900 »	41 082 »

JOURNAL DES ENTRÉES

Nos du Facturier	Dates	Fos du Grand Livre	FOURNISSEURS (à créditer)	LIBELLÉ	Montant brut	Escompte	Montant net	Factures à imputer directement	FOURNITURES ENTRÉES A Huiles et Graisses	B Fers et Métaux	C Bois	D Cordes
	19 ..											
1	Janv. 10	13	J. Libert, à Mons		600 »	12 »	588 »			600 »		
2	» 18	19	Rassart, à Baudour		12.500 »	250 »	12.250 »				12.500 »	
3	» 18	20	Levant du Flénu	VII. **Ch. acquis :** 20 T. tout-venant	480 »		480 »	480 »				
4	» 25	21	J. Hayez, à Tournai		850 40		850 40		850 40			
5	» 30	25	Corderies de Dour		10.000 »	300 »	9.700 »					10 000 »
6	» 31	24	Meunier, à Bruxelles		410 »		410 »					
					24.840 40	552 »	24.278 40	480 »	850 40	600 »	12.500 »	10.000 »

APPROVISIONNEMENTS — SORTIES

MAGASIN Totaux		Chapitre	COMPTES A DÉBITER	Imputations		A Huiles et Graisses		B Fers et Métaux		C Bois		D Cordes		F Objets divers		Total		Totaux par Chapitre	
600	»	I	**Premier Etablissement**																
12.500	»		Matériel de service	1.099	50			802	50			240	»	57	»	1.099	50		
			Ateliers et ustensiles	90	»									90	»	90	»		
			Chemins de fer et matériel	285	90			225	70	50	20					285	90		
850	40							1.038	20	50	20	240	»	147	»	1 475	10	1 475	10
		II	**Travaux préparatoires**																
10.000	»		Fournitures des magasins	2.405	50	207	10			1 270	50			927	90	2.405	50	2 405	50
410	»																		
		III	**Exhaure**																
			Fournitures des magasins	184	20	25	»	56	»	40	»			63	20	184	20	184	20
		IV	**Extraction**																
			Fournitures des magasins	9.478	50	55	»	150	»	8.775	»	300	»	198	50	9.478	50		
			Manipulation des charbons B) Service des rivages	76	40	13	»	25	»	20	»			18	40	76	40		
						68	»	175	»	8.795	»	300	»	216	90	9 554	90	9 554	90
		IV bis	**Energie électrique**																
			Fournitures des magasins	500	»	100	»	200	»	50	»			150	»	500	»	500	»
		V	**Transports**																
			Fournitures des magasins	680	»	47	50							632	50	680	»	680	»
		VI	**Frais généraux**																
			Consommations diverses	264	90	39	10							225	80	264	90	264	90
		IX	**Ateliers généraux**																
			Fournitures des magasins	5.416	30	42	20	3 800	»	1.278	10			296	»	5.416	30	5 416	30
		X	**Fours à coke**																
			Fournitures des magasins	122	»	6	»	46	»	30	»			40	»	122	»	122	»
24 360	40			20 603	20	534	90	5.315	20	11.513	80	540	»	2.699	30	20.603	20	20.603	20

JOURNAL

DATES		Fos du G.-L. des ctes pers	COMPTES A DÉBITER	Montant brut		Escompte		Montant net		COMPTES CHAR						
										Gaillettes	Gailletteries	Tout-venant	Fines	Poussier	Chaufours	Total
19...																
Janv.	2	7	Leroy, à Mons	14.500	»	290	»	14 210	»			400	250			650 »
»	10	17	Dubois, à Ath	23 510	»			23.510	»	10	15	900		15		940 »
»	15	18	Brasrie Robert, à St-Ghislain	1.020	»			1.020	»							
»	18	11	Sté Ame des Atel. de Boussu	45.000	»			45.000	»			1.800				1.800 »
»	20	4	Plateau, à Tournai	10.430	»	208	60	10.221	40			250	220	20		490 »
»	25	5	Laminoirs de Jemappes	3.500	»	70	»	3 430	»							
»	27	6	Etat Belge	21 600	»			21 600	»				1.200			1.200 »
»	27	22	Brabant, à Courtrai	6.800	»			6 800	»			200	100			300 »
»	30	24	E. Meunier, à Bruxelles	20.800	»			20 800	»	50	250		600			900 »
»	31	3	Verreries de Boussu	1.750	»			1.750	»							
»	31	21	J. Hayez, à Tournai	2 100	»			2.100	»							
»	1/31	26	Ventes au comptant	4 875	»			4.875	»		90	31	10		20	151 »
»	1/31	27	Caisse de secours	86	»			86	»				4		3	7 »
			XII. **Compte de Divers**					155.402	40							
			VI. **Frais de vente**			498	60									
			X. **Frais gén. et divers**			70	»									
»	1/31		III. **Cons. de ch. et d'én. él.**	300	»										50	50 »
»	»		IV. » » » 2.282 00											80	247	327 »
			Manip. des ch.													
			B) Service des riv. 92 00	2.374	»							4				4 »
»	»		IV**bis**. **Cons. de charbons**	700	»									70		70 »
»	»		V. **Cons. de ch. et d'én. él.**	502	»										80	80 »
»	»		VI. **Consom. diverses :**													
			Employés . . 306 50									9,5				
			Bureaux . . . 115 00	421	50							5,0				14 5
»	»		IX. **Cons. de ch. et d'én. él.**	120	»									4	6	10 »
»	»		X. » » »	63	»										10,5	10 5
»	»		X. **Charbons enfournés**	38.968	»									2.400		2.400 »
			TOTAL GÉNÉRAL	199.419	50	568	60	155.402	40	60	355	3.599,5	2 384	2.589	416,5	9.404 »

DES VENTES

A CRÉDITER

ONS								FOURS A COKE						TOTAL GÉNÉRAL
Charbons consommés		Charbons vendus		Charbons livrés à la fabrication du coke		TOTAL		Cokes consommés		Cokes vendus		TOTAL		
Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	
		650	14 500 »			650	14.500 »							14 500 »
		940	23.510 »			940	23.510 »							23 510 »
										30	1 020 »	30	1 020 »	1.020 »
		1 800	45.000 »			1.800	45.000 »							45.000 »
		490	10.430 »			490	10.430 »							10 430 »
										100	3 500 »	100	3.500 »	3 500 »
		1 200	21.600 »			1.200	21.600 »							21 600 »
		300	6.800 »			300	6 800 »							6.800 »
		900	20 800 »			900	20 800 »							20.800 »
										50	1.750 »	50	1.750 »	1.750 »
										60	2 100 »	60	2.100 »	2 100 »
		151	4.065 »			151	4.065 »			27	810 »	27	810 »	4 875 »
		7	86 »			7	86 »							86 »
50	300 »					50	300 »							300 »
27	2.282 »					327	2 282 »							2.282 »
4	92 »					4	92 »							92 »
0	700 »					70	700 »							700 »
0	480 »					80	480 »	1	22 »			1	22 »	502 »
,5	333 50					14,5	333 50	4	88 »			4	88 »	421 50
0	76 »					10	76 »	2	44 »			2	44 »	120 »
,5	63 »					10,5	63 »							63 »
				2 400	38.968 »	2.400	38 968 »							38 968 »
6	4 326 50	6.438	146.791 »	2.400	38.968 »	9.404	190 085 »	7	154 »	267	9 180 »	274	9 334 »	199.419 50

JOURNA

DATES		Fos du G. L.	LIBELLÉ	COMPTES A DÉBITER — IMPORT		V Transports		VI Frais Gaux		X Fours à coke		XI Comptes Piers		XII Société Générale		TO
19 ..																
Janv.	3		VI. **Fournit. de bur. et menus frais**	10	»			10	»							
»	6	16	Dividendes dus aux actions	6.000	»							6 000	»			6.
»	6	9	Intérêts dus aux obligations	15.000	»							15.000	»			15.
»	8	12	Bertiaux, à Quiévrain : 2 % s/remise en espèces	14	»							14	»			
»	10		VI. **Frais de vente**	39	13			39	13							
»	14		XI. **Profits et Pertes**	825	»							825	»			
»	16	3	Verreries de Boussu : effet n° 3 impayé et frais	693	50							693	50			
»	16	3	Verreries de Boussu : port de lettre	0	20							0	20			
»	30		VI. **Frais divers**	16	»			16	»							
»	31		VI. **Frais de vente**	150	»			150	»							
»	31		X. **Frais généraux et divers**	80	»					80	»					
»	31		VI. **Intérêts et charges financières**	1.250	»			1.250	»							1.
»	31		VI. **Contributions et redevances**	600	»			600	»							
»	31		VI. **Frais divers**	120	»			120	»							
»	31		VI. id. id.	125	»			125	»							
»	31		VI. **Contributions et redevances**	75	»			75	»							
»	31		VI **Frais divers**	2 022	56			2.022	56							2.
»	31		VI. id. id.	809	02			809	02							
»	31		VI. id. id.	2 831	58			2.831	58							2.
				30 660	99			8.048	29	80	»	22.532	70			30

EXERCICE

7. — Passez aux Journaux auxiliaires respectifs les articles concernant les opérations ci après :

Juillet 5. — Reçu de la Banque en espèces, fr. . . . . 30.000. »

Facturé à Bernard : 50 tonnes tout-venant à 75 fr. la tonne.

Reçu de Bastien sa facture bois de mine, fr. . . . . 6.650, »

Facturé aux Hauts-Fourneaux Luxembourgeois 200 tonnes coke ordinaire à 120 fr. la tonne

Facturé à Louis : 100 tonnes criblé à 115 fr. la tonne.

Reçu de Dubuc sa facture huile, fr. . . . . 2.375, »

DE DIVERS

DATES	Fos du G. L.	LIBELLÉ	COMPTES A CRÉDITER — IMPORT	I Premier Etablisent	V Transports	VI Frais Gaux	XI Comptes Piers	XII Société Générale	TOTAUX
19...									
anv. 3		C. Leroy, à Mons : timbres-poste pour solde	10 »				10 »		10 »
» 6		XII. **Société Générale :** Dividende 19... s/100 actions	6.000 »					6.000 »	6.000 »
» 6		XII. **Société Générale :** Intérêts aux obligations : 19...	15 000 »					15 000 »	15 000 »
» 8		VI. **Escomptes et Intérêts**	14 »			14 »			14 »
» 10		XII. **Société Générale :** agio s/bord nº 1	39 13					39 13	39 13
» 14		I. **Chemins de fer et Mat. :** perte d'un cheval	825 »	825 »					825 »
» 16		XII. **Société Générale**	693 50					693 50	693 50
» 16		VI. **Rentrées diverses**	0 20			0 20			0 20
» 30	5	Laminoirs de Jemappes : escte accordé	16 »				16 »		16 »
» 31	24	Meunier, à Bruxelles : remise s/n/fre nº 9	150 »				150 »		150 »
» 31	21	Hayez, à Tournai : remise et dif. prix s/fre nº 16	80 »				80 »		80 »
» 31	9	Intérêts dus aux obligations : imp 1/12 de l'int. pr 19 ..	1.250 »				1.250 »		1.250 »
» 31	28	Contributions à payer : imput. de 1/12	600 »				600 »		600 »
» 31	29	Assur. contre l'incendie : id.	120 »				120 »		120 »
» 31	30	Abonnements aux chem. de fer : imput. de 1/12	125 »				125 »		125 »
» 31	31	Impôt s/int. des oblig. : imput. de 1/12	75 »				75 »		75 »
» 31		XI. **Caisse de Prévoyance :** 2,5 % des salaires du mois	2.022 56				2 022 56		2 022 56
» 31	27	Caisse de secours : 1 % des salaires du mois	809 02				809 02		809 02
» 31		XI. **Caisse commune d'assur. :** 3,5 % des salaires du mois	2.831 58				2.831 58		2.831 58
			30.660 99	825 »		14 20	8.089 16	21.732 63	30.660 99

Reçu de Léonard sa facture corde chanvre, fr. 50 178,50

Juillet, 7. — Facturé à Jean : 50 tonnes fines à 53 fr. 50 la tonne.

Banque annonce avoir reçu pour votre compte des Hauts-Fourneaux Luxembourgeois, fr. . . 17.567,70

Remise par Bernard de : 2 effets s/Bruges. fr. 7 230,—

id. en espèces, fr . . 250,—

Reçu de Didier sa facture câbles acier, fr. 27 370,80

Facturé à Bernard : 30 tonnes coke lavé à 150 fr. la tonne.

Juillet, 8. — Remise par Louis d'un chèque s/Bruxelles, de fr. 11 500, que nous remettons à la Banque

Remise par Jean de 5 effets sur divers, fr. . 2 567,50

id. en espèces et appoints, fr . 107,50

Reçu de Henry sa facture fers marchands, fr. . 2.750,—

id. Fernand id. caoutchouc, fr. . . 550,75

id. Léopold id rails et traverses, fr. 5 550.50

10 juillet. — Tenir compte à Bernard d'une prime de 0 fr 50 à la tonne sur ses enlèvements de coke.

Prévenons Banque qu'elle doit transférer de notre compte fr. 5.550,50 pour être inscrits au compte Léopold.

Reçu de Maurice sa facture explosifs, fr. . 550,60

14 juillet. — Achat de timbres-postes. fr. . . 100,—

Banque paie pour notre compte à Léonard, fr. 50 000,—

Paiement traite créée par Didier, fr. . . 27.370,80

Notre remise à Bastien de 1 effet sur Bruges, fr. 4.870,—

id. Henry de 5 effets sur divers, fr. 2.567,50

id. Dubuc du second effet sur Bruges.

Etat récapitulatif des salaires du mois de janvier 19...

N°s des Chapitres	COMPTES A DÉBITER	Jours à déduire du 28 déc. au 1er janv.	1re quinz. du 28 déc. au 11 janv.	2e quinz. du 11 janv. au 25 janv.	Jours à ajouter du 25 janv. au 31 janv.	TOTAUX PARTIELS	TOTAUX GÉNÉRAUX
I	**Premier Établissement :**						
	Concessions et Immeubles.						
	Construction d'un bureau de porions	**105** »	963 40			795 40	
	Chemins de fer et Matériel.						
	Construction d'une voie de raccordement conduisant aux ateliers			820 »	341 »	1161 »	1956 40
II	**Travaux Préparatoires :**						
	Main-d'œuvre.						
	Bouveau montant vers la couche « Grande Chevalière », à 460 m.	**155** »	890 60				
	Entretien des troussages à 500 m.	**107** »	614 05				
	Creusement d'un bouveau de retour de « Chevalière Couchant », à 350 m.			884 75	255 »		
	Creusement d'un touret en dure de 350 à 400 m.			298 90	125 »		2806 30
III	**Exhaure :**						
	Main-d'œuvre	**81** »	382 80	374 40	156 »		832 20
IV	**Extraction :**						
	Main-d'œuvre	**5405** »	29970 95	29222 60	11.759 »	65547 55	
	Manipulation des Charbons :						
	A. — Triage et chargement aux fosses	**210** »	1200 85	1195 »	498 »	2683 85	
	B. — Service des rivages	**84** »	483 »	448 »	191 »	1038 »	
	D. — Déversement des déblais.	**36** »	200 »	210 »	87 »	461 »	69730 40
IVbis	**Energie Electrique :**						
	Salaires	**83** »	475 »	425 »	74 »		891 »
V	**Transports :**						
	Salaires.	**59** »	338 60	340 »	141 »		760 60
VIII	**Magasins :**						
	Magasin Central.						
	C. — *Bois* - Déchargement et réception de bois de mine	**34** »	195 »	198 »	83 »	442 »	
	F. — *Objets divers.* - Criblage de cendres	**4** »	20 »	30 »	12 »	58 »	500 »
IX	**Ateliers Généraux :**						
	Salaires	**101** »	1093 50	1085 75	452 »		2440 25
X	**Fours à coke :**						
	Main-d'œuvre	**75** »	430 20	445 »	185 »		985 20
XI	**Comptes Particuliers :**						
	Compte de Divers. - Caisse de secours (blessés)	**73** »	420 »	392 25	183 »		922 25
	RETENUES :	**6765** »	37677 95	36369 65	14 542 »		81824 60
	Caisse de retraite . fr. 1600 00						
	COTISATIONS :						
	Caisse de prévoyance : 2 1/2 °/o s/80902 35 fr. 2022 56						
	Caisse de secours : 1 °/o s/80902 35 . » 809 02						
	Caisse commune : 3 1/2 °/o s/80902 35 » 2831 58						
	fr. 5663 16						

Relevé de la consommation d'énergie électrique

Mois de janvier 19....

DÉSIGNATION DES CHAPITRES QUI DOIVENT SUPPORTER LA DÉPENSE	DÉSIGNATION DES ARTICLES	SOMMES PARTIELLES		SOMMES TOTALES	
Exhaure	**Consommation de charbons et d'énergie électrique**			1084	70
Extraction	**Consommation de charbons et d'énergie électrique**	1343	30		
	Manipulation des charbons.				
	E — Consommation de charbons et d'énergie électrique.	422	»	1765	30
Transports	**Consommation de charbons et d'énergie électrique**			208	80
Frais Généraux	**Consommations diverses**			52	20
Ateliers Généraux	**Consommation de charbons et d'énergie électrique**			500	»
				3611	»

Etat récapitulatif des réparations faites aux Ateliers

Mois de janvier 19...

DÉSIGNATION DES CHAPITRES QUI DOIVENT SUPPORTER LA DÉPENSE	DÉSIGNATION DES ARTICLES	SOMMES PARTIELLES		SOMMES TOTALES	
Premier Etablissement	**Matériel de service.**				
	Outils pour les travaux d'exploitation			85	»
Travaux Prép. Exhaure	**Fournitures des ateliers.**			219	30
	Fournitures des ateliers.				
	Réparation de la pompe d'exhaure			320	»
Extraction	**Fournitures des ateliers.**				
	Réparation et entretien du matériel, fournitures et travaux divers	1105	»		
	Manipulation des charbons.				
	A. — Triage et chargement aux fosses.				
	Réparation des triages . . 19 »				
	B. — Service des rivages.				
	Réparation de la grue . . 91 50	110	50	1215	50
Energie électrique	**Fournitures des ateliers.**				
	Réparations à la centrale électrique.			20	»
Transports	**Fournitures des ateliers.**				
	Réparations des chariots de route			80	»
Frais Généraux	**Entretien des maisons et bâtiments.**				
	Réparations aux bâtim[ts] de la Direction			123	»
Magasins	**Magasin central.**				
	B. — Fers et métaux	415	»		
	C. — Bois	510	»	925	»
Fours à coke	**Fournitures des ateliers.**				
	Réparation du matériel des fours à coke			221	40
				3209	20

Etat récapitulatif des Transports

Mois de janvier 19....

DÉSIGNATION DES COMPTES	DESTINATION	TOTAUX	
Premier Etablissement	**Sièges d'extraction et de ventilation.**		
	Voiturages effectués pour le siège d'extraction	150	»
Fours à coke	**Transports.**		
	Voiturages effectués pour les fours à coke	145	50
Comptes Particuliers	**Compte de Divers.**		
	Caisse de Secours — Transport d'un ouvrier blessé	10	»
	Transport de charbons aux vieux mineurs	12	»
		317	50

Usure du Matériel

Mois de janvier 19...

COMPTES A DÉBITER	LIBELLÉ	SOMMES PARTIELLES		SOMMES TOTALES	
Travaux Prép.	**Frais divers.**				
	Creusement d'un bouveau montant vers la couche « Grande Chevalière » à 560 m.	80	»		
	Creusement d'un touret en dure	85	»		
	Entretien des troussages à 500 m	48	»		
	Creusement d'un bouveau de retour de » Chevalière Couchant » à 350 m.	85	»	298	»
Exhaure	**Frais divers.**				
	Usure des câbles	305	»		
	» du matériel	150	»	455	»
Extraction	**Amortissement du matériel de service.**				
	Usure des câbles	989	»		
	» du matériel	1916	65	2905	65
Energie électrique	**Frais divers.**				
	Amortissement des installations			1500	»
Transports	**Amortissements.**				
	Usure des chevaux, du matériel et des harnais	620	»		
	Usure des locomotives et wagons	395	»	1015	»
Ateliers Généraux	**Amortissements.**				
	Usure des outils.			150	»
Fours à coke	**Frais Généraux et Divers.**				
	Usure des machines			352	15
				6675	80

GRAND-LIVRE
DES
COMPTES PERSONNELS

1

Débit Cautionnement à la Caisse commune Crédit

19 .. Janvier	3	Report à nouveau	30.000	»	19 .. Janvier	31	Balance de sortie	30.000	»

2

Débit E. Moreau, à Wasmes Crédit

19 .. Janvier	1	Balance d'entrée	2 400	»	19 .. Janvier	31	S/remise en 2 effets nos 1 et 2, valeur en compte	1.500	»
							N/tle no 2, pour solde	900	»
			2.400	»				2.400	»

3

Débit Verreries de Boussu Crédit

19 . Janvier	1	Balance d'entrée	700	»	19 . Janvier	3	S/remise en un bon-poste	10	»
»	16	Retour impayé de n/effet no 3	690	»	»	3	S/remise en un effet no 3	690	»
		Frais de protêt	3	50	»	31	Balance de sortie	2.443	70
		Port de lettre déboursé par nous	0	20					
»	31	N/fre no 10	1.750	»					
			3.143	70				3 143	70

4

Débit J. Plateau, à Tournai Crédit

19 Janvier	1	Balance d'entrée	1.500	»	19 .. Janvier	4	S/remise en 2 effets nos 7 et 8, pr solde	1 500	»
»	20	N/lre no 5, s/escte 2 %	10.221	40	»	31	Solde de n/fre no 5	10.221	40
			11 721	40				11 721	40

5

Débit Laminoirs de Jemappes Crédit

19 Janvier	1	Balance d'entrée	800	»	19 .. Janvier	30	S/remise en un accréditif s/Mons	784	»
»	25	N/fre no 6 s/déduction de 2 % d'escompte	3.430	»			Escompte 2 % sur fr. 800	16	»
						30	S/remise en espèces pr solde de n/fre no 6	3.430	»
			4.230	»				4.230	»

6

Débit **Etat-Belge** Crédit

19..					19..				
Janvier	1	Balance d'entrée	3.600	»	Janvier	4	S/remise espèces	3.600	»
»	27	N/fre no 7	21.600	»	»	31	Balance de sortie	21.600	»
			25.200	»				25.200	»

7

Débit **C. Leroy, à Mons** Crédit

19..					19..				
Janvier	1	Balance d'entrée	1.400	»	Janvier	3	S/remise en espèces	20	»
»	2	N/fre no 1, s/déduction de 2 %	14.210	»	»	3	S/remise en 3 effets nos 4 à 6	1 370	»
					»	3	S/remise en timbres-poste	10	»
					»	31	Solde de n/fre no 1	14.210	»
			15 610	»				15.610	»

8

Débit **Salaires** Crédit

19..					19..				
Janvier	11	N/payement des salaires de la 2e quinzaine de déc.	38.707	»	Janvier	1	A nouveau	45.472	»
					»	31	Application des salaires du mois	81.824	60
»	25	N/payement des salaires de la 1re quinzaine du mois ct	37.677	95					
»	31	Balance de sortie	50.911	65					
			127.296	60				127.296	60

9

Débit **Intérêts dus aux obligations** Crédit

19..					19..				
Janvier	6	Payement par la Société Générale de intérêts de 19..	15.000	»	Janvier	1	Balance d'entrée	15.000	»
					»	31	Allocation du 1/12 de l'intérêt pour 19..	1.250	»
»	31	Balance de sortie	1.250	»					
			16 250	»				16.250	»

10

Débit **E. Urbain, à Paturages** **Crédit**

19 ..					19 .				
Janvier	8	N/remise en n/chèque nº 1 pour solde	1.800	»	Janvier	1	Balance d'entrée	1 800	»

11

Débit **Sté Ame des Ateliers de Boussu** **Crédit**

19 .					19 ..				
Janvier	2	Solde de s/fre de décembre	2.500	»	Janvier	1	Balance d'entrée	2.500	»
»	18	N/fre nº 4	45.000	»	»	25	N/tte nº 1, valeur en compte	10.000	»
					»	31	Balance de sortie	35.000	»
			47.500	»				47 500	»

12

Débit **G. Bertiaux, à Quiévrain** **Crédit**

19 .					19 ..				
Janvier	8	Solde de s/fre de décembre	686	»	Janvier	1	Balance d'entrée	700	»
»	3-31	Escompte obtenu, 2 %	14	»					
			700	»				700	»

13

Débit **J. Libert, à Mons** **Crédit**

19 ..					19 .				
Janvier	24	N/remise espèces valeur en compte	1.200	»	Janvier	1	Balance d'entrée	2.200	»
					»	10	Fre nº 1, montant net	588	»
»	31	Chèque nº 2 pour solde de s/fre nº 1, s/escte de 2 %	588	»					
»	3-31	Balance de sortie	1 000	»					
			2.788	»				2.788	»

14

Débit **F. André, à Blaton** **Crédit**

19 ..					19 ..				
Janvier	15	N/remise en 1 effet nº 7	750	»	Janvier	1	Balance d'entrée	2.044	60
»	31	Balance de sortie	1.294	60					
			2 044	60				2.044	60

15

Tantième aux Administrateurs et Commissaires

Débit					Crédit				
19 ..					19 ..				
Janvier	31	Balance de sortie	3.240	»	Janvier	1	Allocation de 5 % du bénéfice net	3.240	»

16

Dividendes dus aux actions

Débit					Crédit				
19 ..					19 .				
Janvier	6	Payement par notre banque 100 coup. 19 ..	6.000	»	Janvier	1	Dividende de 60 fr. à distribuer aux actionnaires pour 19 ..	54.000	»
»	13	Payé le divid de 19 .. 20 actions	1.200	»					
»	31	Balance de sortie	46.800	»					
			54.000	»				54.000	»

17

Dubois, à Ath

Débit					Crédit				
19 ..					19 ..				
Janvier	10	N/fre nº 2	23.510	»	Janvier	31	Balance de sortie	23.510	»

18

Brasserie Robert, à St-Ghislain

Débit					Crédit				
19 ..					19 .				
Janvier	15	N/fre nº 3	1.020	»	Janvier	31	Balance de sortie	1.020	»

19

Rassart, à Baudour

Débit					Crédit				
19 ..					19 ..				
Janvier	20	Transport payé pour s/cte	38	40	Janvier	18	Fre nº 2 s/déduction de 2 % d'escte	12.250	»
»	»	N/remise en n/chèque nº 4	12.250	»	»	31	Balance de sortie	38	40
			12.288	40				12.288	40

20

Levant du Flénu

Débit					Crédit				
19 ..					19 ..				
Janvier	31	Balance de sortie	480	»	Janvier	18	Fre nº 3	480	»

21

Débit **J. Hayez, à Tournai** **Crédit**

19 ..					19 ..				
Janvier	31	N/fre nº 11	2.100	»	Janvier	25	Fre nº 4	850	40
»	»	Balance de sortie	850	40	»	31	Solde de n/fre nº 11	2.020	»
					»	»	Remise et différence de prix s/fre nº 11	80	»
			2.950	40				2.950	40

22

Débit **Brabant, à Courtrai** **Crédit**

19 .					19 .				
Janvier	27	Avance de fret	250	»	Janvier	31	Balance de sortie	7.050	»
»	»	N/fre nº 8	6.800	»					
			7.050	»				7.050	»

23

Débit **Banque du Hainaut** **Crédit**

19 ..					19 ..				
Janvier	30	N/remise en n/chèque nº 2	784	»	Janvier	31	Balance de sortie	784	»

24

Débit **Meunier, à Bruxelles** **Crédit**

19 ..					19 ..				
Janvier	30	N/fre nº 9	20.800	»	Janvier	31	S/remise en espèces pr solde de n/fre nº 9	20.650	»
»	31	Balance de sortie	410	»	»	»	Fre nº 6	410	»
					»	»	Remise et différence de prix s/fre nº 9	150	»
			21.210	»				21.210	»

25

Débit **Corderies de Dour** **Crédit**

19 ..					19 ..				
Janvier	31	Chèque nº 5 pr solde de s/fre nº 5	9.700	»	Janvier	3-31	Fre nº 5, déduction de 2 % d'escte	9.700	»

26

Débit — Ventes au comptant — Crédit

19 .. Janvier	31	Ventes du mois	4.875	»	19 .. Janvier	31	Montant des ventes du mois	4.875	»

27

Débit — Caisse de Secours — Crédit

19 .. Janvier	31	Donation de charb.	86	»	19 .. Janvier	31	N/cotisation à raison de 1 % des salaires du mois	809	02
»	»	N/payement des secours de janvier	922	25					
					»	»	Solde	221	23
»	»	Transports divers	22	»					
			1.030	25				1.030	25

28

Débit — Contributions à payer — Crédit

19 .. Janvier	31	Balance de sortie	600	»	19 .. Janvier	31	Allocation du 1/12 des contributions de l'exercice courant	600	»
			600	»				600	»

29

Débit — Assurances contre l'incendie — Crédit

19 .. Janvier	31	Balance de sortie	120	»	17 .. Janvier	31	Allocation du 1/12 des assurances	120	»

30

Débit — Abonnements au chemin de fer — Crédit

19 .. Janvier	31	Balance de sortie	125	»	19 .. Janvier	31	Allocation du 1/12 des abonnements au ch. de fer	125	»

31

Débit — Impôt sur intérêts des obligations — Crédit

19 .. Janvier	31	Balance de sortie	75	»	19 .. Janvier	31	Allocation de 1/12 de l'impôt de 6 % s/intérêt des obligations	75	»

Répertoire du Grand-Livre des Comptes Personnels

A	FOLIOS
Ateliers de Boussu	11
André F., à Blaton	14
Assurances contre l'incendie	29
Abonnements au ch. de fer	30
B	
Bertiaux G., à Quiévrain	12
Brasserie Robert, à St-Ghislain	18
Brabant, à Courtrai	22
Banque du Hainaut	23
C	
Cautionnement à la Cse Comne	1
Contributions à payer	28
Caisse de secours	27
Corderies de Dour	25
D	
Dividendes dux aux actions	16
Dubois, à Ath	17
E	
Etat-Belge	6
F	
G	
H	
Hayez J., à Tournai	21
I	
Intérêts dus aux obligations	9
Impôt s/intérêt des obligations	31
J	

K	FOLIOS
L	
Laminoirs de Jemappes	5
Leroy C., à Mons	7
Libert J., à Mons	13
Levant du Flénu	20
M	
Moreau E., à Wasmes	2
Meunier, à Bruxelles	24
N	
O	
P	
Plateau J., à Tournay	4
Q	
R	
Rassart, à Baudour	19
S	
Salaires	8
T	
Tantièmes aux administrateurs et commres	15
U	
Urbain E., à Paturages	10
V	
Verreries de Boussu	3
Ventes au comptant	26

JOURNAL

DISPOSITION DU JOURNAL D'UN CHARBONNAGE. — Chaque page de notre journal comprend onze colonnes. La colonne 1 mentionne le numéro de l'article ; la colonne 2 porte les folios du Grand-Livre des comptes généraux où les articles du journal sont reportés ; les colonnes 3 et 4 sont destinées à recevoir le numéro des chapitres, la 3e colonne recevant les numéros des chapitres débiteurs et la 4e ceux des chapitres créditeurs. Dans la colonne 5, on écrit les noms des comptes débités et crédités

A droite de la page, se trouvent six autres colonnes : les quatre premières reçoivent les sommes partielles (francs et centimes) ; les deux suivantes, les sommes totales (francs et centimes).

L'espace compris entre les colonnes 5 et 6 contient, en même temps que le libellé des opérations, les noms des articles débiteurs ou créditeurs ainsi que les noms des comptes personnels.

Les sommes totales sont additionnées au bas de chaque page et le total est reporté à la page suivante.

A la fin de chaque mois, on fait la somme de toutes les valeurs dont le mouvement a eu lieu pendant le mois.

RÉDACTION. — Les articles sont d'abord rédigés par le comptable, dans la **Main-courante** ou **Minute**, comme ils doivent être inscrits au Journal ; ce dernier travail incombe à un employé qui a une excellente écriture et nommé **Teneur de livres.**

Voici la manière de disposer les articles :

La date est placée entre deux traits d'égale longueur. Le mot **dito** évitera la répétition du nom du mois si celui-ci a été énoncé sur la même page à un article précédent.

On écrit ensuite, en **grosse ronde,** le ou les chapitres débiteurs, en **ronde demi-grosse** les subdivisions (articles) des chapitres, en **ronde plus petite** le nom des comptes personnels (1), et enfin en écriture ordinaire le libellé de l'opération

Le mot à sépare le crédit du débit et est inscrit sur la même ligne que le total du débit.

Le crédit est en écriture anglaise avec les nuances marquées pour le débit : les noms des chapitres en **grande anglaise** ; les subdivisions des chapitres en **moyenne** et les comptes personnels (1) en **anglaise** un peu plus grasse que l'écriture ordinaire.

Disons un mot de la manière de placer les chiffres. Lorsque la somme totale de l'article ne doit être portée qu'à un seul poste au débit et au crédit on peut se contenter de ne l'inscrire qu'une seule fois dans la dernière colonne ou colonne définitive, ou la mettre d'abord dans la deuxième colonne des sommes en la soulignant de deux traits, et ensuite dans la colonne des « sommes totales », ainsi que nous l'avons fait dans le modèle (voir art. 2 de notre journal).

Si, au contraire, cette somme doit être subdivisée, le comptable dispose chaque somme partielle du débit de façon que le total de chaque chapitre soit inscrit dans la deuxième colonne des sommes ; il souligne la dernière somme et, dans la même colonne, fait le total des sommes qu'il souligne d'un double trait.

Pour le crédit, il dispose les sommes partielles de manière à amener le total de l'article dans la colonne définitive, sans qu'il y ait de colonnes intermédiaires en blanc.

Cette disposition des sommes facilite beaucoup la transcription au Grands-Livre des comptes généraux.

---

(1) On peut supprimer les noms des comptes personnels, puisqu'ils sont fournis par les Journaux auxiliaires.

DES COMPTES GÉNÉRAUX	Nos DES CHAPITRES D.	C.	DÉSIGNATION DES COMPTES DÉBITÉS ET CRÉDITÉS	LIBELLÉ	ADDITIONS		SOMMES TOTALES	
				Le présent registre contenant neuf pages, dont celle-ci est la première et devant servir de Livre-Journal a la Société Anonyme des Charbonnages de « Bonne Veine », à Dour, a été visé sur la première et sur la dernière page, coté et paraf é sur les autres, par nous, Bourgmestre de la commune de Dour. *Dour, le 20 décembre 19...* Sceau A. HARMEGNIES.				
				Du 1er janvier 19...				
1	1		**Prem. Etabl.**	Balance d'entrée, ou report à nouveau du solde débiteur des comptes ci-après :				
				Concessions et Immeubles	485.000	»		
				Mobilier	3.220	»		
				Matériel de service	61.450	»		
				Ateliers et Ustensiles	6.915	»		
				Chemins de fer et matériel . . .	48.050	»		
				Installations électriques	125.000	»		
				Siège d'exhaure	47.500	»		
				Siège d'extraction et de ventilation	305.475	»		
				Install. pr manutention des charbons	20.000	»		
				Usine à coke	44.500	»		
				Installations diverses	75.000	»	1.222.110	»
7	7		**Charbons**	**Charbons acquis.**				
				Valeur des charbons restant en magasin :				
				60,0 T. gaillettes à fr. 20,00	1.200	»		
				170,0 » gailletteries » » 18,00	3.060	»		
				870,5 » tout-venant » » 15,00	13.492	75		
				920,0 » fines » » 12,00	11.040	»		
				115,0 » poussier » » 8,00	920	»		
				420,0 » chauffours » » 5,00	2.100	»		
				2555,5 » Valeur . .			31.812	75
8	8		**Magasins**	**Magasin central.**				
				Valeur des objets de consommation restant en magasin :				
				A. — Huiles et Graisses	900	»		
				B. — Fers et métaux	6.810	40		
				C. — Bois	12.859	55		
				D. — Cordes	2.598	25		
				F. — Objets divers	4.644	»	27.812	20
				A REPORTER. . .			1.281.734	95

			REPORT. . .			1.281.734	95
9	9	**Atel. Gén.**	**Salaires**	400	»		
			Fournitures des magasins.				
			B. — Fers et métaux . . . 1200,00				
			C. — Bois 800,00				
			F. — Objets divers 850,25	2.850	25	3.250	25
10	10	**Fours à coke**	**Cokes achetés.**				
			Valeur des cokes restant en magasin :				
			200,0 T. Gros coke, à fr. 20,00 . . .	4.000	»		
			80,0 T. Petit coke » 17,00 . . .	1.360	»		
			33,0 T. Grésillon » 14,50 . . .	478	50	5.838	50
11	11	**Ctes Piers**	**Compte d'obligations.**				
			40 obligations de notre Société remboursées	20.000	»		
			Compte de Divers.				
			Report à nouveau du solde débiteur des comptes ci-après :				
			Cautionnement à la Cse comne 30.000,00				
			E. Moreau, à Wasmes . . . 2 400,00				
			Verreries de Boussu . . . 700,00				
			J. Plateau, à Tournai . . . 1 500,00				
			Laminoirs de Jemappes . . 800,00				
			Etat-Belge 3.600,00				
			C. Leroy, à Mons 1.400,00	40.400	»		
			Cautionnements statutaires	40.000	»	100.400	»
12	12	**Serv. Fin.**	**Caisse.**	13.320	60		
			Portefeuille-titres	52.000	»		
			Société générale	146 000	»	211.320	60
		à				1.602.544	30
11		11 *Ctes Piers*	Balance d'entrée du solde créditeur des comptes ci-après, savoir :				
			Compte d'actions.				
			900 actions ordinaires de fr. 1.000 chacune			900.000	»
			Compte d'obligations.				
			600 obligations de fr. 500 chacune .			300.000	»
			Réserve légale			69.000	»
			Réserves complément. et fonds de prévision			70.000	»
			Amortissement			74.683	20
			Coupons d'act. et d'oblig. non réclamés.				
			Dividendes restant à payer. . . .			1.200	»
			Caisse de prévoyance			3.444	50
			Caisse commune d'assurance . . .			2.500	»
			Compte de Divers.				
			Report à nouveau du solde créditeur des comptes ci-après, savoir :				
			Intérêts dus aux obligations	15.000	»		
			Salaires	45.472	»		
			A REPORTER. . .	60.472	»	1.420.827	70

Fol. 3.

				REPORT. . .	60.472	»	1.420.827	70		
				E. Urbain, à Paturages . . .	1.800	»				
				Sté Anon. des Ateliers de Boussu . .	2.500	»				
				G. Bertiaux, à Quiévrain	700	»				
				J. Liberl, à Mons.	2 200	»				
				F. André, à Blaton	2.044	60	69.716	60		
				Cautionnements statutaires .			40.000	»		
				Profits et Pertes			72.000	»	1.602.544	30
				——— Du 1er Janvier ———						
11	11		**Ctes Piers**	**Profits et Pertes**			71.568	»		
			à							
11		11	*Ctes Piers*	*Réserve légale*			3.240	»		
				Réserves complémentaires et fonds de prévision			3.888	»		
				Amortissement.			7 200	»		
				Compte de Divers.						
				Tantième aux administrateurs et commissaires — 5 % du bénéfice net.	3.240	»				
				Dividendes dus aux actions. — Dividende de fr. 60,00 par action, à distribuer aux porteurs des 900 actions pour l'exercice 19.	54.000	»	57.240	»	71.568	»
				——— Du 1/31 dito ———						
12	12		**Serv. Fin.**	**Caisse. — B. Recettes diverses** . . .			152.753	40		
			à							
1		1	*Pr. Etabl.*	*Matériel de service*	75	»				
				Chemins de fer et matériel	50	»	125	»		
6		6	*Frais Gén.*	*Locations diverses*.	50	»				
				Produit des routes et chaussées .	20	»	70	»		
8		8	*Magasins*	*Magasin central.*						
				B. — Fers et métaux	32	»				
				C. — Bois	30	»				
				F. — Objets divers	35	»	97	»		
10		10	*Fours à coke*	*Rentrées*			1.825	»		
11		11	*Ctes Piers*	*Caisse de prévoyance* . . .	1.600	»				
				Compte de Divers . . .	59.036	40	60.636	40		
12		12	*Serv. Fin.*	*Société Générale*			90.000	»	152.753	40
				——— Du 1/31 dito ———						
1	1		**Prem. Etabl.**	**Mobilier**	96	»				
				Matériel de service	4.000	»				
				Chemins de fer et matériel	2.000	»	6.096	»		
3	3		**Exhaure**	**Indemnités d'exhaure à des sociétés voisines**			150	»		
4	4		**Extraction**	**Manipulation des charbons**						
				B — Service des rivages			45	»		
5	5		**Transports**	**Frais divers**			180	»		
6	6		**Frais Gaux**	**Appointements et salaires**	3.450	»				
				A REPORTER. . .	3.450	»	6.471	»	1 826.865	70

				REPORT. . .	3.450	»	6.471	»	1.826.86
				Frais de vente	524	90			
				Fournitures de bureau et menus frais. .	305	»			
				Locations et dommages	486	95			
				Entretien des routes et chaussées . . .	80	»			
				Frais divers	60	80	4.907	65	
	8	8	Magasins	Magasin central.					
				F. — Objets divers			30	»	
	10	10	Fours à coke	Entretien et réparation des fours . .	48	75			
				Frais généraux et divers	215	»	263	75	
	11	11	Ctes Piers	Caisse de prévoyance	50	»			
				Caisse commune d'assurance	3.020	»			
				Compte de Divers	82 259	35	85.329	35	
			à				97.001	75	
	12		12 *Serv. Fin.*	*Caisse.* — B. Payements divers . . .					97.00
5				**——— Du 1/31 janvier ———**					
	12	12	Serv. Fin.	Portefeuille-Effets.					
				A. — Remises			5.060	»	
				B. — Mandats			10.900	»	
				C. — Chèques			25.122	»	
			à				41.082	»	
	11		11 *Ctes Piers*	*Compte de Divers*			16.744	»	
	12		12 *Serv. Fin.*	*Société Générale*			24.338	»	41.08
6				**——— Du 1/31 dito ———**					
	11	11	Ctes Piers	Compte de Divers			25.872	»	
	12	12	Serv. Fin.	Société Générale			4.310	»	
			à				30 182	»	
	12		12 *Serv. Fin.*	*Portefeuille-Effets.*					
				A. — Remises			5.060	»	
				C. — Chèques			25.122	»	30.18
7				**——— Du 1/31 dito ———**					
	7	7	Charbons	Charbons acquis.					
				20 T. tout-venant			480	»	
	8	8	Magasins	Magasin central.					
				A. — Huiles et Graisses	850	40			
				B. — Fers et Métaux	600	»			
				C. — Bois	12.500	»			
				D. — Cordes	10.000	»			
				F. — Objets divers	410	»	24.360	40	
			à				24 840	40	
	6		6 Frais Gaux	*Escomptes et Intérêts*			562	»	
	11		11 Ctes Piers	*Compte de Divers.*					
				Factures des fournisseurs suivant détail au Journal des approvisionnements .			24.278	40	24.84
				A REPORTER. . .					2.019.97

Fol. 5.

				REPORT. . .					2.019.971	85
				Du 1/31 janvier						
1	1		Prem Etabt	Matériel de service	1.099	50				
				Ateliers et ustensiles	90	»				
				Chemins de fer et matériel	285	90	1.475	40		
2	2		Trav. prép.	Fournitures des Magasins						
				H. et G. Bois Obj. divers						
				207,10 1.270,50 927,90			2.405	50		
3	3		Exhaure	Fournitures des Magasins.						
				H. et G. F. et M. Bois Obj. divers						
				25, » 56, » 40, » 63,20			184	20		
4	4		Extraction	Fournitures des Magasins.						
				H. et G. F. et M. Bois Cordes Obj. divers						
				55, » 150, » 8.775, » 300, » 198,50	9.478	50				
				Manipulation des charbons.						
				B. — Service des rivages.	76	40	9.554	90		
4bis	4bis		En. élect.	Fournitures des Magasins.						
				H. et G. F. et M. Bois Obj. divers						
				100. » 200. » 50. » 150, »			500	»		
5	5		Transports	Fournitures des Magasins.						
				Huiles et Graisses	47	50				
				Objets divers	632	50	680	»		
6	6		Frais Gaux	Consommations diverses . . .			264	90		
9	9		Atel. Gaux	Fournitures des Magasins						
				H. et G. F. et M. Bois Obj. divers						
				42,20 3.800, » 1.278,10 296, »			5.416	30		
10	10		Fours à coke	Fournitures des Magasins.						
				H. et Gr. F. et M. Bois Obj. divers						
				6, » 46, » 30, » 40, »			122	»		
		à					20.603	20		
8		8	*Magasins*	*Magasin central.*						
				A. — Huiles et Graisses			534	90		
				B. — Fers et Métaux			5.315	20		
				C — Bois			11.513	80		
				D. — Cordes			540	»		
				F. — Objets divers			2.699	30	20.603	20
				Du 1/31 dito						
3	3		Exhaure	Cons. de ch. et d'énergie électrique .			300	»		
4	4		Extraction	» » » » .	2.282	»				
				Manipulation des charbons.						
4bis	4bis		En. élect.	*B. — Service des rivages*	92	»	2.374	»		
5	5		Transports	Consommations de charbons . . .			700	»		
6	6		Frais Gaux	Cons. de ch. et d'énergie électrique .			502	»		
				Frais de vente	498	60				
9	9		Atel. Gaux	Consommations diverses	421	50	920	10		
10	10		Fours à coke	Cons. de ch et d'énergie électrique .			120	»		
				Charbons enfournés	38.968	»				
				A REPORTER. . .	38.968	»	4.916	10	2.040.575	05

				REPORT . . .	38.968	»	4.916	10	2.040.575
				Cons. de ch. et d'énergie électrique . . .	63	»			
				Frais Généraux et divers	70	»	39.101	»	
	11	11	**Ctes Piers**	**Compte de Divers**					
				N/fres du mois suivant détail au Journal des ventes			155.402	40	
			à				199.419	50	
	7	7	*Charbons*	Charbons sortis :					
				60,0 T. gaillettes					
				355,0 » gailletteries					
				3599,5 » tout-venant					
				2384,0 » fines					
				2589,0 » poussier					
				416,5 » chauffours					
				9404,0 T.					
				Charbons fournis à la consom. . . .	4.326	50			
				Charbons vendus	146.791	»			
				Charbons livrés à la fabrication du coke.	38.968	»	190.085	50	
	10	10	*Fours à coke*	*Cokes consommés*	154	»			
				» *vendus*	9.180	»	9.334	»	199 419
10				**——— Du 1/31 janvier ———**					
	6	6	**Frais Gaux**	**Intérêts et charges financières.** . . .	1.250	»			
				Frais de vente	189	13			
				Fournitures de bureaux et menus frais .	10	»			
				Contributions et redevances	675	»			
				Frais divers	5.924	16	8.048	29	
	10	10	**Fours à coke**	**Frais Généraux et divers**			80	»	
	11	11	**Ctes Piers**	**Compte de Divers**	21.707	70			
				Profits et Pertes	825	»	22.532	70	
			à				30.660	99	
	1	1	*Pr. Etabt*	*Chemins de fer et matériel*			825	»	
	6	6	*Frais Gaux*	*Escomptes et intérêts*	14	»			
				Rentrées diverses	0	20	14	20	
	11	11	*Ctes Piers*	*Caisse de prévoyance*	2.022	56			
				Caisse commune d'assurance	2.831	58			
				Compte de Divers	3.235	02	8.089	16	
	12	12	*Sce Financ.*	*Société Générale*			21.732	63	30.660
11				**——— Du 1/31 dito ———**					
	1	1	**Prem. Etabt**	**Concessions et immeubles**	795	40			
				Chemins de fer et matériel	1.161	»	1.956	40	
	2	2	**Trav. prép.**	**Main-d'œuvre**			2.806	30	
	3	3	**Exhaure**	» »			832	20	
	4	4	**Extraction**	» »	65.547	55			
				Manipulation des Charbons					
				A. — Triage et chargt aux fosses . . . . . fr. 2683,85					
				A REPORTER. » 2683,85	65.547	55	5.594	90	2.270.655

				REPORT. . .	65.547	55	5 594	90	2.270.655	54
				Report. . . fr. 2683,85						
				B. — Service des rivages. » 1038,00						
				D. — Dévers[t] des déblais. » 461,00	4.182	85	69.730	40		
bis	4bis		En. Elect.	Salaires			891	»		
5	5		Transports	»			760	60		
8	8		Magasins	**Magasin central**						
				C — Bois	442	»				
				F. — Objets divers	58	»	500	»		
9	9		Atel. G[aux]	Salaires			2.440	25		
10	10		Fours à coke	Main-d'œuvre			985	20		
11	11		C[tes] P[iers]	Compte de Divers						
				Caisse de secours			922	25		
			à				81.824	60		
11		11	*C[tes] P[iers]*	*Compte de Divers*						
				Salaires. — Application des salaires du mois					81.824	60
				——— Du 1/31 janvier ———						
3	3		Exhaure	Cons. de charb. et d'énergie électrique .			1.084	70		
4	4		Extraction	» » » »	1.343	30				
				Manipulation des charbons.						
				E. — Cons. de charb. et d'énergie élect.	422	»	1.765	80		
5	5		Transports	Cons. de charb. et d'énergie électrique .			208	80		
6	6		Frais G[aux]	Consommations diverses			52	20		
9	9		Atel. G[aux]	Cons. de charb. et d'énergie électrique .			500	»		
			à				3.611	»		
bis		4bis	*En. Elect.*	*Extraction*			1.765	80		
				Frais d'exhaure			1.084	70		
				Transports à la surface			208	80		
				Frais généraux			52	20		
				Ateliers généraux			500	»	3.611	»
				——— Du 1/31 dito ———						
1	1		Prem. Etab[t]	Matériel de service.			85	»		
2	2		Trav. prép.	Fournitures des ateliers			219	30		
3	3		Exhaure	» »			320	»		
4	4		Extraction	» »	1.105	»				
				Manipulation des charbons.						
				A. — Triage et charg[t] aux fosses . . . . . fr. 19,00						
				B. — Service des rivages . » 91,50	110	50	1.215	50		
bis	4		En. Elect.	Fournitures des ateliers			20	»		
5	5		Transports	» »			80	»		
6	6		Frais G[aux]	Entretien des maisons et bâtiments . .			123	»		
8	8		Magasins	**Magasin central.**						
				B. — Fers et métaux	415	»				
				C. — Bois	510	»	925	»		
10	10		Fours à coke	Fournitures des ateliers			221	40		
							3.209	20		
			à	A REPORTER. . .					2.356.091	14

				REPORT. . .			2.356.091
	9	9	*Atel. Gaux*	*Fournitures aux magasins*	925	»	
				Imputation aux différents ctes de l'exploitation	1 977	80	
				Imputation au cte Dérivés de la houille.	221	40	
				» » *Premier Etablissemt* .	85	»	3.209
14				**Du 1/31 janvier**			
	1	1	**Prem. Etabt**	**Siège d'extraction et de ventilation** . .	150	»	
	10	10	**Fours à coke**	**Transports**	145	50	
	11	11	**Ctes Piers**	**Compte de Divers.**			
				Caisse de secours	22	»	
					317	50	
	5	5	*Transports*	*Transports effectués pour divers* . . .	22	»	
				Imputation au cte Dérivés de la houille .	145	50	
				» » *Premier Etablissemt* .	150	»	317
15				**Du 1/31 dito**			
	2	2	**Trav. prép.**	**Frais divers**	298	»	
	3	3	**Exhaure**	**Frais divers**	455	»	
	4	4	**Extraction**	**Amortissement du matériel de service** .	2.905	65	
	4bis	4bis	**En. Elect.**	**Frais divers**	1.500	»	
	5	5	**Transports**	**Amortissements**	1.015	»	
	9	9	**Atel. Gaux**	»	150	»	
	10	10	**Fours à coke**	**Frais généraux et divers**	352	15	
			à		6.675	80	
	1	1	*Pr. Etabl.*	*Matériel de service*	3.658	65	
				Ateliers et ustensiles	150	»	
				Chemins de fer et matériel	1.015	»	
				Installations électriques	1.500	»	
				Usine à coke	352	15	6.673
				TOTAL POUR LA BALANCE DE VÉRIFICATION.			2.366.293
16				**Du 31 dito**			
	6	6	**Frais Gaux**	**Frais divers**	221	23	
			à				
	11	11	*Ctes Piers*	*Compte de Divers.*			
				Caisse de secours. — Solde			22
17				**Du 31 dito**			
	7	7	**Charbons**	L'extraction du mois de janvier courant, se composant de 8.320 T. charbons, a coûté en :			
				Frais directs d'extraction	87.590	75	
				Amortissement des trav. préparatoires .	5.729	10	
				A REPORTER. . .	93.319	85	2.366.514

			REPORT. . .			93 319	85	2.366.514	87
			Frais d'exhaure.			3.326	10		
			Frais de transport à la surface. . . .			3.108	90		
			Frais Généraux			13.891	17		
		à				113.646	02		
2	2	*Tr. Prép.*	*Imputation au c^te charbons*			5.729	10		
3	3	*Exhaure*	» » »			3.326	10		
4	4	*Extraction*	Quantités extraites :						
			124,0 T. gaillettes						
			293,5 » gailletteries						
			2852,0 » tout-venant						
			1548,0 » fines						
			2821,5 » poussier						
			681,0 » chauffours						
			TOTAL. 8320,0 T.						
			Imputation au c^te charbons			87.590	75		
5	5	**Transports**	» » »			3.108	90		
6	6	**Frais G^aux**	» » »			13.891	17	113.646	02
			——— Du 31 janvier ———						
7	7	**Charbons**	**Imp. au c^te Profits et Pertes.**			58.006	73		
		à							
1	11	*Ctes Piers*	*Profits et Pertes.*						
			Bénéfice réalisé pendant l'exercice écoulé					58.006	73
			TOTAL DU JOURNAL.					2.538.167	62
			——— Du 1er février ———						
			Solde de comptes de réouverture. . .			1.583.310	22	1.583.310	22

GRAND-LIVRE DE

Débit — 1. — Premi

DATES		N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Concessions et Immeubles	2 Mobilier	3 Matériel de service	4 Ateliers et ustensiles	5 Chemins de fer et matériel	6 Installations électriques	7 Siège d'exhaure	8 Siège d'extraction et de ventilation	9 Instal pour manut. des charb.	10 Usine à coke et autres dérivés de la houille	11 Installations diverses	TO
19 ..															
Janv.	1	1	Ctes Piers	485.000 »	3 220 »	61 450 »	6.915 »	48.050 »	125 000 »	47.500 »	305 475 »	20 000 »	44 500 »	75 000 »	1.22
»	1/31	4	Serv. Fin		96 »	4.000 »		2.000 »							
»	1/31	8	Magasins			1 099 50	90 »	285 90							
»	1/31	11	Ctes Piers	795 40				1 161 »							
»	1/31	13	Ateliers gaux			85 »									
»	1/31	14	Transports								150 »				
				485 795 40	3.316 »	66 634 50	7.005 »	51 496 90	125.000 »	47.500 »	305.625 »	20 000 »	44 500 »	75.000 »	1.23

Débit — 2. — Trava

DATES		N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Main d'œuvre	2 Fournitures des Magasins					3 Fournitures des Ateliers	4 Frais divers			
					A Huiles et Graisses	B Fers et Métaux	C Bois	D Cordes	F Objets divers					
19 ..														
Janv.	1/31	8	Magasins		207 10		1.270 50		927 90					
»	1/31	11	Ctes Piers	2.806 30										
»	1/31	13	Ateliers gaux							219 30				
»	1/31	15	Prem. Etabl[is].								298 »			
				2.806 30	207 10		1.270 50		927 90	219 30	298 »			

Débit — 3. —

DATES		N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Main d'œuvre	2 Fournitures des Magasins					3 Fournitures des Ateliers	4 Consommation de Charb.	5 Indemn. d'exhaur[e] à des Sociétés voisines	6 Frais divers
					A Huiles et Graisses	B Fers et Métaux	C Bois	D Cordes	F Objets divers				
19 ..													
Janv.	1/31	4	Serv. Financier.									150 »	
»	1/31	8	Magasins		25 »	56 »	40 »		63 20				
»	1/31	9	Divers								300 »		
»	1/31	11	Ctes Piers	832 20									
»	1/31	12	Energ. élect.								1 084 70		
»	1/31	13	Ateliers gaux							320 »			
»	1/31	15	Prem. Etabl.										455 »
				832 20	25 »	56 »	40 »		63 20	320 »	1.384 70	150 »	455 »

OMPTES GÉNÉRAUX

tablissement

Crédit

ES	Nos des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Concessions et Immeubles	2 Mobilier	3 Matériel de service	4 Ateliers et ustensiles	5 Chemins de fer et matériel	6 Installations électriques	7 Siège d'exhaure	8 Siège d'extraction et de ventilation	9 Instal. pour manut. des charb.	10 Usine à coke et autres dérivés de la houille	11 Installations diverses	TOTAUX
1/31	3	Serv. Fin.'.			75 »		50 »							125 »
1/31	10	Divers . .					825 »							825 »
1/31	15	» . .			3 658 65	150 »	1 015 »	1 500 »				352 15		6 675 80
31	19	Ctes Pers .	485 795 40	3 316 »	62 900 85	6 855 »	49 606 90	123 500 »	47 500 »	305 625 »	20 000 »	44 147 85	75 000 »	1 224 247 »
			485 795 40	3 316 »	66 634 50	7 005 »	51 496 90	125 000 »	47 500 »	305 625 »	20 000 »	44 500 »	75 000 »	1 231 872 80

Préparatoires

Crédit

TES	Nos des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Rentrées diverses	2 Imputation au Compte général Charbons	TOTAUX
.	31	17 Charbons		5.729 10	5.729 10
				5 729 10	5.729 10

ure

Crédit

ATES	Nos des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Denier reçu	2 Imputation au Compte général Charbons	TOTAUX
.	31	17 Charbons		3.326 10	3.326 10
				3.326 10	3.326 10

Débit

4. — Extr

DATES		N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Main-d'œuvre	2 Fournitures des Magasins A Huiles et Graisses	B Fers et Métaux	C Bois	D Cordes	F Objets divers	3 Fournitures des Ateliers	4 Consommation de Charbons et d'Energ. élect.	5 Manipulation des Charbons A Triage et chargt aux fossés	B Service des Rivages	C Service des Lavoirs	D Dévers. des déblais	6 Amortissement du Matériel de service	7 Frais divers	TOT
19 ..																		
Janv.	1/31	4	Serv. Fin.										45 »					
»	1/31	8	Magasins		55 »	150 »	8.775 »	300 »	198 50				76 40					9.5
»	1/31	9	Divers								2.282 »		92 »					2 37
»	1/31	11	Ctes Piers	65 547 55								2.683 85	1.038 »	461 »				69.7
»	1/31	12	En. élect.								1.343 30				422 »			1.7
»	1/31	13	Atel. gaux							1.105 »		19 »	91 50					1 2
»	1/31	15	Prem. Etab.													2.905 65		2.9
				65.547 55	55 »	150 »	8.775 »	300 »	198 50	1.105 »	3.625 30	2.702 85	1.342 90	461 »	422 »	2.905 65		87 5

Débit

4bis. — Energi

DATES		N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Salaires	2 Fournitures des Magasins A Huiles et Graisses	B Fers et Métaux	C Bois	D Cordes	F Objets divers	3 Fournitures des Ateliers	4 Consommation de Charbons	5 Frais généraux	6 Frais divers	TOTA
19 ..														
Janv.	1/31	8	Magasins		100 »	200 »	50 »		150 »		700 »			500
	1/31	9	Divers											700
	1/31	11	Ctes Piers	891 »										891
	1/31	13	Atel gaux							20 »				20
	1/31	15	Prem. Etab.										1 500 »	1.500
				891 »	100 »	200 »	50 »		150 »	20 »	700 »		1.500 »	3 611

Débit

5. — Tra

DATES		N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Salaires	2 Fournitures des Magasins A Huiles et Graisses	B Fers et Métaux	C Bois	D Cordes	F Objets divers	3 Fournit. des Ateliers	4 Consommation de Charbons et d'Energie électrique	5 Amortissements	6 Frais divers		TOTA
19 ..															
Janv.	1/31	4	Serv. Fin.										180 »		180
»	1/31	8	Magasins		47				632 50						680
»	1/31	9	Divers								502 »				502
»	1/31	11	Ctes Piers	760 60											760
»	1/31	12	Ener. élect.								208 80				208
»	1/31	13	Atel. gaux			50				80 »					80
»	1/31	15	Prem. Etab.									1.015 »			1.015
				760 60	47 50				632 50	80 »	710 80	1.015 »	180 »		3 426

[illegible]n

Crédit

TES		N[os] des Articles	Désignation des Comptes débités	Quantités extraites	Division par qualité							Imputation au Compte Charbons			TOTAUX		
					Gaillettes	Gailletteries	Tout-venant	Fines	Poussier	Chaufours							
					Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes							
.	31	17	Charbons . .	8.320	124	293,5	2.852	1.548	2.821,5	681		87 590	75		87 590	75	
				8.320	124	293,5	2.852	1.548	2.821,5	681		87.590	75		87.590	75	

Electrique

Crédit

TES		N[os] des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Premier Etablissem[t]		2 Extraction		3 Frais d'exhaure		4 Transports à la surface		5 Frais généraux		6 Ateliers généraux		7 Dérivés de la Houille			TOTAUX	
.	1/31	12	Divers . . .			1.765	30	1.084	70	208	80	52	20	500	»				3.611	»
						1.765	30	1.084	70	208	80	52	20	500	»				3.611	»

orts

Crédit

DATES		N[os] des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Transports effectués pour divers		2 Imputation au Compte gén. Charbons		3 Imputation au Compte Dérivés de la Houille		4 Imputation au Compte Premier Etablissem[t]					TOTAUX	
..																
v.	1/31	14	Divers . . .	22	»			145	50	150	»				317	50
	1/31	17	Charbons . .			3.108	90								3.108	[illegible]0
				22	»	3.108	90	145	50	150	»				3.426	40

Débit — 6. — Frais

DATES		Nos des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Intérêts et charges financières	2 Appointements et salaires	3 Frais de vente	4 Fournitures de bureau et menus frais	5 Consommations diverses	6 Contributions et redevances	7 Locations et dommages	8 Entretien des maisons et bâtiments	9 Entretien des routes et chaussées	10 Frais divers		TOTA
19 ..															
Janv.	1/31	4	Serv Fin. .		3.450 »	524 90	305 »			486 95		80	60 80		4.907
»	1/31	8	Magasins .					264 90							264
»	1/31	9	Divers . .			498 60	–	421 50							920
»	1/31	10	» . .	1.250 »		189 13	10 »		675 »				5 924 16		8 048
»	1/31	12	En. élect. .					52 20							52
»	1/31	13	Atel. gaux .								123 »				123
»	31	16	Ctes Piers .										221 23		221
				1.250 »	3.450 »	1.212 63	315 »	738 60	675 »	486 95	123 »	80 »	6 206 19		14.537

Débit — 7. — Ch

DATES		Nos des Articles	Désignation des Comptes crédités	Charbons entrés: Gaillettes (Tonnes)	Gailletteries (Tonnes)	Tout-venant (Tonnes)	Fines (Tonnes)	Poussier (Tonnes)	Chaufours (Tonnes)	Total en tonnes	1 Charbons acquis ou restant en magasin	2 Frais directs d'extraction	3 Amortis. des travaux prepar.	4 Frais d'exhaure	5 Frais de transports	6 Frais généraux	2 Imputation au Compte Profits et Pertes	TOT
19 ..																		
Janv.	1	1	Ctes Piers	60	170	870,5	920	115	420	2.555.5	31.812 75							31 81
»	1/31	7	Divers			20				20	480 »							48
»	1/31	17	»	124	293,5	2.852	1.548	2.821.5	681	8.320		87.590 75	5.729 10	3.326 10	3.108 90	13.891 17		113.61
»	31	18	Ctes Piers														58 006 73	58.00
				184	463.5	3.742.5	2.468	2.936.5	1.101	10.895,5	32.292 75	87.590 75	5.729 10	3.326 10	3.108 90	13 891 17	58 006 73	203.9

Débit — 8. — M

DATES		Nos des Articles	Désignation des Comptes crédités	Magasin central: A Huiles et Graisses	B Fers et Métaux	C Bois	D Cordes	E Brai	F Objets divers	TOT.
19 ..										
Janv.	1	1	Ctes Piers . . .	900 »	6.810 40	12.859 55	2.598 25		4.644 »	27.81
»	1/31	4	Serv. Financ. .						30 »	3
»	1/31	7	Divers . . .	850 40	600 »	12.500 »	10.000 »		410 »	24.36
»	1/31	11	Ctes Piers . . .			442 »			58 »	50
»	1/31	13	Ateliers gaux .		415 »	510 »				92
				1.750 40	7.825 40	26.311 55	12.598 25		5.142 »	53.62

énéraux — Crédit

ES	N° des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Escomptes et intérêts	2 Produits des amendes	3 Locations diverses	4 Produits des routes et chaussées	5 Rentrées diverses	6 Imputation au Compte général Charbons	TOTAUX
1/31	3	Serv. Fin.			50 »	20 »			70 »
1/31	7	Divers	562 »						562 »
1/31	10	»	14 »		»		0 20		14 20
1/31	17	Charbons						13.891 17	13.891 17
			576 »		50 »	20 »	0 20	13.891 17	14 537 37

s — Crédit

ES	N° des Articles	Désignation des Comptes débités	Charbons sortis: Gaillettes (Tonnes)	Gailletteries (Tonnes)	Tout-venant (Tonnes)	Fines (Tonnes)	Poussier (Tonnes)	Chaufourg (Tonnes)	Total en tonnes	1 Charbons fournis à la consommation	2 Charbons vendus	3 Charbons livrés à la fabrication du coke	4 Imputation au Compte Profits et Pertes	TOTAUX
1/31	9	Divers	60	355	3.599,5	2.384	2.589	416,5	9.404	4.326 50	146.791 »	38.968 »		190.085 50
31	19	Ctes Piers	124	108,5	143	84	347,5	684,5	1.491,5					13.860 »
			184	463,5	3.742,5	2.468	2.936,5	1.101	10.895,5	4.326 50	146.791 »	38.968 »		203.945 50

ins — Crédit

ES	N° des Articles	Désignation des Comptes débités	Magasin central: A Huiles et Graisses	B Fers et Métaux	C Bois	D Cordes	E Brai	F Objets divers	TOTAUX
1/31	3	Serv. Fin.		32 »	30 »			35 »	97 »
1/31	8	Divers	534 90	5.315 20	11.513 80	540 »		2.699 30	20.603 20
31	19	Ctes Piers	1.215 50	2.478 20	14.767 75	12.058 25		2.407 70	32.927 40
			1.750 40	7.825 40	26.311 55	12.598 25		5.142 »	53.627 60

Débit — 9. — Atelie

DATES		N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Salaires	2 Fournitures des Magasins A Huiles et Graisses	2 B Fers et Métaux	2 C Bois	2 D Cordes	2 F Objets divers	3 Consommation de charbons	4 Amortissements	5 Dépenses diverses			TO
19 ..															
Janv.	1	1	Ctes Piers	400 »		1.200 »	800 »		850 25						3.
»	1/31	8	Magasins		42 20	3.800 »	1.278 10		296 »						5
»	1/31	9	Divers							120 »					
»	1/31	11	Ctes Piers	2.440 25											2.
»	1/31	12	Energie électr.							500 »					
»	1/31	15	Prem. Etabl.								150 »				
				2.840 25	42 20	5.000 »	2.078 10		1.146 25	620 »	150 »				11

Débit — 10. — Fou

DATES		N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Cokes achetés	2 Charbons enfournés	3 Main d'œuvre	4 Fournitures des Magasins A Huiles et Graisses	4 B Fers et Métaux	4 C Bois	4 D Cordes	4 F Objets divers	5 Fournitures des Ateliers	6 Consommation de Charbons et d'én. élect.	7 Entretien et réparation des fours	8 Transports	9 Frais généraux et divers		TO
19 ..																		
Janv.	1	1	Ctes Piers	5.838 50														5.
»	1/31	4	Serv. Fin.											48 75		215 »		
»	1/31	8	Magasins				6 »	46 »	30 »		40 »							
»	1/31	9	Divers		38.968 »								63 »			70 »		39.
»	1/31	10	»													80 »		
»	1/31	11	Ctes Piers			985 20						221 40						
»	1/31	13	Ateliers gaux												145 50			
»	1/31	14	Transports													352 15		
»	1/31	15	Prem. Etabl.															
				5.838 50	38.968 »	985 20	6 »	46 »	30 »		40 »	221 40	63 »	48 75	145 50	717 15		47

énéraux

Crédit

ES	N° des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Fournitures aux Magasins	2 Imputation aux différents comptes de l'exploitation	3 Imputation au Compte Dérivés de la houille	4 Imputation au compte Premier Etablissement	TOTAUX
1/31	13	Divers . . .	925 »	1.977 80	221 40	85 »	3.209 20
31	19	Ctes Piers . . .					8.667 60
			925 »	1.977 80	221 40	85 »	11 876 80

coke

Crédit

ES	N° des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Cokes consommés	2 Cokes vendus	3 Rentrées	TOTAUX
1/31	3	Service Financier . .			1.825 »	1 825 »
1/31	9	Divers	154 »	9.180 »		9 334 »
31	19	Ctes Piers				35.950 50
			154 »	9.180 »	1.825 »	47.109 50

Débit — 11. — Compte

DATES	N° des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Compte d'actions	2 Compte d'obligations	3 Réserve légale	4 Réserves complémentaires et Fonds de prévision	5 Amortissements	6 Coupons d'actions et d'obligations non réclamés	7 Caisse de Prévoyance	8 Caisse commune d'assurance	9 Compte de Divers	10 Cautionnements statutaires	11 Profits et Pertes	TOT.
19 ..														
Janv. 1	1	Ctes Piers		20.000 »							40.400 »	40.000 »		100.
» 1	2	»											71 568 »	71
» 1/31	4	Serv. Fin.							50 »	3.020 »	82.259 35			85
» 1/31	6	»									25.872 »			25.
» 1/31	9	Divers									155 402 40			155.
» 1/31	10	»									21.707 70		825 »	22.
» 1/31	11	Ctes Piers									922 25			
» 1/31	14	Transports									22 »			
» 31	19	Divers	900 000 »	280.000 »	72.240 »	73.888 »	81.883 20	1.200 »	7 017 06	2 311 58	107.156 65		57.613 73	1 583.
			900.000 »	300.000 »	72.240 »	73.888 »	81.883 20	1.200 »	7.067 40	5.331 58	433.742 35	40.000 »	130.006 73	2.045.

Débit — 12. — Servic

DATES	N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Caisse A Charbons vendus	1 Caisse B Recettes diverses	1 Caisse Total	2 Portefeuille-Effets A Remises	2 Portefeuille-Effets B Mandats	2 Portefeuille-Effets C Chèques	2 Portefeuille-Effets Total	3 Portefeuille-Titres	4 Société Générale		TOT
19 ..													
Janv. 1	1	Ctes Piers . . .			13 320 60					52.000 »	146.000 »		211.3
» 1/31	3	Divers. . . .		152 753 40	152.753 40								152.7
» 1/31	5	»				5.060 »	10.900 »	25.122 »	41.082 »				41.0
» 1/31	6	Serv. Financier.									4.310 »		4.3
				152.753 40	166.074 »	5.060 »	10.900 »	25.122 »	41.082 »	52.000 »	150.310 »		409.4

articuliers — Crédit

ES	N° des Articles	Désignation des Comptes crédités	1 Compte d'actions	2 Compte d'obligations	3 Réserve légale	4 Réserves complémentaires et Fonds de prévision	5 Amortissements	6 Coupons d'actions et d'obligations non réclamés	7 Caisse de Prévoyance	8 Caisse commune d'assurance	9 Compte de Divers	10 Cautionnements statutaires	11 Profits et Pertes	TOTAUX
1	1	Divers	900.000 »	300 000 »	69.000 »	70.000 »	74.683 20	1.200 »	3.444 50	2 500 »	69.716 60	40.000 »	72.000 »	1.602.544 30
1	2	Ctes Piers			3.240 »	3.888 »	7.200 »				57.240 »			71.568 »
1/31	3	Serv. Fin.							1.600 »		59 036 40			60.636 40
1/31	5	»									16 744 »			16.744 »
1/31	7	Divers									24.278 40			24 278 40
1/31	10	»							2.022 56	2 831 58	3.235 02			8.089 16
1/31	11	»									81 824 60			81.824 60
31	16	Frais Gaux									221 23			221 23
31	18	Charbons											58 006 73	58.006 73
31	19	Ctes Piers									121.446 10			121.446 10
			900.000 »	300.000 »	72.240 »	73.888 »	81.883 20	1.200 »	7.067 06	5.321 58	433 742 55	40 000 »	130.006 73	2.045.358 92

inancier — Crédit

ES	N° des Articles	Désignation des Comptes débités	1 Caisse A Charbons vendus	1 Caisse B Payements divers	1 Caisse Total	2 Portefeuille-Effets A Remises	2 Portefeuille-Effets B Mandats	2 Portefeuille-Effets C Chèques	2 Portefeuille-Effets Total	3 Portefeuille-Titres	4 Société Générale		TOTAUX
1/31	3	Serv. Financier.									90.000 »		90 000 »
1/31	4	Divers . . .		97.001 75	97.001 75								97 001 75
1/31	5	Serv. Financier.									24.338 »		24.338 »
1/31	6	Divers. . . .				5.060 »		25.122 »	30.182 »				30.182 »
1/31	10	»									21.732 63		21.732 63
31	19	Ctes Piers . . .			69.072 25				10 900 »	52.000 »	14.239 37		146.211 62
				97.001 75	166.074 »	5.060 »		25.122 »	41.082 »	52.000 »	150.310 »		409.466 »

TRAVAIL DE FIN D'EXERCICE

Balance de vérification

BALANCE DE VERIFICATION. — La balance de vérification a pour **but** de s'assurer si tous les articles du Journal ont été convenablement passés au Grand-Livre.

On la fait sur une feuille volante et à la fin de chaque mois, d'où le nom de « **balance mensuelle** » qu'on lui donne souvent.

BALANCE PAR SOLDES. — La balance par soldes se fait en ajoutant deux colonnes à la balance de vérification : l'une pour y inscrire les soldes débiteurs, l'autre, les soldes créditeurs.

Si les soldes ont été bien calculés, le total des soldes débiteurs est égal au total des soldes créditeurs.

Balance de vérification et Balance par soldes au 31 janvier 19...

Nos DES CHAPITRES	DÉSIGNATION DES CHAPITRES	SOMMES				SOLDES			
		DU DÉBIT		DU CRÉDIT		DÉBITEURS		CRÉDITEURS	
1	Premier Etablissement . . .	1.231.872	80	7.625	80	1.224.247	»		
2	Travaux préparatoires	5.729	10			5.729	10		
3	Exhaure.	3.326	10			3.326	10		
4	Extraction	87.590	75			87.590	75		
4bis	Energie électrique	3.611	»	3.611	»				
5	Transports.	3.426	40	317	50	3.108	90		
6	Frais généraux	14.316	14	646	20	13.669	94		
7	Charbons	32.292	75	190.085	50			157.792	75
8	Magasins	53.627	60	20.700	20	32.927	40		
9	Ateliers généraux	11.876	80	3.209	20	8.667	60		
10	Fours à coke	47.109	50	11.159	»	35.950	50		
11	Comptes Particuliers	462.048	70	1.865.684	86			1.403.636	16
12	Service Financier	409.466	»	263.254	38	146.211	62		
		2.366.293	64	2.366.293	64	1.561.428	91	1.561.428	91

BALANCE GÉNÉRALE DES COMPTES

Opérations préliminaires

Avant de procéder à la balance générale des comptes, on doit régulariser la situation des comptes :

1° **Caisse de Secours** ; 2° **Coke** ; 3° **Agglomérés** et 4° **les comptes formant les éléments du prix de revient.**

1° Le compte **Caisse de Secours** doit être considéré comme une subdivision des Frais Généraux et se solde par l'article :

Frais Généraux. — Frais divers.

à C^tes Particuliers. — *Comptes de Divers.* — *Caisse de Secours.*

2° Les règles fixées par la Société Générale imposent aux charbonnages patronnés de solder le compte **Coke** en évaluant les charbons enfournés à une valeur telle que ce compte serait soldé si tous les cokes étaient vendus. Ainsi les bénéfices ou les pertes résultant de la fabrication du coke sont reportés au compte **Charbons.**

Supposons, pour fixer les idées, que le total du débit (dépenses) de **Coke** soit de fr. 13.000 ; le total du crédit (Cokes vendus et consommés) fr 15.000, la valeur des cokes en magasin fr. 16.000 et qu'il y ait eu 500 tonnes de poussier enfournées.

Ces 500 tonnes de poussier doivent être évaluées à 15.000 + 16 000 (ou 31.000 fr.) — 13.000 = 18.000 francs.

La tonne sera donc évaluée à fr. 18 000 : 500 = 36 fr.

Si l'on veut connaître le bénéfice que donne le coke, il suffira de chercher la différence entre le prix d'évaluation du charbon enfourné et le prix de vente ordinaire de ce même charbon.

3° On procède pour le compte **Agglomérés** de la même façon que pour le compte **Coke.**

4° Les éléments du prix de revient (**Travaux préparatoires, Exhaure, Extraction, Transports, Frais généraux**) ont été soldés à la fin du mois par le compte **Charbons.** Ce dernier compte reprend les charbons extraits pour une valeur égale au total des soldes débiteurs, c'est-à-dire au total des dépenses occasionnées par l'exploitation.

Les comptes **Travaux préparatoires, Exhaure, Extraction, Transports** et **Frais Généraux** ont été soldés par l'article :

Charbons. —	Frais directs et d'extraction	Fr. . . . .
	Amortissement des travaux préparatoires (1)	. . . . .
	Frais d'exhaure	. . . . .
	Frais de transports à la surface	. . . . .
	Frais Généraux	. . . .

à

Travaux préparatoires. —	*Imputation au c^te général charbons.*	. . . .
Exhaure.	*id.*	. . . . .
Extraction.	*id.*	. . . . .
Transports.	*id.*	. . . . .
Frais Généraux	*id.*	. . . . .

Ecritures de régularisation.

Pour établir la situation réelle de la Société, les évaluations doivent être conformes à la valeur exacte des choses ; on doit tenir compte de la plus-value et de la moins-value et *passer les écritures nécessaires pour régulariser la situation dans les livres.*

(1) Voir ce qui a été dit à l'interprétation de la subdivision en articles du compte général Charbons.

En clôturant les écritures, il est aisé de constater si le solde de chaque compte est conforme à la réalité, notamment pour les espèces en caisse, les effets en portefeuille, les existences en magasin, les approvisionnements, etc. ; ce sont de précieux moyens de contrôle qu'il ne faut pas négliger.

Il est nécessaire d'apporter beaucoup d'exactitude dans les évaluations des différents objets inventoriés. Parfois on peut avoir intérêt à cacher la situation réelle aux actionnaires et c'est par les évaluations reprises à l'inventaire que la situation peut être faussée le plus aisément. Aussi les commissaires doivent-ils veiller avec soin de ne pas permettre de porter des valeurs exagérées pour certains objets ou laisser considérer les frais de réparations et d'entretien comme une augmentation de valeur de l'objet.

ROLE DE PROFITS ET PERTES. — Les écritures de régularisation se font par Profits et Pertes.

Ce compte est **débité** de la *moins-value* sur les immeubles, le matériel, le mobilier, le magasin, etc., des *pertes* pour déficit en caisse ou en portefeuille, pour créances douteuses ou perdues ; des *pertes* sur la vente des charbons.

Il est **crédité** de la *plus-value* et des *bénéfices*. Ainsi il est parfois nécessaire de corriger la valeur des objets en magasin. Deux cas peuvent se présenter :

1° **Il y a moins-value :** l'article **Profits et Pertes à Magasin** donnera la valeur estimative exacte.

2° **Il y a plus-value :** il suffit de passer l'écriture suivante pour faire passer le boni dans les bénéfices : **Magasin à Profits et Pertes.**

Il importe aussi de vérifier le compte des débiteurs dont la solvabilité doit être surveillée. Il va sans dire que des créances dues par des insolvables ne peuvent pas figurer à l'actif. On crée souvent un compte spécial pour les créances douteuses et litigieuses. Par l'article : **Profits et Pertes à Provision pour créances douteuses,** on crédite les créanciers douteux par le débit du compte « **Créances douteuses** ».

Dans nombre de maisons de commerce et d'établissements industriels, on doit tenir compte de la valeur actuelle, c'est-à-dire réelle des effets en portefeuille et des effets en circulation.

Les effets à recevoir doivent subir une moins-value pour l'escompte du jour de l'inventaire au jour de l'échéance, ce qui est mentionné par l'article : **Profits et Pertes à Portefeuille,** ou : **Réescompte à Portefeuille.**

Le compte **Profits et Pertes** sera ou débité des pertes, ou crédité des bénéfices que présente le compte Charbons.

Pour déterminer ces profits ou ces pertes on évalue les charbons en magasin (1) et on en porte la valeur au crédit du compte Charbons. Trois cas peuvent alors se présenter :

1° **Le total du débit est égal au total du crédit :** le compte Charbons est soldé et il n'y a ni profit, ni perte.

2° **Le total du débit est plus petit que le total du crédit :** il y a bénéfice et l'on passe l'article :

Charbons. — Imputation à Profits et Pertes.
à Ctes Particuliers. — *Profits et Pertes.*

3° **Le total du débit est plus grand que le total du crédit :** il y a une perte qui est portée au débit de Profits et Pertes :

Ctes Particuliers. — Profits et Pertes.
à Charbons. — *Imputation à Profits et Pertes.*

Balance des Comptes Généraux.

Après avoir eu soin de mettre les écritures en concordance avec la valeur exacte des choses, on dresse la balance des comptes généraux qui nous donnera les éléments nécessaires pour établir le bilan.

---

(1) On prend généralement les 2/3 du prix de vente en temps normal, c'est-à-dire quand il n'y a aucune baisse ni hausse à prévoir. On sait que le charbon emmagasiné pendant un certain temps perd beaucoup de sa valeur.

Balance des Comptes Généraux au 31 Janvier 19...

DÉSIGNATION DES COMPTES	SOMMES		SOLDES	
	DU DÉBIT	DU CRÉDIT	DÉBITEURS	CRÉDITEURS
I. — Premier établissement.				
1. Concessions et immeubles	485.795 40		485 795 40	
2. Mobilier	3.316 »		3.316 »	
3. Matériel de service	66.634 50	3 733 65	62.900 85	
4. Ateliers et ustensiles	7.005 »	150 »	6.855 »	
5. Chemins de fer et matériel	51.496 90	1.890 »	49.606 90	
6. Installations électriques	125.000 »	1.500 »	123.500 »	
7. Siège d'exhaure	47.500 »		47.500 »	
8. Siège d'extraction et de ventilation.	305.625 »		305.625 »	
9. Installations pour manutention des charbons	20.000 »		20.000 »	
10. Usine à coke et autres dérivés de la houille	44.500 »	352 15	44 147 85	
11. Installations diverses	75.000 »		75 000 »	
	1.231.872 80	7.625 80	1.224.247 »	
II. — Travaux Préparatoires.				
1. Main-d'œuvre	2.806 30			
2. Fournitures des magasins — A. Huiles et graisses.	207 10			
2. Fournitures des magasins — B. Fers et métaux				
2. Fournitures des magasins — C. Bois	1.270 50	5.729 10	Imputation au Cte Charbons.	
2. Fournitures des magasins — D. Cordes.				
2. Fournitures des magasins — F. Objets divers	927 90			
3. Fournitures des ateliers	219 30			
4. Frais divers	298 »			
	5.729 10	5.729 10		
III. — Exhaure.				
1. Main-d'œuvre	832 20			
2. Fournitures des magasins — A. Huiles et graisses.	25 »			
2. Fournitures des magasins — B. Fers et métaux	56 »			
2. Fournitures des magasins — C. Bois	40 »			
2. Fournitures des magasins — D. Cordes		3.326 10	Imputation au Cte Charbons.	
2. Fournitures des magasins — F. Objets divers	63 20			
3. Fournitures des ateliers	320 »			
4. Cons. de charbons et d'én. él.	1.384 70			
5. Indemnités d'exhaure à des sociétés voisines	150 »			
6. Frais divers	455 »			
	3.326 10	3.326 10		

DÉSIGNATION DES COMPTES	SOMMES				SOLDES			
	DU DÉBIT		DU CRÉDIT		DÉBITEURS		CRÉDITEURS	
IV. — Extraction.								
1. Main d'œuvre	65.547	55						
2. Fournitures des magasins — A. Huiles et graisses	55	»						
2. Fournitures des magasins — B. Fers et métaux	150	»						
2. Fournitures des magasins — C. Bois	8.775	»						
2. Fournitures des magasins — D. Cordes	300	»						
2. Fournitures des magasins — F. Objets divers	198	50						
3. Fournitures des ateliers	1.105	»						
4. Consommation de charbons et d'énergie électrique	3.625	30						
5. Manipulation des charbons — A. Triage et chargement aux fosses	2.702	85	87.590	75	Imputat[ion] au Cte Charbons.			
5. Manipulation des charbons — B. Service des rivag[es]	1.342	90						
5. Manipulation des charbons — C. » lavoirs	»	»						
5. Manipulation des charbons — D. Déversement des déblais	461	»						
5. Manipulation des charbons — E. Consommation de charbons et d'énergie électrique	422	»						
6. Amortissement du matériel de service	2.905	65						
7. Frais divers								
	87.590	75	87.590	75				
IVbis. — Energie électrique.								
DÉBIT. — 1. Salaires	891	»						
2. Fournitures des magasins — A. Huiles et graisses	100	»						
2. Fournitures des magasins — B. Fers et métaux	200	»						
2. Fournitures des magasins — C. Bois	50	»						
2. Fournitures des magasins — D. Cordes								
2. Fournitures des magasins — F. Objets divers	150	»						
3. Fournitures des ateliers	20	»						
4. Consommation de charbons	700	»						
5. Frais généraux	»	»						
6. Frais divers	1.500	»						
CRÉDIT. — 1. Premier établissement.								
2. Extraction			1.765	30				
3. Frais d'exhaure			1.084	70				
4. Transports à la surface			208	30				
5. Frais généraux			52	20				
6. Ateliers généraux			500	»				
7. Dérivés de la houille								
	3 611	»	3.611	»				

DÉSIGNATION DES COMPTES	SOMMES		SOLDES	
	DU DÉBIT	DU CRÉDIT	DÉBITEURS	CRÉDITEURS
V. — Transports.				
DÉBIT. — 1. Salaires	760 60			
2. Fournitures des magasins : A. Huiles et graisses.	47 50			
2. Fournitures des magasins : B. Fers et métaux				
2. Fournitures des magasins : C. Bois				
2. Fournitures des magasins : D. Cordes				
2. Fournitures des magasins : F. Objets divers	632 50			
3. Fournitures des ateliers	80 »			
4. Consommation de charbons et d'énergie électrique	710 80			
5. Amortissements	1.015 »			
6. Frais divers	180 »			
CRÉDIT. — 1. Transports effectués pour divers		22 »		
2. Imputation au c^te^ Charbons		3.108 90		
3. » » Ateliers généraux.				
4. » » Dérivés de la houille		145 50		
5. » » 1er Etablissement.		150 »		
	3.426 40	3.426 40		
VI. — Frais Généraux.				
DÉBIT. — 1. Intérêts et charges financières	1.250 »			
2. Appointements et salaires	3.450 »			
3. Frais de vente.	1.212 63			
4. Fournitures de bureau et menus frais	315 »			
5. Consommations diverses	738 60			
6. Contributions et redevances	675 »			
7. Locations et dommages	486 95			
8. Entretien des maisons et bâtiments.	123 »			
9. Entretien des routes et chaussées	80 »			
10. Frais divers	6.206 19			
CRÉDIT. — 1. Escomptes et intérêts		576 »		
2. Produit des amendes				
3. Locations diverses		50 »		
4. Produits des routes et chaussées		20 »		
5. Rentrées diverses		0 20		
6. Imputation au c^te^ Charbons		13.891 27		
	14.537 37	14.537 37		

DÉSIGNATION DES COMPTES	SOMMES				SOLDES			
	DU DÉBIT		DU CRÉDIT		DÉBITEURS		CRÉDITEURS	
VII. — Charbons.								
DÉBIT. — 1. Charbons acquis	32.292	75						
2. Frais directs d'extraction	87.590	75						
3. Amortissement des travaux préparatoires	5.729	10						
4. Frais d'exhaure	3.326	10						
5. Frais de transports à la surface	3.108	90						
6. Frais généraux	13.891	17						
7. Imputation au c^te^ Profits et Pertes	58.006	73						
CRÉDIT. — 1. Charbons fournis à la consommation			4.326	50				
2. Charbons vendus			146.791	»				
3. Charbons livrés à la fabrication du coke			38.968	»				
4. Imputation au compte Profits et Pertes								
	203.945	50	190.085	50	13.860	»		
VIII. — Magasins.								
1. Magasin central — A. Huiles et graisses.	1.750	40	534	90	1.215	50		
1. Magasin central — B. Fers et métaux	7.825	40	5.347	20	2.478	20		
1. Magasin central — C. Bois	26.311	55	11.543	80	14.767	75		
1. Magasin central — D. Cordes	12.598	25	540	»	12.058	25		
1. Magasin central — F. Objets divers	5.142	»	2.734	30	2.407	70		
	53.627	60	20.700	20	32.927	40		
IX. — Ateliers Généraux.								
DÉBIT. — 1. Salaires	2.840	25						
2. Fournitures des magasins — A. Huiles et graisses.	42	20						
2. Fournitures des magasins — B. Fers et métaux	5.000	»						
2. Fournitures des magasins — C. Bois	2.078	10						
2. Fournitures des magasins — D. Cordes								
2. Fournitures des magasins — F. Objets divers	1.146	25						
3. Consommation de charbons et d'énergie électrique	620	»						
4. Amortissements	150	»						
5. Dépenses diverses								
CRÉDIT. — 1. Fournitures aux magasins			925	»				
2. Imputation aux différents comptes de l'exploitation			1.977	80				
3. Imputation au compte Dérivés de la houille			221	40				
4. Imputation au compte Premier Établissement			85	»				
	11.876	80	3.209	20	8.667	60		

DÉSIGNATION DES COMPTES	SOMMES		SOLDES	
	DU DÉBIT	DU CRÉDIT	DÉBITEURS	CRÉDITEURS
X. — Fours à coke.				
DÉBIT. — 1. Cokes achetés	5.838 50			
2. Charbons enfournés	38.968 »			
3. Main-d'œuvre	985 20			
4. Fournitures des magasins — A. Huiles et graisses.	6 »			
4. Fournitures des magasins — B. Fers et métaux	46 »			
4. Fournitures des magasins — C. Bois	30 »			
4. Fournitures des magasins — D. Cordes	» »			
4. Fournitures des magasins — F. Objets divers	40 »			
5. Fournitures des ateliers	221 40			
6. Consommation de charbons et d'énergie électrique	63 »			
7. Entretien et réparation des fours	48 75			
8. Transports	145 50			
9. Frais généraux et divers	717 15			
CRÉDIT. — 1. Cokes consommés		154 »		
2. Cokes vendus		9.180 »		
3. Rentrées diverses		1.825 »		
	47.109 50	11.159 »	35.950 50	
XI. — Comptes particuliers.				
1. Compte d'actions		900.000 »		900.000 »
2. » d'obligations	20.000 »	300.000 »		280.000 »
3. Réserve légale		72.240 »		72.240 »
4. Réserve complémentaire et fonds de prévision		73.888 »		73.888 »
5. Amortissements		81.883 20		81.883 20
6. Coupons d'actions et d'obligations non réclamés		1.200 »		1.200 »
7. Caisse de prévoyance	50 »	7.067 06		7.017 06
8. Caisse commune d'assurance	3.020 »	5.331 58		2.311 58
9. Compte de Divers	326.585 70	312.296 25	121.446 10	107.156 65
10. Cautionnements statutaires	40.000 »	40.000 »	40.000 »	40.000 »
11. Profits et Pertes	72.393 »	130.006 73		57.613 73
	462.048 70	1.923.912 82	161.446 10	1.623.310 22
XII. — Service financier.				
1. Caisse	166.074 »	97.001 75	69.072 25	
2. Portefeuille-Effets	41.082 »	30.182 »	10.900 »	
3. Portefeuille-Titres	52.000 »		52.000 »	
4. Société générale	150.310 »	136.070 63	14.239 37	
	409.466 »	263.254 38	146.211 62	

RÉCAPITULATION

1.	Premier Etablissement	1.231.872	80	7.625	80	1.224.247	»		
2.	Travaux préparatoires	5.729	10	5.729	10				
3.	Exhaure	3.326	10	3.326	10				
4	Extraction	87.590	75	87.590	75				
4bis.	Energie Electrique	3.611	»	3.611	»				
5.	Transports	3 426	40	3.426	40				
6.	Frais Généraux	14.537	37	14.537	37				
7.	Charbons	203.945	50	190.085	50	13.860	»		
8.	Magasins	53.627	60	20.700	20	32.927	40		
9.	Ateliers Généraux.	11.876	80	3.209	20	8.667	60		
10.	Fours à coke.	47.109	50	11.159	»	35.950	50		
11.	Comptes particuliers	462.048	70	1.923.912	82	161.446	10	1.623.310	22
12	Service Financier	409.466	»	263.254	38	146.211	62		
		2 538.167	62	2.538.167	62	1.623.310	22	1.623.310	22

Balance des Comptes Personnels au 31 Janvier 19...

N° des Comptes	DÉSIGNATION DES COMPTES	SOMMES				SOLDES			
		du Débit		du Crédit		Débiteurs		Créditeurs	
1	Cautionnement à la caisse commune	30.000	»			30.000	»		
2	E. Moreau, à Wasmes	2.400	»	2.400	»				
3	Verreries de Boussu	3.143	70	700	»	2.443	70		
4	J. Plateau, à Tournai	11.721	40	11.721	40				
5	Laminoirs de Jemappes.	4.230	»	4.230	»				
6	Etat-Belge	25.200	»	3.600	»	21.600	»		
7	C. Leroy, à Mons	15.610	»	15.610	»				
8	Salaires	76 384	95	127.296	60			50.911	65
9	Intérêts dus aux obligations	15.000	»	16.250	»			1.250	»
10	E. Urbain, à Paturages.	1.800	»	1.800	»				
11	Société An. des Ateliers de Boussu	47.500	»	12.500	»	35.000	»		
12	G. Bertiaux, à Quiévrain	700	»	700	»				
13	J. Libert, à Mons	1.788	»	2.788	»			1.000	»
14	F. André, à Blaton	750	»	2 044	60			1 294	60
15	Tantième aux administr. et commis.			3.240	»			3.240	»
16	Dividendes dus aux actions	7.200	»	54.000	»			46.800	»
17	Dubois, à Ath	23.510	»			23.510	»		
18	Brasserie Robert, à Saint-Ghislain	1.020	»			1.020	»		
19	Rassart, à Baudour	12.288	40	12.250	»	38	40		
20	Levant du Flénu			480	»			480	»
21	Hayez, à Tournai	2.100	»	2.950	40			850	40
22	Brabant, à Courtrai	7.050	»			7.050	»		
23	Banque du Hainaut	784	»			784	»		
24	Meunier, à Bruxelles	20.800	»	21.210	»			410	»
25	Corderies de Dour.	9.700	»	9.700	»				
26	Ventes au comptant	4.875	»	4.875	»				
27	Caisse de Secours	1.030	25	1.030	25				
28	Contributions à payer			600	»			600	»
29	Assurances contre l'incendie			120	»			120	»
30	Abonnement au chemin de fer			125	»			125	»
31	Impôt s/intérêts des obligations			75	»			75	»
		326.585	70	312.296	25	121.446	10	107.156	65

BALANCE DES COMPTES PERSONNELS. — Après avoir constaté que le Grand-Livre des Comptes Généraux concorde parfaitement avec le Journal, on s'assure si le Grand-Livre des Comptes Personnels est bien tenu. A cet effet on fait la balance des Comptes Personnels.

On procède comme pour les Comptes Généraux : on mentionne successivement le numéro de chaque compte, le nom du compte, le total du débit et celui du crédit, le solde débiteur ou créditeur.

Pour que la balance des Comptes Personnels soit exacte, il faut que le total des débits des différents comptes soit égal au montant du débit du compte général « Comptes particuliers » et que le total des crédits soit le même que la somme du crédit de « Comptes particuliers » au Grand-Livre des Comptes Généraux.

INVENTAIRE

DÉFINITION. — L'inventaire est l'état détaillé et estimatif de toutes les « *valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société.* (Art 62).

OBLIGATIONS. — Les sociétés doivent le dresser **chaque année,** sous seing privé, et le transcrire dans un registre spécial visé, coté et parafé, appelé « **Livre des Inventaires** ».

L'inventaire se dresse également en cas de faillite ou de dissolution d'une société.

L'inventaire des sociétés anonymes est formé par les gérants et administrateurs. Il est soumis avec les pièces et un rapport sur les opérations de la société, au moins *un mois* avant l'assemblée générale, aux commissaires qui doivent faire un rapport tendant à l'adoption partielle ou complète du bilan, ou à son rejet.

Cet inventaire sert de base au bilan ; il reste secret pour l'assemblée générale.

CONTENU. — L'inventaire contient l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société, avec une annexe contenant, en résumé, tous ses engagements (contrats, cautionnements, etc.).

L'indication des engagements doit être **globale**, par exemple, pour les endossements

BILAN

DÉFINITION. — Le bilan est la synthèse de l'inventaire. C'est le résumé de la situation active et passive d'une entreprise tant envers les tiers qu'envers elle-même.

OBLIGATIONS. — Il doit être conforme à l'inventaire et accompagné du compte de Profits et Pertes, il sert de base à la répartition des dividendes.

Quinze jours avant l'assemblée, les actionnaires ainsi que les obligataires peuvent prendre connaissance au siège social :

1° Du bilan et du compte de Profits et Pertes ;

2° De la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de sociétés qui composent le portefeuille ;

3° De la liste des actionnaires qui n'ont pas entièrement libéré leurs actions, avec l'indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile ;

4° Du rapport des commissaires

Le bilan et le compte de Profits et Pertes, de même que le rapport des commissaires, sont adressés aux actionnaires en nom, en même temps que la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, 15 jours avant l'assemblée, un exemplaire du bilan, du compte de Profits et Pertes et du rapport des commissaires.

L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'assemblée se prononce par un *vote spécial* sur la décharge des administrateurs et commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle.

Le bilan et le compte de Profits et Pertes doivent, dans la quinzaine après leur approbation, être publiés au *Moniteur* aux frais de la société et par les soins des administrateurs (1).

CONTENU. — La loi ne détermine pas de quelle manière le bilan doit être dressé ni quelles indications il doit contenir. Seulement elle prescrit que les amortissements nécessaires soient faits, et qu'il soit prélevé un **vingtième** au moins sur les bénéfices nets pour créer un **Fonds de réserve**, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le **dixième** du capital social.

A. — L'***Actif*** comprend :

1° Les **valeurs immobilisées** : terres, bâtiments, concessions, matériel, etc., en un mot tout ce qui est porté à Premier Etablissement.

2° Les **valeurs mobilières** ou **actif réalisable** : produits extraits ou fabriqués ; approvisionnements en magasin ; approvisionnements en voie de transformation.

3° **Les valeurs disponibles** : actions et obligations non émises ou rachetées ; annuités à recevoir ; débiteurs par compte ; espèces en caisse ; effets en portefeuille ; titres en portefeuille ; espèces en banque.

B. — Le ***Passif*** se décompose en :

1° Obligations de la société envers elle-même : compte d'actions, titres de dividende (2), ainsi que les éléments reconstitutifs du capital ; Réserve légale, réserves complémentaires et fonds de prévision, fonds d'amortissement.

2° Obligations de la société envers des tiers : compte d'obligations, obligations sorties et non remboursées ; coupons d'actions et d'obligations non réclamés ; créditeurs divers.

Trois cas peuvent se présenter :

1° L'actif est égal au passif ; il n'y a ni bénéfice, ni perte, et le bilan se solde de lui-même ;

2° L'actif est supérieur au passif : il y a bénéfice et l'on solde le bilan en portant la différence au passif sous la rubrique **Profit** ;

3° L'actif est inférieur au passif ; il y a perte et, pour solder, on porte la différence à l'actif sous la rubrique **Perte**.

Si l'exercice clôture en bénéfice, il aura fallu prélever sur ce profit le tantième statutaire ou légal (5 %) pour le Fonds de réserve par l'article : **Profits et Pertes à Réserve légale.**

Remarques. — I. Les éléments nécessaires pour établir le bilan se trouvent à l'inventaire ; on les trouve aussi à la balance des Comptes généraux, si l'on a eu soin de mettre les écritures en concordance avec l'inventaire.

II. La division du passif comme elle est indiquée plus haut, ne répond pas aux vœux émis par la commission instituée par le gouvernement en 1894 pour rechercher les mesures destinées à réprimer les abus financiers.

Elle présente le grand inconvénient de rendre difficile la détermination du **fonds de roulement : le fonds de roulement est égal à l'actif réalisable + l'actif disponible — le passif exigible.** (F. R^t = Act. réal. + Act. disp. — Pas. ex.).

---

(1) A cet effet, le bilan est envoyé en double exemplaire au greffe du Tribunal de commerce : un emplaire sur papier libre et un autre sur papier timbré. Le bilan est enregistré.

(2) Les titres de dividende n'ont généralement pas de valeur nominale : dans la colonne des sommes, on écrit : *Pour Mémoire.*

CLOTURE ET RÉOUVERTURE DES LIVRES

JOURNAL. — Pour *clôturer le Journal*, on fait le total des opérations après avoir passé les écritures de régularisation et on le souligne de deux traits.

Pour *rouvrir le Journal*, il suffit d'inscrire dans la colonne des débits le montant des soldes débiteurs et dans celle des crédits, le total des soldes créditeurs précédé du libellé : *solde des comptes de réouverture.*

Remarque. — Certains comptables préfèrent que la clôture ressorte d'un article au Journal Dans ce cas, on passerait ***Passif*** à *Actif* et l'on aurait, pour notre monographie résolue, l'article ci-après :

C^tes P^iers	**Compte d'actions**	900.000,00	
	Compte d'obligations . . .	280.000,00	
	Réserve légale	72.240,00	
	Rés. compl. et fonds de prév. .	73.888, »	
	Amortissements	81.883,20	
	Coupons non réclamés. . .	1.200, »	
	Caisse de Prévoyance (sold. créd.).	7.017,06	
	Caisse commune d'assurance »	2.311,58	
	Compte de Divers (sold. créd.) .	107.156,66	
	Profits et Pertes (bénéfice) . .	57.613,73	
à		1.583.310,22	

Pr. Etablissement	— *Concessions et immeubles,* etc. .		1.224.247, »	
Charbons	— *Charbons acquis*		13.860, »	
Magasins	— *Huiles et graisses,* etc. . . .		32.927,40	
Ateliers généraux	— *Ouvrages inachevés ou non livrés* .		8.667,60	
Fours à coke	— *Cokes en magasin*		35.950,50	
C^tes P^iers	— *Compte de Divers* (solde débiteur).		121.446,10	
à Service Financier	— *Caisse*	69.072,25		
	Portefeuille-effets	10.900, »		
	Portefeuille-titres	52.000, »		
	Société Générale	14.239,37	146.211,62	1.583.310,22

GRAND-LIVRE. — Après avoir passé les articles de régularisation au Grand-Livre, il suffit, pour solder les comptes, d'écrire *Solde débiteur* ou *Solde créditeur* du côté le plus faible. Les comptes étant ainsi balancés, on les ferme ou on les clôture comme il a été dit dans l'étude des comptes en comptabilité commerciale.

Pour *rouvrir* les comptes soldés, on écrit du côté opposé à ces soldes, « *A nouveau* ».

ACTIF	VALEURS TOTALES — A CE JOUR	VALEURS TOTALES — A LA FIN DE L'EXERCICE DERNIER	VALEURS OU SOLDES — A CE JOUR	VALEURS OU SOLDES — A LA FIN DE L'EXERCICE DERNIER	DIFFÉRENCES — EN PLUS	DIFFÉRENCES — EN MOIN
VALEURS IMMOBILISÉES						
COMPTE 1er. — PREMIER ÉTABLISSEMENT.	1.224.247 »	1.222.110 »				
Art. 1. Concessions			275.000 »	275.000 »		
» 1. Immeubles			210 795 40	210.000 »	795 40	
» 2. Mobilier			3.316 »	3.220 »	96 »	
» 3. Matériel de service			62 900 85	61.450 »	5.184 50	3.733
» 4. Ateliers et ustensiles			6 855 »	6.915 »	90 »	150
» 5. Chemins de fer Embranchement			10.000 »	10 000 »		
» 5. Chemins de fer Matériel			39 606 90	38.050 »	3.446 90	1.890
» 6. Installations électriques			123 500 »	125.000 »		1.500
» 7. Sièges d'exhaure			47 500 »	47.500 »		
» 8. Sièges d'extraction et de ventilation			305.625 »	305.475 »	150 »	
» 9. Installations pour manutention des charbons			20.000 »	20.000 »		
» 10. Usines à coke et autres dérivés de la houille			44.147 85	44.500 »		352
» 11. Installations diverses			75.000 »	75.000 »		
VALEURS MOBILIÈRES						
COMPTE VII — COMPTE GÉNÉRAL CHARBONS.	13.860 »	31.812 75				
Art. 1. Charbons en magasin			13.860 »	31.812 75		17 952
COMPTE VIII. — MAGASINS.	32.927 40	27.812 20				
Objets en magasin.						
Art. 1. A. Huiles et graisses			1 215 50	900 »	315 50	
Art. 1. B. Fers et metaux			2.478 20	6 810 40		4.332
Art. 1. C. Bois			14.767 75	12 859 55	1.908 20	
Art. 1. D. Cordes			12 058 25	2.598 25	9.460 »	
Art. 1. E Brai						
Art. 1. F Objets divers			2.407 70	4.644 »		2 236
COMPTE IX. — ATELIERS GÉNÉRAUX.	8.667 60	3.250 25				
Art. 1. Ouvrages inachevés ou non livrés			8 667 60	3.250 25	5.417 35	
» 2. Objets de consommation non employés.						
COMPTE X — DÉRIVÉS DE LA HOUILLE.	35.950 50	5.838 50				
Art. 1. Cokes en magasin			35 950 50	5.838 50	30.112 »	
» 2. Sous-produits en magasin						
» 3 Agglomérés en magasin						
VALEURS DISPONIBLES						
COMPTES XI. — COMPTES PARTICULIERS.	161.446 10	100.400 »				
Art. 1. Actions non émises ou rachetées						
» 2. Actionnaires						
» 3. Titres de dividendes rachetés						
» 4. Obligations non émises, rachetées ou remboursées				20.000 »		20.000
» 10. Caisse de prévoyance						
» 11. Cse Cme d'assurance						
» 12. Compte d'annuités						
» 13. Débiteurs divers			121.446 10	40.400 »	81.046 10	
» 14. Cautionnements statutaires			40.000 »	40 000 »		
COMPTE XII. — SERVICE FINANCIER.	146 211 62	211.320 60				
Art. 1. Caisse			69 072 25	13.320 60	55.751 65	
» 2. Portefeuille-Effets			10.900 »		10.900 »	
» 3. » Titres.			52 000 »	52 000 »		
» 4. Société générale.			14.239 37	146 000 »		131.760
PERTES						
COMPTE XI. — COMPTES PARTICULIERS.						
Art. 11. Pertes des années antérieures (Profits et Pertes).						
» 12. Pertes de l'année courante (Profits et Pertes).						
BALANCE.			1.623.310 22	1.602.544 30	204.673 60	183.907

LAN

PASSIF	VALEURS TOTALES — A CE JOUR	VALEURS TOTALES — A LA FIN DE L'EXERCICE DERNIER	VALEURS OU SOLDES — A CE JOUR	VALEURS OU SOLDES — A LA FIN DE L'EXERCICE DERNIER	DIFFÉRENCES — EN PLUS	DIFFÉRENCES — EN MOINS
OBLIGATIONS ENVERS ELLE-MÊME						
COMPTE XI. — COMPTES PARTICULIERS	1 128.011 20	1.113 683 20				
t 1. Compte d'actions			900.000 »	900.000 »		
» 2. Titres de dividende						
» 5. Réserve légale			72.240 »	69 000 »	3 240 »	
» 6. Réserve comp et Fonds de prévision			73 888 »	70.000 »	3 888 »	
» 7. Amortissement			81 883 20	74.683 20	7 200 »	
OBLIGATIONS ENVERS DES TIERS						
COMPTE XI. — COMPTES PARTICULIERS.	437.685 29	416 861 10				
t. 4. Compte d'obligations			280 000 »	300.000 »		20.000 »
» 8. Obligations sorties non remboursées						
» 9 Coupons d'act et d'obl. non réclamés			1.200 »	1 200 »		
» 10 Caisse de prévoyance			7.017 06	3.444 50	3.572 56	
» 11. Caisse commune d'assurance			2.311 58	2.500 »		188 42
» 13. Créditeurs divers			107.156 65	69.716 60	37.440 05	
» 14. Cautionnements statutaires			40.000 »	40.000 »		
COMPTE XII — SERVICE FINANCIER.						
t. 4. Société générale de Belgique						
BÉNÉFICES						
COMPTE XI. — COMPTES PARTICULIERS.	57.613 73	72.000 »				
rt. 11. Bénéfices des années antérieures à répartir				72.000 »		72.000 »
» » Bénéfice réalisés pendant l'année courante			57.613 73		57.613 73	
			1 623 310 22	1.602.544 30	112 954 34	92 188 42

Arrêté le bilan ci-dessus, présentant à l'actif comme au passif, la somme de fr. 1.623.310,22.

Dour, le 31 janvier 19 ...

L'Agent-Comptable, **Le Directeur-Gérant,** **Les Administrateurs,** **Le Président,**

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (1)

DÉBIT			CRÉDIT		
1°. Dépenses de l'exploitation.			Solde reporté de l'exercice précédent	432	»
A. — Frais directs (2)			Valeur des charbons extraits (4)	171.652	75
Salaires	65.547	55			
Fournitures des magasins, dépenses pour le matériel de service, consommation de charbons et manutention des charbons	22.043	20			
B. — Frais indirects (3)					
Salaires	4.399	10			
Contributions, redevances et taxes communales	675	»			
Locations et dommages	486	95			
Caisse de secours	221	23			
Caisse de prévoyance	7.017	06			
Caisse commune d'assurance	2.311	58			
Travaux prépres, exhaure, transports et autres frais	10.944	35			
2° Amortissements 825,»	113.646	02			
Solde à répartir. 57.613,73	58.438	73			
	172.084	75		172.084	75

(1) Le compte de Profits et Pertes se place au verso du Bilan.
(2) Les frais directs sont donnés pour le compte Extraction.
(3) Les frais indirects sont fournis par les autres éléments du prix de revient : Trav. prép., Exh., Transp., Fr. Génér.
(4) La valeur des charbons extraits = charbons fournis à la consommation + charb. vendus + charb. enfournés + stock en magasin : elle est donnée à la fin du tableau III de la page suivante.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'EXPLOI

PRODUCTION DE L'ANNÉ

MOIS	CHARBONS EXTRAITS	FRAIS DIRECTS D'EXTRACTION																	
		Main d'œuvre		Moyenne	Fournitres des Magasins		Moyenne	Fournitres des Ateliers		Moyenne	Consom. de Charbons et d'En. élect		Moyenne	Manutention des Charbons		Moyenne	Amortis. du Matériel	
de janvier 19..	8 320,0	65 547	55	7,88	9 478	50	1,14	1.105	»	0,13	3 625	30	0,44	4 928	75	0,59	2 905	65
Reports antérieurs.																		
Totaux à ce jour	8 320,0	65 547	55	7,88	9 478	50	1,14	1.105	»	0,13	3 625	30	0,44	4 928	75	0,59	2 905	65
Époque correspte de 19...																		

TOTAUX DES REPORTS,

MOIS	Charbons reportés de l'exercice précédent			Moyenne	Charbons ache à divers	
de janvier 19..					20,0	48
Reports antérieurs	2.555,5	31 812	75	12,45		
Totaux à ce jour	2 555,5	31.812	75	12,45	20,0	48
Époque correspte de 19...						

VENTES, CONSOM

MOIS	Charbons fournis à la consom.			Moyenne	Charbons vendus			Moyenne	Charbons livrés à la fabrication du coke ou des agglomérés			Moyenne	Totaux des ventes et consommat.			Moyenne	Charbons restant en magasin			
de janvier 19...	566,0	4.326	50	7,64	6.438,0	146.791	»	22,80	2 400,0	38 968	»	16,24	9.404,0	190 085	50	20,21	1.064,0	17.952	75	1
Reports antérs																	2 555,5	31.812	75	
Totaux à ce jour	566,0	4.326	50	7,64	6.438,0	146.791	»	22,80	2 400,0	38 968	»	16,24	9.404,0	190 085	50	20,21	1 491,5	13.860	»	
Époq. corr. de 19..																				

Moyenne générale de vente de la Production, des Reports et des Achats Fr. 18,7183 Fr. 58.006,73
» » des dépenses » » » » 13,3944 = fr. 5,3239 à la tonne (8)
» » des bénéfices » » » » 5,3239
» » des pertes » » » 10.895,5 Tonnes

N. B. — Les moyennes se marquent à l'encre rouge.

(1) Ce total est repris au 4e tableau « **Résultats** » dans la colonne « **Dépenses de janvier** ».
(2) Cette moyenne est inscrite à la « **Moyenne générale des Dépenses** ».
(3) Ce résultat est obtenu en totalisant les sommes des deux colonnes précédentes : Totaux des ventes et cons., Charbons en mag. Dans ce tableau, il est à remarquer que les chiffres écrits à l'encre rouge doivent être défalqués au lieu d'être additionnés, attendu qu'ils expriment des tonnes vendues, mais non extraites pendant le mois. Cette somme est portée au IVe tableau : Produits.
(4) Sous-entendu : « Pendant le mois ».

ON DU MOIS DE JANVIER 19..

BASES DU PRIX DE REVIENT

...ais ...ers	Moyenne	Totaux des frais directs d'extraction	Moyenne	Travaux préparatoires	Moyenne	Frais d'exhaure	Moyenne	Frais de transports	Moyenne	FRAIS GÉNÉRAUX — Charges financières	Moyenne	Autres frais	Moyenne	Totaux des Dépenses	Moyenne
		87.599 75	**10,53**	5.729 10	**0,69**	3.326 10	**0,40**	3.108 90	**0,37**	1.250 »	**0,15**	12 641 17	**1,52**	113 646 02	**13,66**
		87.590 75	**10,53**	5.729 10	**0,69**	3.326 10	**0,40**	3.108 90	**0,37**	1.250 »	**0,15**	12 641 17	**1,52**	113.646 02	**13,66**

HATS ET DE LA PRODUCTION

	Charbons extraits par la Société (Voir l'état ci-dessus)		Moyenne	Totaux Généraux		Moyenne générale
»	8.320,0	113.646 02	**13,66**	8.340,0 2 555,5	(1) 114 126 02 31 812 75	**13,68** **12,45**
»	8.320,0	113 646 02	**13,66**	10 895,5	145.938 77	**13,3914** (2)

NS ET EXISTENCES

TOTAUX		Moyenne	Valeurs des charbons extraits par la Société (4)		Moyenne
,0 (3)	172.132 75	**20,64**	8.320,0	171.652 75	**20,63**
,5	31 812 75	**12,45**			
,5 (6)	203 945 50	**18,7183** (5)	8 320,0	171.652 75	**20,63**

RÉSULTATS

MOIS	Dépenses	Produits	Pertes	Bénéfices	Intérêts des Actions
de janvier 19.....	(1) 114.126 02	(3) 172.132 75		58.006 73	
Reports antérieurs.	31.812 75	31 812 75			
Totaux à ce jour .	(7) 145.938 77	(6) 203.945 50		58.006 73	
Époq. corr. de 19..					

Le présent état est remis à .....

Dour, le ..... *19*.....

L'Agent-Comptable, **Le Directeur des Travaux,** **Le Directeur-Gérant,**

(5) Cette somme est portée comme Moyenne générale de la production. (Au-dessous du tableau III).
(6) Somme qui doit être égale au crédit du compte Charbons et au total des Produits (IVe tableau).
(7) C'est aussi le total du débit du compte Charbons avant l'imputation à Profits et Pertes.
(8) Cette moyenne des bénéfices (5,3239) multipliée par le nombre de tonnes vendues (10.895,5) doit donner approximativement le total des bénéfices : 58 006,73 du tableau IV : ce produit est ici 58.006,55. C'est un excellent moyen de preuve.

FABRICATIO

PRODUCTION — BAS

MOIS	PRODUCTION					DÉPENSES																
						Charbons enfournés				Main-d'œuvre												
	Coke lavé	Coke non lavé	Petit coke	Total	Rendement en coke p. %	Poids total	Prix à la tonne	Sommes	Moyenne à la tonne de coke	Salaires		Moyenne		Fournitures des Magasins		Moyenne		Fournitures des Ateliers		Moyenne		Consommation de Charbons et d'En. élect.		Moyenne		Entretien. et réparation des fours	
de Janvier 19..	»	1.800.000		1.800.000	75 %	2.400.000	16.24	38.968	»	21.65	985	20	0.55	122	»	0.07	221	40	0.12	63	»	0.03	48	7
Reports antérieurs																								
Totaux à ce jour	»	1.800.000		1.800.000	75 %	2.400.000	16,24	38.968	»	21,65	985	20	0,55	122	»	0,07	221	40	0,12	63	»	0,03	48	7
Année 19..																								

VENTES, CONSO

MOIS	VENTES						CONSOMMATIONS PROPRES						R. d
	Coke lavé	Coke non lavé	Petit coke	Total	Sommes	Moyenne	Coke lavé	Coke non lavé	Petit coke	Total	Sommes	Moyenne	
de Janvier 19..	»	267.000		267.000	9.180	» 34,38	»	7 000		7.000	154	» 22,00	
Reports antérieurs													
Totaux à ce jour	»	267.000		267.000	9 180	» 34,38	»	7.000		7.000	154	» 22,00	
Année 19..													

Etat général de l'Exploitation

Le charbonnage dresse chaque mois l'état général de l'exploitation. Dans un premier tableau, on établit le prix de revient du charbon extrait. Cet état de prix de revient doit indiquer, non seulement ce que la tonne de charbon coûte globalement, mais mentionner aussi quelle est la part afférente aux **frais directs d'extraction** (salaires, fournitures des magasins, fournitures des ateliers et autres articles du chapitre IV) et aux **frais indirects,** comprenant les dépenses de travaux préparatoires, d'exhaure, de transports et de frais généraux.

A cet effet, il suffit de relever les sommes figurant au Grand-Livre des comptes généraux à chacun des postes cités ci-dessus (les frais directs sont donnés au débit du compte Extraction et les frais indirects au débit du compte Charbons) et de les diviser par le nombre de tonnes extraites pendant le mois. On a ainsi les valeurs dont la somme donne le prix de revient total.

Frais directs : nombre de tonnes = P. R. d'une tonne du chef de frais directs. (1)
» de trav. prép. : » » = P. R. » » de trav. prép.
» d'exhaure : » » = P. R. » » d'exhaure.
» de transports : » » = P. R. » » de transports.
» Généraux » » = P. R. » » de frais généraux.

= **P. R.** total ou moyenne générale.

Cette moyenne générale, de même que toutes les moyennes partielles dont elle est composée, s'écrivent à **l'encre rouge.**

Un second tableau « **Totaux des reports, des achats ou de la production** » est formé à l'aide des éléments que fournit le débit du compte Charbons. Il indique, sur la première ligne, les charbons achetés et les charbons extraits dont le total nous donne le montant des **dépenses** faites pendant le mois, somme que l'on renseigne au tableau « **Résultats** ». Sur la seconde ligne, sont mentionnés les reports antérieurs ; sur la troisième, on totalise les sommes portées sur les deux lignes précédentes et cela toujours en prenant les moyennes par tonne des sommes ainsi portées.

(1) Lire la 1re ligne comme suit : Les frais directs divisés par le nombre de tonnes égalent le prix de revient d'une tonne du chef de frais directs.

DE COKE

U PRIX DE REVIENT

	Moyenne	Frais généraux et divers		Moyenne	Total		Moyenne	Totaux des Dépenses		Moyenne générale à la tonne de coke	COKES REPORTÉS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT						TOTAUX GÉNÉRAUX						
											Coke lavé	Coke non lavé	Petit coke	Total	Sommes	Moyenne	Coke lavé	Coke non lavé	Petit coke	Total	Sommes	Moyenne
	0.08	717	15	0,40	1 315	80	0.73	41.271	»	22,93							»	1 800.000	»	1 800.000	41 271	22,93
											»	313 000	»	313.000	5 838	18,65	»	313.000	»	313 000	5 838	18,65
	0,08	717	15	0,40	1 317	80	0.73	41 271	»	22,93	»	313 000	»	313.000	5.838	18,65	»	2.113.000		2.113.000	47.109	22,30

NS ET EXISTENCES

	TOTAUX ES VENTES ET CONSOMMATIONS					COKE RESTANT EN MAGASIN						TOTAUX GÉNÉRAUX					
	Coke non lavé	Petit coke	Total	Sommes	Moyenne	Coke lavé	Coke non lavé	Petit coke	Total	Sommes	Moyenne	Coke lavé	Coke non lavé	Petit coke	Total	Sommes	Moyenne générale
	274.000	»	274.000	9 331	»	34.07	»	1.526.000	»	1 526 000	31 937	20.93	»	1 800.000		1 800.000	41 271	»	22.93
							»	313 000	»	313 000	5 838	18,65	»	313 000	»	313 000	5 838	50	18,65
	274.000	»	274 000	9 331	»	34.07	»	1.839.000	»	1.839.000	37 775	50 20.54	»	2.113 000	»	2.113 000	47.109	50	22,30

Dans le tableau « **Ventes, Consommations et Existences** », on mentionne, sur la première ligne, successivement les charbons consommés, vendus ou livrés à la fabrication du coke ou des agglomérés (le crédit du compte Charbons fournit les données nécessaires à cet effet), puis on additionne pour avoir le total des quantités vendues et consommées. Sur la 2e ligne de la colonne « **Charbons restant en magasins** », on écrit toujours les charbons restant en magasin à la fin du mois précédent (reports antérieurs) ; ceux qui restent actuellement en magasin sont portés sur la 3e ligne.

Faisant alors la différence entre les reports antérieurs et l'existant à la fin du mois, on a le chiffre à placer sur la 1re ligne de la colonne.

Si l'existant en magasin est moins élevé que celui du mois précédent, c'est que l'on a vendu plus de charbons que l'on en a extrait et, dans ce cas, la différence doit s'écrire en **rouge** sur la 1re ligne. Cette différence se déduit du total des ventes et consommations et l'on retrouve ainsi, s'il n'y a pas eu d'erreur commise, le chiffre d'extraction du mois augmenté des achats. Lorsque les existences en magasin sont plus élevées que celles du mois précédent, c'est que l'on a vendu ou consommé moins que l'extraction entière ; alors la différence trouvée entre le chiffre de la 2e ligne et celui de la 3e, forme un **chiffre noir** qui s'ajoute aux charbons consommés et vendus pour donner le total des charbons extraits et achetés (1).

Cela fait, on totalise les ventes, consommations et existences et l'on a le total des recettes. On porte cette somme au tableau « **Résultats** » dans la colonne « **Produits** » et, faisant la différence entre le montant des dépenses du mois et le montant des produits, on a le bénéfice ou la perte.

Enfin, on retranche du total des recettes la valeur des charbons achetés et l'on obtient le prix de vente des charbons extraits que l'on porte dans la dernière colonne du tableau « **Ventes, Consommations et Existences** » (2).

On reconnaîtra avec raison qu'un état de prix de revient ainsi dressé permettra aux administrateurs de se rendre un compte exact de la marche générale de l'exploitation.

---

(1) Il arrive parfois que ce chiffre est noir (comme quantité), tandis que la valeur ressort par un chiffre rouge et vice-versa : cela dépend de la qualité des charbons repris (gros ou menu).

(2) Evaluant ainsi les charbons étrangers au prix d'achat, le bénéfice ou la perte qu'ils ont pu donner, est porté à « **Charbons extraits** ».

PRIX DE REVIENT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

à la Centrale du Siège Bonne Veine pour le mois de Janvier 19 ..

MOIS	Nombre de Kwts produits (1)	Consommation de charbon estimé au prix de fr. 10 à la T.		FOURNITURES DES MAGASINS				Fournitures des Ateliers		Salaires		Frais Généraux		Divers		TOTAL sans amortissement (2) A		Amortissement des installations de la Centrale		TOTAL GÉNÉRAL (3)		Consommation de charbon par Kwt en Kilogs	Observations
				Matériel de renouvellement		Fournitures courantes																	
Janvier 19 . . .	52.450	700	0,013			500	0,009	20	000,1[	891	[0,017					2.111	0,040	1 500	0,029	3 611	0,069	1,335	
Reports antérieurs																							
A ce jour. . . .	52.450	700	0,013			500	0,009	20	000,1	891	0,017					2 111	0,040	1 500	0,029	3.611	0,069	1,335	

PRIX DE REVIENT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

aux sous-Stations (4)

MOIS	Nombre de Kwts utilisés dans les sous-Stations	Prix de revient du Kwt à la Centrale Colonne A		FOURNITURES DES MAGASINS				Fournitures des Ateliers		Salaires		Frais Généraux		Divers		TOTAL sans amortissement (2) B		Amortissement de la Centrale des canalisations et des sous-Stations		TOTAL GÉNÉRAL (3)		Observations
				Matériel de renouvellement		Fournitures courantes																
Janvier 19																						
Reports antérieurs																						
A ce jour. . . .																						

(1) Le nombre de kilowatts-heure produits est relevé aux compteurs d'énergie placés au tableau de distribution — (2) Le prix de revient du Kwh. dressé chaque mois est d'abord établi sans comprendre les dépenses d'immobilisations amorties lors du bilan. C'est à ce prix que l'énergie électrique est livrée aux différents comptes. — (3) Dans un but de comparaison, on établit également le prix de revient amortissements compris, en ajoutant la moyenne des amortissements au prix de revient proprement dit. — (4) Ce tableau se rapporte à tout ce qui concerne les sous-stations et les lignes depuis la centrale jusqu'aux récepteurs électriques Chaque sous-station donnerait évidemment un prix de revient différent, mais pour simplifier les écritures, le second tableau présente le prix de revient du Kwh. à l'ensemble des sous-stations que le charbonnage peut comporter. On a ainsi un prix de revient moyen pour chaque sous-station.

COMPTABILITÉ DE CHARBONNAGE

Exercices à résoudre

8. — *A* Consultant notre livre de Caisse, nous y relevons les recettes suivantes :

Vente au comptant de 60 tonnes tout-venant à fr. 40,00 la tonne	Fr.	2400, »
Encaissement de notre effet n° 15 sur n/client Lejeune de Mons	»	850, »
Vente de la dépouille d'un cheval tué au fond	»	80, »
Vente de 5 mètres vieux bois	»	60, »
Vente de fumier	»	100, »
Vente d'une locomotive hors de service	»	2600, »
Vente de bois croissant sur un vieux terril	»	100, »

B Au même livre nous relevons les dépenses suivantes :

Achat d'une presse à copier	Fr.	100, »
Payement à J. Vallée, à Soignies, pour dix coupons d'obligations	»	125, »
Fourniture de 10 douzaines de balais par Samain, à Blaugies, valeur au comptant	»	40, »
Achat au comptant à Croy, à Angre, de deux petits chevaux pour le fond	»	2000, »
Payé la traite des Laminoirs de Jemappes pour solde de l/fre du 30 mai	»	490, »
Remboursé à Liénard deux obligations de notre société, sorties au tirage au sort	»	1000, »
Transport de 20 tonnes charbons expédiées par la Société Rieu-du-Cœur en port dû	»	28,50
Achat au comptant à Dubois, e/v, de 12 chaises de bureau	»	96, »
Gratification à notre comptable pour l'exercice écoulé	»	500, »
Payé pour abonnement au téléphone pour le 2e semestre	»	180, »

Passez écritures au Journal du charbonnage.

9. — Sous la date du 30 juin, le livre de Copie des effets mentionne la remise suivante faite par les Ateliers de Boussu :

s/Tournai au 25 juillet	Fr.	300, »
s/Wasmes au 10 août	»	450, »
s/Obourg au 25 août	»	275, »

Le 2 juillet nous remettons ces 3 effets à notre banquier, la Société Générale, qui en porte le produit net au crédit de notre compte, valeur 3 courant.

1° Dressez le bordereau d'escompte du banquier, en calculant l'intérêt à 5 % l'an, la perte de place à 2 ‰ sur places non bancables, la commission à 1‰.

2° Passez au Journal du Charbonnage écritures conformes aux opérations ci-dessus.

10. — Reçu de Berger, à Charleroi, un effet s/Tournai au 15 courant de fr. 450,40 que vous avez remis à la Banque du Hainaut. Celle-ci vous le renvoie impayé et réclame fr. 4,co de frais. Vous le renvoyez à votre cédant et cela vous occasionne fr. 0.40 de frais.

Passez au Journal d'un charbonnage l'article pour ce retour d'effet.

11. — Pendant le mois de juin, les magasins ont fourni à la scierie annexée aux ateliers, 4 chênes en grume cubant ensemble 5,504 m3 au prix de fr. 75 le m3, soit Fr. 412,80

On a payé pour salaires aux scieurs » 101,20

Pour cette somme de fr. 514, on a obtenu les pièces ci-après qui ont été emmagasinées au prix de revient établi comme suit :

32 guides de 4 m. × 0m12 × 0m14 = 2,150 m3	Fr.	322,50
170 m. courants bois de 0m14 × 0m08, à fr. 0,90 le m. ct	»	153, »
385 m. relaves à fr. 0,10 le m. ct	»	38,50

Passez écritures au Journal des opérations ci-dessus.

12. — Un charbonnage installe un ventilateur sur l'un de ses puits. Il traite avec M. Cornez, constructeur à Wasmes, pour le prix de 15 000 fr., payables 1/3 lors du contrat, c. à d. le 15 avril, 1/3 à la mise en marche, c. à d. le 15 juillet et le 1/3 trois mois après. Passez au Journal les articles ayant trait : 1° au contrat et au 1er payement, 2° au 2d payement.

13. — Un conseil d'administration décide d'ouvrir un crédit de 25.000 fr. à prélever sur le résultat de l'exercice : 1° pour construire et améliorer les bureaux, 2° pour renouveler le mobilier. A la fin de l'exercice, on a dépensé 15 000 fr. pour la construction de bureaux et 1000 fr. pour l'achat de meubles. Passez écritures au Journal et soldez le compte ouvert.

14. — Le Charbonnage de Belle et Bonne, avait imputé 18.000 fr. dont 2.000 pour le mois courant non clôturé, au cte Caisse de Prévoyance. Sur cette somme, il avait payé 12.000 fr. La C. de Prév. lui fait savoir que ses ressources lui permettent de rembourser la somme payée et même de se passer du reste de la subvention due. Quelles écritures le comptable doit-il passer ?

15. — Le 10 Juin, la Société des Charbonnages de Dour, reçoit de M. Van Roy, à Anvers, facture à 200 guides en chêne de 4,00 × 0,15 × 0,13 à fr. 180,00 le m3.

Payement 30 jours fin de mois sous 2 °/o d'escompte.

Le 12 Juillet. — La Société remet en payement : En remises au 31 Juillet . . . . . Fr. 2.735,40

En un bon poste, le solde.

Le 9 Août. — M. Van Roy renvoie à la Société l'effet Dehon s/Anvers impayé et protesté de fr. 460,20 ; les frais de protêt s'élèvent à fr. 4.10.

Le 11 dito. — La Société envoie à M. Van Roy un accréditif s/Anvers, en contre-valeur de son retour.

Passez ces opérations au Journal des différents intervenants.

16. — M. Dumonceau, entrepreneur à Péruwelz, a fabriqué pour le compte du charbonnage « Le Borinage central » 1.500.000 briques au prix de fr. 36,50 °/oo payées comptant au dit entrepreneur. Le charbonnage pour la maçonnerie du puits d'extraction N° 1 qui a été approfondi, en emploie 750 000 qu'il porte en compte au prix de revient. Il en emploie de plus 200.000 également au prix de revient pour la construction d'une maison et 50 000 pour la réparation et l'entretien de ses maisons pendant l'année ; 250.000 ont été vendues au comptant à fr. 38 °/oo et le reste a été cédé à Dury, maître-maçon, à fr. 37,50 le mille en payement de ce qui lui est dû par le charbonnage pour les réparations aux bâtiments endommagés par les travaux souterrains et appartenant à des particuliers. Passez écritures au Journal du charbonnage en ouvrant le compte spécial « Briques » et en le soldant.

17. — Un industriel qui occupe plus de 100 ouvriers est condamné pour violation avec récidive de la loi du 17 juillet 1905 sur le repos dominical à l'amende maximum de 10 000 fr. Donnez l'article à passer chaque mois, en supposant que cette somme doive être amortie en 5 mois.

18. — Le 6 juin, nous payons 26.000 fr. comme frais de justice, honoraires des avocats et indemnités aux victimes, ou à leurs familles, de l'accident du 27 février dernier au puits N° 1.

Le Conseil d'administration décide qu'il y a lieu de répartir cette somme sur les 6 derniers mois de l'exercice. Quel est, au Journal, l'article de versement et quel article passe-t-on chaque mois ?

19. — Un charbonnage dont le capital composé de 2.000 actions de 500 fr. et qui a un fonds de réserve de 150.000 fr n'a réalisé sur l'exercice qu'un profit de 20.000 fr. L'assemblée générale décide qu'il y a lieu de prélever sur cette réserve la somme nécessaire afin de distribuer un dividende de 5 °/o aux actionnaires. Passez écriture de cette décision prise le 8 juin et du payement de ce dividende qui a commencé le 15 dito et a été terminé le 30 par l'intermédiaire de la Banque du Hainaut.

20. — Une Société a émis 2 000 obligations de 500 fr., 5 1/2 °/o dont l'intérêt se paye le 1er janvier et le 1er juillet.

Passez écritures du coupon dû aux obligataires le 1er juillet :

1° Si la Société prend à sa charge l'imposition fiscale sur le revenu, soit 10 °/o ; 2° Si la Société fait la retenue sur les coupons.

21. — Un charbonnage a émis 2 000 obligations de 500 fr., 4 1/2 °/o, elles sont toutes en circulation L'intérêt se paye le 1er juillet et le 1er janvier.

Passez écritures du coupon dû aux obligations le 1er juillet ainsi que le payement le 5 juillet de 140 coupons au siège social et 450 coupons à la Banque du Hainaut.

22. — La Société des Charbonnages du Grand-Hornu a décidé de créer un nouveau siège d'exploitation dont le devis estimatif s'élève à fr 1.000.000,00. Pour couvrir cette dépense, il est émis, le 1er janvier, des obligations de fr. 500 productives d'un intérêt de 5 °/o l'an, payable semestriellement.

La Société Générale souscrit cet emprunt et prend les obligations au pair moyennant une commission de 5 fr. par titre. Les frais d'émission s'élèvent à 6000 fr.

Passez les articles que nécessitent : 1° l'émission ci-dessus ; 2° l'opération faite avec le banquier ; 3° les frais d'émission ; 4° l'imputation à Frais Généraux à faire chaque mois pour le payement de l'intérêt : 5° le payement des 50 premiers coupons présentés ; 6° l'amortissement des frais d'émission.

23. — Une société anonyme se crée au capital de fr. 1.500.000,00 divisé en actions de fr. 500 chacune. L'un des comparants fait apport d'une concession évaluée à fr. 125 000 et reçoit, en payement, des actions entièrement libérées. Les autres versent 50 °/o de leurs apports en espèces lors de la souscription et le reste est versé à la Banque 3 mois plus tard.

Passez au Journal d'un charbonnage écritures de ces opérations.

24. — Le 4 janvier, l'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme des Charbonnages d'Elouges au capital de 3.000.000 fr. représenté par 2500 actions de 1200 fr. chacune, décide de rembourser 200 fr. par action.

Elle charge son banquier « L'Union du Crédit » de faire ce remboursement.

Le 31 mars suivant, la banque informe la société de la fin de cette opération et elle lui réclame pour frais 2 fr. par titre.

Passez les écritures au Journal du Charbonnage : 1° de manière à diminuer le capital au bilan, 2° de façon à laisser trace de l'opération au bilan.

25. — Le 30 juin, le Charbonnage d'Hornu fournit à la Société, La Providence, à Marchienne, pour 2500 fr. de charbon, payables à 30 jours sans escompte. Celle-ci livre le même jour au Charbonnage d'Hornu pour 1800 fr. de poutrelles, payables à 30 jours sous 2 % d'escompte ; le solde est réglé en deux effets, au 5 août, se montant ensemble à 636 fr. et en un billet de banque de 100 fr.

Passez les articles au Journal du Charbonnage d'Hornu et à la Sté La Providence.

26. — Votre Société achète le 1er mars à la Société « Ouest de Mons » une concession pour 250.000 fr. payables 1/2 comptant, 1/2 à 6 mois. Frais d'acquisition : 25.000 fr. payés comptant.

Le 1er septembre, vous payez 100 000 fr. en un chèque sur la Banque du Hainaut et le solde, soit 25.000 fr. en remises.

Le 15 septembre, vous émettez 800 actions de 500 fr. chacune et 200 obligations de 500 fr. afin de pouvoir exploiter votre nouvelle concession. Vos actionnaires les souscrivent et s'engagent à payer 50 %, fin ct et 50 %, dans 3 mois.

Passez au Journal écritures des opérations ci-dessus jusqu'au 15 décembre.

27. — La Société du Charbonnage « Bonne Veine » achète à sa voisine, la Société du « Couchant du Flénu », une partie de concession pour une somme de fr. 200.000,00. Elle émet 500 obligations de fr. 500,00 chacune, dont 400 sont données au « Couchant du Flénu » en payement de l'achat ci-dessus. Les 100 obligations restantes sont remises à la Banque du Hainaut qui les porte en compte à la Société « Bonne Veine » pour une valeur de fr. 490,00 chacune.

Passez cette opération au Journal de la Société « Bonne Veine ».

28. — La Société du Charbonnage de Dour occasionne des dégâts à la propriété Foulon ; elle en confie la réparation à Thon, entrepreneur à Dour.

Pour l'exécution de ce travail, elle lui vend 500 briques à fr. 50 %, provenant de ses briqueteries ; elle lui réclame fr. 15,00 pour le transport de ces briques fait par ses attelages et fr. 10,00 pour un ancrage fabriqué par ses ateliers. Elle lui paye une somme de fr. 500,00.

Passez les écritures au Journal de la Sté du Charbonnage de Dour.

29. — Les actionnaires d'un charbonnage inactif, reconstituent la société au capital de fr. 3.000.000 par l'émission de 6.000 actions de 500 fr. Pour leur apport, ils se réservent 3000 de ces actions. Le banquier reçoit 1000 actions pour son versement de 500.000 fr. nécessaire pour faire face aux 1ers travaux et acquisitions diverses, tels que terrains, approvisionnements, chariots, wagonnets, etc., etc. Les 2000 actions qui restent seront libérées du 5e seulement et les fonds seront demandés à mesure des besoins de la société. Quel est l'article d'ouverture des livres ?

L'apport se décompose comme suit :

Concessions	Fr.	500 000, »	Siège d'exhaure	Fr.	200.000, »
Immeubles	»	150.000, »	» d'extraction et de ventillation	»	400.000, »
Mobilier	»	1.000, »	Usines à coke	»	50.000, »
Matériel de service	»	30.000, »	TOTAL.	»	1.500.000. »
Ateliers et ustensiles	»	2.000, »	Nouveaux actionnaires	»	900 000, »
Chemin de fer Embranchements	»	50.000, »	En caisse	»	600.000, »
Chemin de fer Matériel.	»	25.000, »		»	3.000 000, »
Installations diverses	»	92.000 »			

30. — Un charbonnage dont le capital est de 2.000 000 fr. représenté par 10.000 actions de 200 fr. chacune décide de réduire son capital de 50 fr. par action, soit de 500.000 fr. Cette réduction est portée comme amortissement sur les valeurs ci-dessous, dans les conditions suivantes :

Concessions	Fr.	200 000, »	Chemins de fer et matériel	Fr.	25.000, »
Immeubles	»	70.000, »	Installations diverses	»	24.000, »
Mobilier	»	100, »	Siège d'exhaure	»	55.000, »
Matériel de service	»	10.900, »	Siège d'extraction.	»	100.000, »
Ateliers et ustensiles	»	5.000, »	Agglomérés	»	10.000, »

Passez les articles relatifs à cette opération.

31. — Une société anonyme crée 1000 obligations de 500 fr dont 500 ont été émises immédiatement et 500 restent à la souche. Les frais d'émission s'élèvent à 1.500 fr.

Il en est remboursé un certain nombre le 1er juillet de chaque année à partir de 1922.

Le 15 mai 1922, il est procédé en assemblée générale à un tirage dans le but de désigner les 20 obligations remboursables cette année. Des 20 numéros sortants, 11 sont compris parmi ceux en circulation et remboursables le 1er juillet 1922 ; 9 se trouvent parmi ceux restant à la souche et doivent être annulés. Passez au Journal les écritures qui concernent ce tirage et le remboursement le 1er juillet 1922 de 6 de ces obligations présentées à la caisse de la société.

32. — Le 1er mars, un charbonnage achète 300 titres Rentes belges 3 %, 1re série, échéance janvier-juillet, au cours de fr. 60,50. Le 1er juillet, il touche 6 mois d'intérêt ; import 2 %. Le 1er novembre, il vend 200 titres de Rentes belges au cours de fr. 61,50. Le 31 décembre, il solde Rentes belges au cours de fr 60,00 (6 mois d'intérêt courus).

Sachant que le courtage d'achat et celui de vente est de 2 %o, les frais de timbre de fr. 0,30 %o, passez écritures au Journal du charbonnage.

33. — Le syndicat des patrons charbonniers « L'Union des Charbonnages du Hainaut », fait savoir au charbonnage de Belle et Bonne : 1° qu'au 1er avril il doit à ce dernier une indemnité de 73.000 fr. par suite de la dernière grève ; 2° que le dit charbonnage doit verser 17.000 fr. à L'Union pour reconstituer le fonds de grève ; 3° que la différence sera versée le 10 avril prochain à la Société Générale au profit du Charbonnage.

Passez ces écritures au Journal du charbonnage en supposant : 1° que le bilan doive être dressé fin avril ; 2° qu'il doive être dressé fin décembre ; 3° que le Conseil d'Administration décide de ne point affecter le prix de revient.

34. — La Société anonyme « Unis Ouest de Mons » dans son assemblée générale et statutaire du 30 juin, a décidé d'augmenter son capital de 500,000 fr. par l'émission de 1000 actions nouvelles de 500 fr. chacune.

Le Crédit Anversois reprend ferme ces actions moyennant un boni de 5 fr. à l'action.

Passez écritures au Journal.

35. — La Société des Charbonnages de Dour expédie à M. Lhoest, à Anvers, 280 tonnes de charbon à fr. 29, valeur à 60 jours. Elle paye au batelier et pour compte Lhoest, fr. 300 pour avance de frêt.

Le 25 août, M. Lhoest expédie 4 wagons bois sapin cubant 120 m^3 à fr. 26 le m^3, valeur à 60 jours. Le bois devant être expédié franco, la Société a acquitté pour compte de Lhoest les frais de transport, soit fr. 375,40. Le solde est acquitté en un chèque sur la Banque d'Anvers.

Passez écritures au Journal du Charbonnage.

36. — Une société charbonnière achète à sa voisine, la Ste X, une concession d'une valeur de 500.000 fr. payables en 20 annuités. 5 % de 36 000 fr. chacune. Passez écritures des opérations de la 1re année.

37. — Notre société vend le 1er avril à une société voisine « Le Borinage Central », une partie de sa concession pour 250.000 fr , payables 1/2 dans 3 mois, 1/2 dans 6 mois.

Le 1er juillet, la Société « Le Borinage Central », nous paye en un chèque sur l'Union du Crédit, à Mons, que nous remettons à la Banque du Hainaut.

Le 1er octobre, nous recevons de la Société « Le Borinage Central » 300 de ses obligations d'une valeur nominale de 500 fr., comptées au cours de ce jour, c. à d. à 400 fr. et le reste en espèces. Nous remettons ces obligations le jour même à la Banque du Hainaut avec mission de les écouler.

Le 7 octobre, elle nous fait savoir qu'elle a vendu ces titres à raison de 405 fr. l'un.

Le 15 octobre, la Banque du Hainaut, sur notre ordre, rachète 100 obligations de notre société au pair, c. à d. à fr. 500 l'une.

Le 26 novembre, elle rachète pour notre compte 100 de nos obligations de 500 fr. au cours de 505 fr.

Le 30 dito, elle nous avise qu'il lui est dû 3.500 fr. de commission et intérêts pour les opérations ci-dessus.

Passez écritures de ces différentes opérations.

38. — Les bénéfices bruts de l'année se sont élevés à 180.000 fr. à répartir comme suit, d'après les dispositions statutaires :

A) 5 % pour les amortissements sur 1er Établissement ;
B) 5 % pour le Fonds de Réserve ;
C) 5 % » » de Prévision ;
D) 5 % alloués aux administrateurs et commissaires ;
E) 2 % à partager entre le Directeur-Gérant, le Directeur des travaux, l'Agent-Comptable et les employés d'après les usages de la société ;
F) Dividende de 20 fr. par action sur 7000 actions ;
G) Reliquat à reporter à nouveau.

Passez écriture, au Journal, de cette répartition.

39. — Dix personnes s'associent en vue de la reprise d'un charbonnage et versent chacune 50 000 fr. chez un banquier, ce qui forme un capital de 500.000 représenté par 1000 actions de 500 fr.

Le charbonnage est racheté pour 360 000 fr. par le banquier.

D'après estimation, cette somme se répartit comme suit :

Valeur de la concession	fr.	100.000
» des terrains		20.000
» des bâtiments : maison sociale, bureau principal, magasins		20.000
Valeur du mobilier		1.500
» du matériel de service.		20.000
» des ateliers et outillage		5.500
» des chemins de fer et matériel		23.000
» du siège d'extraction		170.000

Les frais d'acquisition s'élèvent à 10 % du prix d'achat.

Les frais de constitution de la société payés également par le banquier, s'élèvent à fr. 10.000, ».

Passez au Journal les articles se rapportant aux opérations ci-dessus.

40. — La Société de « Belle et Bonne » se reforme sur les bases suivantes :

Elle rachète les concessions et immeubles, etc., de l'ancienne société, aux conditions suivantes :

Concessions et Immeubles	100.000, »
Mobilier	1.000, »
Matériel de service	10.000, »
Ateliers et ustensiles	500, »
Chemins de fer et matériel	10.000, »
Siège d'exhaure	35.000, »
Siège d'extraction et de ventilation	55.000, »
Installation diverses	3.500, »
	215.000, »

La nouvelle société crée un nombre suffisant d'actions pour se libérer.

Le tout est payable en actions de 500 francs et au pair, délivrées aux anciens actionnaires.

La Banque du Hainaut accorde un crédit de 100.000 fr. contre les 200 obligations de 500 francs chacune, que crée la nouvelle société.

Ouvrez les écritures au journal.

41. — Ayant obtenu, à une adjudication publique pour la fourniture de charbons à l'Etat Belge, 2 lots de chacun 1500 tonnes poussier, nous déposons, le 1er janvier, un cautionnement de 15.000 fr. en espèces, rapportant un intérêt de 3,5 % l'an, jusqu'au 31 mai.

Le 15 juin, l'État Belge nous rembourse notre cautionnement avec les intérêts.

Passez les articles que comporte cette opération, sous les dates du 1er janvier, du 31 mai et du 15 juin.

42. — Dressez le bilan d'une société charbonnière au moyen des données ci-après :

Le capital actions est représenté par 10.000 actions de 500 fr. chacune.

Les obligations sont au nombre de 1.500 de 500 fr. chacune.

La réserve statutaire est constituée et est égale à la réserve minimum que fixe la loi.

Les créditeurs divers, repris à l'inventaire, représentent une somme de 45.000 fr.

Les débiteurs divers, repris à l'inventaire, représentent une somme de 500.000 fr.

Le solde débiteur du banquier	fr. 200.000
Les créances douteuses	40.000
Les approvisionnements	330.000
Les charbons en magasin	30.000
Les objets inachevés dans les ateliers	22.000
Les effets en portefeuille	75.000
Les espèces en caisse	24.000
Les obligations de la société non émises	150.000
Les valeurs immobilisées	5.749.000

43. — Passez écritures au Journal de la répartition des bénéfices relatés au bilan ci-dessus, d'après les dispositions suivantes :

a) 5 % pour les amortissements sur premier établissement ;

b) 5 % pour la réserve légale ;

c) 5 % pour le fonds de prévision ;

d) 3 % aux administrateurs et commissaires ;

e) Dividende à distribuer aux actionnaires (28 fr. par action) ;

f) Solde à reporter à nouveau.

44. — La Société du Charbonnage de Bonne-Espérance, ayant un capital de 4.000.000 fr. représenté par 8.000 actions de 500 fr. chacune possède une concession figurant à son actif pour 1.500.000 fr. Elle cède à sa voisine, la Société du Charbonnage du Point-du-Jour :

1. Une partie de sa concession pour le prix de 750 000
2. Un ancien puits d'extraction avec machine, etc., pour 50.000
3. Une somme de 200.000 francs qu'elle fait transférer de son crédit au crédit de la société du Point-du-Jour, chez MM. Dumont et Cie, à Mons, banquiers des deux sociétés.

Elle reçoit pour prix de sa cession ci-dessus, 2000 actions de 500 francs de la Société du Point-du-Jour.

A la suite d'une décision prise en assemblée générale de la société de Bonne-Espérance, ces 2 000 actions sont distribuées à ses actionnaires en réduction du capital de 4 000.000 fr., à concurrence de 1/4, c'est-à-dire en remettant aux ayants-droits une action de la société du Point-du-Jour par 4 actions qu'ils possédaient dans la société de Bonne-Espérance.

La société du Point-du-Jour avait été fondée au capital de 1.000.000 fr. représenté par 2.000 actions de 500 fr.

Par suite de l'acquisition ci-dessus, elle porte son capital à 2.000.000, divisé en 4.000 actions de 500 fr., dont 2.000 à remettre à leurs actionnaires en échange de leurs anciens titres 1.000.000

2.000 à remettre à la Société de Bonne-Espérance, pour son apport 1.000.000

Passez les articles que comportent les opérations ci-dessus, en ce qui concerne :

1° la société de Bonne-Espérance ;

2° la société du Point-du-Jour.

45. — La situation d'un charbonnage se présente comme suit :

Actions	fr.	800.000
Premier établissement		850.000
Charbons en magasin		18.500
Obligations		200.000
Approvisionnements		40.000
Obligations remboursées		80.000
Débiteurs divers		60.000
Créditeurs divers		75.000
Caisse	fr.	24.000
Frais sur émission d'obligations		2.500
Réserve légale		35.000
Amortissements immobiliers		40.000
Rentes belges		50.000
Dividendes non réclamés et non périmés		2.000
Créances douteuses		8.000

Passez au journal les articles de liquidation en y comprenant la répartition aux actionnaires du solde actif.

Résultats de la liquidation :

Vente des immobilisations	fr.	600.000
» charbons en magasin		20.000
» approvisionnements		35.200
» des rentes belges		47.500
Les créances douteuses donnent		1.500
Les frais de liquidation s'élèvent à		8.000

46. — Au 30 juin, la situation d'un charbonnage se présente comme suit :

Capital-actions	fr.	2,000.000
1er Etablissement		2.650.000
Charbons en magasin		20.000
Obligations		1.000.000
Approvisionnements		60.000
Obligations remboursées		100.000
Débiteurs divers		180.000
Créditeurs divers		153.000
Caisse		44.000
Amortissements immobiliers		100.000
Banquier, solde débiteur		400.000
Portefeuille		26.000
Frais s/émission d'obligations		5.000
Dividendes non réclamés et non périmés		2.000
Réserve légale		200.000

Opération du mois de Juillet :

15. — Acheté au comptant : une maison	fr.	12.500
» » deux chevaux pour le fond		2.600
» — Acheté à crédit, à Bertrand, des perches		13.500
20. — Encaissé à la Banque du Hainaut, n/ chèque sur s/ caisse		20.000
28. — Nos clients nous ont adressé des remises pour		74.000
30. — Endossé à nos fournisseurs des effets pour		56.000
» — Remis à la Banque des tres pour		23.000
» — Ventes de charbons : au comptant		22.000
» » : à crédit à Quenon		10.000
» » » aux Ateliers de Gilly		45.000
» » » à l'Etat Belge		43.000
30. — Créé s/ Quenon un mandat O/ Bertrand		10.000
» — Les fournitures des magasins (huiles et graisses, etc.) se sont élevées à		25.000
Il a été payé en salaires		66.000
Ces dépenses ont été imputées aux comptes ci-après :		
Travaux préparatoires (salaires et fournitures des magasins)		10.000
Exhaure (» » »)		2.000
Extraction (» » »)		71.000
Frais Généraux (» » »)		8.000

Dressez le bilan fin Juillet, sachant qu'il reste des charbons en magasin pour 30.000 fr.

47. — Passez au Journal les écritures que comportent les opérations suivantes :

Une société anonyme charbonnière au capital de 2 000 000 fr., représenté par 2.000 actions de 1.000 fr., a une perte de 500.000 fr. (somme qu'elle doit à la Caisse industrielle de Mons).

En assemblée générale des actionnaires du 1er juillet, il est décidé que cette dette sera amortie par Capital et qu'elle sera remboursée comme suit :

Comme conséquence de la réduction de capital résultant de l'amortissement de la perte, il est créé 6000 actions de capital de 250 fr. qui seront échangées le 1er août contre les 2 000 actions anciennes de 1.000 fr. à raison de trois contre une.

En outre, pour se procurer les ressources nécessaires au remboursement de la dette de 500.000 fr., ainsi qu'à l'exécution des travaux indispensables pour former un fonds de roulement, il a été décidé dans la même assemblée de créer 4.000 actions privilégiées de 250 fr.

Elles sont souscrites séance tenante par un groupe d'actionnaires qui versent 10 % du montant des dites actions, soit fr. 100.000, à la Banque de Mons.

Le 1er août, contre remise des titres, les 90 % restant à verser sont déposés au crédit de la société à la Banque.

Le même jour, cette dernière verse, pour compte de la société, à la Caisse industrielle de Mons, la somme de 500.000 fr. qui lui est due, plus fr. 2.083,33 pour intérêts courus depuis le 1er juillet dernier.

48. — Le 30 juin, la Société de Dour souscrit 1.000 actions de 500 fr. chacune, à la constitution de la Société des Charbonnages d'Erquennes. Elle libère sa souscription au moyen de fonds que lui fournit la Banque de Mons. Le 16 août, elle vend au comptant la moitié de ces titres à 510 fr. l'un. A la fin de l'exercice, elle évalue le reste, par suite d'une crise industrielle, à 495 fr. l'action. Passez au Journal en créant le compte Participations.

49. — A la fin de l'exercice, les comptes d'une société houillère présentent la situation suivante :

Le capital-actions est représenté par 1600 actions de 500 fr. chacune.
Les obligations sont au nombre de 300 de 500 fr. chacune.
Le fonds de réserve est de fr. 40.000,00

Les débiteurs divers présentent un solde de			fr.	35.113,75
Les créditeurs divers	»	»		13.300, »
Le solde débiteur du banquier s'élève à				130.000, »

Travaux préparatoires porte à son débit	fr.	2.450,25			
Exhaure	»	1.516, »			
Extraction	»	45 500, »			
Transports	»	1.800, »	et à son crédit	fr.	220, »
Frais généraux	»	6.500, »	»		210, »
Charbons	»	3 000, »	»		85.400, »
Magasins	»	25.000, »	»		17 300, »
Ateliers généraux	»	6.900, »	»		3.050, »
Caisse	»	32.000, »	»		27.800, »
Premier établissement	»	850 000, »	»		2.500, »

Il reste en magasin des charbons pour 10.000 fr.
» » des approvisionnements pour 7.500 fr.
Donnez les écritures de clôture et de réouverture du Journal.

50. — Etablissez le Bilan d'une Société charbonnière au moyen des données ci-après :

1er Etablissement, 1.050.350 ; Portefeuille-Titres, 25.500 ; Réserve légale, 15.700 ; Débiteurs divers, 151.275,80 ; Charbons en magasin, 45 684,50 ; Capital, 500.000 ; Amortissements, 150 350 ; Compte d'obligations, émission 1.000 titres de 500 fr. ; Portefeuille-Effets, 15.660,30 ; Créditeurs divers, 210.370,80 ; Ouvrages inachevés aux ateliers, 2.000 ; Réserves spéciales, 50.000 ; Cokes en magasin, 35.865 ; Objets d'approvisionnement en magasin, 43.785,90 ; Caisse, 10.675,70 ; Banque (dépôt), 55.050,50 ; Salaires restant à payer, 45.675,80 ; Cautionnement Administrateurs, 50.000 ; Travaux préparatoires à amortir, 25.000 ; Dividende restant à payer, 3.300 ; Remboursement d'obligations (50 titres au pair).

51. — Dressez le compte Charbons du mois de juin, d'un charbonnage, d'après la balance de vérification et les données suivantes :

	DÉBIT	CRÉDIT
1. Premier établissement	fr. 525,83	fr. 1 582,78
2. Travaux préparatoires	2.767,95	» »
3. Exhaure	3.075,50	» »
4. Extraction (frais directs)	48.285,35	» »
5. Transports	3.112,95	345, »
6. Frais Généraux	5.145,80	225, »
7. Compte général Charbons	» »	77.685,65
8. Magasins	14.306,80	12.702,77
9. Ateliers	1.847,80	1.722,80
10. Comptes particuliers	134.678,20	116.154,02
11. Service financier	143.327,80	146.655,96
	fr. 357.073,98	fr. 357.073,98

Il restait en magasin à fin mai, 1.200 T. charbons estimées à fr. 13.800.
L'extraction s'est élevée à 6.151 »
Les ventes et consommations à 6 351 »
Il restait en magasin à fin juin 1.000 » fr. 10.900.

Passez au journal l'article concernant la reprise des charbons extraits avec imputation des dépenses constituant leur prix de revient ; l'extraction se décomposant comme suit :

Gaillettes	80 tonnes
Gailletteries	380 »
Tout-venant	2.000 »
Fines	2.091 »
Poussier	800 »
Chauffours	800 »

52. — Le 1er juillet. — La Société du Charbonnage de Belle-Vue, au capital de fr. 2.500.000,00 divisé en 5.000 actions de fr. 500,00, cède à la Société du Charbonnage des Chevalières un puits d'extraction, fr. 200.000,00 ; une partie de sa concession, fr. 230.000,00 ; un chemin de fer avec matériel, fr 30.000,00 ; un chèque sur la Banque du Hainaut, fr. 40.000,00.

Elle reçoit pour prix de la cession ci-dessus 1 000 actions des Chevalières de fr. 500,00 chacune. En vertu d'une décision de son Assemblée générale, la Société de Belle-Vue distribue ces 1 000 actions à ses actionnaires en réduction du capital à concurrence de 1/5.

Passez écritures au Journal du Charbonnage de Belle-Vue.

53. — Une Sté Ame pour l'exploitation des mines de houille de la Campine porte dans ses statuts :

ART. 6. — Le capital est fixé à 25 000.000 fr. ; il est représenté par 50.000 actions de 500 fr. chacune.

La *Sté Campinoise de Recherches et d'Exploitation de houille*, la *Sté Ame de Recherches minières dans la Cambine limbourgeoise* et la *Sté Ame des Charbonnages des Propriétaires de Coursel-Heusden*, actuellement en liquidation, font apport à la présente Société, de la concession de Beeringen-Coursel, concession des mines de houille, gisant sous une étendue de 4.950 hectares environ, avec les charges, clauses et conditions qui peuvent y être attachées ou en dépendre et de plus, telle qu'elle est décrite et délimitée par l'arrêté royal du 26 nov. (*Moniteur* du 1er déc. 1906).

En échange de cet apport, chacune de ces trois sociétés reçoit 2.000 actions entièrement libérées.

1° Passez les écritures de constitution relatives aux clauses ci-dessus.

2° En admettant que le capital de la « Sté Ame des Propriétaires de Coursel-Heusden », soit de 1.000.000 fr. ; que les frais de constitution, de recherches et autres se soient élevés à 600.000 fr. ; enfin que la réalisation de l'actif (matériel) évalué à 50.000 fr., ait produit 30.000 fr., passez les écritures de liquidation de cette dernière société.

54. — Un charbonnage achète le 1er juin 1920, à Delattre, à Mons, marchand de charbons, 5 Ha. terrains pour 45.000 fr. dont 1/3 est paye au comptant en espèces ainsi que les frais d'acquisition, soit 3.600 fr.

Le solde est payable en espèces par annuité de 10 000 fr. : la 1er juin 1921 ; la 2e, le 1er 1922 et la 3e le 1er juin 1923. Le solde produit un intérêt annuel de 4 % échéant chaque année à la date du 1er juin.

Par suite d'une décision du Conseil d'Administration, le charbonnage supporte les intérêts par prix de revient. (Donnez l'article à passer pour l'amortissement par 12e de ces intérêts). De plus ces intérêts sont payés chaque année par la fourniture de charbons à Delattre.

Passez écritures au Journal du charbonnage jusqu'à extinction de la dette.

55. — Les sociétés affiliées à la Caisse de Prévoyance et à la Caisse commune d'Assurance du Couchant de Mons, doivent payer à la Caisse de Prévoyance 2 1/2 % des salaires payés et une cotisation variable à la Caisse commune.

Un charbonnage a payé pendant le mois de juin 98.900 fr. de salaires et sa cotisation à la Caisse commune a été fixée à 2,26 %.

La Caisse de Prévoyance a été réglée le 3 juillet par un virement de compte à la Banque du Hainaut.

Passez au Journal de ce charbonnage écritures des subventions à fournir et du virement ci-dessus.

56. — La Société « Le Rieu-du-Cœur » vend à sa voisine « Le Fief de Lambrechies », un de ses puits avec bâtiments, mobilier, matériel, etc., et une partie de sa concession.

A) La concession est évaluée à	fr. 600.000	
B) Les immeubles	» 200.000	
C) Le mobilier	» 500	
D) Le matériel de service	» 24.500	
E) Les ateliers et ustensiles	» 20.000	
F) Les chemins de fer et matériel	» 15.000	
G) Le siège d'exhaure	» 110 000	
H) » d'extraction et de ventilation	» 140.000	
I) Fours à coke	» 40.000	1.150.000

j) Charbons en magasin			10.000
k) Approvisionnements :			
a) Huiles et graisses	fr.	300	
b) Fers et métaux	»	1.800	
c) Bois	»	8.000	
d) Cordes	»	7.000	
e) Objets divers	»	3.900	21.000
l) Coke en magasin			3.000

La société du Rieu-du-Cœur reçoit en payement, le jour de la vente, c'est-à-dire le 1er juillet, pour 400 000 fr. d'actions à 500 fr. que vient de créer la Société du Fief, ainsi que 1.000 obligations 5 % à 500 fr., émises également par cette dernière.

La Banque du Hainaut, qui a reçu pour 284.000 fr. d'actions nouvelles, paye au Rieu-du-Cœur, la 1/2 du solde à 3 mois et le reste à 6 mois.

Passez écritures au Journal : 1° de la société du Rieu-du-Cœur ; 2° de la société du Fief de Lambrechies, en supposant que l'émission d'actions et d'obligations ne dépasse pas les deux remises ci-dessus.

57. — Bilan de la société des Seize actions au 31 décembre 19...

ACTIF		
Valeurs immobilisées		
Charbonnage	1.900.000	
Matériel	100.000	2 000 000
Valeurs mobilières		
Charbons en magasin	175.000	
Approvisionnements	40.000	215.000
Valeurs disponibles		
Banque	440.000	
Débiteurs	80.000	
Caisse	2.500	
Portefeuille	27.500	
Rentes belges	200.000	750.000
		2.965.000

PASSIF		
Obligations envers elle-même		
Capital (5.000 act. de 500 fr.)	2.500.000	
Réserve	300 000	2.800.000
Obligations envers des tiers		
Salaires à payer	18.000	
Créanciers	22.000	
Dividende à distribuer	125.000	165.000
		2.965.000

La société a décidé de créer un nouveau siège d'exploitation, dont le devis estimatif s'élève à 800.000 fr. Etablissez la situation financière de façon à déterminer la somme qu'il faudra emprunter pour couvrir la dépense ci-dessus tout en conservant un fonds de roulement net de 400.000 fr.

Etant fixé sur le montant de l'emprunt à faire, il sera émis autant que nécessaire des obligations de 500 fr. productives d'un intérêt de 5 % l'an, payables semestriellement, c'est-à-dire le 1er juillet et le 2 janvier de chaque année. Un banquier souscrit cet emprunt ; il prend les obligations émises par la société au prix ferme de 500 fr. moyennant une commission de 5 fr. par titre. Frais de timbre et d'impression : 1200 fr. Passez les articles que nécessitent l'émission ci-dessus et l'opération faite avec le banquier. Passez les articles relatifs à l'imputation des intérêts des obligations qui sera fait chaque mois, et au payement des 50 1ers coupons qui seront présentés.

En admettant que l'on se trouve dans la nécessité de réaliser les 200.000 fr. de rentes belges et que cette vente donne un bénéfice de 1 %, quelles écritures passez-vous, les fonds provenant de cette réalisation étant déposés chez le banquier qui a été chargé de la négociation, lequel prélèvera de ce chef une commission de 2 ‰ ? Si, en même temps, on décide qu'on ramènera la réserve au taux légal et que la différence sera portée en amortissement, quelles écritures passez-vous ?

Monographie à résoudre.

1° Valeurs immobilisées.

Concessions	225.000 00	
Immeubles	154.430 00	
Mobilier	3.998 00	
Matériel de service	30.895 00	
Ateliers et Ustensiles	5.612 00	
Chemins de fer { Embranchements	7.000 00	
Chemins de fer { Matériel	29.519 00	
Installations électriques	120.000 00	
Siège d'exhaure	50.000 00	
Siège d'extraction et de ventilation	305.885 00	
Installations pour manutention des charbons	18.000 00	
Usine à coke	45.000 00	
Installations diverses	46.970 00	1.042.309 00

2° Valeurs mobilières.

Charbons restant en magasin :			
42.0 Tonnes gaillettes à fr. 18,00		756 00	
168.0 » gailletteries à fr. 16,50		2 772 00	
765.0 » tout-venant à fr. 14,00		10.710 00	
950.0 » fines à fr. 9,00		8.550 00	
95.0 » poussier à fr. 6,50		617 50	
346.0 » chauffours à fr. 3,00		1.038 00	24 443 50
Objets de consommation restant en magasin :			
A. — Huiles et Graisses		821 00	
B. — Fers et Métaux		4.018 30	
C. — Bois		12.122 00	
D. — Cordes		985 15	
E. — Objets divers		4.484 00	22.430 45
Ouvrages inachevés ou non livrés et objets de consommation non employés :			
Salaires		500 00	
Fers et Métaux		1.025 85	
Objets divers		700 00	2.225 85
Cokes restant en magasin :			
200.0 Tonnes gros coke à fr. 18,00		3.600 00	
80.0 » petit coke à fr. 15,00		1.200 00	
16.0 » grésillon à fr. 12,50		200 00	5 000 00

3° Valeurs disponibles.

A. Obligations remboursées : 500 obligations de n/société rachetées			25.000 00
B. Divers débiteurs :			
Cautionnement à la Caisse commune		25.000 00	
E. Lenoir, à Mons		865 00	
J. Durieux, à Tournai		1 230 00	
Ateliers de construction, à Boussu		3 228 50	
Verreries de Jemappes		2.750 50	
A. Gérard, à Audregnies		212 70	33.286 70
C. Cautionnements des adm. et commissaires			35.000 00
D. Caisse			5.436 40
E. Titres en portefeuille			40.500 00
F. Société Générale			115.000 00
			1.350.631 90

Le passif comprend :

OBLIGATIONS ENVERS ELLE-MÊME

A. Compte d'actions.			
800 actions ordinaires de 1.000 francs chacune		800.000 00	
B. Réserve légale		38.360 40	
C. Réserve complémentaire et Fonds de Prévision		60.000 00	
D. Amortissement		56 019 35	954.379 75

OBLIGATIONS ENVERS DES TIERS

A. Compte d'obligations.			
500 obligations de 500 francs chacune		250.000 00	
B. Dividendes restant à payer		2.000 00	
C. Caisse de Prévoyance		4.308 55	
D. Caisse c^no^ d'assurance		1.800 00	
E. Divers créditeurs :			
Salaires	28.842 60		
Intérêts dus aux obligations	11.250 00		
A. Lejeune, à Bandour	2.130 00		
J. Mercier, à Ath	1.570 20		
Moulin à vapeur de Nimy	2.080 00		
J. Bouchez, à Elouges	1.002 80		
Brasserie Robert, à Boussu	1.268 00	48.143 60	
F. Cautionnements des Adm. et Commissaires		35.000 00	341.252 15
Bénéfice réalisé pendant l'année 19..			55.000 00
			1.350.631 90

2. **1er janvier.** — Les bénéfices sont répartis comme suit : 1° 10 °/₀ aux amortissements ;
2° 5 °/₀ à la réserve légale ; 3° 5 °/₀ au fonds de prévision ;
4° 5 °/₀ pour émoluments au profit des administrateurs et commissaires ;
5° un dividende de fr. 50,00 par action.

3. **2 dito.** — J. Durieux, à Tournai, nous a payé n/fre du 10 novembre dernier, en un effet n° 1 (1). . . . . 280, »

4. **3 dito.** — E. Lenoir, à Mons, nous a remis pour solde :
1° 1 effet n° 2. . . . . 575, »
2° un mandat-poste . . . . . 290, » 865, »

5. **5 dito.** — Nous avons remis ce jour à Mercier, à Ath, pour solde :
1° 2 effets nos 1 et 2 . . . . . 855, »
2° en espèces. 715,20 1.570,20

6 **6 dito.** — Payé à la caisse commune pour solde de compte à fin décembre . 1.800, »

7. **Dito.** — Nous avons reçu des Ateliers de construction de Boussu :
Effet n° 3 de fr. 700,00 et effet n° 4 de fr. 500,00, valeur en compte.

8. **7 dito.** — Remis aux suivants, savoir :
1° à Bouchez, d'Elouges, un accréditif sur Mons, pour solde de compte . 1.002,80
2° au Moulin à vapeur de Nimy, 2 effets 3 et 4, valeur en compte . . 1.200, »

9. **8 dito.** — Nous avons payé :
1° à la gare de Dour pour le compte de Berger, à Charleroi, pour transport d'un wagon de bois, n° 54.025, pesant 9.880 kg. 36,50
2° pour un abonnement à la revue industrielle échéant le 31 décembre 1922 . 15, »

10. **Dito.** — Payé :
1° à la Brasserie Robert, de Boussu, pour solde de s/fre du 20 décembre dernier, sous déduction de 2 °/₀ d'escompte. 1.242,64
2° pour transport de 400 tonnes charbon au rivage pendant la quinzaine finie ce jour, à fr. 0,50 la tonne . . . . . 200, »

11. **9 dito.** — Reçu de la Société Générale en espèces, valeur en compte . 30.000, »

12. **10 dito.** — Payé ce jour les salaires de la 2e quinzaine de décembre dernier du 13 au 27 décembre. 23.113,20

13. **12 dito.** — *La Société Générale a payé pour notre compte :*
1° aux suivants, le dividende pr l'exercice dernier :
Debert, à Charleroi, sur 40 actions ;
Lebrun, à Mons, sur 70 actions ;
Hancart, à Quiévrain, sur 13 actions ;
Bertiaux, à Soignies, sur 39 actions.
2° pour intérêt dû aux obligations . . . . . 11.250, »

14. **13 dito.** — Reçu :
1° des Ateliers de Boussu, 1 effet n° 5 de fr. 900,00 et 1 effet n° 6 de fr. 1.120,00 . . . . . 2.020, »
un mandat-poste pour solde 8,50
2° de Durieux, à Tournai, un accréditif sur Mons, pour solde de compte . 950, »

15. **15 dito.** — Payé au Moulin à vapeur de Nimy, pour solde de compte . . 880, »

16. **16 dito.** — Nous avons reçu des suivants, pour solde de compte :
1° des Verreries de Jemappes, 1 effet n° 7 de fr. 1.500,00 et 1 effet n° 8 de fr. 1 250,50. . . . . 2.750.50
2° de A. Gérard, à Audregnies, en espèces 212,70

17. **17 dito.** — Retour impayé de l'effet n° 2, sur Lenoir, à Mons . . 575, »
Frais de protêt 3,25
Port de lettre, pour retour à notre cédant. 0,20 578,45

18. **Dito.** — Remis à la Société Générale 4 effets, nos 5 à 8, valeur en compte . 4.770,50

(1) Pour la transcription des effets au « Copie d'effets », les élèves compléteront eux-mêmes les données d'après les indications du professeur.

19. **19 janvier.** — Payez à Saussez, e/v, pour réparation et entretien des fours à coke . . . . . 70, »

20 **20 dito.** — Payé à Carlier, e/v., pour indemnités dues pour 19.. du chef de dommages causés à son terrain par le passage d'une conduite d'eau . . 12, »

21. **Dito.** — Vendu au comptant à Bertiaux, à Dour, 1 m³ vieux bois . . . 7, »
Voiturage à domicile . . . . . 2, »

22. **21 dito.** — Reçu de Cavenaile, pharmacien à Dour, s/fre à ce jour pour médicaments fournis à un ouvrier blessé 67,50

23. **Dito.** — Nous avons payé aux suivants le dividende pour l'exercice 1921 :
Libert, de Bruxelles, sur 32 actions ;
Peters, de Bruxelles sur 56 actions ;
Bernard, d'Anvers, sur 26 actions.

24. **22 dito.** — Payé à Lejeune, de Baudour, pour solde de s/fre de décembre dernier . . . . . 2.130, »

25. **Dito.** — Reçu de la Société Générale, valeur en compte . . . . 25.000, »

26. **24 dito.** — Payé les salaires de la première quinzaine du mois courant, savoir :
Creusement d'un bouveau montant vers la couche « Grande Chevalière », à 560m 498,50
Entretien des troussages à 500m 204,20
Exhaure . . . . . 270, »
Extraction 18.434,10
Triage et chargement aux fosses 610,15
Service des rivages . . . . . 240, »
Déversement des déblais . . . . . 82, »
Centrale électrique . . . . . 675, »
Transport et entretien des harnais. 194,80
Employés : contrôleur et expéditionnaire . . . . . 90, »
Déchargement et réception de bois de mine 70,50
Ateliers 452,40
Fours à coke. . . . . 1.250, »
Secours accordés aux blessés pendant la susdite quinzaine . . . 205, »
N/retenue en faveur de la Caisse de retraite . . . . . 1.650, »

27. **26 dito.** — Payé pour dividende de 1920 sur 40 actions . . . . 2.000, »

28. **27 dito.** — Expédié de nos rivages, en port dû, à Devader, de Gand, n/fre no 9 :
200,0 T. tout-venant à fr. 21,00
100,0 T. fines » 15,00
Remis en espèces au batelier pour avance de fret . . . . 250, »

29. **Dito.** — N/remise aux suivants en payement de l/fres :
Estiévenart, à Dour, n/chèque no 1, pour solde de s/fre s/escte de 2 % . . 296,45
Libert, à Mons, » no 2, » » » de 2 % . . 161,20

30. **30 dito.** — Payé à F. Hélin, à Mons, s/commission pr ventes de cokes faites par son intermédiaire . . . . . 180, »

31. **31 dito.** — Règlement des salaires de la deuxième quinzaine du mois courant, à payer le 7 février :
Construction d'un bureau de porions 434,50
Construction d'une voie de raccordement conduisant aux ateliers . . 294,50
Creusement d'un bouveau de retour de « Chevalière Couchant » à 350m . . 378, »
Montage par le premier bouveau de recoupe à 410m . . . . 180, »
Exhaure 241,90
Extraction . . . . . 18.401, »
Triage et chargement aux fosses 545,40
Déversement des déblais 85,60
Centrale électrique . . . . . 675, »
Service des rivages 262,20
Transports 186,10
Employés : contrôleur et expéditionnaire . . . . . 90, »
Déchargement et réception de bois de mine . . . . . 95, »
Criblage de cendres. 12,60
Ateliers . . . . . 406, »

	Fours à coke			1.250, »
	Secours à payer aux ouvriers blessés			195,40
32.	**31 janvier.** — Nos subventions du mois, savoir :			
	1° à la Caisse de Prévoyance, à raison de 2 °/o des salaires du mois ;			
	2° à la Caisse de secours, » » 1 °/o » »			
	3° à la Caisse comne d'assurance » » 3 °/o » »			
33.	**Dito.** — Nous avons, ce jour, dressé l'état de G. Urbain, lampiste à Wasmes, pour l'entretien des lampes pendant les deux quinzaines du mois ct, à raison de 1 fr. par 100 journées d'ouvriers			102,09
	Ce même jour, Patte, à Dour, nous adresse s/fre du 25 janvier dernier, pour fourniture de fer et journées d'ouvriers employés à la réparation du châssis à molettes			389,05
34.	**Dito.** — Payement, pour le compte de la caisse commune, des indemnités dues à divers ouvriers pour le mois courant			200, »
35.	**Dito.** — Payé aux employés pour appointements du mois courant :			
	Directeur-Gérant		800, »	
	Directeur des Travaux		550, »	
	Agent-comptable		350, »	
	Magasinier		183,33	
	Niveleur-Dessinateur		166,67	
	Expéditeur		146,67	
	2 commis aux écritures à fr. 120.		240, »	
	Surveillant du rivage		85, »	
	Employé aux fours à coke		250, »	
	Employé à la Centrale électrique		200, »	
	A Monsieur Leroy, agent de vente :			
	a) Appointements du mois courant	166,67		
	b) Ses frais de voyage, à raison de 10 fr. par jour.	270, »		
	c) Port de lettres et dépêches	4,90	441,57	3.413,24
	A Urbain employé du cadastre à Mons, pour confection d'un plan à joindre à la demande en autorisation d'établissement d'une 4e chaudière			9,70
36.	**Dito.** — Nous avons reçu pour la vente de charbons au comptant pendant le mois écoulé, savoir :			
	Gaillettes 8 T. à fr. 30, »			
	Gailletteries 9 » » 28, »			
	Tout-venant 56,0 » » 21, »			
	Fines 18,4 » » 15, »			
37.	**Dito.** — Les suivants doivent pour nos expéditions de charbons pendant le mois courant, savoir :			
	Cie de Chem. fer du Nord, n/fre n° 1 du 2 dito : 670 tonnes tout-venant à fr. 21, »			
	20 » fines 15, »			
	Verreries de Jemappes, n/fre n° 2 s/escte de 2 °/o du 8 dito : 20 t. tout-ven. 21, »			
	500 t. fines 15, »			
	20 t. poussier 8, »			
	Dieu Albert, à Elouges, n/fre n° 4 s/escte de 3 °/o du 14 dito : 10 t. gailletteries 28, »			
	10 t. tout-ven. 21, »			
	Brasserie Robert, de Boussu, n/fre n° 7 s/escte de 2 °/o du 24 ct : 30 t. tout ven 21, »			
	60 t. chauffre 5, »			
	Gobert, à Audregnies, n/fre n° 8 du 26 ct : 30 tonnes gailletteries 28, »			
	10 » chauffours 5, »			
	Durieux, à Tournai, n/fre n° 12 du 31 ct : 30 » gaillettes 30, »			
	90 » gailletteries 28, »			
	20 » tout-venant 21, »			
	Société du Gaz, à Mons, n/fre n° 13 du 31 ct : 20 » fines 15, »			
	80 » poussier 8, »			
38.	**Dito.** — Notre donation de charbon aux suivants, savoir :			
	Veuve Cornez : 1 tonne fines à fr. 14, »		14, »	
	Simon Pierre : 0,5 » » » »		7, »	21, »

39. **31 janvier.** — Relevé de la consommation des charbons pendant le mois écoulé pour usage des services ci-dessous, suivant état détaillé, savoir :

Exhaure : 50 tonnes chauffours	à fr.	4, »	
Extraction : 200 tonnes chauffours		4, »	
20 » tout-venant		19, »	
70 » poussier		7, »	
Energie électrique : 70 tonnes poussier		7, »	
Chauffage locomotives : 24 tonnes fines		14, »	
Bureaux : 2,5 tonnes tout-venant		19, »	
Maisons des employés : 3 tonnes tout-venant		19, »	
Ateliers : 6 tonnes tout-venant		19, »	
2 » poussier		7, »	
Chaudières des fours à coke : 15 tonnes chauffours		4, »	

40. **Dito.** — Vente de coke du mois courant :

A. Au comptant :

4 tonnes gros coke	32, »	
10 » petit coke	29, »	
12 » grésillon	22, »	

B. A terme :

1° N/fre n° 3 du 12 ct à la brasserie Pécher, à Boussu :

20 tonnes gros coke	32, »	
10 » petit coke	29, »	

2° N/fre n° 5 du 18 ct aux Laminoirs de Jemappes :

50 tonnes gros coke	32, »	

3° N/fre n° 6 du 22 ct aux Verreries de Boussu, s/escte de 2 °/o :

30 tonnes gros coke	32, »	
10 » petit coke	29, »	

4° N/fre n° 10 du 28 ct à J. Platteau, à Tournai :

60 tonnes gros coke	32, »	

N/fre n° 11 du 30 ct à J. Platteau, à Tournai :

15 tonnes petit coke	29, »	

41. **Dito.** — Consommation de coke :

1° Transports : 1/2 tonne petit coke	20, »	
2° Directeur et employés : 4 tonnes petit coke	20, »	
3° Ateliers : 1,5 tonne petit coke	20, »	

42. **Dito.** — Ventes au comptant :

a) Déchets de charbons lavés	20, »	
b) Sous-produits de la récupération :		
Eaux ammoniacales	1.000, »	
Goudron	600, »	
Brai	200, »	1.800, »

43. **Dito.** — Relevé de la consommation de l'énergie électrique, suivant état détaillé savoir :

Exhaure	1.205,50
Extraction	1.443,30
Manutention des charbons	522, »
Transports aériens	208,80
Eclairage : bureaux et maisons	52,20
Ateliers	520, »
Fours à coke	400, »

44. **Dito.** — N/dispositions suivantes :

1° N/tte n° 1, à fin février, sur la Cie des Chemins de fer du Nord, pour solde ;
2° N/tte n° 2, sur les Verreries de Jemappes, val. en compte . fr. 5.000, »

45. **Dito.** — Reçu pour voiturage de charbon et de vieux bois à domicile

		8, »
Pour vente de 9.300 kg. de fumier	39,80	
» » 10 perches	8,40	
» » 6 stères de vieux bois à fr. 12,00	72, »	
» » 2 billes hors d'usage	1,20	
» » 240 kg. de mitraille à fr. 6.50 les °/o kg.	15,60	137,00

46. **Dito.** — Payé pendant le mois courant pour menus frais :

Achat de sel et d'huile d'olive pour les chevaux	9,20

Achat de plumes, crayons et timbres poste . . . . . 12, »
Port espèces, petits colis et coût de télégrammes 22,50
Achat de ficelle, balais, sable, savon, etc. 8,20
Confection d'habillements de mineur . . . . . 3, »
Achat de flanelle pour réparations. 1,60 4,60

Port de différents objets venant des Ateliers Patte 4,30

47. **31 janvier.** — Reçu en espèces :
1° de Dieu Albert, à Elouges, en payement de n/fre n° 5 475,30
2° de Gobert, à Audregnies, en payement de n/fre n° 8 . . . . . 855, »
Remise et différence de prix sur cette facture . . . . . 15, »
Reçu de Gallez, pour un mois de loyer de sa maison, échu le 25 courant . . . . . 8, »

48. **Dito.** — Reçu les factures suivantes :
1° de l'Ouest de Mons, à Boussu, s/fre du 2 ct à 40 tonnes tout-venant, forte composition, à fr. 14,00 . . . . . 560, »
2° de Estiévenart, à Dour, s/fre du 5 janvier :
1.000 kg. de son à fr. 14,25 °/o 142,50
1.000 kg. avoine 16,00 °/o . . . . . 160, » 302,50

3° de Maton Albert, à Wasmes, s/fre du 12 courant :
1.283 kg. graisse pour wagonnets à 15 fr. les °/o kg. . . . 142,95
71 kg. graisse jaune au beurre de palme à 50 fr. les °/o kg. . 35,50 227,95

4° de Berger, à Charleroi :
a) s/fre du 12 ct : 1.640 perches 18/24 à 30 fr. les °/o . . . 492, »
1.625 rallonges de 2m à 12,25 fr. les °/o . 199,06 691,06
b) s/fre du 19 ct : 230m9 madriers en peuplier à 38 fr. les °/o . 87,74
26m1 feuillets sapin à fr. 0,40 le mètre 10,44
1.234 bouttriaux de 0m90 à fr. 7,60 les °/o . . . 93,78 191,96 883,02

5° Libert, à Mons, pour sa fourniture du 22 courant :
90 kg. boulons de charbonnage, à 42 fr. les °/o kg. . . 37,80
105 kg. fer n° 3, à 19 fr. les °/o kg 19.95
500 kg. fer laminé à 15 fr. les °/o . . . . . 75, »
127 kg. crampons type Etat 17×17 à 25 fr. les °/o kg . . 31,75 164,50

6° De la Société Anonyme des Poudrières de Dampremy, s/fre du 26 ct, à :
25 kg. de dynamite à fr. 3,10 le kg. 77,50

49. **Dito.** — Encaissé un mandat de la Compagnie des Chemins de fer du Nord à valoir sur nos fournitures de charbons . . . . . 1.600, »
Durieux, à Tournai, nous a envoyé :
2 effets nos 9 et 10 de fr. 360,00 et 540,00 . . . . . 900, »
La Société du Gaz, à Mons, nous a adressé pour valeur de compte, savoir :
1 effet n° 11 937,50
Timbres-poste . . . . . 2,50 940, »

50. **Dito.** — Remis : 1° à la Société de l'Ouest de Mons, pour solde de compte :
a) 1 effet n° 10 . . . . . 540, »
b) Espèces . . . . . 20, » 560, »

2° à la Société Générale, 2 effets, nos 9 et 11, valeur en compte
2 tres nos 1 et 2 » »

51. **Dito.** — Reçu des Verreries de Boussu, un chèque s/Mons en règlement de n/fre n° 7 sous déduction de 2 °/o d'escompte . . . . . 1.225, »
Endossé ce chèque à l'ordre de la Banque du Hainaut.

52. **Dito.** — Fournitures des magasins pour les services ci dessous pendant le mois écoulé :
10 tuyaux d'aérage en tôle galvanisée 170,62
1 cric . . . . . 60, »
Une poulie de frein en acier, montée . . . . . 75, »
2 bricoles pour petits chevaux du fond à 18,50 l'une . . . 37, » 342,62

Pour construction d'une voie de raccordement conduisant aux ateliers :
Bois . . . . . 50, »
Rails et boulons 35,70 85,70

Pour creusement d'un bouveau montant vers les couches Grandes-Chevalières :		
Huiles et graisses.	16,10	
Fers et métaux	5,40	
Bois	56, »	
Objets divers	45,20	122,70
Pour creusement d'un bouveau de retour de Chevalière Couchant à 350 mètres :		
Huiles et graisses	7, »	
Objets divers	42,40	49,40
Pour exhaure : Fers et métaux	20, »	
Bois.	45, »	
Objets divers	15, »	80, »
Pour extraction : Huiles et graisses	206,50	
Fers et métaux	84,96	
Bois	2.849,75	
Cordes	58,80	
Objets divers	127,50	3.327,51
Pour énergie électrique : Huiles et graisses	250, »	
Fers et métaux.	120, »	
Bois	80, »	
Objets divers	150, »	600, »
Pour le service des rivages : Bois	20, »	
Objets divers	30, »	50, »
Billes pour l'entretien des chemins de fer		32, »
Huiles et graisses pour locomotives		12,20
Pour la nourriture des chevaux		1.042,24
Pour les ateliers : Huiles et graisses	10,40	
Fers et métaux.	1.252,68	
Bois	927,15	
Objets divers	185, »	2.375,23
Essuie-mains et toile bleue pour habillement des mineurs		22, »
Fours à coke : Huiles et graisses	1250	
Fers et métaux	197, »	
Bois	66, »	
Objets divers	34,50	310, »

53. **31 janvier.** — Relevé des réparations et fournitures faites par les ateliers pendant le mois écoulé :

Améliorations apportées au siège d'extraction			600, »
Réparations des outils employés à la construction d'un bouveau montant vers la couche « Grande Chevalière »		21,60	
Entretien des troussages à 500 m.		15,60	
Bouveau de retour de Chevalière Couchant		24,40	
Montage par le bouveau de retour à 410 m.		15,70	77,30
Pompe d'exhaure	95, »		
Chariots	295, »		
Cages.	110, »		
Cayats	20, »		
Lampes	55, »		
Outils du fond	65, »		
Triages à charbons	12, »		
Grue du rivage	68,50		
Entretien des bâtiments	175, »		
Centrale électrique	20, »		

54. **Dito.** — Charbons enfournés pendant le mois écoulé pour la fabrication du coke : 2.370 T. poussier. La production du coke a été de 75 °/₀ des charbons enfournés dont 70 °/₀ gros coke, 2 °/₀ petit coke, 3 °/₀ grésillon. (Somme à rechercher en évaluant les cokes en magasin aux mêmes prix qu'à la balance d'entrée.)

Fournitures aux magasins : Bois	250, »		
Fers et métaux	125, »		
Chariots de route	15, »		
Réparations du matériel des fours à cokes et fournitures d'ustensiles	160, »		

55. **31 janvier.** — Transports effectués pendant le mois écoulé suivant état en date de ce jour :

Pour le siège d'extraction	50, »		
» le transport d'un ouvrier blessé	10, »		
» les fours à coke	82, »		
» les ateliers	60, »		

56. **Dito.** — Reçu le bordereau de la Société Générale (calculer l'agio : escompte, 5 %, commission, 1/2 %, perte de place, fr. 3,25). 215,20

57. **Dito.** — Réduction consentie à Durieux, à Tournai, s/charbon défectueux . 55, »
Commissions accordées à M. Platteau, à Tournai, de 0,50 fr. par tonne sur 140 tonnes fournies à Durieux, de Tournai . . . . . 70, » 125,00

58. **Dito.** — Usure des outils et du matériel :

1° Creusement d'un bouveau montant vers la couche G^de Chevalière	45, »		
2° Bouveau de retour de Chevalière c^t à 350 m.	40, »		
3° Montage par le 1er bouveau de recoupe de 5 Paulmes 410 m.	45, »	130, »	
Usure des câbles employés à l'exhaure	205, »		
» du matériel de l'exhaure	60, »	265, »	
» des câbles employés à l'extraction	489, »		
» du matériel servant à l'extraction	816,65	1.305,65	
» des chevaux du jour, du matériel et des harnais . .	220, »		
» de la locomotive	180, »		
» des wagons	95, »	495, »	
» des outils		40, »	2.235,65
Amortissement des installations de la Centrale électrique . . .			1.500, »

59. **Dito.** — Porté en compte :

1° le $\frac{1}{12}$ de l'intérêt de l'année courante des obligations de la Société . .	937,50	
2° le $\frac{1}{12}$ des contributions de l'exercice courant	450, »	
3° le $\frac{1}{12}$ des primes d'assurances contre l'incendie	120, »	1.507,50

60. **Dito.** — Solde de la Caisse de Secours (Somme à rechercher).

61. **Dito.** — Solde des comptes formant les éléments du prix de revient.
Charbons extraits (1) : 95 tonnes Gaillettes.
224,5 » Gailletteries.
1.512,5 » Tout-venant.
918 » Fines.
2.890 » Poussier.
600 » Chauffours.

62. **Dito.** — Bénéfices réalisés sur l'exploitation. (Évaluer les charbons en magasin aux mêmes prix qu'à la balance d'entrée.)

63. **Dito.** — Clôture des comptes.

---

(1) Extraction journalière : 400 chariots pesant net 600 kg. chacun, soit 240 T
» du mois : pour 26 jours de travail : 240×26 = 6.240 T.

Comptabilité de Carrière. — Extraction et Travail du Marbre. — Fabric

NOMS DES TITRES ET REMARQUES	CES COMPTES SONT DÉBITÉS :
I **Premier établissement** REMARQUE : Ce compte concerne les immobilisations principales.	De la reprise à l'inventaire, du prix d'achat, du prix coût des améliorations et agrandissements (plus-value) : *a)* Des terrains ; *b)* Des bâtiments ; *c)* Du mobilier ; *d)* Du matériel fixe ; *e)* Du » roulant.
II **Cadres et Caisses** REMARQUE : On ouvre ce compte par suite de l'importance des dépenses.	1° De la valeur des bois et fers utilisés pour la fabricati des cadres et des caisses par le débit du compte Approvision ments. 2° Des salaires par le crédit de Caisse. 3° De la valeur des cadres et caisses renvoyés par les clie
III **Approvisionnements** REMARQUE : Ce compte peut encore comprendre plus de division dans le cas où c'est jugé nécessaire pour d'autres opérations accessoires. On peut également supprimer les subdivisions A, B, C, D, E.	Du prix d'achat plus les frais de transport, des plus-values *A.* — **Approvisionnements généraux :** Marchand à répartir entre : Marbres, Chaux, Pierres, Carrea 1° Charbons. 2° Huiles et Graisses. 3° Bois. 4° Métaux. 5° Poudre. 6° Pièces de rechange pour machine motrice, etc., etc. *B.* — **Approvisionnements de marbrerie :** 1° Produits à polir. 2° Sable. 3° Scies. 4° Chaînes. 5° Segments de polissoirs. 6° Pièces mécaniques pour machines à travailler le marb *C.* — **Approvisionnements de fours à chaux .** *D.* — **Id. pierres à bâtir** *E.* — **Id. carreaux.**
IV **Salaires** REMARQUE : On peut supprimer ce compte en portant directement les salaires à l'Exploitation, etc	Chaque semaine, du montant des salaires payés par le cre du compte Caisse.
V **Compte Exploitation** REMARQUES : I. Le 13° et le 14° du débit peuvent être réunis en un seul poste. II. On pourrait débiter également ce compte du montant des Frais généraux, afin que ceux-ci soient compris dans les éléments du prix de revient. — On peut objecter, avec quelque raison, que cette manière de procéder ne fait peser ces frais généraux sur les produits extraits et fabriqués que jusqu'au moment de la mise en magasin, alors que, réellement, ces frais grèvent les objets produits jusqu'à leur vente	1° Des fournitures des approvisionnements généraux répartir entre : Marbres, Chaux, Pierres, Carreaux. 2° Des fournitures des approvisionnements de marbrerie. 3° » » fours à chau 4° » » pierres à bâ 5° » » carreaux. 6° Des salaires de machinerie pour marbre, chaux, etc. 7° » découverture » » » 8° » spéciaux de **marbrerie** pour : *a)* Extraction des blocs. *b)* Taillage » » *c)* Sciage » » *d)* Polissage à la machine. *e)* » main. *f)* Ouvriers marbriers. *g)* » emballeurs. *h)* Manœuvres. *i)* Contre-maîtres. 9° Des salaires de chaux pour : *a)* Extraction des moellons. *b)* Ouvriers cuiseurs. *c)* Manœuvres. 10° Des salaires de **carreaux** pour : *a)* Extraction des carreaux. *b)* Manœuvres. *c)* Ouvriers carreleurs. 11° Des salaires de **pierres à bâtir** pour : *a)* Extraction de la pierre. *b)* Tailleurs de pierre. *c)* Manœuvres. 12° Des frais d'entretien et réparations pour marbres, ch etc. 13° Du prix d'achat des matières premières étrangères l'exploitation, imputées à Marbres, à Chaux, à Pierres, etc. 14° Des frais de transport, dédouanement, traction par rac dement pour : 1° Marbres, 2° Chaux, etc.

(A suivre.)

la Chaux, de la Pierre à bâtir et des Carreaux pour pavement.

ILS SONT CRÉDITÉS ;	ILS SE SOLDENT :
1° Des réalisations 2° Des réductions 3° Des amortissements (1) } des mêmes objets.	Par le débit de Balance de sortie.
1° Du prix de vente des cadres et caisses par le crédit des Comptes particuliers. 2° De la perte occasionnée par la détérioration par le débit du compte Exploitation.	Chaque mois par le débit du compte Exploitation.
Des consommations, déficit et moins-values des marchandises citées au débit de ce compte par le débit : du compte 1er Etablissement. » Cadres et Caisses. » Exploitation. du compte Exploitation, division marbres. du compte id. » chaux. » » id. » pierres. » » id. » carreaux.	Par le débit de Balance de sortie en renseignant la catégorie au crédit de Approvisionnements.
Du montant des salaires à payer par le debit des comptes : 1° Premier Etablissement. 2° Cadres et Caisses. 3° Exploitation.	Se solde de lui-même lorsque les salaires sont tous payés. Dans le cas contraire, on solde par le crédit de Balance de sortie.
Du prix de revient, donné par le total des dépenses portées au débit, des quantités vendues, par le débit du compte Ventes.	Par le débit de Balance de sortie pour le solde qui représente les produits extraits ou fabriqués qui existent en magasin.

(1) Voir note (1) page suivante.

Comptabilité de Carrière. — Extraction et Travail du Marbre. — Fabricati

SUITE DU TABL

NOMS DES TITRES ET REMARQUES	CES COMPTES SONT DÉBITÉS :
VI **Compte Ventes** REMARQUE : On porte les frais de vente au débit de ce compte afin que ces frais ne retombent pas sur les existences en magasin qui, à leur tour, auront à supporter ces frais lors de la vente.	1° De la valeur des expéditions évaluées au **prix de revient**, par le crédit du compte Exploitation, pour : 1° Marbres 2° Chaux. 3° Pierres. 4° Carreau 2° Des frais de vente : commissions, comptes aux clients, frais de voyage, frais de banque, remises aux clients, abonnements au train, etc., pour : 1° Marbres 2° Chaux. 3° Pierres. 4° Carreau
VII **Frais Généraux**	Des frais non prévus aux comptes Exploitation et Ventes, qui peuvent se diviser en deux grandes catégories : 1° Frais ordinaires et prévus : Intérêts. Frais de bureau. Assurances. Loyers. Contributions. Voyages. Appointements. 2° Frais extraordinaires et imprévus : Honoraires d'avocat. » d'huissier. » d'avoué. Frais de procès. Amendes ou dommages, Réduction s/facture pour avaries
VIII **Comptes Particuliers** REMARQUE : On peut subdiviser ce compte en : 1° **Divers Débiteurs**, 2° **Divers Créditeurs** tenus comme ci-après On peut créer un compte spécial à Banque.	1° Du montant de ce qu'ils reçoivent. 2° Des rabais qu'ils nous accordent sur leurs factures si l montant total a été porté en compte. 3° Des retours de marchandises envoyées par des tiers.
IX **Caisse**	Des entrées d'espèces.
X **Portefeuille**	Des entrées d'effets à recevoir.
XI **Effets à payer**	Des effets qui rentrent. Des effets que nous payons.
XII **Capital**	Des diminutions de capital.
XIII **Compte Obligations** Ce compte n'existe pas pour un particulier.	Des obligations non écoulées. » remboursées.
XIV **Amortissement**	Des sommes portées en amortissement aux comptes : Cadre et Caisses par le crédit de ces comptes (1).
XV **Créances douteuses**	Du montant des créances douteuses à mesure qu'elles s produisent par le crédit des comptes des créanciers douteux.
XVI **Ménage** REMARQUE : Ce compte n'existe que lorsque l'exploitant est un particulier.	Des dépenses.
XVII **Profits et Pertes**	1° Des Frais Généraux (Voir note, compte Exploitation). 2° Des pertes brutes par le crédit du compte Ventes. 3° Des créances irrécouvrables. 4° Des déficits sur Approvisionnements et existences e magasin lors de l'inventaire. 5° D'un tantième par mois ou par année sur créance douteuses. 6° Des bénéfices figurant au crédit de ce compte, par le crédi des comptes Dividende, Tantième aux Administrateurs Commissaires, Amortissement.

(1) Pour l'amortissement des immobilisations, voir notre Comptabilité des Sociétés (pages 44, 45 et 46).

la Chaux, de la Pierre à bâtir et des Carreaux pour pavement.

COMPTABILITÉ.

CES COMPTES SONT CRÉDITÉS	ILS SE SOLDENT :
De la valeur des expéditions évaluées aux prix de vente pour : 1° Marbres. 2° Chaux 3° Pierres. 4° Carreaux. REMARQUE : Donc le solde de ce compte représente le énéfice brut ou la perte brute.	Par le débit de Profits et Pertes en cas de perte, et par le crédit du même compte en cas de bénéfice.
Des rentrées. Des intérêts et escomptes au profit de la Société. Des amendes infligées aux ouvriers. Des loyers d'immeubles et terrains de la Société.	Par le débit de Profits et Pertes pour le solde débiteur Si l'on faisait rentrer ce solde au débit du compte Exploitation, on obtiendrait un prix de revient plus exact, mais on n'éviterait pas l'inconvénient cité à la remarque du compte V, Exploitation. Dans ce cas, il conviendrait de créer un compte spécial, Frais généraux ordinaires, que l'on débiterait lors du payement de ces frais, et qu'on créditerait chaque mois par douzième du total des dépenses prévues pour l'année par le débit de Frais généraux.
1° Du montant de ce qu'ils fournissent. 2° Des rabais que nous leur accordons sur nos factures lorsque e montant total a été porté en compte. 3° Des retours des produits que les clients refusent. 4° Des créances douteuses par le débit de Créances douteuses.	Par le débit de Balance de sortie pour ceux qui ont un solde débiteur ; Par le crédit du même compte pour ceux qui ont un solde créditeur.
Des sorties d'espèces.	Par le débit de Balance de sortie.
Des sorties d'effets à recevoir.	Par le débit de Balance de sortie.
Des traites que nous acceptons. Des billets à ordre que nous souscrivons.	Par le crédit de Balance de sortie.
Du montant du capital lors de l'installation de l'industrie. Des augmentations de capital.	Par le crédit de Balance de sortie.
Des obligations souscrites.	Par le crédit de Balance de sortie pour les obligations à rembourser.
Du montant des sommes qui créent ce compte. » » » augmentent la valeur portée à e compte.	Par le crédit de Balance de sortie.
D'un tantième par mois ou par année, calculé suivant la moyenne des pertes ordinaires sur les créances douteuses par e débit de Profits et Pertes.	Par le débit de Balance de sortie.
Des rentrées.	Par le débit de Profits et Pertes.
1° Du montant des bénéfices bruts par le débit du compte Ventes. 2° Des plus-values sur les approvisionnements et existences en magasin lors de l'inventaire.	Par le débit de Balance de sortie en cas de perte et par le crédit de ce même compte en cas de bénéfice à reporter. Si l'exploitant est un particulier, Profits et Pertes se solde par le crédit de capital, s'il y a profit, et par le débit du capital s'il y a perte.

CARRIERE, CIMENT ET CHAUX. — Classification des Comptes

	DÉBIT	CRÉDIT
I **1er Etablissement**	1. Immeubles. 2. Mobilier. 3. Matériel de service. 4. Ateliers et ustensiles. 5. Chemins de fer et matériel. 6. Siège d'exhaure. 7. » d'extraction. 8. Installations diverses.	Voir DÉBIT.
II **Travaux préparatoires**	1. Main-d'œuvre. 2. Fournitures des approvisionnements { A) Huiles et Graisses. B) Fers et Métaux. C) Combustibles. D) Explosifs. E) Objets divers. 3. Fournitures des ateliers. 4. Frais divers.	1. Rentrées diverses. 2. Imputation au compte Magasins généraux.
III **Exhaure**	1. Main-d'œuvre. 2. Fournitures des approvisionnements { A) Huiles et Graisses B) Fers et Métaux. C) Combustibles. D) Explosifs. E) Objets divers. 3. Fournitures des ateliers. 4. Frais divers.	1. Imputation au compte Magasins généraux.
IV **Extraction**	1. Main-d'œuvre. 2. Fournitures des approvisionnements { A) Huiles et Graisses. B) Fers et Métaux. C) Combustibles. D) Explosifs. E) Objets divers. 3. Fournitures des ateliers. 4. Manipulation des pierres { A) Triage et chargement des pierres. B) Service des rivages. C) Déversement des déblais. 5. Amortissement du matériel de service. 6. Frais divers.	Quantités extraites. 1. Imputation au compte Magasins généraux.
V **Transports à la surface**	1. Salaires. 2. Fournitures des approvisionnements { A) Huiles et Graisses. B) Fers et Métaux. C) Combustibles. D) Explosifs. E) Objets divers. 3. Fournitures des ateliers. 4. Amortissement. 5. Frais divers.	1. Transports effectués pour divers. 2. Imputation au cte Magasins généraux. 3. » » Ateliers généraux. 4. » » Chaux. 5. » » Ciment. 6. » » 1er Etablissement.
VI **Frais généraux**	1. Intérêts et charges financières. 2. Appointements et salaires. 3. Frais de vente. 4. Fournitures de bureaux et menus frais. 5. Consommations diverses. 6. Contributions et redevances. 7. Locations et dommages. 8. Entretien des maisons et bâtiments. 9. » routes et chaussées. 10. Frais divers.	1. Escomptes et intérêts. 2. Produits des amendes. 3. Locations diverses. 4. Rentrées. 5. Imputation au cte Magasins généraux.
VII **Magasins généraux**	Entrées { Pierres. Chaux { A) B) Total. Ciments { Supérieur. 1re qualité. 2e » Total. 1. Salaires de manipulation. 2. Acquis ou totaux en magasin. 3 Frais directs d'extraction. 4. Amortissement des Travaux préparatoires. 5. Frais d'exhaure. 6. » de Transports à la surface. 7. » généraux. 8. Imputation au cte Pertes et Profits.	Sorties { Pierres. Chaux { A) B) Total. Ciments { Supérieur. 1re qualité. 2e » Total. 1. Pierres enfournées. 2. Chaux fournies à la fabrication des ciments. 3. Ventes { Pierres. Chaux. Ciments. 9. Imputation au cte Pertes et Profits.

	DÉBIT	CRÉDIT
VIII **Approvisionnements**	1. Magasin central { A) Huiles et Graisses. B) Fers et Métaux. C) Combustibles. D) Explosifs. E) Objets divers.	Voir DÉBIT
	2. Sacs { Nombre. Valeur.	
	3. Barils { Nombre. Valeur.	
IX **Ateliers Généraux**	1. Salaires	1. Fournitures aux approvisionnements.
	2. Fournitures des approvisionnements { A) Huiles et Graisses. B) Fers et Métaux. C) Combustibles. D) Explosifs. E) Objets divers.	2. Imputation aux différents comptes de l'exploitation.
	3. Amortissement.	3. Imputation au c^te Chaux.
	4. Dépenses diverses.	4. » » Ciment.
	5. Imputation au compte Pertes et Profits.	5 » » 1er Etablissement.
		6. Rentrées diverses.
X **Fours à chaux**	1. Pierres et tournées.	Quantités fabriquées.
	2. Main-d'œuvre.	Chaux A
	3. Fournitures des approvisionnements { A) Huiles et Graisses. B) Fers et Métaux. C) Combustibles. D) Explosifs. E) Objets divers.	» B.
		1. Imputation au c^te Ciments.
		2. » » Magasins généraux.
	4. Fournitures des ateliers.	
	5. Frais de réparation et d'entretien des fours et broyeurs.	
	6. Transports.	
	7. Frais généraux et divers.	
XI **Ciments**	1. Chaux broyée.	Quantités fabriquées.
	2. Main-d'œuvre.	Ciment supérieur.
	3. Fournitures des approvisionnements { A) Huiles et Graisses. B) Fers et Métaux. C) Combustibles. D) Explosifs. E) Objets divers.	1re qualité.
		2e »
		Imputation au c^te Magasins généraux.
	4. Fournitures des ateliers.	
	5. Broyeurs.	
	6. Transports.	
	7. Frais généraux et divers.	
XII **Comptes Particuliers**	1. Compte d'actions.	Voir DÉBIT.
	2. » d'obligations.	
	3. Réserve.	
	4. Amortissement.	
	5. Intérêt et dividendes dus aux actions.	
	6. Caisse de secours.	
	7. Compte de Divers.	
	8. Pertes et Profits.	
XIII **Service financier**	1. **Caisse** { A) Ventes. B) Recettes diverses.	1. **Caisse** { A) Salaires. B) Payements divers.
	2. **Portefeuille-Effets** { A) Remises. B) Mandats.	2. **Portefeuille-Effets** { A) Remises. B) Mandats.
	3. **Portefeuille-Titres.**	3. **Portefeuille-Titres.**
	4. **Effets à payer.**	4. **Effets à payer.**
	5. **Banque.**	5. **Banque.**

Deuxième Partie

COMPTABILITÉ DE BRASSERIE

(Application du système de la Société Générale)

Technologie de la brasserie

La bière est une boisson alcoolique obtenue par la fermentation de substances amylacées germées et par l'action du houblon.

Les matières premières servant à la fabrication de la bière sont :

1° La *graine d'une céréale* (orge, froment, maïs, riz, etc.) qui sert à fournir le sucre et par suite l'alcool que contient la bière ;

2° Les *cônes de houblon* qui non seulement donnent à la bière un arôme spécial et une saveur particulière, mais servent aussi à sa clarification et à sa conservation ;

3° L'*eau* qui joue un grand rôle dans toutes les opérations de brasserie et sert de dissolvant à tous les principes contenus dans la bière ;

4° Le ferment, la *levure de bière*, qui transforme le sucre en alcool et en acide carbonique.

La fabrication de la bière comprend deux séries de manipulations : la préparation du malt ; la fabrication de la bière.

Préparation du malt

L'orge devant servir à fabriquer le malt, est nettoyée et triée mécaniquement à l'aide du *trieur diviseur* puis soumise à diverses opérations.

MOUILLAGE. — Le mouillage a pour but de faire absorber au grain une quantité d'eau suffisante pour la germination. Il s'effectue dans des cuves en fer ou en ciment appelées *cuves-mouilloires*. On y fait arriver de l'eau de 10 à 15°, on y verse le grain qui reste immergé environ 60 heures.

Les grains vides et avariés viennent au-dessus de l'eau, on les enlève, c'est l'orge d'écumage.

Lorsque le grain plie entre les doigts, il est suffisamment trempé et est envoyé au germoir.

GERMINATION. — La germination a pour effet de développer dans les grains un principe appelé diastase qui doit transformer l'amidon en matière sucrée. Elle se fait dans le *germoir*, salle voûtée assez spacieuse, disposée en sous-sol pour éviter un trop grand éclairement, qui serait défavorable à la bonne germination ; cette cave est dallée et maintenue à une température de 15° à 20°.

Le grain est disposé en tas rectangulaire et sur une épaisseur de 30 centimètres environ ; au bout de 24 à 36 heures, l'orge pique, c'est-à dire que la radicelle apparaît et en même temps la température s'élève. Pour empêcher un trop grand échauffement, on retourne la couche de grains au moyen d'une pelle plate en bois, et on diminue graduellement l'épaisseur.

Ces pelletages se font deux ou trois fois par jour, suivant l'échauffement ; ils ont pour effet de chasser l'humidité et l'acide carbonique produit pendant la germination, d'empêcher les radicelles de s'enchevêtrer les unes dans les autres et de se feutrer.

On arrête la germination quand la longueur de la plumule a atteint la moitié ou les trois quarts de celle du grain, ce qui a lieu généralement au bout de huit à dix jours.

TOURAILLAGE. — On procède alors à la *dessication* ou *touraillage* qui arrête la germination, conserve le grain germé et détermine la formation de produits qui influencent la saveur de la bière.

On porte le grain sur la *touraille*, toile métallique placée 10 à 15 mètres au dessus d'un foyer où l'on brûle du coke et surmontée d'une cheminée assez grande qui détermine un courant d'air suffisant pour enlever l'humidité du malt.

On chauffe d'abord à petit feu jusqu'au moment où le grain est bien sec, 36 à 48 heures, puis on élève la température jusque 100°.

DÉGERMAGE. — Après 3 jours environ, le malt étant touraillé, on enlève les radicelles au moyen d'un *dégermeur*.

Le malt est conservé dans les silos jusqu'à son utilisation ; il représente 75 à 80 % du poids de l'orge employée.

Fabrication de la bière

CONCASSAGE DU MALT. — Peu de temps avant de s'en servir, le malt est broyé à l'aide d'un *concasseur* formé de deux cylindres de fer tournant en sens contraire et que l'on peut rapprocher à volonté. Il est ainsi réduit en fragments plus ou moins gros et peut être brassé.

BRASSAGE. — Le brassage a pour but de transformer complètement l'amidon du malt en sucre et de dissoudre dans l'eau les principes solubles de la graine. Il s'effectue en traitant le malt par l'eau chaude suivant différents procédés dont le plus répandu dans notre pays est le *procédé par infusion* que nous allons décrire succinctement.

La trempe par infusion se fait dans un récipient nommé *cuve-matière*. Cette cuve est munie d'un faux fond percé de petits trous destinés à laisser passer le liquide tout en retenant le grain ; elle est également pourvue d'un système d'agitateur plus ou moins compliqué qui a pour effet de mélanger intimement le grain et l'eau.

Le malt est mélangé avec son poids d'eau tiède à 60° environ : on agite, puis après un quart d'heure de repos, on ajoute deux fois le poids du malt en eau bouillante (95°) de manière à élever la température du mélange à 70°.

Après trois quarts d'heure, on soutire le moût clair, que l'on envoie à la chaudière à houblonner.

On fait sur le résidu une deuxième trempe à 72° et parfois une troisième à 80°. *Le rendement moyen à obtenir est de 25 litres à 1° par kilog. de malt employé* (1).

Après filtration de la dernière trempe, le résidu du malt ou *drèche* est arrosé au moyen d'une *croix écossaise*, avec de l'eau à 80° environ ; après un repos de 15 à 20 minutes, on soutire par le faux fond le liquide clair et on renouvelle cet arrosage deux ou trois fois.

Le moût léger que l'on obtient ainsi est ajouté au premier moût, ou, plus généralement, il est employé à faire de la *petite bière*, après l'avoir additionné de glucose avant la fermentation.

HOUBLONNAGE. — Tous les moûts clairs sont réunis dans la chaudière à houblonner, chaudière en cuivre de forme cylindrique munie d'une hotte destinée à aspirer les vapeurs qui se dégagent du liquide. Le moût y est chauffé à ébullition pendant 7 heures au moins. On ajoute le houblon à raison de 3 % environ de la quantité de malt employé et cela par tiers : 1/3 après la 2e heure d'ébullition, 1/3 après la 3e heure et le reste avant la fin de l'ébullition.

L'ébullition avec le houblon a pour effet de compléter la clarification du moût, de donner à la bière une odeur et une saveur particulières et d'empêcher la fermentation acide de la bière.

REFROIDISSEMENT DU MOUT. — Quant le moût sort des chaudières à bière, il est d'abord amené dans de grands bacs plats et peu profonds, *bacs refroidissoirs*, où la température est amenée à 50° environ On fait alors passer le moût sur des *appareils réfrigérants* formés de tuyaux dans lesquels circule un courant d'eau froide. Le moût, dont la température est ainsi abaissée à 15° environ, est collecté dans une rigole longitudinale placée sous le réfrigérant et conduit à la cuve de fermentation ou *cuve guilloire*.

FERMENTATION. — La fermentation a pour but de transformer la maltose (sucre) contenue dans le moût en alcool et en acide carbonique. On ajoute au moût une certaine quantité de levure de bière provenant d'une opération précédente, un demi-litre de levain en pâte par Hl. On remue convenablement le liquide afin de répartir uniformément la levure, puis on procède à l'entonnement de la bière.

Les tonneaux, placés un peu obliquement et convenablement disposés dans la *cave de fermentation*, sont presque entièrement remplis de bière. Aussitôt, une vive effervescence se produit, une mousse abondante sort des tonneaux, ce sont les amères ou purures qui serviront au premier remplissage. Celui-ci se fait quand la période écumeuse est terminée. Alors commence la période levurienne et, dès ce moment, les remplissages doivent être plus fréquents.

A la fin de la fermentation, on doit détacher avec une brosse, la levure adhérente au trou de bonde. On redresse alors les tonneaux, on les remplit avec de la bière claire, on colle par le haut et on bondonne.

(1) La loi admet comme rendement maximum 27,5 l. par Kg. de malt déclaré.

Tableau de la classification des Comptes [1]

	DÉBIT	CRÉDIT
I 1er Etablissement	1. Brasserie. 2. Maisons. 3. Terrains. 4. Mobilier. 5. Matériel de brasserie. 6. » » transports. 7. » » cabarets. 8. Tonneaux. 9. Frais de Prem. Etablis.	Voir DEBIT
II Fabrication	1. Salaires. 2. Fournitures des magasins : Malt. Houblon. Colorant. Colle. Charbon et coke. Divers. 3. Droits d'accises. 4. Amortissements. 5. Frais divers.	1. Rentrées diverses. 2. Imputation au Cte Bières.
III Transports	1. Salaires. 2. Fournitures des magasins : Avoine. Foin. Paille. Divers. 3. Entretien des ferrures, harnais et matér. 4. Amortissements. 5. Frais divers.	1. Rentrées diverses. 2. Imputation au Cte Bières.
IV Sous-locations (2)	1. Loyers à payer. 2. Contributions et assurances. 3. Réparations. 4. Frais divers.	1. Produit des loyers. 2. Imputation au Cte Bières (3)
V Frais Généraux	1. Intérêts et charges financières. 2. Appointements. 3. Frais de vente. 4. Fournitures de bureaux et menus frais. 5. Consommations diverses. 6. Contributions et assurances. 7. Entretien du matériel et des bâtiments. 8. Frais divers.	1. Escomptes et intérêts. 2. Rentrées diverses. 3. Imputation au cte Bières (3).
VI Bières	Bières entrées : Triple. Double. Ordinaire. Total en Hl. 1. Bières reprises. 2. Frais de fabrication. 3. Frais de transports. 4. » sous-locations. 5. » généraux. 6. Imputation au Cte Profits et Pertes.	Bières sorties : Triple. Double. Ordinaire. Total en Hl. 1. Bières vendues. 2. » consommées. 3. Imputation au Cte Profits et Pertes.

(1) On peut augmenter ou restreindre le nombre des comptes, une bonne classification est tout un programme de tenue des livres.

(2) On peut faire rentrer ce compte dans Frais Généraux si les dépenses sont minimes.

(3) Lorsqu'on connaît approximativement la perte totale par année, on peut porter un tantième au débit du compte Bières, par ex. 1/12 par mois.

	DÉBIT	CRÉDIT
VII **Magasins**	Magasin central : Malt (ou orge). Houblon. Colorant. Colle. Charbon et Coke. Divers. — Ecuries : Avoine. Foin. Paille. Divers.	Voir DÉBIT
VIII **Malterie**	1. Salaires. 2. Fournitures des magasins. 3. Amortissements. 4. Frais divers. 5. Imputation au compte Profits et Pertes (1).	1. Fournitures aux magasins. 2. Rentrées diverses. 3. Imputation au compte Profits et Pertes.
IX **Comptes Particuliers**	1 Compte d'actions. 2. Compte d'obligations. 3. Réserve légale. 4. Amortissement. 5. Emprunt hypothécaire. 6. Compte de Divers : Cabaretiers. Particuliers. 7. Profits et Pertes.	Voir DÉBIT
X **Locations**	1. Contributions. 2. Assurances. 3. Réparations. 4. Divers. 5. Imputation au compte Profits et Pertes.	1. Loyers.
XI **Service financier**	1. Caisse. 2. Portefeuille-Effets. 3. Portefeuille Titres. 4. Banque.	Voir DÉBIT

Données servant de base à notre Comptabilité

INVENTAIRE AU 1 JANVIER 19..

ACTIF

Valeurs immobilisées

Immeubles : Brasserie	65.000, »		
Immeubles : Maisons	89.500, »		
Immeubles : Terrains	12.500, »	167.000, »	
Mobilier de bureaux		1.400, »	
Matériel de brasserie		34.500, »	
» » transports		9.500, »	
» » cabarets		4 000, »	
Tonneaux		26.680, »	243.080, »

(1) Pour reporter tout le bénéfice de ce compte au c^te^ Bières, il suffit d'évaluer le prix des fournitures aux magasins ou à la fabrication de façon à balancer le débit et le crédit.

Valeurs mobilières

Bières en magasin :			
54 Hl. bière double à fr. 22,00	1.188, »		
82 » » ordinaire à fr. 18,00	1.476, »	2.664, »	
Approvisionnements :			
Malt 15.600 kg. à fr. 150 %	23.400, »		
Houblon 2.000 kg. à 500 %	10.000, »		
Colorant 150 kg. à 150 %	225, »		
Colle 40 kg. à 18 fr. le kg.	720, »		
Charbons 40 T. à 75 fr. la T.	3.000, »		
Avoine 3.000 kg. à fr. 80 %	800, »		
Foin 3.000 kg. à fr. 30 %	900, »		
Paille 12.000 kg. à fr. 18,00 %.	2 160, »		
Produits divers pour la fabrication	690, »		
» » » les transports	175, »	42.070, »	44.734, »

Valeurs disponibles

A. — Banque du Hainaut (solde débiteur)		15.640,15	
B. — Divers débiteurs :			
1. — Petit de Dour	700, »		
2 — Stiévenart de Dour	1.500, »		
3. — Roland de Dour	1.420,40		
4. — Robette d'Elouges	2.125,15		
5. — Hanart d'Elouges	645,20		
6. — Denis de Boussu	1.050, »		
7. — Meunier de Boussu	1.150,25		
8. — Lebrun de Dour	360, »	8.951, »	
C. — Caisse		6 221,70	30.812,85
Total de l'actif			318.626,85

PASSIF

Obligations envers elle-même

A. — Compte d'actions :			
400 actions ordinaires de fr. 500 chacune	200.000, »		
B. — Réserve légale	12.500, »		
C. — Amortissement	22.500, »	235.000, »	235.000, »

Obligations envers des tiers

A. — Divers créditeurs :			
Devader, à Poperinghe	5.500,45		
Devriend, à Alost	5.485,20		
Janssens, à Bruxelles	3.000, »	13.985,65	
B. — Emprunt hypothécaire		50.000, »	63.985,65
Total du passif			298.985,65
Bénéfice réalisé pendant l'exercice 19 ..			19.641,20
			318.626,85

Compte de Profits et Pertes

Amortissement	4.500, »	
Dividende de 6 % aux actionnaires	12.000, »	
Tantième aux administrateurs et commissaires (5 % du répartissable)	2.000, »	
Solde porté à la réserve	1.141,20	19.641,20

Journal du Portefeuille-Effets

(Réglure ordinaire : voir p. 40)

ENTRÉE

N° 1. — Janvier 12. — Folio 6. — Tte Denis, à Boussu, s/Libert, à Mons, au 25 février . . 650, »
N° 2. — » 16. — » 1. — Tte Petit, e/v, s/Louis, à Boussu, au 20 janvier . . . . 250, »
N° 3. — » 17. — » 21. — Tte Ruelle, à Quiévrain, s/Mabille, e/v, au 31 janvier . . . 200, »

SORTIE

Janvier 17. — Endossé à la Banque du Hainaut, les effets nos 1 et 3.

Journal des Achats

Nos des frs	Dates		Fol du Gd Lvre	FOURNISSEURS à CRÉDITER	Fournitures entrées en Magasin	Quantités	Prix	SOMMES Partielles	SOMMES Par facture	Escompte	Montant net
	19 ..										
1	Janv.	12	10	Devriend, à Alost	Malt	4000 kg	147 »	5880 »			
					Farine de riz	500 »	124 »	620 »	6500 »	97 50	6402 50
2	»	12	23	Ouest de Mons	Charbon	10000 »	75 »		750 »	15 »	735 »
3	»	14	9	Devader, à Poperinghe	Houblon	600 »	480 »		2880 »	57 60	2822 40
4	»	15	24	Lambiotte Frères, à Bruxelles	Caramel	100 »	1 48		148 »		148 »
5	»	16	25	Raffinerie de sucre, à Bruxelles	Glucose	300 »	1 24		372 »		372 »
6	»	17	27	Laurent, à Bruxelles	Colorant	60 l.	2 50	150 »			
					Colle Japon	40 kg	6 »	240 »	390 »		390 »
7	»	22	30	Quenon, e/v.	Avoine	1500 »	78 »	1170 »			
					Foin	900 »	27 »	243 »			
					Paille	800 »	14 50	116 »	1529 »		1529 »
8	»	29	32	Glineur, à Mons	Levure	20 »	6 »		120 »		120 »
					TOTAL DU MOIS .				13169 »	170 10	12998 90

RECETTES — JOURNA

N° d'ordre	DATE		F° du Grand-Livre	LIBELLÉ	Totaux		Fabrication		Bières		Comptes Partiers		DIVERS Sommes		DIVERS Comptes à crédite
	19 ..														
	Janv.	1		Solde en caisse	6.221	70									
1	»	5	15	Reçu de Liénard, e/v, un mois de loyer	20	»					20	»			
2	»	5	16	Reçu de Lheureux, e/v, un mois de loyer	25	»					25	»			
3	»	6		Vente de 9 vieux tonneaux	180	»							180	»	Prem. Et
4	»	7		» de fumier au comptant	45	»							45	»	Transpor
5	»	8		Drèche du brassin n° 1	48	»	48	»							
6	»	12	22	Reçu de Carion, e/v, loyer de décembre dernier	40	»					40	»			
7	»	15		Vente au comptant de 6 Hl bière ordinaire	180	»			180	»					
8	»	15		Reçu de la banque, en espèces	8.000	»							8.000	»	Serv. Fi
9	»	15		Drèche du brassin n° 2	55	»	55	»							
10	»	16	20	Mathieu, e/v, nous paie n/fre n° 3	715	40					715	40			
11	»	17		Vente au comptant de 6 Hl. bière double	240	»			240	»					
12	»	17	21	Reçu de Ruelle, à Quiévrain, pour solde	620	»					620	»			
13	»	17	7	Reçu de Meunier, 1 mois de loyer	20	»					20	»			
14	»	19	7	» » » valeur en compte	500	»					500	»			
15	»	22	2	Stiévenart, e/v, nous paie n/fre n° 1	2.763	60					2.763	60			
16	»	22		Encaissé traite n° 2	250	»							250	»	Serv. Fi
17	»	22		Drèche du brassin n° 3	50	»	50	»							
18	»	24	4	Acompte de Robette, à Elouges	600	»					600	»			
19	»	27	3	» » Roland, e/v	354	»					354	»			
20	»	27	18	Ve Foucart, e/v, n/fres nos 8 et 14	793	80					793	80			
21	»	29		Drèche du brassin n° 4	56	»	56	»							
22	»	31		Excédent de la petite caisse	22	50							22	50	Frais Gau
					21.800	»	209	»	420	»	6.451	80	8.497	50	

E CAISSE — DÉPENSES

DATE	Fo du Grand-Livre	LIBELLÉ	TOTAUX	Fabrication	Transports	Frais Gaux	Comptes Partiers	DIVERS — Sommes	DIVERS — Comptes à débiter
19 ..									
Janv. 2		Prélevé pour menus frais du mois	200 »			200 »			
» 5		Abonnements aux journaux	42 »			42 »			
» 5	13	Payé 3 mois loyer, à Dubois e/v	75 »				75 »		
» 6		Droits d'accises du brassin n° 1	230 »	230 »					
» 6		Réparation des maisons nos 35 et 80	115 »					115 »	Sous-loc.
» 8		Achat d'un cheval	3.000 »					3.000 »	Prem. Et.
» 10		Salaires des ouvriers de la brasserie	225 »	225 »					
» 10		» » » du transport	135 »		135 »				
» 12		Port payé pour fre n° 1	65 »					65 »	Magasins
» 13		Droits d'accises du brassin n° 2	240 »	240 »					
» 15		Achat d'un chariot au comptant	1.700 »					1.700 »	Prem. Et.
» 15		Assurance ouvrière pour le 1er semestre	285 »				285 »		
» 15	9	Payé à Devader	3.500 45				3.500 45		
» 17		Salaires des ouvriers de la brasserie	225 »	225 »					
» 17		» » » du transport	135 »		135 »				
» 17		Note Saussez, répar. aux bâtim.	275 »			275 »			
» 20		Achat de bouchons au comptant	150 »					150 »	Magasins
» 20		Droits d'accises du brassin n° 3	224 »	224 »					
» 20	10	N/accréditif à Devriend	1.985 20				1.985 20		
» 22		Dividende de 30 fr. sur 20 actions	600 »				600 »		
» 24		Salaires des ouvr. de la brasserie	225 »	225 »					
» 24		» » » du transport	135 »		135 »				
» 24		Remises diverses aux cabaretiers	80 »			80 »			
» 27		Droits d'accises du brassin n° 4	256 »	256 »					
» 27		Tantièmes aux adm. et comres	2.000 »				2.000 »		
» 28		Allocation pour un concert	100 »			100 »			
» 31		Salaires des ouvriers de la brasserie	216 »	216 »					
» 31		» » » du transport	132 »		132 »				
» 31	22	Remb, à Carion e/v pour bières avariées	20 »			20 »			
» 31		Payé aux employés de la brasserie	500 »			500 »			
» 31		Fournitures de bureau	65 »			65 »			
» 31		Eclairage du mois	60 »			60 »			
» 31		Payé assurance contre l'incendie	420 »				420 »		
» 31	14	Payé loyer maison Leroy	30 »				30 »		
» 31		Note bourrelier et forgeron	318 40		318 40				
» 31		» Vilain pour réparations	215 »			215 »			
		TOTAUX DU MOIS	18.179 05	1.841 »	855 40	1.557 »	8.895 65	5.030 »	
		ENCAISSE . . .	3.620 95						

Journal des Ventes

Nos des frs	Dates		Fol. du Grand Livre	CLIENTS A DÉBITER	Double à 40 fr.	Ordin. à 30 fr.	Escomptes		SOMMES	
	19 ..									
1	Janv.	6	2	Stiévenart, e/v.	30	54	56	40	2820	»
2	»	7	3	Roland, e/v.	6	21			870	»
3	»	7	20	Mathieu, e/v.	10	11	14	60	730	»
4	»	9	8	Lebrun, e/v.	3	15			570	»
5	»	9	21	Ruelle, à Quiévrain.	12	12	20	»	840	»
6	»	14	6	Denis, à Boussu.	12	9			750	»
7	»	16	1	Petit, e/v.	12	15			930	»
8	»	16	18	Veuve Foucart, à Boussu.		15	9	»	450	»
9	»	17	28	Joly, e/v.		6			180	»
10	»	17	19	Huart, à Boussu.	12				480	»
11	»	20	15	Liénard, e/v.	3				120	»
12	»	20	16	Lheureux, e/v.		9			270	»
13	»	21	29	Gobert, e/v.	6	18			780	»
14	»	23	18	Veuve Foucart, à Boussu	9		7	20	360	»
15	»	24	19	Huart, à Boussu		7,5			225	»
16	»	26	22	Carion, e/v.		4,5			135	»
17	»	28	31	Pirard, e/v.	6				240	»
18	»	28	3	Roland, e/v.		9			270	»
19	»	29	7	Meunier, à Boussu.	9	6			550	»
20	»	31		Consommations.	3	2,5			175	»
					133	214,5	107	20	11735	»

Livre des Approvisionnements

Date de la Fabrication		Nos des brassins	MALT			HOUBLON			COLORANT			COLLE			CHARBON & COKE			DIVERS			NOURRITURE DES CHEVAUX								To
			Quantités	Valeurs		Quantités	Valeurs		Quantités	Valeurs		Quantités	Valeurs		Quantités	Valeurs		Quantités	Valeurs		Avoine		Foin		Paille		Divers		
19 ..																													
Janv.	7	1	1150	1725	»	28	140	»	13	19	50	16	288	»	1400	105	»		90	»									23
»	14	2	1200	1800	»	27	135	»	11	16	50	17	306	»	1500	112	50		96	»									24
»	21	3	1170	1755	»	27	135	»	10	15	»	16	288	»	1350	101	25		75	»									23
»	28	4	1280	1920	»	29	145	»	12	18	»	19	342	»	1500	112	50		120	»									26
»	31														1500	112	50				700	»	125	»	90	»	75	»	11
			4800	7200	»	111	555	»	46	69	»	68	1224	»	7250	543	75		381	»	700	»	125	»	90	»	75	»	109

Livre de Fabrication

DATE de la Fabrication		Numéro des brassins	Double — Quantités	Ordinaire — Quantités	Total en Hl.	Prix de revient moyen	Prix total
19 ..							
Janvier	9	1	75	95	170		
»	16	2	75	105	180		
»	23	3	76	100	176		
»	31	4	76	110	186		
			302	410	712		

Journal de Divers

DÉTAIL DES OPÉRATIONS	Sommes partielles	Sommes totales	FORMULE DU JOURNAL	Folios des Comptes Personnels
Du 17 Janvier 19 ..				
Remis à Janssens, à Bruxelles, un chèque n° 1 s/Banque du Hainaut.		1000 »	**Ctes Piers — Cte de Divers** à Janssens *Serv. Fin. — Banque*	11
Du 29 dito				
Repris 3 Hl. double chez Meunier.		120 »	**Frais Gaux — Frais Divers** à *Ctes Piers. Cte de Divers* — Meunier	7
Dito				
Remis à Devader, à Poperinghe, un chèque n° 2 s/Banque du Hainaut.		4822 40	**Ctes Piers — Cte de Divers** à Devader *Serv. Fin. — Banque*	9
Du 31 Dito				
Imputation de $\frac{1}{12}$ de l'intérêt s/empr. hypothécaire.	66 67		**Frais Gaux — Int. et charg. fin. Cont. et assur.** à **Frais Divers** *Ctes Piers. Cte de Divers* Assur. Ouvrière	26
» $\frac{1}{12}$ de l'assurance des ouvriers	47 50		» contre l'inc.	33
» $\frac{1}{12}$ » contre l'incendie.	35 »		Tantième	12
» $\frac{1}{12}$ des contributions.	100 »		Contrib. à payer	34
» $\frac{1}{12}$ du tantième aux administrateurs.	166 66	415 83	Int. s/emprunt hypot.	
Dito				
Amortissem. du matériel de brasserie : fr. 0,20 à l'Hl.	142 40		**Fabrication. — Amorts**	
» » de transport : fr. 0,30 »	71 20	213 60	**Transports. — »** à	
		6571 83	*Ctes Piers. Amortissement*	

Livre des locations et sous-locations

MAISONS LOUÉES																
PROPRIÉTAIRES	Fos des cles personnels	Echéances des loyers		Mode de payement	Montant du loyer		Situation des Maisons	Locataires	Fos des comptes personnels	Echéances des Loyers		Mode de payement	Montant	
A. Dubois	13	Avril	1	Trimestriel et par anticipat.	75	»	Grand'rue, n° 10	Liénard	15	Janvier	31	Mensuel	20	»
A. Leroy	14	Février	1	Mensuel	30	»	Rue Neuve, » 15	Lheureux	16	»	31	»	25	»
Dupont, Boussu	17	Mars	31	Trimestriel	84	»	» Centle, » 35	Vve Foucart	18	»	31	»	24	»
» »		»	31	»	105	»	» Royale, » 80	Huart, Boussu	19	»	31	»	30	»
							Grand'Place	Carion, e/v.	22	»	10	Mois échu	40	»
							R. de la Station	Meunier, Boussu	7	»	15	»	20	»
							»	Pirard, e/v.	31	»	25	»	25	»
					168	»							184	»

Opérations d'inventaire (1)

Solde des éléments du prix de revient.

Les 558 Hl. de bière que nous avons fabriqués coûtent, suivant le solde actuel des éléments du prix de revient :

1°	En frais de fabrication (chiffre donné au Grand-Livre)	fr.	11.634,65	
2°	» de transport	»	1.871,60	
3°	» de sous-locations	»	134, »	
4°	» généraux	»	2.299,18	15.939,43

N. B. — *Le brasseur expérimenté, au lieu de s'en tenir au solde actuel des* **Frais Généraux**, *évaluera approximativement ce qui doit être porté à ce compte, soit par brassin, soit par mois. A la fin de l'année, si son appréciation a été au-dessous de la réalité, il soldera ce compte par l'article :* **Profits et Pertes à Frais Généraux**. *Dans le cas contraire, c.-à.-d. si les frais généraux ont été inférieurs à son approximation, l'article* **Frais Généraux à Profits et Pertes** *rétablira la vraie situation. Ainsi, d'année en année, il arrivera à établir à peu de chose près, le montant de ses frais lors de la reprise, par le compte* **Bières**, *des bières fabriquées.*

Ce qui vient d'être dit du compte **Frais Généraux** *s'applique aux comptes* **Sous-Locations** *et* **Amortissements.**

Dès les débuts, il est à conseiller d'employer la méthode indiquée à la note 2 page 137.

Solde du compte « Locations ».

Imputation du bénéfice réalisé au compte « Profits et Pertes ».

Nous avons, au compte bières, en évaluant les bières en cave aux mêmes prix qu'à la balance d'entrée :

Total du débit = fr. 18.603,43
» » crédit = » 12.155, »
Bières en cave = » 9.661, »

La différence entre 12.155 + 9.661 et 18.603,43 ou 3.212,57 représente notre bénéfice.

Article de clôture des écritures.

(1) Voir la balance des comptes généraux que nous présentons après le Journal.

Fol. 1.

FOLIO DU GRAND-LIVRE DES COMPTES GÉNÉRAUX	N°s DES CHAPITRES D.	N°s DES CHAPITRES C.	DÉSIGNATION DES COMPTES DÉBITÉS ET CRÉDITÉS	LIBELLÉ	ADDITIONS		SOMMES TOTALES	
				Le présent registre contenant cinq pages, dont celle-ci est la première et devant servir de Livre-Journal à la Société Anonyme de la Brasserie « L'Alliance », à Dour, a été visé sur la première et sur la dernière page, coté et parafé sur les autres, par nous, Bourgmestre de la commune de Dour.				
				Sceau	*Dour, le 25 décembre 19...* A. HARMEGNIES.			
				Du 1er janvier 19....				
				Solde des comptes de réouverture . .			318.626	85	318.626	85
9			**Ctes Piers**	**Profits et Pertes**			19.641	20		
		à								
	9		*Ctes Piers*	*Réserve légale*			1.141	20		
				Amortissements			4.500	»		
				Compte de Divers						
				Dividende dû aux actions	12.000	»				
				Tantièmes aux Adm. et commres . . .	2.000	»	14.000	»	19 641	20
				Du 1/31 dito						
11			**Serv. Fin.**	**Caisse**						
				Encaissements du mois			15.578	30		
		à								
	1		*Pr. Etabl.*	*Tonneaux*						
				Vente de 9 vieux tonneaux à fr. 20,00 .			180	»		
	2		*Fabricat.*	*Rentrées diverses*						
				Ventes de drèches			209	»		
	3		*Transports*	*Rentrées diverses*						
				Vente de fumier			45	»		
	5		*Frais Gén.*	*Rentrées diverses*						
				Excédent de la petite caisse			22	50		
	6		*Bières*	*Bières vendues*						
				Vente de 6 Hl. de bière double . . .	240	»				
				» » 6 Hl. » ord. . . .	180	»				
				12 Hl.			420	»		
	9		*Ctes Piers*	*Compte de Divers*			6.451	80		
	11		*Serv. Fin.*	*Portefeuille-Effets.*						
				Encaissé traite n° 2	250	»				
				Banque.						
				Sa remise en espèces	8.000	»	8.250	»	15.578	30
				A REPORTER. . .					353.846	35

Fol. 2.

					REPORT. . .					353 846
3					**——— Du 1/31 janvier ———**					
	1	1		**Prem. Etabl.**	**Matériel de transports**			4.700	»	
	2	2		**Fabrication**	**Salaires**	891	»			
					Droits d'accises	950	»	1.841	»	
	3	3		**Transports**	**Salaires**	537	»			
					Entretien ferrures, harn., mat. . . .	318	40	855	40	
	4	4		**Sous-loc.**	**Réparations**			115	»	
	5	5		**Frais G^aux**	**Appointements**	500	»			
					Frais de vente	80	»			
					Fourn. de bureaux et menus frais . .	107	»			
					Consommations diverses	60	»			
					Entretien du matériel et bâtiments. . .	490	»			
					Frais divers	320	»	1.557	»	
	7	7		**Magasins**	**Magasin Central.**					
					Malt. — Transport de 4.000 kg. malt. .	65	»			
					Divers. — Achat de bouchons à Fagès .	150	»	215	»	
	9	9		**C^tes P^iers**	**Compte de Divers.**			8.895	65	
								18.179	05	
					à					
	11		11	*Serv. Fin.*	*Caisse.*					
					Décaissements du mois					18.179
4					**——— Du 1/31 dito ———**					
	11	11		**Serv. Fin.**	**Portefeuille-Effets.**					
					Effets entrés en Portefeuille			1.100	»	
					à					
	9		9	*C^tes P^iers*	*Compte de Divers*					1.100
5					**——— Du 1/31 dito ———**					
	11	11		**Serv. Fin.**	**Banque**			850	»	
					à					
	11		11	*Serv. Fin.*	*Portefeuille-Effets.*					
					Endossé les effets n°s 1 et 3.					850
6					**——— Du 1/31 dito ———**					
	5	5		**Frais G^aux**	**Frais divers**			4	25	
					à					
	11		11	*Serv. Fin.*	*Banque.*					
					Agio s/bordereau n° 1.					4
7					**——— Du 1/31 dito ———**					
	7	7		**Magasins**	**Magasin Central.**					
					Malt			5.880	»	
					Houblon			2.880	»	
					Colorant			150	»	
					Colle			720	»	
					A REPORTER. . .			9.630	»	373.979

Fol. 3.

				REPORT. . .			9.630	»	373.979	65
				Charbons et coke			750	»		
				Divers			1.260	»		
				Ecurie						
				Avoine			1.170	»		
				Foin			243	»		
				Paille			116	»		
							13.169	»		
			à							
5		5	*Frais Gaux*	*Escomptes et Intérêts.*			170	10		
9		9	*Ctes Piers*	*Compte de Divers.*						
				Factures des fournisseurs			12.998	90	13.169	»
				——— Du 1/31 janvier ———						
5	5		**Frais Gaux**	**Frais de vente**	107	20				
				Consommations diverses	175	»	282	20		
9	9		**Ctes Piers**	**Compte de Divers.**						
				Nos factures du mois suivant détail au Journal des ventes			11.452	80		
							11.735	»		
			à							
6		6	*Bières*	Bières sorties :						
				133 Hl. bière double.						
				214 1/2 Hl. bière ordinaire.						
				347 1/2 Hl.						
				Bières vendues			11.560	»		
				Bières consommées			175	»	11.735	»
				——— Du 1/31 dito ———						
2	2		**Fabrication**	**Fournitures des Magasins.**						
				Malt	7.200	»				
				Houblon	555	»				
				Colorant	69	»				
				Colle	1.224	»				
				Charbon et coke	431	25				
				Divers	381	»	9.860	25		
3	3		**Transports**	**Fournitures des Magasins.**						
				Avoine	700	»				
				Foin	125	»				
				Paille	90	»				
				Divers	75	»	990	»		
5	5		**Frais Gaux**	**Consommations diverses**			112	50		
							10.962	75		
			à							
7		7	*Magasins*	*Magasin Central.*						
				Malt			7.200	»		
				Houblon			555	»		
				Colorant			69	»		
				Colle			1.224	»		
				A REPORTER. .			9.048	»	398.883	65

Fol. 4.

					REPORT. . .			9.048	»	398.888
					Charbons et coke			543	75	
					Divers.			381	»	
					Ecurie.					
					Avoine			700	»	
					Foin			125	»	
					Paille			90	»	
					Divers.			75	»	10.962
10					**——— Du 1/31 janvier ———**					
	4	4		**Sous-loc.**	**Loyers à payer**			118	»	
				à						
	9		9	*Ctes Piers*	*Compte de Divers*					118
11					**——— Du 1/31 dito ———**					
	9	9		**Ctes Piers**	**Compte de Divers**			184	»	
				à						
	4		4	*Sous-loc.*	*Produit des loyers.*			99	»	
	10		10	*Locations*	*Loyers.*			85	»	184
12					**——— Du 1/31 dito ———**					
	2	2		**Fabrication**	**Amortissements.**			142	40	
	3	3		**Transports**	**Amortissements.**			71	20	
	5	5		**Frais Gaux**	**Intérêts et charges financ.**	66	67			
					Contributions et assur.	182	50			
					Frais divers	286	66	535	83	
	9	9		**Ctes Piers**	**Compte de Divers**			5.822	40	
								6.571	83	
				à						
	9		9	*Ctes Piers*	*Amortissement*	213	60			
					Compte de Divers	535	83	749	43	
	11		11	*Sce Financ.*	*Banque*			5.822	40	6.571
					TOTAL POUR LA BALANCE. .					416.720
13					**——— Du 31 Janvier ———**					
	6	6		**Bières**	**Frais de fabrication**			11.634	65	
					» **de transports.**			1.871	60	
					» **de sous-locations**			134	»	
					» **Généraux**			2.299	18	
				à				15.939	43	
					A REPORTER. . .					416.720

Fol. 5.

				REPORT. . .					416.720	23
2		2	*Fabrication*	Quantités fabriquées :						
				302 Hl. bière double.						
				410 Hl. bière ordinaire.						
				712 Hl.						
				Imputation au Cte Bières			11.634	65		
3		3	*Transports*	» » »			1.871	60		
4		4	*Sous-loc.*	» » »			134	»		
5		5	*Frais G^aux*	» » »			2.299	18	15.939	43
				——— Du 31 janvier ———						
6	6		**Bières**	**Imp. au Cte Profits et Pertes.**			3.212	57		
10	10		**Locations**	» » » »			85	»		
							3.297	57		
			à							
9		9	*C^tes Piers*	*Profits et Pertes*					3.297	57
				TOTAL DU JOURNAL.					435.957	23
				——— Du 1er Février ———						
				Solde des c^tes de réouverture			343.342	55	343.342	55

B

ACTIF	VALEURS TOTALES à ce jour	VALEURS TOTALES à la fin de l'exerc. dernier	VALEURS OU SOLDES à ce jour	VALEURS OU SOLDES à la fin de l'exerc. dernier	DIFFÉRENCES en plus	DIFFÉRENCES en moins
Valeurs immobilisées.						
I. — **Premier Etablissement.**	247.600 »	243.080 »				
Brasserie.			65.000 »	65.000 »		
Maisons.			89.500 »	89.500 »		
Terrains.			12.500 »	12.500 »		
Mobilier.			1.400 »	1.400 »		
Matériel de brasserie.			34.500 »	34.500 »		
Matériel de transport.			14.200 »	9.500 »	4.700 »	
Matériel de cabarets.			4.000 »	4.000 »		
Tonneaux.			26.500 »	26.680 »		180 »
Valeurs mobilières.						
VI. — **Bières.**	9.661 »	2.664 »				
Bières en magasin.			9.661 »	2.664 »	6.997 »	
VII. — **Magasins.**	44.491 25	42.070 »				
Marchandises en magasin.						
MAGASIN CENTRAL.						
Malt.			22.145 »	23 400 »		1.255 »
Houblon.			12.235 »	10.000 »	2.325 »	
Colorant			306 »	225 »	81 »	
Colle.			216 »	720 »		504 »
Charbons et coke.			3.206 25	3.000 »	206 25	
Divers.			1.719 »	690 »	1.029 »	
ECURIES.						
Avoine.			1.270 »	800 »	470 »	
Foin.			1.018 »	900 »	118 »	
Paille.			2.186 »	2.160 »	26 »	
Divers.			100 »	175 »		75 »
Valeurs disponibles.						
XI. — **Comptes Particuliers.**	35.305 85	8.951 »				
Compte de Divers.			35.305 85	8.951 »	26.354 85	
XII. — **Service financier.**	6.284 45	21.861 85				
Caisse.			3.620 95	6.221 70		2.600 75
Banque.			2 663 50	15.640 15		12.976 65
	343.342 55	318.626 85	343.342 55	318.626 85	42.307 10	17.591 40

LAN

PASSIF

	VALEURS TOTALES				VALEURS OU SOLDES				DIFFÉRENCES			
	à ce jour		à la fin de l'exerc. dernier		à ce jour		à la fin de l'exerc. dernier		en plus		en moins	
Obligations envers elle-même.												
XI. — **Comptes Particuliers.**	240.854	80	235.000	»								
Compte d'actions.					200.000	»	200.000	»				
Réserve légale.					13.641	20	12.500	»	1.141	20		
Amortissements					27.213	60	22.500	»	4.713	60		
Obligations envers les tiers.												
XI. — **Comptes Particuliers.**	99.190	18	63.985	65								
Emprunt hypothécaire.					50.000	»	50.000	»				
Compte de Divers.					49.190	18	13.985	65	35 204	53		
Bénéfices.	3.297	57	19.641	20								
Bénéfices réalisés pendant l'année courante.					3.297	57	19.641	20			16.343	63
	343.342	55	318.626	85	343.342	55	318.626	85	41.059	33	16.343	63

PRIX DE REVIENT

MOIS	APPROVISIONNEMENTS															Total des approvisnts		Moyenne	Fabrication		Moyenne	Transports		Moyenne	Sous-locations		Moyenne	Frais Généraux		Moyenne	Total des Dépenses		Production	Moyenne
	Malt			Houblon			Colorant			Colle			Charbons et coke			Divers																		
19 .. de Janvier	4.800	7.200	»	111	555	»	46	69	»	68	1.224	»	5.750	431	25	380	»	9.860	25	13,85	1.774	40	2,49	1.871	60	2,63	134	»	0,19	2.299	18	3,23	15 939	43	712	22,38

REPORT ET PRODUCTION

BIÈRE EN CAVE

MOIS	Double	Ordinaire	Totaux		
de Janvier 19	302	410	712	15.939	43
Reports antérieurs : . .	54	82	136	2.664	»
Totaux	356	492	848	18.603	43
Ventes et consommations	139	220,5	359,5	12.155	»
Existences. . .	217	271,5	488,5	9.661	»

Moyenne générale de la production : $\frac{21.816}{848} = 25,726.$

» » des dépenses ; $\frac{18\,603,43}{848} = 21,938.$

» » » bénéfices = 3,788.

PREUVE

$3,788 \times 848 = 3.212,22$ (bénéfice).

VENTES, CONSOMMATIONS ET EXISTENCES

MOIS	Consommations			Ventes			Existences			Totaux		
de Janvier . . .	5,5	175	»	354	11.980	»	488,5	9 661	»	848	21.816	»

RÉSULTATS

MOIS	Dépenses		Produits		Bénéfices	
de Janvier . . .	15 939	43	19.152	»	3.212	57
Reports antérieurs.	2.664	»	2 664	»		
Totaux à ce jour .	18.603	43	21.816	»	3.212	57

PRIX DE REVIENT

PREMIER TABLEAU. — Notre livre de fabrication nous renseigne que nous avons fabriqué pour le mois de janvier :

302 Hl double
410 » ordinaire

TOTAL 712 Hl. ayant coûté fr. 15.939,43, soit fr. 22,39 comme prix de revient moyen.

Il est avantageux, si l'on veut pouvoir se livrer à d'utiles comparaisons, d'établir la moyenne des frais par catégorie de dépenses : tel est le but du premier tableau ci-après.

Tous les éléments nécessaires seront fournis par le Grand Livre des Comptes-Généraux, consulté aux Comptes Fabrication, Transports, Sous-Locations, Frais Généraux.

Il est recommandable d'inscrire les moyennes à l'encre rouge.

DEUXIÈME TABLEAU. — Les renseignements nécessaires pour remplir ce tableau se trouvent au compte Bières. L'excédent du total des bières reportées et fabriquées sur celui des ventes et consommations donne le chiffre dès bières en caves.

TROISIÈME TABLEAU. — Le crédit du compte Bières permet de remplir le troisième tableau.

QUATRIÈME TABLEAU. — Les données du quatrième tableau se déduisent de celles des tableaux précédents.

Prix de revient par catégorie

Supposons que notre bière ordinaire accuse 1 1/2 degré au densimètre, la double 2 1/2 degrés ; nous pouvons établir le prix de revient comme suit :

Nous avons fabriqués 410 Hl. bière ordinaire à 1 1/2 degré, soit $410 \times 1,5 = 615$ Hl. à 1°.
» » 302 » double à 2 1/2 degrés, ou $302 \times 2,5 = 755$ Hl à 1°.

TOTAL. . . . 1,370 Hl. à 1°

Les 1.370 Hl. à 1° ont coûté fr. 15.939,43 ;
1 » a coûté » 15.939,43 : 1.370 = fr. 11.63.

Le prix de revient de l'Hl. de bière **ordinaire** à 1,5° est de fr. $11,63 \times 1,5 =$ fr. 17,44.
Celui de l'Hl. de bière **double** à 2,5° » $11,63 \times 2,5 =$ fr. 29,08.

En multipliant chacun de ces prix de revient par le nombre de tonnes de chaque espèce et en totalisant les résultats, on retrouverait approximativement la dépense totale.

Exercices à résoudre

58. — Nous trouvons au livre de caisse d'une brasserie les opérations suivantes :

Janvier 5.	— Achat de timbres-poste et d'effets de commerce	Fr.	22, »
» 8.	— Payé à Quenon, s/lre à 1 000 kg. avoine	»	180, »
» 8.	— Encaissé l'effet n° 5 s/Lejeune, à Mons	»	400, »
» 9	— Payé à Saussez, entrepreneur e/v., pour réparations aux toitures de la brasserie	»	25, »
» 9.	— Reçu de Dupont, pour loyer d'une maison appartenant à la brasserie	»	15, »
» 10.	— Port payé pour 2 000 kg. malt fourni par Devriend d'Alost	»	20, »
» 12	— Vente de fumier	»	30, »
» 12.	— Vente au comptant de 9 Hl. bière ordinaire à fr. 12,00	»	108, »
» 13.	— Drèche du brassin n° 10	»	45, »
» 14.	— Payé pour droits d'accises	»	125, »

Passez écritures au Journal en deux articles : 1° recettes ; 2° dépenses.

59. — La fabrication du mois de juin a nécessité les frais suivants :

Malt fr. 2.380,00 ; Glucose fr. 190,00 ; — Houblon fr. 532,40 ; — Colorant fr 41,20 ; Levure fr. 25,00 ; — Colle fr. 70,00 ; — Antiseptique fr 18,00 ; — Charbon 212,70 ; Salaires des brasseurs fr. 300,00 ; — Salaires des ouvriers de transport fr 180,00 ; — Accises fr 850,00 ; — Frais généraux fr. 430,00 ; — Amortissements fr. 150,00 On a fabriqué 600 Hl. à fr. 14,00.

Passez écritures. Déterminez le bénéfice et soldez le compte qui vous donnera le bénéfice.

60. — Nous achetons à Devriend du malt pour 3.000 fr. à 30 j. sous escompte de 3 %.
Nous payons fr. 31 de port
Sur notre réclamation, Devriend nous fait un rabais de fr. 200.
En payement, nous lui envoyons des remises pour fr. 2.800.
L'une d'elles, de fr. 400, provenant de Henry, revient impayée et protestée avec fr. 3,60 de frais.
Nous la retournons à Henry et nous envoyons à Devriend un accréditif pour solde.
Passez écritures au Journal.

61. — A la fin de l'exercice, les comptes généraux d'une brasserie présentent la situation suivante :

Premier Etablissement	68 000	1.000
Fabrication	900	48
Transports	110	—
Sous-locations	30	—
Locations	50	170
Frais Généraux	629,12	—

Bières	45.000	49.500
Approvisionnements	14.500	10.000
Capital	—	86.100
Amortissements	—	900
Débiteurs divers	27.100	6.000
Créditeurs divers	5.000	22.821,12
Caisse	34.720	20.500
Portefeuille	1.300	300

Donnez les articles du Journal clôturant les comptes sachant qu'il reste en magasin pour 2.300 fr. de bière.

62. — Dressez le bilan d'une brasserie d'après les données ci-dessous :

Capital 150 000 ; — Caisse 16 000 : — Frais de 1er établissement 5.000 ; — Bières en cave 15.000 ; — Tonneaux 12 500 ; — Effets à recevoir 2.000 ; — Obligations 50.000 ; — Débiteurs divers 26.000 ; — Créditeurs divers 23.000 ; Banque solde débiteur 25 000 ; — Approvisionnements 10.000 ; — Créances hypothécaires 30.000 ; — Créanciers hypothécaires 20.000 ; — Frais s/émission d'obl. 3 000 ; — Mobilier 1.500 ; — Immeubles 95.000 ; — Matériel 40.000 ; — Amortissements 15 000 ; — Réserve pour créances douteuses 8 000 ; — Réserve légale 7.500.

63. — Au moment de dresser le bilan, on note que Henry et Jean dont les soldes débiteurs sont respectivement de 350 et 475 fr. sont insolvables et que Julien et Pierre dont les soldes débiteurs sont respectivement de 300 et 200 fr. doivent être considérés comme douteux.

Passez les écritures nécessaires pour que le bilan renseigne exactement cette situation.

64. — Le 1er mars A, B, C, D, E, F et G fondent une Société Anonyme au capital de 140.000 fr. dans le but d'exploiter une brasserie Chaque actionnaire s'engage pour une somme de fr. 20.000.

A fait apport d'un matériel de brasserie estimé à fr. 25.000

B » » de divers cabarets évalués à fr. 35.000, mais grevés d'une créance hypothécaire de fr. 15.000, rapportant 5 % l'an

Les autres associés versent leurs apports en espèces.

Le 10 juin, cette société achète au comptant une brasserie de fr. 90.000 et paye fr. 7.500 de frais d'acquisition.

Le 15 dito, pour reconstituer son fonds de roulement, elle crée 100 obligations de 500 fr. chacune, souscrites par ses actionnaires, et liquidées moitié immédiatement, et moitié dans 15 jours.

Les frais de la susdite émission d'obligations se sont élevés à fr. 350.

Passez les articles ci-dessus au Journal ainsi que ceux qui concernent :

1° L'imputation et le payement de l'intérêt s/la créance hypothécaire ;

2° » » pour l'intérêt dû aux obligations ;

3° L'amortissement de 10 obligations.

65. — Une Société Anonyme pour l'exploitation d'une brasserie achète une usine en activité pour 100.000 fr., qu'elle s'engage à payer en 20 annuités de 7.000 fr. chacune.

Le Conseil d'Administration décide de porter chaque année ces 7.000 fr. à frais généraux et de ne faire aucun amortissement.

1° Que pensez-vous de cette décision ?

2° Quel article doit passer le comptable ?

3° Comment passeriez-vous plus rationnellement les écritures ?

66. — Un charbonnage achète le 1er juin 1920, à Delattre, brasseur, 5 hectares de terrain pour 45.000 fr. dont 1/3 est payé comptant en espèces.

Le solde est payable en espèces par annuités de 10 000 fr. : la 1re, le 1er juin 1921 ; la 2e, le 1er juin 1922 ; la 3e, le 1er juin 1923. Les frais d'achat payés se sont élevés à 4.000 fr. Le solde produit un intérêt annuel de 5 % échéant chaque année à la date du 1er juin.

Par suite d'une décision du Conseil d'Administration, le Charbonnage supporte les intérêts par prix de revient. (Dire l'article à passer pour l'amortissement par 12e de ces intérêts)

De plus, ces intérêts sont payés chaque année par la fourniture de charbons à Delattre.

Passez écritures : 1° au Journal du Charbonnage ; 2° au Journal de la Brasserie.

67. — A la fin de l'exercice, les comptes généraux présentent les soldes suivants :

Immeubles 85.000 ; — Matériel de Brasserie 21.000 ; — Mobilier 2.100 ; — Matériel de cabaret 2.000 ; — Caisse 5.500 ; — Portefeuille 13 000 ; Effets à payer 2.000 ; — Clients divers 17.000 ; — Approvisionnements 6.000 ; — Fournisseurs 17.000 ; — Salaires à payer 300 ; — Bière 8.000 (stock = 2.700 fr) ; — Prime d'assurance à payer 100 fr ; Intérêt dû aux obligations 1.500 ; — Capital-actions 80.000 ; — Emprunt-obligations 30 000 ; — Actionnaires 20 000 ; — Réserve légale 8.000 ; — Amortissement 10.000 ; — Dépôt 5 000 ; — Déposants 12.700 ; Réserve extraordinaire 7 000 ; Pertes et profits 10.700.

1. Dressez le bilan

2. Passez au Journal les articles de clôture et de réouverture des comptes.

68. — BILAN D'UNE BRASSERIE

ACTIF :		PASSIF	
Immeubles	100.000, »	Capital	200.000, »
Matériel	45.000, »	Effets à payer	10.000, »
Matières premières	5.000, »	Créanciers	40.000, »
Bières en cave	800, »		
Espèces en caisse	2.000, »		
Portefeuille	12.000, »		
Débiteurs	15.000, »		
Perte	70.200, »		
	250 000, »		250.000, »

Cette brasserie liquide ; résultats de la liquidation :

Vente des Immeubles	80 000, »
» du Materiel	39.000, »
» des Matières premières	4.500, »
» des Produits fabriqués	700, »
Réalisation du portefeuille	11.800, »
Les débiteurs ont payé	13.500, »

Les frais de liquidation se sont élevés à 3.000 fr.

Passez écritures au Journal.

Monographie de Brasserie à résoudre

1er Janvier. — M. Laurent, brasseur, commandité, forme avec MM. Jenart, Dupont et David, commanditaires, une **Société en commandite simple**, au capital de 175 000 fr.

Les commanditaires feront apport chacun de 25.000 fr en espèces, soit 75.000 fr. ; Laurent fera apport de sa brasserie dont la situation active et passive est la suivante :

ACTIF		*PASSIF*	
Immeubles de la brasserie	65.000	Capital	100.000
Quatre cafés	24.000	Emprunts hypothécaires 5 °/₀	50.000
Matériel de brasserie	23.000	Créances douteuses	3 347
» » cabarets	2 000	Créditeurs :	
» » transports	7.500	Devader, à Poperinghe	5.000
Mobilier de bureau	500	Devriend, à Alost.	3.500
Tonneaux	14.000	Janssens, à Bruxelles	3.000
Approvisionnements :		Traites acceptées :	
Malt : 11.600 kg. à 150 °/₀	17.400	N° 148 au 15 janvier	3.500
Houblon : 1.000 kg. à fr. 500 °/₀	5 000	N° 149 au 20 »	985
Colle : 160 kg. à fr. 18 le kg.	2.880	N° 150 au 25 »	1.000
Colorant : 150 kg. à 150 °/₀	225		
Charbon : 40 t. à fr. 75	3.000		
Produits divers	630		
Avoine : fr. 1.400, foin : 1.300, paille : fr. 800, divers : fr. 400	3.900		
Bières en magasin :			
50 Hl. bière triple, à fr. 26	1.300		
50 » » double, à fr. 22	1.100		
100 » » ordinaire, à fr. 18	1.800		
Banque solde débiteur	10.000		
Débiteurs :			
1. Paul, e/v.	700		
2. Stiévenart »	1.500		
3. Roland »	1.400		
4. Robette, de X... (1)	2.100		
5. Julien, »	700		
6. Hanart, »	600		
7. Denis, de Z... (1)	1.050		
8. Favart, »	1.150		
9. Joly, »	360		
10 Dieu, »	440		
11. Caufriez, e/v	550		
12. Ruelle, »	300		
13. Piscart, »	200		
14. Druart, »	530		
15. Février, »	600		
	167.332		167.332

2 dito. — Les commanditaires versent en caisse le montant de leurs apports : Jenart, 25.000 fr. ; Dupont, 25 000 fr. ; David, 25.000 fr. . . . 75.000, »

Versé dans la Petite Caisse pour faire face aux menus frais (dépenses non inscrites dans cette monographie) (2) . . . . . 100, »

Payé pour abonnements aux journaux . . . . . 22, »

3 dito. — Pris à bail diverses maisons :

1° A Doucet, e/v, n° 14, Grand'Rue, à raison de 25 fr. par mois ; payement par trimestre et par anticipation, ce payement est effectué ce jour. . . 75, »

2° A Fabry, e/v, n° 16, rue du Fief, à raison de 30 fr. par mois, payement mois échu (1er février). . . . . 30, »

Nous sous-louons ces maisons aux suivants, avec payement mensuel et par anticipation :

1° A J. Henry, e/v : N° 14, Grand'rue, à raison de . . . . . 20, »

2° A E. Gaudy, e/v : n° 16, rue du Fief . . . . . 27, »

Reçu le loyer de ces derniers . . . . . 47, »

(1) Remplacer X, Z par le nom des localités voisines de celle où la brasserie a son siège.
(2) On peut créer le compte Petite Caisse ou passer cette somme directement à Frais Généraux.

4 janvier. — Vente à Stiévenart, e/v. : 12 Hl. triple à fr. 26.00 ; 15 Hl. double à fr. 22,00 et 24 Hl. ordre à fr. 18,00. (Fre nº 1 à un mois). Escompte 2 %.

Dito. — Vente de 7 vieux tonneaux au comptant . . . . . 140, »
Payé comme droit d'accises du brassin nº 1 . . . . . 240, »
Nous prenons à bail, les immeubles suivants de Caudron, de Z :
1º Nº 37, rue du Centre, à fr. 28,00 par mois ;
2º Nº 86, rue Grande, à fr. 35,00 » .
Payement après 3 mois échus (fin mars).
Sous-loué ces maisons aux suivants, avec payement mois échu (fin janvier) :
1º A Mme veuve Laurent, de Z..., le nº 37, rue du Centre, à raison de fr. 24,00 par mois ;
2º A. A. Huart, de Z..., le nº 86, rue Grande, pour fr. 30,00.
Payé pour réparations à ces maisons . . . . . 165, »

5 dito. — Vente de bières à Roland, e/v. : 9 Hl. triple à fr. 26,00 ; 18 Hl. double fr. 22,00 et 15 Hl. ordre à fr. 18,00 (Fre nº 2).
Vente de fumier au comptant . . . . . 25, »

6 dito. — Versé à la Banque du Hainaut, à Mons . . . . . 65,000, »
Payé la prime d'assurances contre les accidents (1er semestre) (1) . . . 196, »

7 dito. — Payé pour réparations aux tonneaux . . . . . 115, »
Payé aux ouvriers de la brasserie . . . . . 210, »
» » du transport . . . . . 120, »
Vente de bières à Robette, de X... : 6 Hl triple à fr. 26,00 ; 15 Hl. double à fr. 22,00 ; 21 Hl. ordre à fr. 18,00. (Fre nº 3, à un mois). Escompte 2 %.
Vente d'un vieux chariot au comptant . . . . . 256, »

Dito. — Approvisionnements employés pour le brassin nº 1 :
Malt : 1.200 kg. à fr. 140,00 %.
Houblon : 30 kg. à fr. 500,00 %.
Colorant : 12 kg. à fr. 150,00 %.
Colle : 32 kg. à fr. 18,00 le kg.
Charbon : 1.500 kg. à fr. 75,00 le %.
Produits divers, fr. 127,00.
Fabrication de la semaine (Brassin nº 1) :
Triple : 27 Hl. ; double : 39 Hl. ; ordre : 69 Hl.

8 dito. — Un de nos chevaux meurt ; valeur d'inventaire ; 2.600 fr.
Vente de la dépouille au comptant . . . . . 45, »

9 dito. — Achat au comptant d'un cheval, à Delepine, à Angre . . . . 2.850, »
Vente de bières à Julien, de X... : 9 Hl. triple à fr. 26,00 ; 6 Hl. double à fr. 22,00 ; 18 Hl. ordre à fr. 18,00. (Fre nº 4).
Vente de bières à Hanart, de X... : 3 Hl. triple à fr. 26,00 ; 15 Hl. double à fr. 22,00 ; 12 Hl. ordre à fr. 18,00. (Fre nº 5).
Vente de vieux harnais au comptant . . . . . 115, »
» de 2 vieux tonneaux au comptant . . . . . 40, »
» de drèche au comptant . . . . . 48, »

10 dito. — Reçu de Caufriez, e/v, le montant du loyer dû pour décembre dernier. 50, »
Denis, de Z..., nous fait une remise nº 1 du 3 ct sur Pierre, de Mons, au 25 ct. 650, »
Reçu fe nº 1 de Devriend, d'Alost, à 30 jours :
800 kg. avoine, à fr. 78,00 %.
4.000 kg. malt, à fr. 150,00 %.
Escompte 1 1/2 %.
Payé pour le transport . . . . . 140, »

11 dito. — Reçu de Druart, e/v, montant de n/fre de décembre dernier de fr. 530,00 s/escompte de 2 %.

---

(1) Créer le compte « Assurance ouvrière ».

Si l'on veut établir un prix de revient à chaque brassin, il est recommandable d'imputer à Frais Généraux le 52e (s'il y a 52 brassins par an), d'intérêts sur emprunt hypothécaire, des frais d'assurances, d'abonnement, d'intérêts sur apports libres, de bureau, d'amortissement sur matériel de transport, etc. (Voir 29 dito).

11 janvier. — Payé à Dussart, e/v. pour tonneaux neufs . . . . . 1.400, »
Payé les droits d'accises du brassin n° 2 . . . . . 240, »

12 dito. — Vente de bières à Denis, de Z : 6 Hl. triple à fr. 26,00 ; 9 Hl. double à fr. 22,00 ; 12 Hl. ordinaire à fr. 18,00. (Fre n° 6).
Vente à Druart, e/v., 6 Hl. double à fr. 22,00 ; 7 Hl. 5 ordre à fr. 18,00.
Reçu la fre n° 2, de Devader, de Poperinghe, à 3 mois :
600 kg. houblon à fr. 250,00 les 50 kg. Escompte 2 % . . . . . 3.000, »
Payé le transport . . . . . 26, »

13 dito. — Reçu pour vente de 5 Hl. double au comptant. . . . . 110, »
Payé à Navet, e/v., pour un chariot neuf . . . . . 2.350, »
Avancé à notre représentant, Jean Ronval (1) . . . . . 150, »

14 dito. — Payé pour réparations et entretien des tonneaux . . . . 142, »
Payé le salaire des ouvriers de la brasserie . . . . . 210, »
» » » du transport . . . . . 120, »
Vente de bières à Favart, de Z. : 3 Hl. triple à fr. 26,00 ; 12 Hl. ordre à fr. 18,00. (Fre n° 8), valeur à 30 jours, escompte 2 %.
Favart, de Z., nous fait une remise du 5 ct au 20 ct sur Louis, de X . . 775, »
Approvisionnements employés pour le brassin n° 2 (voir brassin n° 1).
Fabrication du brassin n° 2 : triple 30 Hl. ; double 42 Hl. ; ordre 66 Hl.

15 dito. — Reçu pour vente de 6 Hl double, au comptant . . . . 132, »
Payé la note Figue, menuisier, e/v., pour réparations aux bâtiments . . 175, »
Payé la traite acceptée n° 148 . . . . . 3.500, »
Robette, de X., nous fait une remise du 9 ct sur Jenart, de Dour, au 28 ct (n° 3). 800, »
Nous recevons la fre n° 3 de Laurent, de Bruxelles, à 3 mois :
200 kg. colorant à fr. 160,00 %, sans escompte . . . . . 320, »
Payé le port . . . . . 42, »

16 dito. — Vente de bières à Joly, de Z. : 15 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 9).
Payé pour divers droits de patente. . . . . 160, »
Vente de drèche au comptant . . . . . 48, »

17 dito. — Reçu à compte de Ruelle, e/v. . . . . 100, »
Payé Janssens, de Bruxelles, en un chèque s/banque du Hainaut . . 3.000, »

18 dito. — Vente de bières à J. Henry, e/v. : 4,5 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 10). 81, »
Payé comptant à Fagès, de Mons, s/fre n° 4 bouchons . . . . . 175, »
Payé les droits d'accises du brassin n° 3 . . . . . 230, »

19 dito. — Vente de bières à Gaudy, e/v. : 2 Hl. double à fr. 22,00 ; 9 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 11) . . . . . 152, »
Payé à Dussart, e/v., pour réparations et entretien des tonneaux . . 145, »
» au jardinier . . . . . 155, »
» au couvreur . . . . . 135, »

20 dito. — Reçu de Stiévenart, e/v., valeur en compte . . . . . 1.500, »
Payement de la traite acceptée, n° 149 . . . . . 985, »
Nous recevons la fre n° 5 de Rosaert, de Liége, à 3 mois :
150 kg. colle à 18 fr. le kg., sans escompte . . . . . 2.700, »
Reçu le montant de la traite n° 2, s/Louis. . . . . 775, »

21 dito. — Payé pour réparations et entretien des tonneaux . . . . 118, »
Payé aux ouvriers de la brasserie . . . . . 210, »
» » du transport . . . . . 120, »

Dito. — Reçu de Dieu, de Z., montant de n/fre de décembre dernier de fr. 440,00 s/escompte de 2 %.
Reçu de Février, e/v., un acompte. . . . . 175, »
Vente de bières à Mme veuve Laurent, à Z. : 3 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 12). 54, »
Approvisionnements utilisés pour le brassin n° 3 :
Malt, 1.150 kg. à fr. 150 %.
Houblon, 30 kg. à fr. 250 les 50 kg
Colorant, 11 kg. à fr. 150 %.
Colle, 30 kg. à fr. 18 le kg.

---

(1) Créer le compte Ronval.

Sucre, 16 kg. à fr. 133 °/₀.
Charbon, 1.500 kg. à fr. 75 °/₀₀.
Produits divers, fr. 124.
Production du brassin n° 3 :
Triple, 28,5 Hl. ; double, 45 Hl. ; ordre, 57 Hl.

22 janvier. — Reçu de Robette, de X., un acompte . . . . . 600, »
Disposé sur lui à n/o à fin mars . . . . . 700, »
Payé pour organisation d'un bal . . . . . 75, »
Nous recevons la facture n° 6, de Louvrier, à Mons :
Objets divers, valeur à 3 mois . . . . . 1.100, »
Reçu pour vente de drèche au comptant . . . . . 39, »

23 dito. — Vente de bières à Huart, de Z. : 4 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 13) . . 72, »
Vente à Dieu, de Z. ; 4,5 Hl. triple à fr. 26,00 ; 6 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 14). 225, »
Payé pour droits de patente . . . . . 140, »

23 dito. — Vente de bières à Caufriez, e/v. : 4 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 15) . . 72, »
Joly, de Z., meurt insolvable. Nous accordons une remise de 50 °/₀ à l'un de ses enfants, qui solde la différence en espèces.

25 dito. — Reçu de Roland, e/v., un acompte . . . . . 400, »
Payé la traite acceptée n° 150 . . . . . 1.000, »
Nous endossons à l'O. de la Banque du Hainaut :
1° Remise de Robette, de X., au 28 courant, n° 3. . . . . 800, »
2° N/traite s/Robette à fin mars . . . . . 700, »
N/banquier nous fait les conditions suivantes :
Escompte 5 1/2 °/₀ ; minimum de jours d'escompte, 10 ; perte de place, nulle sur Mons, frais de timbres que nécessite la poste pour les autres localités (1) ; commission 2 °/₀₀.
Payé les droits d'accises du brassin n° 4 . . . . . 230, »
Reçu le montant de la traite s/Pierre, de Mons . . . . . 650, »

26 dito. — Vente de bières à Piscart, e/v. : 6 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 16) . . 108, »

27 dito. — Vente de bières à Ruelle, e/v. : 3 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 17) . . 54, »
Nous acceptons la traite Louvrier, à Mons, O/Banque du Hainaut, au 22 avril prochain . . . . . 1.100, »

28 dito. — Vente de bières à Druart, e/v. : 4 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 18) . . 72, »
Payé aux ouvriers de la brasserie . . . . . 216, »
» » du transport . . . . . 135, »
» pour entretien et réparations des tonneaux. . . . . 114, »
Allocation pour un concert. . . . . 100, »
Approvisionnements utilisés pour le brassin n° 4 (voir brassin n° 3).
Fabrication du brassin n° 4 :
Triple, 30 Hl. ; double, 33 Hl. ; ordre 69 Hl.

Dito. — Reçu comme apport libre 5 °/₀ de n/s David . . . . . 20.000, »

29 dito. — Acquisition d'une maison, située Grand'rue, n° 18, e/v., payement comptant . . . . . 9.200, »
Montant des frais . . . . . 800, » 10.000, »
Vente de fumier au comptant . . . . . 85, »
Vente de drèche au comptant . . . . . 39, »

Dito. — Nourriture des chevaux du mois :
Avoine, fr. 1.140,00 ; foin, fr. 140,00 ; paille, fr. 128,00 ; divers, fr. 24,00.
Consommation de charbon pour les bureaux et la maison du Directeur, fr. 135,00.

Dito. — Vente de bières à Février, e/v. : 4 Hl. ordre à fr. 18,00 (fre n° 19) . . 72, »
Remboursé pour bières avariées . . . . . 15, »
Subsides à divers jeux . . . . . 150, »
Voiturage par Louis Joly, de Z. . . . . 40, »

Dito. — Consommation de bières du mois : 1 1/2 Hl. triple à fr. 26,00 ; 3 Hl. double à fr. 22,00 ; 3 Hl. ordre à fr. 18,00.
Payé aux employés de la brasserie. . . . . 580, »
» à Dumont, imprimeur, e/v. pour ses fournitures de bureau . . . 135, »
» à la Société du Gaz, pour l'éclairage d'un mois . . . . . 45, »

(1) Taxe minimum : 25 cmes ; fr. 0,10 par 100 fr. ou fraction de 100 fr. jusqu'à 1.000 fr. Au-dessus de 1.000 fr., fr. 0,50 par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 fr.

Il reste dans n/petite caisse de menus frais		122,50
» pour timbres non utilisés		12, »
Payé pour l'assurance contre l'incendie (1)		220, »
» » abonnement au chemin de fer (2)		660, »
» » garantie de l'abonnement au chemin de fer		20, »
» le loyer mensuel de la maison Fabry, e/v.		30, »
» à Devader, de Poperinghe, un acompte en un accréditif n° 4875 . .		2.500, »
D'après notre relevé de compte, n/représentant, Jean Ronval, a vendu 175 Hl. bières ; commission 1 fr. à l'Hl.		175, »
Payé ce jour ce qui lui revient		25, »
Avancé sur commission de février à Jean Ronval		100, »

29 janvier. — Nous imputons aux éléments du prix de revient :

$\frac{1}{12}$ de l'intérêt de l'emprunt hypothécaire		312,50
» l'assurance des ouvriers contre les accidents . . .		32,60
» » contre l'incendie		19,33
» des contributions		50, »
» l'abonnement au chemin de fer		55, »
» l'intérêt dû à n/sr David, pour son apport libre		41,66

Dito. — Les locataires suivants nous doivent un mois de loyer appartenant à la brasserie :

1° Caufriez, e/v.	25, »	
2° Ruelle, »	20, »	
3° Piscart, »	25, »	
4° J. Tombeur, » , le loyer d'un mois de la maison n° 78, Grand'rue . .	30, »	100, »

Nous devons un mois de loyer :

1° A Camart, à Binche, le loyer de la maison louée 25 fr. à Février, e/v. (3) .	30, »	
2° A Demoustier, à Mons, le loyer de la maison louée à Druart, e/v. pr 30 fr. (3).	35, »	65, »
Acquitté la note du charron		65, »
» » du forgeron		84, »
» » du bourrelier		68,50

Dito. — Les bénéfices ou les pertes du mois écoulé s'élèvent à la somme de ..... (à rechercher en tenant compte — au crédit de bière — du stock en cave évalué au prix de la balance d'entrée).

Dito. — Nous portons en amortissement :

1° Sur immeuble et mobilier de cabaret	300, »	
2° Sur créances douteuses	100, »	400, »

Dito. — Solde des comptes. — Prix de revient. — Bilan.

---

(1) Créer compte **Assurance contre l'incendie** : faire une imputation du 12e de ces frais, chaque mois, à **Frais Généraux**. (Voir modèle aux opérations résolues).

(2) Procéder comme pour l'assurance.

(3) Contrat antérieur au présent inventaire : passer la différence à Sous-Locations.

COMPTABILITÉ DE SUCRERIE

Tableau de classification des Comptes

	DÉBIT	CRÉDIT
I 1er Etablissement	1. Terrains, bâtiments et installations. 2. Matériel fixe. 3. Mobilier et outillage. 4. Chemin de fer et matériel. 5. Frais de 1er Etablissement.	Voir DÉBIT
II Entretien	1. Salaires. 2. Réparations. 3. Consommation d'approvisionnements. 4. Frais divers.	1. Rentrées diverses. 2. Imputation à Produits fabriqués.
III Fabrication	1. Salaires. 2. Betteraves. 3. Consommation d'approvisionnements. 4. Entretien et réparation du matériel. 5. Amortissement du matériel. 6. Frais divers.	1. Rentrées diverses. 2. Imputation à Produits fabriqués.
IV Transports	1. Salaires. 2. Consommation d'approvisionnements 3. Entretien et réparations. 4 Amortissement du matériel. 5 Frais divers.	1. Transport pour des tiers. 2 Rentrées diverses. 3. Imputation à 1er Etablissement. 4. » à Approvisionnements. 5. » à Produits fabriqués.
V Frais généraux	1. Charges financières. 2. Appointements et salaires 3. Frais de vente. 4. » de bureau. 5. Contributions. 6. Assurances. 7. Analyses. 8. Frais divers.	1. Escomptes et intérêts. 2. Produit des amendes. 3. Locations diverses. 4. Rentrées diverses. 5. Imputation à Produits fabriqués.

	DÉBIT	CRÉDIT
VI **Produits fabriqués**	1. Sucres. 2. Pulpes. 3. Mélasses 4. Défécations. 5. Frais d'entretien. 6. » de fabrication. 7. » de transport. 8. » généraux. 9. Rabais sur factures. 10. Imputation à Profits et Pertes.	1. Sucres. 2. Pulpes. 3. Mélasses. 4. Défécations 5. Imputation à Profits et Pertes.
VII **Approvisionnements**	1. Charbon. 2. Coke. 3. Calcaire. 4. Sacs et ficelles. 5. Tissus. 6. Huiles et Graisses. 7. Couteaux et limes. 8. Cuirs, caoutchoucs et bourrages. 9. Laboratoire. 10. Acides. 11. Divers.	Voir DÉBIT
VIII **Comptes Particuliers**	1. Actions. 2. Obligations. 3. Réserve. 4. Amortissement. 5. Graines. 6. Fournisseurs de betteraves 7. Banque. 8. Compte.de Divers. 9. Profits et Pertes.	Voir DÉBIT
IX **Caisse** (1)	1. Vente de produits fabriqués 2. Recettes diverses.	1. Salaires. 2. Payements divers.

(1) Pour le cas où la sucrerie ferait usage des effets de commerce, le IXe chapitre se transformerait comme suit :

Service financier	1. **Caisse** { A) Ventes de produits fabriqués. B) Recettes diverses.	1. **Caisse** { A) Salaires. B) Payements divers.
	2. **Portefeuille** { A) Remises. B) Mandats.	2. **Portefeuille** { A) Remises. B) Mandats.

Les remises sont des effets endossés à l'ordre de la Sucrerie (done remis par des tiers) et les mandats sont des lettres de change créées par la Sucrerie.

Organisation de la Comptabilité.

Les principaux registres à tenir sont les suivants : 1° Le Livre de Caisse, 2° le Carnet des menues dépenses, 3° le Facturier d'entrée (Livre des approvisionnements), 4° le Facturier de sortie ou Copie-factures, 5° le Livre des salaires, 6° le Grand-Livre des fournisseurs de betteraves, 7° le Livre des Notes (Opérations non classées), 8° le Grand-Livre des comptes personnels, 9° le Journal, 10° le Grand-Livre descomptes généraux, 11° le Livre des Inventaires, 12° le Carnet des échéances.

1° Le **Livre de Caisse** donne, à la fin du mois, deux articles au Journal : un article pour les encaissements, un second pour les décaissements, dans lequel est compris l'article : *Petite Caisse à Caisse.*

2° Le compte Petite Caisse est soldé à la fin de l'exercice par l'article : *Frais généraux à Petite Caisse.*

3° Le **Facturier d'entrée** fait connaître la répartition, par mois, aux différents comptes, des sommes figurant sur les notes et factures. Celles-ci sont classées par numéro dans une farde spéciale pour chaque mois.

4° Le **Copie-factures** donne mensuellement l'article de la vente des produits fabriqués et de l'outillage hors d'usage

5° Le **Livre des salaires** donne la répartition des salaires payés : il complète l'article du payement des salaires (décaissements)

6° Le **Grand-Livre des fournisseurs de betteraves** renseigne, pour chaque fournisseur, *à droite,* les avances consenties par la Sucrerie (espèces, pulpes, graines, fournitures diverses) et *à gauche* les betteraves et fournitures diverses reçues par la sucrerie, enfin le solde à payer par l'usine. Aucun nom des fournisseurs de betteraves ne figure au Journal. Seules les sommes globales y sont portées au compte collectif *Fournisseurs de betteraves.*

7° Le **Livre des Notes** enregistre les opérations non classées dans les livres ci-dessus, telles que : imputation des transports, installations nouvelles, etc.

Les souches du **Carnet de chèques** fournissent la liste des payements effectués par la Banque pour compte de la Sucrerie.

On tient aussi le **Livre des Graines** (entrées et frais à gauche ; sorties à droite), ainsi que le **Livre des Engrais** qui présente la même disposition.

En résumé, **on tient au jour le jour** : le Livre de Caisse et le Carnet des menues dépenses, 2° le Facturier d'entrée, 3° le Copie-factures, 4° le Grand-Livre des fournisseurs de betteraves, 5° le Livre des Notes, 6° le *Grand-Livre des comptes personnels,* 7° le Livre des approvisionnements, 8° le Carnet de prix de revient des approvisionnements, 9° le Carnet des échéances.

Chaque semaine, on inscrit les salaires au Livre des salaires, et on totalise par quinzaine.

A la fin du mois, on centralise toutes les opérations au Journal et on fait le transport au Grand-Livre des comptes généraux.

Nota-Bene. — *Nous donnons dans la monographie à résoudre, la situation au 1er octobre, c'est-à-dire au moment où va commencer la fabrication. Cette balance nous permet de faire une balance d'entrée spéciale (éléments du prix de revient non soldés). Ensuite nous groupons toutes les opérations pendant la période de fabrication de façon à éviter les répétitions.*

Cette manière de faire nous dispense de donner les dates, lacune que le praticien comblera aisément.

La Sucrerie est une de ces industries où l'on peut attendre la fin des opérations pour solder les éléments du prix de revient (1).

---

(1) Pour plus amples détails, voir notre *Monographie Comptable de Sucrerie* (En vente chez les auteurs).

Situation des comptes au 1er octobre 19...

	DÉBIT		CRÉDIT	
Premier Etablissement.				
Terrains, bâtiments, installations	290.000	»		
Matériel fixe	150.000	»		
Mobilier et outillage	10.800	»		
Chemin de fer et matériel	15.200	»		
Entretien.				
Salaires	6.700	»		
Réparations	6 000	»		
Consommation d'approvisionnements				
Frais divers	50	»	250	»
Rentrées diverses				
Transports.				
Salaires	1.000	»		
Consommation d'approvisionnements	2.600	»		
Entretien et Réparations	400	»		
Frais divers	25	»	100	»
Transport pour des tiers			200	»
Rentrées diverses				
Frais généraux.				
Charges financières	6.700	»		
Appointements et salaires	640	»		
Frais de vente	150	»		
» » bureau	510	»		
» divers				
Approvisionnements.				
Charbon	37.000	»		
Coke	3.500	»		
Calcaire	5.200	»		
Sacs et ficelles	2.000	»		
Tissus	3.000	»		
Huiles et graisses	2.450	»		
Couteaux et limes	2.200	»		
Cuirs, Caoutchoucs, Bourrages	3.800	»		
Laboratoire	650	»		
Acides	600	»		
Divers	2 000	»		
Comptes particuliers.				
Capital-actions			400.000	»
Obligations émises			120.000	»
» amorties				
Réserve			62.755	»
Amortissement			40.000	»
Graines	2.220	»		
Fournitures de betterave	3.000	»		
Banque	39.650	»		
Compte de Divers				
Culture	3.550	»		
A. Léotard, à Beaumont			130	»
F. Latteur, à Mons			1.885	»
Charbonnages Belges, à Frameries			20.800	»
Profits et Pertes			475	»
Caisse	45.000			
	646.595	»	646.595	»

JOURNAL DE CAISSE

Encaissements :

1er Octobre.	— En caisse à ce jour	45.000, »
	Vente de feuilles de betteraves de la culture	50, »
	» de matériel hors d'usage	230, »
	Reçu de la Cie de Zurich, pour indemnités dues aux ouvriers	250, »
	Transport effectué pour Duval, à Genly	70, »
	Vente des défécations à fr. 0,50 les 1.000 kg.	840, »
	» de 3.257 070 kg. pulpes à fr. 6,50 le 1.000 kg.	21.170,95
	Reçu accréditif de la Société Exportation, à Anvers	194.000, »
	» » » Raffinerie Tirlemontoise	407,80
	» » » Société Exportation, à Anvers	1.068,50
	» » de Heidebroek, à Anvers	47.000, »
	» » » Gräffe et Cie, à Molenbeek	93.000, »
	» » » Heidebroeck, à Anvers	489,90
	» » » Gräffe et Cie, à Molenbeek	1.005,30
	» loyer de la cantine	300, »
		359.882,45

Décaissements :

1er Octobre.	— Divers versements à la Petite Caisse	250, »
	Transport payé pour charbons	162, »
	» » » cokes	54, »
	» » » pierre calcaire	104, »
	Payé note du libraire, timbres-poste et d'effets de commerce	140, »
	Traitement des employés et gratifications	5.840, »
	Contributions diverses	1.187, »
	Facture n° 330 à A. Derbaix, à Havay	3.000, »
	Indemnités aux ouvriers blessés, dues par Cie Zurich	250, »
	Salaires pour culture de betteraves	325, »
	Avances aux fournisseurs de betteraves	1.650, »
	Transports effectués par divers	185, »
	Payé assurance contre l'incendie	500, »
	» » » les accidents	1.800, »
	» » tiers	160, »
	Frais de vétérinaire et de pharmacien	70, »
	Jetons de présence aux Administrateurs et Commissaires	1.500, »
	Honoraires d'avocat	300, »
	Divers travaux de notre culture	595, »
	Payé Facture n° 320 aux Charbonnages belges	4.508, »
	» » 323 à De Potter Frres, à Bruxelles	84.98
	Note Molhant, à Quaregnon : 470 analyses à fr. 2,55	1.198,50
	» Magerman, libraire à Mons	125, »
	Salaires de fabrication	23.280, »
	» » turbinage et magasins	2.700, »
	» » déchargement de betteraves	3.840, »
	» des ouvriers du transport	325, »
	Frais de courtage	4.200, »
	Facture Léotard, à Beaumont	1.885, »
	» Latteur, à Mons	130, »
	» des Charbonnages belges	17.800, »
	Solde aux fournisseurs de betteraves	272.076,65
	Payement à Cassiers Frres, à Anvers	500, »
	Dépôt à la Banque du Hainaut	20.000, »
	Payement à Patte et Cie, à Dour	25.000, »
	Salaires d'entretien	3.240, »
	Entretien et réparations du matériel de transport	100, »
	» » de fabrication	250, »
		399.315,13

FACTURES D'ENTRÉE

1. Facture n° 320 des Charbonnages Belges, à Frameries :				
100 T. tout-venant à fr. 22,00	2.200	»		
50 » fines » 18,00	900	»	3.100	»
50 » coke » 30,00			1.500	»
			4.600	»
Escompte 2 °/₀			92	»
			4.508	»
2. Facture n° 321 de Télesphore Trivière, à Quevaucamps :				
200 toiles Daneck à fr. 2,50 pièce			500	»
3. Facture n° 322 de Saint Frres, à Anvers :				
18 000 sacs d'occasion kurrachées à fr. 0,68	12.240	»		
2.000 » neufs » » 0,70	1.400	»	13.640	»
4. Facture n° 323 de De Potter Frres, à Bruxelles :				
377 kg. huile oléonaphte n° 2 à fr. 23,00 °/₀	86	71		
Escompte 2 °/₀	1	73	84	98
5. Facture n° 24 de H. Gravez-Rorive, à Mons :				
54 kg. graisse consistante n° 1				
Tare 5 kg.				
Net 49 kg. à fr. 0,60	29	40		
Réparations de 100 couteaux à fr. 0,30	30	»	59	40
6. Facture n° 325 de Madame Veuve G. Hauwel, à Courtrai :				
1 040 serviettes petit Kroog, à fr. 1,50			1.560	»
7. Facture n° 326 de Koch et Reiss, à Anvers :				
80 sacs soufre raffiné en canons de 50 kg., net : 4.000 kg à fr. 13,25			530	»
8. Facture n° 327 de Edm. et Vict. Duchâteau, à La Hestre :				
3 jeux de 16, soit 48 couteaux neufs de 166 × 82 × 9 m/m nos 1 et 2	48	»		
Une meule émeri de 300 × 25 m/m	30	»	78	»
9. Facture n° 328 de René Quinet, à Mons :				
202 1/2 tonnes pierres calcaire, à fr. 1,55			313	87
10. Facture n° 329 de A. Derbaix, à Havay :				
Avoine et fourrage			3 000	»

VENTE DE PRODUITS FABRIQUÉS

1. Vendu franco à la Société Exportation des Sucres à Anvers :				
8.000 sacs S. N. lot 78, titrage 89,20				
Prix calculé fr. 25,36			202.880	»
Escompte 1/4 °/₀	507	20		
Transport	7.304	30	7.811	50
			195.068	50
Accréditif			194 000	»
Solde			1 068	50
2. Vendu franco à la Raffinerie Tirlemontoise :				
2 000 sacs S N. lot 79, titrage 88,60				
Prix calculé fr. 25,18			50.360	»
Escompte 1/4 °/₀	125	90		
Transport	1.826	30	1 952	20
			48.407	80
Chèque			48 000	»
Solde			407	80
3. Vendu franco à Heidenbroeck et Cie, à Anvers :				
2.000 sacs S. N. lot 80, titrage 87.				
Prix calculé à fr. 24,72.			49.440	»
Escompte 1/4 °/₀	123	80		
Transport	1.826	30	1.950	10
			47.489	90
Accréditif			47.000	»
Solde			489	90

4. Vendu à Gräffe et Cie, à Molenbeek-St-Jean :				
4 000 sacs S. N. lot 81, titrage 86 20				
Prix calculé à fr. 24,49.			97 960	»
Escompte 1/4 %	244	90		
Transport à Anvers	3 652	30	3 897	20
			94 062	80
Accréditif			93.000	»
Solde			1 062	80
5 Vendu à Carbonelle Frès, à Tournai :				
18 wagons-citerne mélasse : poids net : 180.000 kg				
Titrage Clergé 45, 10° à fr. 18 3/8 le degré par 100 kg			10.836	»
Escompte 2 1/2 %			270	90
Valeur à 30 jours			10 565	10

ETAT DES APPROVISIONNEMENTS UTILISÉS

A. — Pour la fabrication.				
a) Betteraves achetées	11.810 000 kg.			
» de notre culture	190.000 »			
	12.000 000 kg.			
b) Approvisionnements : 1. Charbon		33.600	»	
2. Coke		3.600	»	
3. Calcaire		5.400	»	
4. Sacs et ficelles		12.000	»	
5. Tissus		3.000	»	
6. Huiles et Graisses		2.400	»	
7. Couteaux et limes		2.160	»	
8. Cuirs, caoutchoucs, bourrages		3.600	»	
9. Laboratoire		600	»	
10. Acides		600	»	
11. Divers		3.000	»	69.960 »
B. — Pour le compte d'entretien.				
Approvisionnements divers				60 »
C. — Pour le compte Transport : 1. Charbon		2.500	»	
2. Coke		150	»	
6. Huiles et Graisses		30	»	
11. Divers		75	»	2.755 »

ÉTAT DE LA PRODUCTION DE L'ANNÉE

La fabrication a donné :

a) 1.680.000 kg. sucre 1er jet.
b) 120 000 » » 2e »
1.800.000 » »
c) 6.600.000 » pulpes.
d) 180 000 » mélasses.
e) 1 680 000 » défécations.

VENTES AUX FOURNISSEURS DE BETTERAVES

1) Avoine	70	»
2) Pulpes 2,830.510 kg. à fr. 6,00.	16.983	06
3) » 512.420 » » 6,50.	3.330	73
4) Graines	2.285	50

LIVRE DES NOTES

1	**Du 1er octobre au 31 décembre**					
	Par suite de sacs sucre endommagés, notre facture à Gräffe et Cie, doit être réduite de				57	50
2	**Dito**					
	Virement à n/crédit en Banque du montant de la facture mélasse, de Carbonnelle Frères, à Anvers.				1.565	10
3	**Dito**					
	Reçu le chèque n° 87, de la Raffinerie Tirlemontoise, que nous passons à l'O/Banque du Hainaut				48.000	»
4	**Dito**					
	Nous devons pour courtage à Cassiers Frères, à Anvers, fr. 0,125 sur 4.000 sacs				500	»
5	**Dito**					
	Imputation des Transports :					
	1° à Premier Etablissement : machine	105	»			
	2° à Approvisionnements : coke 210					
	3° » calcaire 160	370	»			
	4° à Deramaix, à Noirchain	15	»		490	»
6	**Dito**					
	La Banque a payé pour notre compte les intérêts des obligations .				6.000	»
7	**Dito**					
	Le compte-courant de la Banque accuse pour intérêts en notre faveur.				146	»
8	**Dito**					
	Amortissement pour usure du matériel de Fabrication . . .	2.500	»			
	» » » Transport . . .	500	»		3.000	»
9	**Dito**					
	Soldes des comptes Betteraves, Assur.-Incendies, Assur.-Accidents, Assur.-Tiers, Culture et Graines					
10	**Dito**					
	Les 6.500 sacs sucre en magasin sont évalués, pour la clôture des écritures, à fr. 15,00 chacun, frais de courtage, transport, etc., défalqués.				97.500	»

Troisième Partie

COMPTABILITÉ D'UN ATELIER DE CONSTRUCTION

(Application du système de la Société Générale.)

La comptabilité d'un atelier de construction doit permettre la détermination aussi réelle que possible du prix de revient des objets fabriqués, en appliquant à chacun d'eux les matières premières employées, la main-d'œuvre nécessaire et la part des frais généraux qui lui incombe. Bien ordonnée et bien documentée, elle permettra au constructeur d'établir aisément des devis exacts avant l'exécution, afin de ne pas manquer d'affaires ni compromettre ses intérêts ; elle lui montrera d'une façon sérieuse les dépenses et la production de son établissement, ainsi que la marche générale de ses affaires.

Elle comprend deux parties bien distinctes :

1° La *partie industrielle* ou *technique*, concernant la mise en œuvre des produits fabriqués et la détermination de leur prix de revient ;

2° La *partie commerciale* ou comptable proprement dite, présentant les résultats des affaires.

Partie technique.

Toute commande faite à l'atelier reçoit un numéro d'ordre et est enregistrée dans un livre « ad hoc » relatant toutes les conditions de la fourniture.

Le bureau des études en fait le dessin et dresse la nomenclature de tous les modèles et pièces nécessaires : modèles à exécuter d'après dessins ; modèles à prendre en magasin ; nature, nombre et poids de chaque pièce.

Le chef d'atelier détermine le prix de revient des modèles nouveaux, le coût des modifications à apporter à d'anciens modèles, les pièces à commander au dehors et les approvisionnements nécessaires.

L'employé chargé de faire les commandes remet au fournisseur un **Bon de commande**, tiré d'un livre à souches : le bon mentionne toutes les conditions auxquelles le fournisseur doit se conformer ; la souche est sommairement identique au volant.

Le magasinier vérifie les marchandises à leur entrée, enregistre les factures reçues dans le **Livre de Magasin**, après application des matières aux commandes ou autres usages. Ces factures sont classées par ordre de date, numérotées, transcrites dans le **Facturier d'entrée** et totalisées à la fin du mois pour être portées au Journal.

Le magasinier est également chargé de délivrer, contre remise de **Bons de sortie** tirés d'un livre à souches, les marchandises nécessaires à tel ou tel travail spécifié sur le bon. Il inscrit ces sorties sur son Livre de Magasin et, à la fin du mois, il remet au comptable un état général des sorties avec leur destination.

D'après ce qui vient d'être dit ci-dessus, on conçoit qu'il sera aisé de débiter chaque commande du montant des *matières premières* employées. Afin de déterminer le prix de revient comme *main-d'œuvre* de l'objet fabriqué, on fait usage du **Livre de pointage.** Sur ce livre, un employé spécial, le pointeur, note chaque jour, matin et soir, le nombre d'heures de travail de chaque ouvrier, avec l'indication de son emploi. Tous les soirs, il fait le relevé de ces heures sur le **Livre de paye** : à la fin du mois, il fait la répartition de la main-d'œuvre et remet au comptable des feuilles de relevé de main-d'œuvre pour passer écritures au Journal.

Conjointement avec le Livre de pointage, il est tenu le **Livre de marchandage**, pour tout travail entrepris à forfait par un ouvrier. Les heures que celui-ci passe à ce travail sont également relevées par le pointeur, mais on ajoute au moment de sa quinzaine la différence entre le forfait et le produit des heures au tarif ordinaire.

Il nous reste à déterminer un troisième élément principal du prix de revient, les *Frais généraux* (1). Pour déterminer le prix de revient de tout objet fabriqué, on doit ajouter au coût des matières premières et de la main d'œuvre un tantième des frais généraux de l'industrie et les frais spéciaux à la commande. Les frais généraux communs se répartissent sur chaque travail généralement au prorata de la main-d'œuvre exécutée ; les frais spéciaux, tels que transports, commissions et autres frais imprévus, seront fournis par le Livre de caisse ou le Livre des notes. Le coefficient des frais n'ayant pas d'affectation spéciale, tels que appointements, frais d'administration, combustible, etc., se calcule, dans un exercice antérieur, sur le montant des salaires payés ; ce sera 50, 60, 80 ou 100 % de ceux-ci, suivant le genre d'entreprise. Parfois, les machines remplaçant presque exclusivement la main-d'œuvre pour certains travaux, le tantième des frais est calculé sur le montant des matières premières employées.

La machine terminée, on consigne sur un registre spécial, le **Livre de prix de revient**, toutes les dépenses en matières premières et en main-d'œuvre ; on y porte la quotité des frais généraux applicables à la commande, ainsi que les transports, les commissions et autres frais particuliers à celle-ci, on a le prix de revient exact de l'objet fabriqué.

La partie technique de l'atelier nécessite, comme nous venons de le voir, l'emploi de plusieurs livres spéciaux, ayant pour but de suivre le mouvement de la fabrication et, ainsi, déterminer le prix de revient ; tels sont le Livre des dépôts, le Carnet à souches des commandes, le Carnet à souches des bons d'approvisionnements, le Livre de pointage, le Livre de paye, le Livre de magasin, le Livre de prix de revient, etc. Le nombre et la forme de ces registres varient suivant l'importance de l'industrie ; leur tenue n'ayant pas trait à la comptabilité proprement dite, nous ne nous en occuperons pas dans la tenue des livres d'un atelier que nous présentons ci-après ; nous nous bornerons à donner la reglure de quelques-uns d'entre eux : Livre de pointage, Livre de marchandage, Livre de paye, Livre de prix de revient, Livre des commandes.

Partie comptable.

De même que pour la comptabilité des charbonnages, nous adopterons ici aussi le système centralisateur. Les livres auxiliaires nécessaires à son fonctionnement sont les mêmes que ceux dont nous avons parlé dans la comptabilité commerciale d'après la méthode de centralisation, savoir : Livre de caisse, Copie d'effets, Livre des effets à payer, Facturier d'entrée, Facturier de sortie, Livre des opérations diverses. En conséquence, il sera inutile que nous expliquions ici la manière de tenir ces différents registres ; nous nous contenterons de donner le relevé de chacun de ces livres, à la fin du mois. Nous présenterons ensuite d'une manière complète la tenue du Journal. La tenue du Grand-Livre des comptes personnels, du Livre des commandes et du Grand-Livre des comptes généraux ne présentant aucune difficulté, nous ne les tiendrons pas : nous donnerons simplement les balances où la situation de chaque compte sera établie.

---

(1) Dans quelques industries, comme la *Construction* et *l'Entreprise*, il est d'usage de calculer le coefficient de frais généraux sur la main-d'œuvre.

Nom de l'ouvrier :

Profession :

LIVRE

Mois de janv

NUMÉROS DES COMMANDES	DÉSIGNATION DU TRAVAIL	DÉTA						
		1	2	3	4	5	6	

LIVRE

DATES	NOMS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DES TRAVAUX

Quinzaine du 10 au 24 janvier 19...

LI

Numéros	NOMS	PROFESSIONS	PRIX DE L'HEURE	SOMMES DES TR	
				à la journée	aux

Commande n° . . . .
commencée le . . . . .

LIVRE DE F

N° du dessin	Marque	N° du modèle	Nomb. de pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	Poids des matières premières par espèce et par pièce							Poids des pièces brutes
					Fers	Fontes	Aciers	Tôles	Cuivres et Bronzes		Divers	

Débit

LIVRE DES COMMAN

DATE	Matières premières	Main-d'œuvre	FRAIS GÉNÉRAUX		Total des Colonnes 1-2-4	FRA		
			Taux %	Montant		Réductions sur frais	Transport	Douane et Octroi
	1	2	3	4	5	6	7	8

NTAGE

quinzaine *Prix de l'heure :*

				HEURES		PRODUITS		BÉNÉFICE sur les heures aux pièces	PRIX de l'heure aux pièces
12	13	14	15	à la journée	aux pièces	des heures à la journée	des heures aux pièces sans le bénéfice		

CHANDAGE

X ENU	DURÉE DU MARCHANDAGE	PRIX DE L'HEURE	MONTANT	BÉNÉFICE	OBSERVATIONS

PAYE

TAL LA YE	ACOMPTES	AMENDES	RETENUE DE 1 1/2 %	SOMMES A PAYER	OBSERVATIONS

REVIENT

-D'ŒUVRE DÉTAILLÉE								Total de la main-d'œuvre	Frais Généraux	Frais spéciaux			Total du prix de revient	Poids des pièces parach.	Prix de revient par % kilog.	OBSERVATIONS
Fondeurs	Polisseurs	Traceurs	Ajusteurs	Chaudr	Montage aux atel		Divers			Transpt	Montage sur place	Divers				

*mande N°*_____ **Crédit**

VERS			Bénéfice réalisé	Total général des Colonnes 5-12	DATE	DÉSIGNATION	SOMMES
Divers		TOTAL					
11		12	13	14			

Tableau de la classification des Comptes

	DÉBIT	CRÉDIT
I 1er Etablissement	1. Immeubles. 2. Mobilier. 3. Matériel. 4. Outillage. 5. Ecuries. 6. Chemins de fer et matériel. 7 Clientèle. 8. Plans et modèles. 9. Frais de premier établissement.	Voir DÉBIT.
II Frais Généraux	1. Intérêts et charges financières. — Imputation au compte Profits et Pertes 2. Contributions et assurance. — Imputation au compte Profits et Pertes 3. Frais d'administration. — Imputation au compte Profits et Pertes 4. Appointements et salaires. — Imputation au Compte Ateliers Généraux 5 Frais de voyage. — Imputation au Compte Ateliers Généraux 6. Fournitures de bureau et menus frais. — Imputation au Compte Ateliers Généraux 7 Entretien des bâtiments. — Imputation au Compte Ateliers Généraux 8. » » voies. — Imputation au Compte Ateliers Généraux 9. Frais divers. — Imputation au Compte Ateliers Généraux	1. Escomptes et intérêts. 2 Produit des amendes. 3. Locations diverses. 4. Rentrées diverses. 5. Imputation au compte Profits et Pertes. 6. » » » Ateliers généraux.
III Magasins	1. Fers. 2. Fontes. 3. Aciers. 4. Tôles. 5. Cuivres et bronzes. 6. Bois. 7. Charbons et Cokes. 8. Huiles et Graisses. 9. Objets divers.	Voir DÉBIT.
IV Ateliers généraux	1. Solde des Frais généraux imputables à la fabrication. 2. Main-d'œuvre { producteurs. / manœuvres. 3. Fournitures des magasins. 4. Entretien du matériel. 5 Amortissement. 6. Dépenses diverses.	1. Rentrées diverses. 2. Imputation au débit du Compte Travaux en cours.
V Comptes Particuliers	1. Compte d'actions. 2. Compte d'obligations. 3. Réserve légale. 4. Amortissement. 5. Prévision. 6. Caisse de secours. 7. Compte de Divers. 8. Travaux en cours. 9. Profits et Pertes.	Voir DÉBIT.
VI Service financier	1. Caisse. 2. Portefeuille-Effets { A) Remises. / B) Mandats. / C. Chèques. 3. Portefeuille-Titres. 4. Effets à Payer. 5. Banque.	Voir DÉBIT.

Données servant de base à notre Comptabilité

INVENTAIRE AU 1er JANVIER 19..

ACTIF

Valeurs immobilières

Immeubles { des ateliers	115.000, »		
Immeubles { de la fonderie	35.000, »	150.000, »	
Mobilier		6.500, »	
Machines-outils	260.000, »		
Matériel de la fonderie	6.000, »	266.000, »	
Outillage des machines	8.000, »		
» à la main	5.000, »		
» de la fonderie	8.000, »	21.000, »	
Ecuries		4.000, »	
Chemins de fer et matériel		18.650, »	
Clientèle		12.750, »	
Plans et modèles		11.500, »	
Frais de premier établissement		10.340, »	500.740, »

Valeurs mobilières

Valeur des objets restant en magasin :

Fers		3.800, »	
Fontes		5.400, »	
Aciers		2.500, »	
Tôles		2.800, »	
Cuivres et bronzes		5.750, »	
Bois		1.000, »	
Charbons et cokes		1.500, »	
Huiles et graisses		250, »	
Objets divers		7.150, »	30.150, »

Valeurs disponibles

A. — Banque du Hainaut, solde débiteur		27.892,50	
B. — Divers débiteurs :			
Société anonyme La Métallurgique, à Bruxelles	17.000, »		
Vormans, à Gosselies	10.000, »		
Etat-Belge	23.150,75		
Charbonnage Grande Machine à Feu, à Dour	18.078,90	68 229,65	96.122,15
C. — Travaux en cours :			
Commande n° 11 : solde à nouveau		800, »	
» 40 : » »		1.050, »	
» 67 : » »		1.200,60	
» 83 : » »		2.000, »	5.050,60
D. — Caisse			8.650,70
E. — Effets à recevoir :			
N° 137 s/Dufour, à Charleroi, au 1er février		2.850, »	
» 148 s/Boël, à La Louvière, au 20 janvier		1.775,90	
» 273 s/Meunier, à Bruxelles, au 20 janvier		1.450, »	
» 274 s/Beduwé, à Liége, au 5 février		3.960,40	10.036,30
	Total de l'actif.		650.749,75

PASSIF

Obligations envers elle-même

A. — Compte d'actions :			
Valeur nominale de 800 actions de 500 chacune			400 000, »
B. — Compte d'obligations :			
700 obligations de fr. 200 chacune			140.000, »
C. — Réserve			11.500, »
D. — Amortissement			4.462, »

Obligations envers des tiers

A. — Salaires à payer		14 972,60	
B. — Intérêts dus aux obligations		7.000, »	
C. — Divers créditeurs :			
Charbges Unis de l'Ouest de Mons	4 500,75		
Sté des Laminoirs de Jemappes	7.100,70		
Usines et Fonderies de Beaume et Marpent	6.272,40		
Laminoirs à tôles de La Louvière	4 260,80	22.134,65	44.107,25
D. — Travaux en cours :			
Commande nº 36		3.100, »	
» » 70		1 750, »	4.850, »
E. — Effets à payer :			
Nº 40, Baland, à Mons, au 15 janvier.		2.275, »	
Nº 45, Lebrun, à Nimy, au 25 janvier		4.755,50	7.030,50
Total du passif			611.949,75
Bénéfices réalisés pendant l'exercice dernier.			38.800, »
			650 749.75

Répartition du bénéfice

Amortissement s/immobilisations fr. 5.000,00
Dividende de 7 % à distribuer aux actionnaires.
Tantième aux administrateurs et commissaires fr. 3.000,00
Réserve légale : 5 % des bénéfices.
Le solde disponible formera un fonds de prévision spécial sous la rubrique (Solde à réporter).

Résumé des écritures contenues dans les Journaux auxiliaires pour le mois de Janvier

Journal du Portefeuille-Effets

ENTRÉES :

Nos d'ordre des Remises	Mandats	Chèques	Date		Fo du Grand-Livre	NOM ET DOMICILE DU TIRÉ Souscripteur ou cédant (Compte à créditer)	Echéance		Escompte		SOMME par effet		SOMME totale	
1			Janv.	5	1	La Métallurgique, à Bruxelles	Fév.	15			1.500	»		
2			»	5	1	» »	»	28			1.000	»		
3			»	5	1	» »	»	»			2.000	»	4.500	»
4			»	5	4	Charbge Gde Machine à feu, e/v	Mars	1			1.300	»		
5			»	5	4	» »	»	1			1.100	»		
6			»	5	4	» »	Fév.	1			2.300	»		
7			»	5	4	» »	»	15			1.500	»		
8			»	5	4	» »	»	28			1.800	»		
9			»	5	4	» »	»	15			3.000	»		
10			»	5	4	» »	Janv.	5			2.500	»		
11			»	5	4	» »	Fév.	28			2.000	»		
12			»	5	4	» »	Mars	31			2 500	»	18.000	»
		1	»	10		Banque du Hainaut			90	01	4.410	74	4.410	74
		2	»	20		» »			10	»	490	»	490	»
		3	»	24		» »			34	80	1.705	20		
		4	»	24		» »			5	»	245	»	1.950	20
	1		»	24	14	Charbonnage Grand-Hornu	Mars	31	100	»	4.900	»	4.900	»
	2		»	24	15	Carrières Notté, à Lessines	»	31	124	»	6.076	»	6.076	»
	3		»	24	16	Chemins de fer vicinaux; à Mons	»	31	160	»	7.840	»	7.840	»
									523	81	48.166	94	48.166	94

SORTIES :

Date		Fo du Grand-Livre	CESSIONNAIRE (Compte à débiter)	SOMME par effet		SOMME totale	
Janvier	5	8	Laminoirs de Jemappes	1.500	»		
»	5	8	» » »	1.000	»		
»	5	8	» » »	2.000	»		
»	5	8	» » »	1.300	»		
»	5	8	» » »	1.100	»	6.900	»
»	5		Banque du Hainaut	2 300	»		
»	5		» » »	1.500	»		
»	5		» » »	1.800	»		
»	5		» » »	3.000	»		
»	5		» » »	2.500	»		
»	5		» » »	2.000	»		
»	5		» » »	2.500	»	15.600	»
»	10	7	Charbonnage de l'Ouest de Mons	4.410	74	4.410	74
»	20	19	Couchant du Flénu	490	»	490	»
»	24	10	Laminoirs à tôles de La Louvière	1.705	20	1.705	20
»	24	21	E. Urbain, à Paturages	245	»	245	»
						29.350	94

RECETTES — JOURNAL

N° d'ordre	DATE		F° du Grand-Livre	Comptes à créditer	LIBELLÉ	Sommes reçues		COMPTES A CRÉDITER I Prem. Etab.	II Frais Gaux	III Magasins	IV At. Gaux	V Ctes Piers	VI Service Financier	Enca rep
	19 ..													
1	Janv.	1			Encaisse à ce jour	8.650	70							8.650
2	»	4	4	Chge Machine à feu	pour solde	78	90					78	90	
3	»	7		VI. **Banque**	valeur en cte	20.000	»						20.000	»
4	»	21	3	Etat Belge	s/payement	20.000	»					20.000	»	
5	»	22		VI. **Portefeuille-Effets**	encaissé effets 148 et 273	3.225	90						3 225	90
6	»	26		IV. **Rentrées diverses**	vente de mitrailles fer	600	»				600	»		
						52.555	50				600	20.078	90 23 225	90 8.650
	Fév.	1			Encaisse à ce jour									3.109

E CAISSE — DÉPENSES

DATE		Fo du Grand-Livre	Comptes à débiter	LIBELLÉ	Sommes payées		COMPTES A DÉBITER I Prem Etab		II Frais Généraux		III Magas.		IV Ateliers Gén		V Comptes Particuliers		VI Service Financier	
..																		
IV.	5	8	Laminoirs de Jemappes	N/remise pour solde	58	69									58	69		
»	10	5	Salaires	Salaires de la 2e quinz.	14.972	60									14 972	60		
»	12		I. **Ecuries**	Achat d'un cheval	1 000	»	1.000	»										
»	14		II. **Ent. des bâtiments**	Payé pour réparations	85	50			85	50								
»	15		I. **Immeubles**	Achat d'une parcelle de terre	1 000	»	1 000	»										
»	15		I. **Fourn. de b. et men. fr.**	Renseignts pr solvabilité	10	»			10	»								
»	17		V. **Travaux en cours**	Commission s/cde n° 36	300	»									300	»		
»	17		VI. **Effets à payer**	Acquitté traite no 40	2.275	»											2.275	»
»	17		II. **Frais divers**	Quittance de gaz du mois dernier	92	50			92	50								
»	20		II. **Fourn. de b. et men. fr.**	Achat de fournitures de bureau	90	»			90	»								
»	20	12	Assurances c/incendies	Prime d'assurance incendie	400	»									400	»		
»	24	5	Salaires	Salaires 1re quinz. du mois	15.027	35									15.027	35		
»	24	13	Tant. aux adm. et com	Payé aux administrat.	1.500	»									1 500	»		
»	24		V. **Caisse de secours**	Secours accordés aux ouvriers	70	»									70	»		
»	26		II. **Fourn. de b. et men. fr.**	Achat de timbres divers	40	75			40	75								
»	27		VI. **Effets à payer**	Acquitté traite n° 45	4.755	50											4.755	50
»	28	11	Dividendes dus aux act.	Dividende de 19 .. sur 50 actions	1.750	»									1.750	»		
»	28	6	Int. dus aux obligations	Intérêts payés aux obligataires	2.000	»									2.000	»		
»	31		II. **Appoint. et salaires**	Appts des employés du mois ct	3.500	»			3 500	»								
»	31		II. **Frais de voyage**	Frais de voyage du mois ct	120	»			120	»								
»	31		III. **Charbons et cokes**	Transports charbons	60	»					60	»						
»	31		V. **Travaux en cours**	» payés	347	»									347	»		
				TOTAUX DU MOIS	49.454	89	2.000	»	3.938	75	60	»			36.425	64	7.030	50
				Encaisse fin janvier	3.100	61												
					52 555	50	2.000	»	3.938	75	60	»			36.425	64	7.030	50

Journal des Effets à Payer

N° d'ordre	Date		F° du G. L.	TIREUR (Compte à débiter) Nom	Domicile	Echéance		Escompte		Import	
1	Janv.	6	10	Laminoirs à tôles	La Louvière	Mars	31			4.260	80
2	»	19	9	Baume et Marpent	Haine-Saint-Pierre	Fév.	28			4.000	»
3	»	19	10	Laminoirs à tôles	La Louvière	»	15	60	»	2.940	»
4	»	19	17	Mercier et Cie	Bruxelles	»	15	17	»	833	»
5	»	31	18	Hauts fourneaux et Aciéries.	Athus	»	25	160	»	7.840	»
6	»	31	2	Boulonneries Vormans.	Gosselies	»	25	14	»	686	»
								251	»	20.559	80

Journal des Approvisionnements

ENTRÉES DES MAGASINS

N°s des Factures	DATE		F° du G. L.	FOURNISSEURS A CRÉDITER	Détail de la Fourniture	Sommes	
	19..						
1	Janvier	7	19	Couchant du Flénu	Charbons	500	»
2	»	10	10	Laminoirs à tôles de La Louvière	Tôles	4.800	»
3	»	12	20	La Providence, à Marchiennes	Fers	12.000	»
4	»	14	21	Urbain, à Paturages	Huiles et Graisses	250	»
5	»	19	2	Vormans, à Gosselies.	Objets divers	3.000	»
6	»	19	17	Mercier et Cie, à Bruxelles	Objets divers	850	»
7	»	22	18	Hauts fourneaux et Aciéries d'Athus	Aciers	10.500	»
8	»	24	22	Hauts fourneaux du Sud de Châtelineau	Fontes	4.000	»
9	»	24	23	Baland, à Mons	Cuivres et bronzes	7.000	»
10	»	27	24	Bernard, à Liége	Objets divers	7 450	»
11	»	28	25	Ve Thierry, à Saint-Ghislain.	Bois	800	»
				Total.		51.150	»

SORTIES DES MAGASINS

DESTINATION	DÉSIGNATION	SOMMES partielles		totales	
Frais généraux	Entretien des bâtiments	850	»		
	» » voies	125	»	975	»
Ateliers généraux	Fournitures des magasins	1.300	»		
	Entretien du matériel	2.700	»	4.000	»
Chevaux	Nourriture et entretien des chevaux			200	»
Travaux en cours	Commande n° 11	2.120	»		
	» » 40	3.146	75		
	» » 67	3.140	15		
	» » 83	3.125	»		
	» » 150	2.423	83		
	» » 151	741	25		
	» » 152	484	11		
	» » 153	8 275	25		
	» » 154	11.500	»	34.956	34
	Total.			40.131	34

RÉPARTITION DES MATIÈRES

Fers	Fontes	Aciers	Tôles	Cuivre et Bronzes	Bois	Charbons et Cokes	Huiles et Graisses	Objets divers
6250,50	6775, »	7802,40	2000, »	3350,25	600, »	720, »	275, »	12358,19

Journal des Ventes

Nos des frres	Dates		Fol. du Grand Livre	CLIENTS A DÉBITER	N° des Commandes	SOMMES	
	19 ..						
2	Janv.	27	14	Charbonnage du Grand-Hornu	11	12.855	»
3	»	28	15	Carrières Notté, à Lessines.	40	17.090	50
4	»	28	16	Compagnie des Chemins de fer vicinaux, à Mons	67	10.800	15
5	»	31	27	Bernard, à Hyon-Ciply	150	12 990	10
9	»	31	28	P. Jacobs, à Rotterdam	151	1 900	30
						55.636	05

Journal de Divers

F° du Grand-Livre	DÉTAIL DES OPÉRATIONS	SOMMES partielles		SOMMES totales		FORMULE DU JOURNAL
	Du 7 Janvier					**Frais Gaux. — Frais divers**
	Agio s/bordereau n° 1			216	75	à *Serv. Fin. — Banque*
	Du 12 dito					
4	Retour impayé de l'effet n° 10 de la Grande Machine à feu, à Dour, et frais de protêt			2 504	50	**Ctes Piers. — Cte de Divers** à *Serv. Fin. — Banque*
	Dito					
10	Retourné à la Société des Laminoirs de La Louvière, 3 tôles demandées pour la commande n° 67			60	»	**Ctes Piers. — Cte de Divers** à *Ctes Piers. — Travaux en cours*
	Du 13 dito					
11	Dividende de 19 , sur 100 actions, payé par la Banque			3 500	»	**Ctes Piers — Cte de Divers** à *Serv. Fin. — Banque*
	Dito					
6	Intérêts dus aux obligations payés par la Banque			5.000	»	**Ctes Piers. — Cte de Divers** à *Serv Fin. — Banque*
	Du 17 dito					
2	Versement à n/cte Banque par les Boulonneries Vormans, à Gosselies			10.000	»	**Serv. Fin. — Banque** à *Ctes Piers. — Cte de Divers*
	Du 31 dito					
	Installation dans nos ateliers d'une machine fournie par la commande n° 152			1 302	94	**Prem. Etabl. — Matériel** à *Ctes Piers. — Travaux en cours*
	Dito					
	Imputations suivantes :					**Frais Gaux. — Int. et ch. fin.** à Contr. et assur. *Ctes Piers. — Compte de Divers*
6	$\frac{1}{12}$ des intérêts des obligations	583	33			
12	$\frac{1}{12}$ des assurances	33	33			
29	$\frac{1}{12}$ des contributions	50	»	666	66	
				23.250	85	

Etat récapitulatif des salaires

Nos des chapitres	COMPTE A DÉBITER	SOMMES partielles		totales	
2	**Frais Généraux.**				
	Entretien des bâtiments	305	40		
	Entretien des voies	105	20	410	60
4	**Ateliers Généraux.**				
	Entretien du matériel	2.479	10		
	Dépenses diverses.				
	Entretien de l'outillage	1.322	40	3.801	50
5	**Comptes Particuliers.**				
	Compte de Divers.				
	Chevaux : Salaire du domestique	95	60		
	Travaux en cours.				
	Commande nº 11 — 5.145,50				
	» nº 40 — 6 576,40				
	» nº 67 — 3.025,65				
	» nº 83 — 1.120,70				
	» nº 150 — 5.567,50				
	» nº 151 — 355,45				
	» nº 152 — 548,19				
	» nº 153 — 1.514,71				
	» nº 154 — 2.172,30	26.026	40	26.122	»
				30.334	10

Etat récapitulatif des transports

DÉSIGNATION DES COMPTES	DESTINATION	Sommes	
Premier Etablissement	Transports effectués pour le matériel	50	»
Ateliers Généraux	» » » les ateliers généraux	185	60
Comptes Particuliers	» » » les commandes ci-après :		
	Commande nº 40 — 40, »		
	» nº 151 — 20, »	60	»
		295	60

OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

Solde du compte « Caisse de secours ».
Solde des frais généraux imputables à Ateliers généraux.
Solde des frais généraux imputables à Profits et Pertes.
Solde du compte Ateliers généraux.
Solde du compte « Travaux en cours » (bénéfice réalisé).
Article de clôture.

Fol. 1. # JOURNAL

FOLIO DU GRAND-LIVRE DES COMPTES GÉNÉRAUX	DÉSIGNATION DES COMPTES DÉBITÉS ET CRÉDITÉS	LIBELLÉ	ADDITIONS		SOMMES TOTALES	
		Le présent registre contenant six pages, dont celle-ci est la première et devant servir de Livre-Journal a la Société Anonyme des Ateliers de construction « Le Progrès », à Dour, a été visé sur la première et sur la dernière page, coté et parafé sur les autres, par nous, Bourgmestre de la commune de Dour.				
			Dour, le 25 décembre 19..			
		Sceau	A. HARMEGNIES.			
1		**Du 1er Janvier 19....**				
	Prem. Etab^t	**Immeubles**	150.000	»		
		Mobilier	6.500	»		
		Matériel	266.000	»		
		Outillage	21.000	»		
		Ecuries	4.000	»		
		Chemins de fer et matériel	18.650	»		
		Clientèle	12.750	»		
		Plans et Modèles	11.500	»		
		Frais de 1er Etablissement	10 340	»	500.740	»
3	**Magasins**	**Fers**	3.800	»		
		Fontes	5.400	»		
		Aciers	2.500	»		
		Tôles	2.800	»		
		Cuivres et Bronzes	5.750	»		
		Bois	1.000	»		
		Charbons et Cokes	1.500	»		
		Huiles et Graisses	250	»		
		Objets divers	7.150	»	30.150	»
5	**Ctes Piers**	**Compte de Divers.**				
		Report à nouveau du solde débiteur des comptes des suivants, savoir :				
		A REPORTER.			530.890	»

Fol. 2.

			REPORT: . .			530.890	»	
			Société Anonyme la Métallurgique, à Bruxelles . . 17.000, »					
			Vormans, à Gosselies . . 10.000, »					
			Etat-Belge 23.150,75					
			Ch^ge Grande Machine à feu, à Dour 18.078,90	68.229	65			
			Travaux en cours.					
			Commande n° 11 . . . . 800, »					
			» » 40 . . . . . 1.050, »					
			» » 67 . . . . . 1.200,60					
			» » 83 . . . . . 2.000, »	5.050	60	73.280	25	
6		**Serv. Fin.**	**Caisse**	8.650	70			
			Portefeuille-Effets	10 036	30	46.579	50	
			Banque	27.892	50			
		à				650.749	75	
	5	*Ctes Piers*	*Compte d'actions.*					
			800 actions de fr. 500 chacune . . .	400.000	»			
			Compte d'obligations.					
			700 obligations de fr. 200 chacune . .	140.000	»			
			Réserve	11.500	»			
			Amortissement	4.462	»			
			Compte de Divers.					
			Report à nouveau du solde créditeur des comptes ci-après, savoir :					
			Salaires à payer 14.972,60					
			Int. dus aux obligations . . . . 7.000, »					
			Charbonnages-Unis de l'Ouest de Mons 4.500,75					
			Sté des Laminoirs de Jemappes . 7.100,70					
			Usines et Fonderies de Baume et Marpent 6.272,40					
			Lamtnoirs de La Louvière . . . 4 260,80	44.107	25			
			Travaux en cours.					
			Commande n° 36 . . . . . 3.100, »					
			» » 70 . . . . . 1.750, »	4.850	»			
			Profits et Pertes	38.800	»	643.719	25	
	6	*Serv. Fin.*	*Effets à payer*			7.030	50	650.749
2			——— **Du 1er janvier** ———					
	5	**Ctes Piers**	**Profits et Pertes.**			37.940	»	
		à						
	5	*Ctes Piers*	*Réserve légale*			1.940	»	
			Amortissement			5.000	»	
			A REPORTER. . .			6.940	»	650.749

			REPORT. . . .			6.940	»	650.749	75
			Compte de Divers.						
			Dividende dus aux actions. — Dividende de 35 fr. par action à distribuer aux porteurs des 800 actions, pour l'exercice de 19...	28.000	»				
			Tantième aux administrateurs et commissaires. — Allocution pour l'exercice dernier	3.000	»	31.000	»	37.940	»
			——— Du 1/31 janvier ———						
6		**Serv. Fin.**	**Caisse.**			43.904	80		
		à							
	4	*Atel. Gén.*	*Rentrées diverses*			600	»		
	5	*Ctes Piers*	*Compte de Divers*			20.078	90		
	6	*Serv. Fin.*	*Portefeuille-Effets*	3.225	90				
			Banque	20.000	»	23.225	90	43.904	80
			——— Du 1/31 dito ———						
1		**Prem. Etabl.**	**Immeubles**	1.000	»				
			Ecuries	1.000	»	2.000	»		
2		**Frais Gaux**	**Appointements et salaires**	3.500	»				
			Frais de voyage.	120	»				
			Fournitures de bureau et menus frais. .	140	75				
			Entretien des bâtiments	85	50				
			Frais divers	92	50	3.938	75		
3		**Magasins**	**Charbons et Cokes**			60	»		
5		**Ctes Piers**	**Caisse de secours**	70	»				
			Compte de Divers	35.708	64				
			Travaux en cours	647	»	36.425	64		
6		**Serv. Fin.**	**Effets à payer**			7.030	50		
		à				49.454	89		
	6	*Serv. Fin.*	*Caisse.*					49.454	89
			——— Du 1/31 dito ———						
2		**Frais Gaux**	**Frais divers**			523	81		
6		**Serv. Fin**	**Portefeuille-Effets :** A. — Remises . .	22.500	»				
			B. — Mandats . .	18.816	»				
			C. — Chèques . .	6.850	94	48.166	94		
		à				48.690	75		
	5	*Ctes Piers*	*Compte de Divers*					48.690	75
			A REPORTER. . .					830.740	19

			REPORT. . .					830.740
6			**——— Du 1/31 janvier ———**					
	5	Ctes Piers	**Compte de Divers**			13.750	94	
	6	**Serv. Fin.**	**Banque**			15.600	»	
		à				29 350	94	
	6							
		Serv. Fin.	**Portefeuille-Effets** : A. — Remises . .			22.500	»	
			C. — Chèques . .			6.850	94	29.350
7			**——— Du 1/31 dito ———**					
	5	Ctes Piers	**Compte de Divers**			20 810	80	
		à						
	2	*Frais Gaux*	*Escomptes et intérêts*			251	»	
	6	*Serv. Fin.*	*Effets à payer*			20 559	80	20.810
8			**——— Du 1/31 dito ———**					
	3	**Magasins**	**Fers**			12.000	»	
			Fontes			4.000	»	
			Aciers			10.500	»	
			Tôles			4.800	»	
			Cuivres et Bronzes			7.000	»	
			Bois			800	»	
			Charbons et Cokes			500	»	
			Huiles et Graisses			250	»	
			Objets divers			11.300	»	
		à				51.150	»	
	5	*Ctes Piers*	*Compte de Divers.*					
			Factures des fournisseurs suivant détail au Journal des approvisionnements .					51.150
9			**——— Du 1/31 dito ———**					
	2	**Frais Gaux**	**Entretien des bâtiments**	850	»			
			» » voies	125	»	975	»	
	4	**Atel. Gaux**	**Fournitures des magasins**	1.300	»			
			Entretien du matériel	2.700	»	4.000	»	
	5	Ctes Piers	**Compte de Divers**	200	»			
			Travaux en cours	34.956	34	35.156	34	
		à				40.131	34	
	3	*Magasins*	*Fers*			6.250	50	
			Fontes			6.775	»	
			Aciers			7.802	40	
			Tôles			2.000	»	
			A REPORTER. . .			22 827	90	932.051

			REPORT. . .				22.827	90	932.051	93
			Cuivres et bronzes				3.350	25		
			Bois				600	»		
			Charbons et Cokes				720	»		
			Huiles et Graisses				275	»		
			Objets divers				12.358	19	40.131	34
			——— Du 1/31 janvier ———							
5		Ctes Piers	**Compte de Divers.**							
			Expéditions faites pendant le mois écoulé suivant détail au Journal des ventes				55.636	05		
		à								
	5	*Ctes Piers*	*Travaux en cours*						55.636	05
			——— Du 1/31 dito ———							
1		Prem. Etabl.	**Matériel**				1.302	94		
2		Frais Gaux	**Intérêts et charges financières.** . . .	583	33					
			Contributions et assurances.	83	33					
			Frais divers	216	75		883	41		
5		Ctes Piers	**Compte de Divers**				11.064	50		
6		Serv. Fin.	**Banque**				10.000	»		
		à					23.250	85		
	5	*Ctes Piers*	*Compte de Divers*	10.666	66					
			Travaux en cours	1.362	94		12.029	60		
	6	*Serv. Fin.*	*Banque*				11.221	25	23.250	85
			——— Du 1/31 dito ———							
2		Frais Gaux	**Entretien des bâtiments**	305	40					
			» » **voies**	105	20		410	60		
4		Atel. Gén.	» **du matériel**	2.479	10					
			Dépenses diverses	1.322	40		3.801	50		
5		Ctes Piers	**Compte de Divers**	95	60					
			Travaux en cours	26.026	40		26.122	»		
		à					30.334	10		
	5	*Ctes Piers*	*Compte de Divers.*							
			Application des salaires du mois . . .						30.334	10
			——— Du 1/31 dito ———							
1		Prem. Etabt	**Matériel**				50	»		
4		Atel. Gén.	**Dépenses diverses.**				185	60		
5		Ctes Piers	**Travaux en cours**				60	»		
		à					295	60		
			A REPORTER. . .						1.081.404	27

			REPORT. . .				1.081.404
	5	*Ctes Piers*	*Compte de Divers.*				
			Transports effectués pendant le mois, suivant état détaillé				295
			TOTAL POUR LA BALANCE DE VÉRIFICATION.				1.081 699
14			**——— Du 31 janvier ———**				
	2	**Frais Gaux**	**Frais divers.**				
			Application à ce compte du solde de la caisse de secours		70	»	
		à					
	5	*Ctes Piers*	*Caisse de secours*				70
15			**——— Dito ———**				
	4	**Atel. Gén.**	**Solde des frais généraux imputables à la fabrication**		5.883	91	
		à					
	2	*Frais Gén.*	*Imp. au compte Ateliers généraux.*				
			Solde de ce compte				5.883
16			**——— Dito ———**				
	5	**Ctes Piers**	**Pertes et Profits**		666	66	
		à					
	2	*Frais Gén.*	*Imp. au compte Profits et Pertes.*				
			Solde de ce compte				666
17			**——— Dito ———**				
	5	**Ctes Piers**	**Travaux en cours.**				
			Application de 50,99 % des salaires pour frais généraux imputables aux commandes.		13.271	01	
		à					
	4	*Atel. Gén.*	*Imp. au compte Travaux en cours* . .				13.271
18			**——— Dito ———**				
	5	**Ctes Piers**	**Travaux en cours**		9.369	19	
		à					
	5	*Ctes Piers*	*Profits et Pertes.*				
			Bénéfices réalisés sur les commandes ci-dessus				9.369
			TOTAL DU JOURNAL.				1.110.960
			——— Du 1er Février ———				
19			Solde des comptes de réouverture . .		684.859	38	684.859

Balance de vérification et Balance par soldes

au 31 Janvier 19 ..

Folios des comptes généraux	NOMS DES COMPTES	SOMMES		SOLDES	
		du débit	du crédit	débiteurs	créditeurs
1	Premier établissement	504.092 94		504.092 94	
2	Frais généraux	6.731 57	251 »	6.480 57	
3	Magasins	81.360 »	40.131 34	41.228 66	
4	Ateliers généraux	7.987 10	600 »	7 387 10	
5	Comptes particuliers	310.246 52	899.874 25		589.627 73
6	Service financier	171.281 74	140.843 28	30.438 46	
		1.081.699 87	1 081 699 87	589.627 73	589.627 73

Balance des comptes généraux

au 31 Janvier 19 ..

Nos d'ordre	NOMS DES COMPTES	SOMMES		SOLDES	
		du débit	du crédit	débiteurs	créditeurs
I	**Premier Etablissement**				
	1. Immeubles	151.000 »		151.000 »	
	2. Mobilier	6.500 »		6.500 »	
	3. Matériel	267.352 94		267 352 94	
	4. Outillage	21.000 »		21.000 »	
	5. Écuries	5.000 »		5.000 »	
	6. Chemins de fer et matériel	18.650 »		18.650 »	
	7. Clientèle	12.750 »		12.750 »	
	8. Plans et modèles	11.500 »		11.500 »	
	9. Frais de 1er Établissement	10.340 »		10.340 »	
		504 092 94		504.092 94	
II	**Frais Généraux**				
	Débit 1. Intérêts et charges financières	583 33			
	2. Contributions et assurances	83 33			
	3. Frais d'administration	» »			
	4. Appointements et salaires	3.500 »			
	5. Frais de voyage	120 »			
	6. Fournitures de bureau et menus frais	140 75			
	7. Entretien des bâtiments	935 50			
	8. » » voies	230 20			
	9. Frais divers	1.208 46			

	Crédit 1. Escomptes et intérêts			251	»				
	2. Produit des amendes.								
	3. Locations diverses								
	4. Rentrées diverses								
	5. Imputon au cte Profits et Pertes			666	66				
	6. » » Ateliers généraux			5.883	91				
		6 801	57	6 801	57				
III	**Magasins**								
	1. Fers	15.800	»	6.250	50	9.549	50		
	2. Fontes	9.400	»	7.615	»	2.625	»		
	3. Aciers	13.000	»	7.802	40	5.197	60		
	4. Tôles	7.600	»	2.000	»	5.600	»		
	5. Cuivres et bronzes	12.750	»	3.350	25	9.399	75		
	6. Bois	1.800	»	600	»	1.200	»		
	7. Charbons et cokes	2.060	»	720	»	1.340	»		
	8. Huiles et graisses	500	»	275	»	225	»		
	9. Objets divers	18.450	»	12 358	19	6.091	81		
		81 360	»	40 131	34	41 228	66		
IV	**Ateliers généraux**								
	Débit. 1. Solde des frais généraux imputables à la fabrication	5.883	91						
	2. Main-d'œuvre								
	3. Fournitures des magasins	1.300	»						
	4. Entretien du matériel	5.179	10						
	5. Amortissement								
	6. Dépenses	1.508	»						
	Crédit. 1. Rentrées diverses			600	»				
	2. Imputation au débit du compte Travaux en cours			13.271	01				
		13.871	01	13 871	01				
V	**Comptes particuliers**								
	1. Compte d'actions			400.000	»			400.000	»
	2. Compte d'obligations			140.000	»			140 000	»
	3. Réserve légale			13.440	»			13.440	»
	4. Amortissement			9.462	»			9.462	»
	5. Prévision								
	6. Caisse de secours	70	»	70	»				
	7. Compte de Divers	205.496	18	236.323	26	56.457	97	87 285	05
	8. Travaux en cours	89.380	54	61.848	99	32.081	55	4.550	»
	9. Profits et Pertes	38.606	66	48.169	19			9.562	53
		333.553	38	909.313	44	88 539	52	664.299	58
VI	**Service financier**								
	1. Caisse	52.555	50	49.454	89	3 100	61		
	2. Portefeuille-Effets	28.203	24	32.576	84	25.626	40		
	3. Portefeuille-Titres								
	4. Effets à payer	7.030	50	27.590	30			20.559	80
	5. Banque	53.492	50	31 221	25	22.271	25		
		171.281	74	140 843	28	50 998	26	20.559	80

Récapitulation

Folios des comptes généraux	NOMS DES COMPTES	SOMMES				SOLDES			
		du débit		du crédit		débiteurs		créditeurs	
1	Premier Etablissement . . .	504.092	94			504.092	94		
2	Frais Généraux	6.801	57	6.801	57				
3	Magasins	81.360	»	40 131	34	41.228	66		
4	Ateliers généraux	13.871	01	13.871	01				
5	Comptes particuliers	333.553	38	909 313	44	88.539	52	664.299	58
6	Service financier	171.281	74	140 843	28	50 998	26	20.559	80
		1.110.960	64	1.110 960	64	684 859	38	684 859	38

Balance des Travaux en cours

au 31 Janvier 19 ..

Nos d'ordre	DÉSIGNATION DES COMMANDES	SOMMES				SOLDES			
		du débit		du crédit		débiteurs		créditeurs	
1	11	12 855	»	12 855	»				
2	40	17.090	50	17.090	50				
3	67	10.860	15	10.860	15				
4	83	6 798	99			6.798	99		
5	36	300	»	3.100	»			2.800	»
6	70			1.750	»			1.750	»
7	150	12.990	10	12.990	10				
8	151	1.900	30	1.900	30				
9	152	1 302	94	1 302	94				
10	153	10.537	78			10.537	78		
11	154	14.744	78			14.744	78		
		89.380	54	61.848	99	32.081	55	4.550	»

BILAN ANNUEL

ACTIF	VALEURS TOTALES				VALEURS ou SOLDES				DIFFÉRENCES			
	A ce jour		A la fin de l'exercice dernier		A ce jour		A la fin de l'exercice dernier		En plus		En moi	
VALEURS IMMOBILISÉES												
Compte I. — Premier Établissement.	504.092	94	500.740	»								
1. Immeubles					151.000	»	150.000	»	1 000	»		
2. Mobilier					6.500	»	6.500	»				
3. Matériel					267.352	94	266.000	»	1.352	94		
4. Outillage					21.000	»	21.000	»				
5. Ecuries					5.000	»	4.000	»	1.000	»		
6. Chemins de fer et matériel					18.650	»	18.650	»				
7. Clientèle					12.750	»	12.750	»				
8. Plans et modèles					11.500	»	11.500	»				
9. Frais de Premier Etablissement					10.340	»	10.340	»				
VALEURS MOBILIÈRES												
Compte III. — Magasins.	41.228	66	30.150	»								
1. Fers					9.549	50	3.800	»	5.749	50		
2. Fontes.					2.625	»	5.400	»			2.775	
3. Aciers.					5.197	60	2.500	»	2.697	60		
4. Tôles					5.600	»	2 800	»	2.800	»		
5. Cuivres et bronzes					9.399	75	5.750	»	3.649	75		
6. Bois					1.200	»	1.000	»	200	»		
7. Charbons et cokes					1.340	»	1.500	»			160	
8. Huiles et graisses					225	»	250	»			25	
9. Objets divers					6.091	81	7.150	»			1.058	
Compte V. — Comptes Particuliers.	32 081	55	5.050	60								
9. Travaux en cours					32.081	55	5.050	60	27.030	95		
VALEURS DISPONIBLES												
Comptes V. — Comptes Particuliers.	56.457	97	68.229	65								
8. Débiteurs divers					56.457	97	68.229	65			11.771	6
Compte VI. — Service Financier.	50.998	26	46.579	50								
1. Caisse					3.100	61	8.650	70			5 550	0
3. Portefeuille					25.626	40	10.036	30	15.590	10		
5. Banque					22.271	25	27.892	50				
					684.859	38	650.749	75	61.070	84	21.339	9

au 31 Janvier 19...

PASSIF	VALEURS TOTALES				VALEURS ou SOLDES				DIFFÉRENCES			
	A ce jour		A la fin de l'exercice dernier		A ce jour		A la fin de l'exercice dernier		En plus		En moins	
OBLIGATIONS ENVERS ELLE-MÊME												
COMPTE V. — COMPTES PARTICULIERS	422 902	»	15 962	»								
Compte d'actions					400.000	»	400 000	»				
Réserve					13.440	»	11.500	»	1.940	»		
Amortissement					9.462	»	4.462	»	5.000	»		
OBLIGATIONS ENVERS DES TIERS												
COMPTE V. — COMPTES PARTICULIERS.	231 835	05	188.957	25								
Compte d'obligations					140.000	»	140.000	»				
Créditeurs divers					87.285	05	44.107	25	43.177	80		
Travaux en cours					4.550	»	4.850	»			300	»
COMPTE VI. — SERVICE FINANCIER.	20.559	80	7.030	50								
Effets à payer					20 559	80	7.030	50	13 529	30		
BÉNÉFICES												
COMPTE V. — COMPTES PARTICULIERS.	9 562	53	38.800	»								
Bénéfices des années antérieures à répartir									22.750	»		
Bénéfices réalisés pendant l'année courante					9.562	53	38.800	»			29.237	47
					684.859	38	650.749	75	86 397	10	29.537	47

Arrêté le Bilan ci-dessus, présentant à l'actif comme au passif, la somme de fr. 684 859,38.

Dour, le 31 janvier 19...

L'Agent-Comptable, **Le Directeur-Gérant,** **Les Administrateurs,** **Le Président,**

Commande n° 151 commencée le 5 janvier 19 .

PRIX DE REVIEN

Numéros des dessins	Marques	Numéros des modèles	Nombre de pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	MATIÈRES EMPLOYÉES	Poids des pièces brutes	Prix par 100 kg.		SOMME	
	A		1	arbre coudé	acier forgé	100	45	»	45	
418/265	B		1	corps de bielle	» »	40	100	»	40	
	C		1	chapeau de bielle	» »	10	42	50	4	2
	D		1	coussinet en 2 pièces	bronze	5	202	»	10	1
	E		1	bague	»	2	202	»	4	0
	F		2	boulons à 2 écrous	acier	7	20	»	1	4
	G		1	graisseur à niche de 45 (commandé au dehors)	bronze	la pièce	4	»	4	
	H		1	graisseur à niche de 25	»	la pièce	2	»	2	
	I		1	tige de piston	fer	10	20	»	2	
			1	écrou pour dito	bronze	1	200	»	2	
	J		1	crosse de piston	fonte	20	35	»	7	
	K		1	axe pour écrou et rondelle	acier	3	20	»	0	6
	L		1	piston en 2 pièces	fonte	10	15	»	1	5
	M		1	anneau	»	5	15	»	0	
	N		2	cuirs emboutis	cuir				6	
	O		1	pignon	acier	40	30	»	12	
	P		1	roue dentée	fonte	120	20	»	24	
	Q		1	cloche d'air	»	150	24	»	36	
	R		1	tuyau plongeur	fer étiré	30	20	»	6	
	S		1	arbre	fer	50	20	»	10	
	T		1	poulie fixe	fonte	300	20	»	60	
	U		1	poulie folle	»					
	V		1	bague	bronze	4	200	»	8	
418/266	A		1	bâti	fonte	500	20	»	100	
			4	boulons	fer	5	100	»	5	
	B		2	couvercles de palier de 85	fonte	15	20	»	3	
	C		2	» » » 65	»	10	18	»	1	
	D		2	coussinets en 2 pièces	bronze	10	200	»	20	
	E		2	» » »	»	9	200	»	18	
	F		4	prisonniers de 22	fer	la pièce	0	45	1	
	G		4	» »	»	la pièce	0	45	1	
	H		2	lattes pour glissière	fonte	16	13	45	2	
	I		8	prisonniers de 16	fer	la pièce	0	25	2	
	J		4	graisseurs de 50	bronze	la pièce	5	50	22	

…UNE POMPE DE 150×300

Date de la fourniture : 31 janvier 19 .

	MAIN-D'ŒUVRE DÉTAILLÉE															
	Dresseurs	Foreurs	Polisseurs	Traceurs	Ajusteurs	Montages partiels	Chaudr. en cuivre	Divers	Gratificat.	Defect.	Total de la main-d'œuvre	Frais généraux	Frais spéciaux	Total du prix de revient	Poids des pièces parachev.	Prix de revient par 100 kg.
»	2 »	1 50		1 »	2 »						18 50	9 13		72 63	50	145 25
»	4 »	1 »	0 50	2 »	11 »						33 50	16 54		90 94	17	529 65
»	3 »			0 50							8 50	4 20		16 95	5	339 »
»	1 50										4 50	2 22		16 82	3	560 65
»		0 35									1 35	0 67		6 07	1	607 »
50					1 »						2 50	1 23		5 13	2	256 50
														4 »	0,3	1333 35
														2 »	0,2	1000 »
»		1 »			1 »						6 »	2 96		12 96	8	162 »
»	2 »	2 »	0 50		2 50						10 »	4 94		21 94	15	146 25
50											1 50	0 74		2 84	2	142 »
»					1 »						7 »	3 46		12 71	9	141 20
														6 »		
»	3 »										7 »	3 46		2[illegible] 46	11	204 20
»	3 »				0 50						7 50	3 70		35 20	80	44 »
50		0 50		0 10	1 50						5 60	2 77		44 37	150	29 60
					1 »						1 »	0 49		7 49	20	37 45
»		1 50								0 75	5 25	2 59		17 84	30	59 45
»	0 50				3 »						12 50	6 17		86 67	280	30 95
»	9 »	1 50		1 50	30 »						43 »	21 23		169 23	465	36 40
	13 »				4 »						17 »	8 39		30 19	20	150 95
»	0 50	0 20									9 70	4 79		52 49	15	349 95
					1 »						1 »	0 49		5 09	2	254 50
	4 »	0 50									4 50	2 22		8 87	9	98 55
														2 »	2	100 »
														22 »	1	2200 »

Numéros des dessins	Marques	Numéros des modèles	Nombre de pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	MATIÈRES EMPLOYÉES	Poids des pièces brutes	Prix par 100 kg.		SOMM
418/267	A		1	corps de soupape	fonte	40	20	»	8
	B		1	couvercle	»	10	15	»	1
	C		1	presse-étoupe	»	2	30	»	0
	D		1	traverse	»	2	20	»	0
	E		1	soupape	bronze	2	200	»	4
	F		1	siège	»	1	200	»	2
	G		1	tige pour goupille	fer	10	15	»	2
	H		2	colonnettes	»	4	120	»	4
	I		2	goujons 16 × 90	»	la pièce	0	15	0
	J		6	boulons 12 × 42	»	»	0	20	1
418/267	K		1	ressort *(commandé à l'extérieur)*	acier				1
	A		1	corps de pompe	fonte	300	40	»	120
	B		1	couvercle AR	»	21	20	»	4
	C		1	couvercle AV	»	17	20	25	3
	D		1	presse-étoupe	»	4	25	»	1
	E		1	bague	bronze	1	200	»	2
	F		4	couvercles boîtes à soupape	fonte	45	20	»	9
	G		4	sièges de soupape	bronze	10	200	»	20
	H		4	soupapes	»	15	200	»	30
	I		1	tuyau de refoulement	fonte	50	20	»	10
	J		1	tuyau d'aspiration	»	40	20	»	8
	K		1	tuyau *(voir ci-dessous tuyauterie de fer étiré)*	fer étiré				
	L		28	goujons 19 × 25	fer	la pièce	0	20	5
	M		4	goujons 16 × 12	»	»	0	15	0
	N		1	tuyau *(voir ci-dessous tuyauterie de fer)*	fer étiré				
	O		2	goujons de 19	fer	la pièce	0	20	0
	P		1	graisseur à niche de 25	bronze	»	3	»	3
418/268	K		1	tuyau	fer étiré				
	N		1	»	»	50	20	»	10
156/130	A		1	»	»				
154/22	A		8	boulons de fondation	fer	40	20	»	8
	B		4	plateaux doubles	fonte	150	11	»	16
						TOTAL. . .			741

MAIN-D'ŒUVRE DÉTAILLÉE												Total de la main-d'œuvre		Frais généraux		Frais spéciaux		Total du prix de revient		Poids des pièces parachev.	Prix de revient par 100 kg	
Fondeurs	Dresseurs	Foreurs	Polisseurs	Traceurs	Ajusteurs	Montages partiels	Chaudr. en cuivre	Divers	Gratificat	Défect.												
»		0	50		3	»						5	50	2	72			16	22	30	54	05
50		0	50									2	»	0	99			4	49	8	56	15
»												1	»	0	49			2	09	1	209	»
»		0	20									1	20	0	59			2	19	2	109	50
»												2	»	0	99			8	99	2,5	359	60
50												1	50	0	74			3	74	3	124	65
»												2	»	0	99			7	79	2	389	50
																		0	30	0,5	60	»
																		1	20	1	120	»
																		1	»			
»	1	»	2	»	2	»	3	»				0	40	23	40	11	55			154	95	260	59	60
»			0	60	0	40								12	»	5	92			25	57	35	73	05
»					0	50								3	50	1	73			6	23	3	207	65
50														0	50	0	25			2	75	1	275	»
»			1	20										6	20	3	06			18	26	40	45	65
»														5	70	2	47			27	47	6	457	85
»														5	»	2	47			37	47	10	374	70
»			0	25			2	»						4	25	2	10			16	35	50	32	70
	1	»	1	30	0	20	1	»						3	50	1	73			13	23	36	36	75
																				5	60	7	80	»
																				0	60	1	60	»
																				0	40	1	40	»
																				3	»	0,2	1500	»
»	1	»	0	50					6	»				9	50	4	69			24	19	50	48	40
																				8	»			
																				16	50			
Montage de la pompe												60	»	29	62			89	62			
Transport à la gare d'expédition																20	»	20	»			
Coût du transport à Rotterdam																6	»	60	»			
												355	45	175	49	80	»	1352	19	1747,7		

Coulée du 10 Janvier 19..

PRIX DE REVIENT

DÉSIGNATION	POIDS	PRIX PAR °/₀₀ kg.	SOMMES		TOTAUX		PRIX DE REVIENT PAR °/₀ KG.
MATIÈRES							
Fonte anglaise (en lingot)	2535	59	149	56			
» du pays (» »)	2535	58	147	03			
Mitrailles (y compris les déchets de la fonte précédente)	4500	65	292	50			
Coke *a*) pour le cubilot	950	28	26	60			
b) » » séchage des pièces moulées	650	20	13	»			
c) » » » des noyaux	300	20	6	»			
Castine	75	80	6	»			
Bois (allumage du cubilot, séchoir)			3	»			
Sable (pour le moulage, la réparation du cubilot et pour les noyaux)			6	»			
Noir de fumée			3	80			
Graphite			0	40			
Pointes, crochets et fil de fer			1	40	655	29	
FRAIS A AJOUTER							
Usure des outils			5	»			
Quote-part des frais généraux : fr. 0,40 par °/₀ kg. de fonte			38	28	43	28	
					698	57	
RENTRÉES							
Déchets retirés	635	65			41	28	
Prix de la fonte sortant du cubilot					657	29	8,25
SALAIRES							
Moulage : 1°) 185 heures fr. 0,70			129	50			
2°) 182 » » 0,62			112	84			
3°) 180 » » 0,55			99	»			
4°) 188 » » 0,48			90	24			
Noyautage : 192 » » 0,68			109	20			
Ebarbage : 181 » » 0,42			76	02	616	80	
Prix de la fonte finie					1274	09	15,80

DÉTAIL DE LA PRODUCTION

N° des commandes	DÉSIGNATION DES PIÈCES	Nombre de Pièces	Poids par Pièce	Poids total	OBSERVATIONS
150	Volant de 3 m. 50 de diamètre	1	3400	3400	
	Bâti et son palier	1	2520	2520	
	Cylindre de 400 m/m de diamètre et 800 m/m de course	1	850	850	
	Fonds de cylindre	2	90	180	
	Porte de chapelle	1	90	90	
	Piston pour le dit cylindre	1	105	105	
	Coulisseaux ou guides de tige de piston	4	95	380	
	Tiroir de distribution	1	32	32	
	Support de tiroir	1	40	40	
	Poulie excentrique et collier	1	140	140	
	Crosse pour tige de piston	1	108	108	
	Second palier de l'arbre moteur	1	220	220	
	Poulie d'excentrique avec collier (pour détente)	1	108	108	
				8173	

RÉSUMÉ DU PRIX DE REVIENT D'UNE MACHINE DE 50 CHEVAUX

N° de la Commande ; *150.* Date : *5 Janvier 19...*

Nombre de Pièces	DÉSIGNATION	Matières Premières				Main-d'Œuvre				PRIX DE REVIENT
		Désignation	Poids	Prix par °/o kg.	Sommes	Désignation	Heures	Prix	Sommes	
17	Pièces de la coulée du 10 janvier	Fonte	8173	15,80	1291,33	Ajusteurs	2800	0,65	1820, »	Matières . . 2.423,83
						Tourneurs	800	1,10	880, »	Main-d'œuvre 5.567,50
1	Arbre de couche	Acier forgé	250	25	62,50	»	760	1, »	760, »	Frais généraux :
1	Manivelle	» »	160	45	72, »	»	700	0,90	630, »	49,37 °/o s/5567,50
1	Bielle	» »	120	65	78, »					. . . . . 2.748,71
1	Tige de piston	» »	80	25	20, »	Maréchaux	500	1,20	600, »	Frais spéciaux :
2	Tiges excentriques	» »	80	25	20, »	Raboteuse	525	1,10	577,50	Transport . . 50, »
2	Tiges tiroir et détente	» »	20	25	5, »	Monteurs	300	1, »	300, »	Total . . 10.790,04
2	Coussinets pour palier	Bronze	120	300	360, »					
2	» de bielle	»	15	300	45, »					
2	Bagues guide-tiges pour distribution et détente	»	30	300	90, »					
8	Graisseurs compte-goutte	Cuivre		15	120, »					
1	Graisseurs mécanique système Monseur pour le cylindre	»			180, »					
4	Robinets purgeurs	Cuivre rge		20	80, »					
					2423,83				5567,50	

COMPTABILITÉ

NOMS DES COMPTES	ILS SONT DÉBITÉS :
I. — Premier Etablissement.	De la valeur d'achat ou de la valeur reprise à l'inventa des acquisitions ou constructions nouvelles en ce qui conce 1. Concessions et mines. 2. Hauts fourneaux. 3. Terrains et bâtiments. 4. Machines et chaudières. 5. Chemins de fer et matériel. 6. Appareils d'éclairage. 7. Ateliers. 8. Fonderie. 9. Outillage. 10. Mobilier. 11. Coquilles, tuyères, etc.
II. — Minière de X.	1. Salaires. 2. Charbons. 3. Boisage. 4. Objets divers 5. Redevance. 6. Frais généraux. 7. Extraction { siliceuse / calcareuse } Total. 8. Report à nouveau.
III. — Mines achetées.	Des achats et frais de : Manganèse, etc.
IV. — Combustible.	Des achats et frais de : 1. Cokes. 2. Charbons. 3. Scories.
V. — Objets de consommation.	1. Pièces de fonte. 2. Tôles, fers et aciers 3. Cuivres et bronzes 4. Robinets et soupapes. 5. Rails. 6. Bois et planches. 7. Produits réfractaires 8. Fonte de moulage et céramiques. 9. Ecuries et approvisionnements. 10. Huiles et Graisses. 11. Explosifs. 12. Divers.
VI. — Pièces de rechange.	1. Matériel de transport. 2. Tuyères.

AUTS FOURNEAUX

ILS SONT CRÉDITÉS :	ILS SONT SOLDÉS :
De la valeur de vente, de perte : des objets cités au t.	Par le débit de Balance de sortie.
Des sorties de : . Siliceuse. . Calcareuse.	Id.
Des sorties de : Manganèse, etc.	Id.
Des sorties de : . Cokes. . Charbons. . Scories.	Id.
Voir DÉBIT	Id.
Voir DÉBIT	Id.

VII. — Crasses.	Salaires.
VIII. — Frais Généraux.	Voir comptabilité de charbonnage, page 12.
IX. — Entretien et Réparations.	1. Salaires. 2. Frais divers.
X. — Cubilots.	1. Salaires. 2. Matières 1res { Fontes fabriquées. / Objets de consommation. 3. Cokes. 4. Objets divers de consommation.
XI. — Haut Fourneau n° 1. XII. — Haut Fourneau n° 2.	1. Salaires. 2. Minerais. 3. Vieilles coquilles. 4. Scories. 5. Cokes. 6. Charbons. 7. Objets de consommation. 8. Frais généraux. 9. Entretien et réparations. 10. Production.
XIII. — Produits finis.	1. Fontes { Affinage { Thomas sans manganèse / » avec manganèse / Moulage / Total 2. Taques de pavement. 3. Coquilles. 4. Report à nouveau.
XIV. — Comptes Particuliers.	1. Compte d'actions. 2. Compte d'obligations. 3. Réserve. 4. Prévision. 5. Amortissement. 6. Compte de Divers. 7. Profits et Pertes.
XV. — Service financier.	1. CAISSE. 2. PORTEFEUILLE.

auts Fourneaux (*Suite*)

Sorties.	Par le débit de Balance de sortie.
1. Escomptes et intérêts. 2. Amendes. 3. Rentrées diverses. 4. Imputation { Minières. / Haut Fourneau n° 1. / » » n° 2. / Cubilots.	Voir CRÉDIT.
Imputation { Minières. / Haut Fourneau n° 1. / » » n° 2. / Cubilots.	Voir CRÉDIT.
1. Imputation au compte Produits fabriqués. 2. » » Objets de consommation. 3. Taques de pavement. 4. Coquilles. 5. Fonderie de fonte.	Par Balance de sortie.
Imputation au compte général : Produits finis.	Voir CRÉDIT.
Voir DÉBIT	Par Balance de sortie et Profits et Pertes.
Voir DÉBIT	Id.
1. **CAISSE.** 2. **PORTEFEUILLE.**	Id.

COMPTABILITÉ D'UN

NOMS DES COMPTES	ILS SONT DÉBITÉS DE :
I. — **Premier Etablissement.**	1. Immeubles et concessions 2 Matériel de service. 3. Mobilier 4 Constructions nouvelles.
II. — **Frais Généraux.**	1. Appointements. 2. Escomptes et intérêts. 3. Frais de vente. 4. » » bureau. 5. Ecuries et remises. 6. Frais divers.
III. — **Matières premières.**	1. Fontes. 2. Charbons. 3 Cokes. 4. Mitrailles. 5. Aciers. 6. Rails. 7. Chaux.
IV. — **Approvisionnements.**	1. Pièces de rechange. 2. Matières réfractaires. 3. Dolomie. 4. Minerais et Castine. 5. Huiles et graisses. 6. Goudron. 7. Aciers. 8. Cuivre et limes. 9. Grilles et rabots. 10. Lingotières. 11. Objets divers.
V. — **Entretien et Réparations.**	1. Salaires. 2. Pièces de rechange 3. Matières réfractaires. 4. Fers des forges. 5. Lingotières. 6. Divers.
VI. — **Fabrication et Magasins. — Ebauchés.**	1. Salaires. 2. Approvisionnements. 3. Entretien et réparations. 4. Frais généraux et divers. 5. Consommation de matières 1res { Fontes. Charbons. 6. Ébauchés achetés. 7. » fabriqués. 8. » repris (à l'inventaire).
VII. — **Fabrication et Magasins. — Masses.**	1. Salaires. 2. Approvisionnements. 3. Frais généraux. 4. Masses fabriquées. 5. » achetées. 6. » reprises (à l'inventaire). 7. Consommation { Ébauchés. Mitrailles. Corroyés.

LAMINOIR AVEC ACIÉRIE

ILS SONT CRÉDITÉS DE :	ILS SONT SOLDÉS :
Voir DÉBIT.	Par Balance de sortie.
1. Escomptes et intérêts 2. Rentrées diverses. 3. Rallumages. 4. Divers 5. Imputation (Ébauches. / Masses. / Fers finis. / Aciéries.	Voir 5 au crédit.
Voir DÉBIT.	Par Balance de sortie.
Voir DÉBIT.	Id.
1. Rentrées diverses. 2 Imputation (Ébauchés. / Masses. / Fers finis. / Aciéries.	Voir CRÉDIT
1 Rentrées diverses. 2 Sorties (*a*) Masses. / *b*) Fers finis. / *c*) Réparations. / *d*) Ventes. / Total.	Par Balance de sortie.
1. Rentrées diverses. 2. Sorties Masses.	Id.

VIII. — **Fabrication. — Fers finis.**	1. Salaires. 2. Consommation { Ébauchés. Masses. Corroyés. Mitrailles. Aciers. Rails. Charbons. 3. Approvisionnements. 4. Entretien et réparations. 5. Frais généraux. 6 Fabrication (quantités et sommes).
IX — **Fers.**	1. Fabrication { Fers finis. Corroyés. Grilles et rabots. Billettes. Bouts et rebuts. Total. 2. Fers achetés. 3. » rentrés. 4. » annulés. 5. » repris (à l'inventaire). 6. Divers (ports, rabais et commissions). 7. Imputation à Profits et Pertes.
X. — **Aciers.**	1. Salaires. 2. Fontes. 3. Mitrailles. 4. Chaux. 5. Cokes. 6. Approvisionnements { Dolomie. Matières réfractaires. 7. Lingotières. 8. Frais généraux. 9. Réparations. 10. Fabrication lingots. 11. Aciers repris. 12. Divers (ports et rabais).
XI. — **Laminage Aciers.**	1. Salaires. 2. Consommation lingots. 3. Approvisionnements. 4. Entretien et réparations. 5. Frais généraux. 6. Fabrication { Blooms. Billettes. Total. 7. Divers (ports et rabais). 8. A nouveau et rentrées.
XII. — **Comptes Particuliers.**	1. Capital-actions. 2. Compte d'obligations. 3. Réserve. 4. Prévision. 5. Compte de Divers 6. Créances douteuses. 7. Crasses et cendrées. 8. Profits et Pertes.
XIII. — **Service Financier.**	1. **CAISSE.** 2. **PORTEFEUILLE.**

vec Aciérie *(Suite)*

1. Rentrées diverses 2. Imputation au compte général : Fers (quantités et sommes).	Par Balance de sortie.
1. Sorties { Fers finis Corroyés Grilles et rabots. Billettes. Bouts et rebuts. Total. 2 Divers (ports, rabais et commissions). 3. Imputation à Profits et Pertes.	Voir 7 du débit. Voir $\frac{1}{3}$ du crédit.
1. Rentrées diverses. 2. Sorties lingots.	Par Balance de sortie.
1. Rentrees diverses. 2. Sorties { Blooms Billettes Total.	Id.
Voir DÉBIT.	Id.
1. **CAISSE.** 2. **PORTEFEUILLE.**	Id.

COMPTABILITÉ D'ATELIER DE CONSTRUCTION

Articles à passer au Journal

69. — Le Journal de caisse mentionne :

1° En recettes :

a) vente de 5.000 kg. de mitraille à 6 %	Fr.	300, »
b) » d'un cheval	»	500, »
c) encaissement d'effets	»	4.200, »
d) reçu de Dupont, à Soignies, n/fre n° 4	»	800, »
e) versement de 10 % opéré par divers actionnaires sur le montant de leur souscription	»	45.000, »

2° En dépenses :

a) aquitté tte Dubois, à Tournai	»	4 800, »
b) Payé la facture J. Druard, à Saint-Ghislain	»	600, »
c) acheté comptant au Charbonnage d'Hornu et Wasmes. 5 T. à fr. 18,00	»	90, »
d) payé aux divers ouvriers pour salaires	»	4.600, »
e) payé à J. Quenon, à Elouges, pour commande livrée par son intermédiaire	»	280, »
f) appointements des employés	»	4.500, »

70. — Le Journal du Portefeuille-Effets renseigne :

Entrées : 1° n/disposition sur Mathieu, de Quaregnon, au 15 août prochain, pour solde de compte	»	2.000, »
2° n/disposition s/Dehon, de Baudour, au 30 septembre, valeur en compte	»	1.200, »
3° B/Drousie O/Denis, pour solde	»	1.620, »
Sorties : 1° N/remise à la Banque du Hainaut des effets Mathieu et Dehon	»	3.200, »
2° N/remise à Dubrulle, à Charleroi, du B/Drousie O/Denis, valeur en compte	»	1.620, »

71. — Nous trouvons au Journal des effets à payer les acceptations suivantes :

1° Tte Lejeune, de Charleroi, au 15 juillet	»	1.800, »
2° Tte de la Providence, de Marchiennes, au 1er août	»	3.000, »
3° Tte des Aciéries de Longwy, au 15 septembre	»	5.500, »

72. — Le Journal des Divers renseigne :

1° Retour par la Banque du Hainaut de l'effet Mathieu impayé	Fr.	2.000, »	
Frais de protêt	»	3,50	
Port déboursé pour retour à n/cédant	»	0,10	» 2.003,60
2° Achat à Richez, de Mons, d'une parcelle de terrain, payable à 2 mois			» 1.500, »

73. — Le 1er juillet, on dresse l'acte authentique d'une Société Anonyme, « Les Ateliers de construction et fonderies La Prévoyance, à Mons », au capital de 500.000 fr. comprenant 1000 actions de 500 fr. chacune.

Le 15 juillet, les souscripteurs versent 50 % en espèces.

Le 1er octobre, le reste est versé à la Banque du Hainaut.

74. — La Société anonyme des Ateliers de construction du Borinage, à Boussu, a fourni à la Société anonyme de la Grande Machine à feu, à Dour, une pompe alimentaire de 1 500 fr.

En payement, la Société de la Grande Machine à feu a envoyé à la Société des Ateliers de construction du Borinage, 4 wagons de charbon pour une valeur de 1 000 fr. Le prix du transport du charbon coûte 50 fr. et est à charge de l'acheteur. Le solde a été réglé en un chèque sur la Banque du Hainaut, en tenant compte que la Société anonyme des Charbonnages de la Grande Machine à feu a droit à un escompte de 2 %.

75. — Un atelier de construction fournit le 15 juin à Dufrasnes, à Quaregnon, une machine à vapeur de 12.000 fr.

Le 18 juin, il dispose sur Dufrasnes pour 8.000 fr. au 15 septembre.

Le 20 juin, il endosse l'effet à la Banque du Hainaut.

Le 15 juillet, Dufrasnes lui envoie un chèque sur la Banque de Mons, pour solde de compte.

Passez les écritures ci-dessus au Journal de l'atelier.

76. — Un atelier de construction ayant un solde débiteur trop élevé à la Banque du Hainaut, décide de ramener son capital-actions qui est de 500.000 fr, composé d'actions de 500 fr, à 400 000 fr., en remboursant à chaque actionnaire le 1/5 de son action.

77. — Quatre personnes fondent une société en nom collectif dans les conditions suivantes : Jean fournira un apport de 75.000 fr. ; — Pierre, un terrain évalué à 10.000 fr., des bâtiments estimés à 30 000 fr. et une clientèle valant 10.000 fr. ; — Jules, un brevet évalué à 20 000 fr. et Paul, un matériel du prix de 25.000 fr. Ouvrez les écritures au Journal.

78. — La Société des Laminoirs de Jemappes émet 300 obligations de 1.000 fr. chacune.

La Société générale souscrit ces obligations à 990 fr. et ouvre un crédit de 297.000 fr. à la susdite Société.

79. — La Société anonyme des Forges et Aciéries de Terneuzen a vendu, le 12 juillet dernier par souscription publique, 9000 actions de capital au porteur, de 250 fr. entièrement libérées, faisant partie des 22.000

actions de capital de la dite Société, constituée le 2 mai. Ces actions doivent être vendues au prix de 325 fr. payables :

a) en souscrivant	25 fr.
b) à la répartition, le 19 juillet contre remise des titres définitifs	300 »
	325

Les fonds ont été versés par les souscripteurs à la Banque de Bruxelles.

Passez les articles relatifs à ces opérations.

80. — La Société charbonnière « Le Midi de Quaregnon », a fourni à la Société de Construction de Gand, 5 wagons de charbon d'une valeur de 1.300 fr. Les frais de transport s'élevant à la somme de 210 fr., sont à charge du vendeur.

En payement, la Société de Gand a livré à celle du Midi, un broyeur de fr. 875, et le solde a été payé en espèces, déduction faite de l'escompte de 2 % sur cette remise.

Passez les articles au Journal des deux sociétés.

81. — A, B et C créent le 1er mars une société en commandite simple.

Chacun apportera 50.000 fr. en espèces.

Le 1er mars, chacun fournit 50 % de ses apports en espèces.

Le 10 dito, on fait l'acquisition au comptant d'un terrain de 17 000 fr., et l'on dépose le reste des fonds à la Banque du Hainaut.

Le 15 dito, l'entrepreneur D s'engage à construire des ateliers pour 28.000 fr., payables 2/5 dans un mois, 2/5 dans deux mois et 1/5 quinze jours après, lors de l'achèvement des travaux.

Ces payements s'effectuent en chèques sur la Banque du Hainaut. Le dernier payement ne s'effectue que 10 jours après le délai fixé et l'on retient à l'entrepreneur, 20 fr. par jour de retard.

Le 10 juin, on installe des machines et le matériel, payés 15.000 fr. en un chèque sur la Banque.

Le 15 juin, les sociétaires fournissent 50 % de leurs apports en espèces versés à la Banque et A fait un apport libre de 10 000 fr.

Passez écritures des opérations ci-dessus.

82 — Un an après, la somme de 15 000 fr existe comme solde créditeur à Profits et Pertes. On décide de donner 5 % d'intérêt pour tous les apports et de consacrer la moitié du reste du profit à la création d'un fonds d'amortissement et l'autre 1/2 à celle d'un fonds de prévision.

Quelles sont les opérations à passer au Journal ?

83. — Passez au Journal d'un atelier de Construction, les articles auxquels donnent lieu les opérations suivantes :

Les statuts renseignent :

Que la Société Anonyme a un capital de 800 000 fr. divisé en 1.600 actions ; que M. Dupont a reçu 1000 actions entièrement libérées en rémunération de ses apports : Etudes, procédés, marchés en cours = 100.000 fr., immeubles = 100 000 fr., matériel = 200.000 fr., relations et clientèle = 100.000 fr ; que M. Leroy a reçu 50 actions libérées pour apports de plusieurs brevets ;

Que le restant des actions a été souscrit par divers comparants qui ont versé chacun 20 % du montant de leur souscription.

84. — Le prix de revient de fabrication de la commande nº 150, se présente comme suit :

Acier employé, 1.000 kg.	= 225, »
Main-d'œuvre	= 65, »
Frais généraux	= 98,40
Port payé	= 9,50

Au crédit de la commande susdite, nous trouvons :

Vente de 120 kg. déchets à 9,50 %	= 11,40
Expédition de 820 kg. boulons	= 417,30

Rédigez les articles du Journal qui ont donné lieu aux écritures ci-dessus.

85. — Une société anonyme se constitue le 1er avril.

L'un des fondateurs fait apport d'un établissement d'une valeur de 60 000 fr. grevé d'une hypothèque de 15.000 fr. au profit de Denis de Mons, d'un matériel évalué à 20.000 fr., de la clientèle estimée à 12.000 fr.

Le capital est de 1.000.000 de fr., comprenant des actions d'une valeur de 200 fr. chacune. Les souscripteurs versent 25 % en espèces dès le jour de la constitution définitive et le reste 3 mois après.

Passez les écritures que comportent les opérations ci-dessus.

86. — Dressez le bilan d'un établissement industriel d'après les données suivantes :

Actions de capital	400 000
Obligations	150.000
Terrains et bâtiments	290.000
Matériel fixe	150.000
Amortissements immobiliers	5.000
Mobilier et outillage	20.800
Frais de 1er établissement	22.800
Produits fabriqués	25.000
Obligations à rembourser	5.000
Débiteurs divers	20.000
Créditeurs	8.700
Créances douteuses	6 000
Frais sur émission d'obligations	2.500
Réserve légale	25.000
Fonds en caisse	8.200
Approvisionnements	82.400

87. — *Bilan d'une Société anonyme*

ACTIF		PASSIF	
Immeubles	100.000, »	Capital	350 000, »
Matériel	85.000, »	Effets à payer	10.000, »
Matières premières	15.000, »	Créanciers	40 000, »
Produits fabriqués	30.000, »		
Espèces en caisse	2.800, »		
Portefeuille	12 200, »		
Débiteurs	20.000, »		
Déficit	135.000, »		
	400.000, »		40.000, »

Cette société se dissout ; résultats de la liquidation :

Vente des immeubles	60.000, »
» du Matériel	79.000, »
» des matières premières	12.000, »
» des produits fabriqués	26.000, »
Réalisation du portefeuille	12 000, »
Les débiteurs ont payé	20.000, »

Le payement des dettes n'a exigé que 48.000 fr.

Les frais de liquidation se sont élevés à 5.000 fr.

Passez écritures au Journal, y compris la répartition aux actionnaires du solde actif.

88. — Une société anonyme se forme au capital de 2.000.000 divisé en 4.000 actions de 500 fr.

M. Leblois fait apport à la société d'un établissement industriel dont la situation au jour de la constitution s'établit comme suit :

ACTIF		PASSIF	
Immeubles	240.000	Créditeurs	20.000
Matériel et outillage	90.000		
Magasin et approvisionnement	70.000		
Produits fabriqués	60 000		
Débiteurs	40.000		

En compensation de son apport, M. Leblois reçoit 960 actions de la société entièrement libérées. Le surplus du capital est souscrit par les autres comparants (indiquer quel doit en être le nombre conformément à la loi) et le versement minimum fixé par la loi est fait immédiatement en espèces par les souscripteurs.

Passez les articles d'ouverture au Journal.

89. — La balance des Comptes Généraux d'un Atelier de Construction, Sté Anonyme au Capital de fr. 2 000.000 divisé en 4.000 actions de 500 fr., donne les soldes suivants : Premier Etablissement fr. 1.096.720,92 ; Matériel de service fr. 745.202,26 ; Réserve légale fr. 396 580,64 ; Fonds de prévision fr. 102,786.90 ; Débiteurs divers et Banquier fr. 1 492.370.42 ; Prévision pour créances douteuses fr. 18 000,00 ; Espèces en caisse fr 2 860,70 ; Matériel en construction fr 683 173,00 ; Créditeurs divers fr. 1.238.780,70 ; Dividendes non réclamés fr. 460,00 ; Marchandises en magasin fr 176.280.94

Dressez le bilan et passez l'article de la répartition des bénéfices d'après les données ci-après :

Subvention à la Caisse de secours et pensions fr. 13.500,00 ; Subvention au fonds de prévision fr. 15.000,00 ; Amortissement du matériel de service fr 60.782.26 ; Tantième au Conseil d'administration 6 % ; Gratification au personnel 1 % ; Amortissement du Cte Premier établissement, le solde.

90. — Société Anonyme des Ateliers de construction « Robert et Cie ».

Bilan au 30 Juin

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations : construction et outillage	200.000	Capital	300.000
Magasins : Matières premières	20.000	Réserve	22.500
Magasins : Objets fabriqués ou en fabrication	25.000	Créditeurs divers	30 000
Magasins : Objets de consommation	2.000	Profits et Pertes	32.000
Actionnaires, versements restant à appeler	75.000		
Débiteurs divers	59.000		
Espèces en caisse	1.500		
Effets en portefeuille	2.000		
	354.500		384.500

Répartition du Bénéfice

	fr.	
Prélèvement pour la réserve légale 5 % des bénéfices	»	
Dividende de 8 % sur versements effectués, à distribuer aux actionnaires le 1er septembre	»	
Prélèvement de 15 % sur le bénéfice susdit au profit de l'Administration et de la Direction, payable à la même date	»	
Amortissement sur immobilisations	»	6.000

Le surplus sera reporté à nouveau.

1re Question. — Passez au journal les écritures que comporte la répartition du bénéfice accusé par le bilan ci-dessus.

2me Question. — Etablissez la situation financière de façon à connaître les ressources dont on dispose en vue d'entreprises importantes.

TENUE DES LIVRES D'UN ATELIER DE CONSTRUCTION

Série d'opérations

Inventaire au 1er Janvier 19 .. de la Ste Ame des Ateliers de construction « Le Progrès »

ACTIF

Valeurs immobilisées

Immeubles	99.210, »		
Mobilier	3.950, »		
Matériel	176.140, »		
Outillage	16.020, »		
Plans et modèles	15.077, »		310.397, »

Valeurs mobilières

Objets de consommation restant en magasin :			
Fers	10.145,50		
Fontes	8.830, »		
Aciers	2.200, »		
Cuivres et bronzes	3.396, »		
Bois	657,15		
Combustibles	884, »		
Huiles et Graisses	358, »		
Objets divers	4.154,35	30.625, »	
Pièces finies et en cours de fabrication :			
Cde nº 150. — Colmant	277, »		
» nº 203. — Vicinaux montois	1.650, »		
» nº 237. — Ouest de Mons	1.450, »		
» nº 295. — Carrières de Soignies	1.275, »		
» nº 324. — Marchal, à Chimay	3.940, »	8.592, »	39.217, »

Valeurs disponibles

Caisse		5.845, »	
Banque du Hainaut		26.540, »	
Obligations à la souche		20.000, »	
Débiteurs divers :			
Vicinaux montois, à Mons	10.352,60		
Charbonnages de l'Ouest de Mons, à Boussu	1.224,95		
Charbonnages de la Grande Machine à feu, à Dour	1.187,20		
Delaunois, à Lessines	17.115,85		
Marchal, à Chimay	1.285,90		
Carrières du Hainaut, à Soignies	2 800, »		
Sucrerie de Luttre	14.527,15		
Paternostre, à Louvain	2.452,35	50.946, »	103.331, »
	Total de l'actif.		452.945, »

PASSIF

Obligations envers elle-même

A. — Compte d'actions.	
200 actions de capital de 1.000 fr. chacune	200.000, »
B. — Compte d'obligations.	
300 obligations 5 % de 500 fr. chacune	150.000, »
C. — Solde à reporter	255 »
D. — Réserve	20.910, »
F. — Prévision	16.000, »

Obligations envers des tiers

Créditeurs divers :		
Forges de la Providence, à Marchiennes	3.197, »	
Laminoirs de Jemappes	4.159, »	
Laminoirs du Phénix, à Châtelineau	2.210,40	
A. Martin, à Frameries	307,60	
Intérêts dus aux obligations	3.250, »	13.224, »
	Total du passif.	402.389, »
Bénéfice réalisé pendant l'exercice écoulé		50.556, »
		452.945, »

Opérations du mois de Janvier 19..

1. Le Conseil d'administration décide la répartition du compte de Profits et Pertes comme ci-après :
Le solde à reporter joint à Profits et Pertes formera le total à répartir . . 52.811, »
Amortissements :
S/Immeubles 5 % 4,960,50
S/Mobilier, Matériel, Outillage 10 % . . . . . 19.611, »
S/Modèles 10 % 1.507,70
Un dividende de 8 % sera payé aux actions . . . 16.000, »
Tantième aux administrateurs et commissaires . . 6.900, »
Réserve légale 5 % 1.223,85
Le solde disponible formera un fonds de prévision spécial sous la rubrique « Solde à reporter » . . . 2.607,95 52 811, »

2. **5 janvier.** — Nous donnons ordre à la Banque du Hainaut d'effectuer pour notre compte à la Ville de Tournai, un dépôt de 2.000 fr. à titre de cautionnement préalable à n/soumission . . . . . 2.000, »
Frais d'envoi de cette somme 1,45

3. **7 dito.** — Camille Thon, entrepreneur à Dour, nous construit des magasins et remises. Valeur à fin février prochain . . . . . 4.127, »

4. **8 dito.** — Arthur Colin, à Dour, nous remet facture pour 6 chaises de bureau, valeur à fin courant . . . . . 54, »

5. **13 dito.** — Nous disposons s/Vicinaux montois en un effet n° 1, payable à fin courant, que nous remettons en payement aux Forges de la Providence, à Marchiennes . . . . . 3.257, »

6. **14 dito.** — Reçu des Charbonnages de l'Ouest de Mons, à Boussu, un chèque payable à la Banque du Hainaut, à Mons, et nous le remettons à notre banquier 1.224,95
Reçu de Paternostre, à Louvain, un effet n° 2 à vue s/Charleroi . . . 2.452,35

7. **15 dito.** — Marchal, à Chimay, débiteur de fr. 1.285,90 payables à fin et, nous remet, pour solde de compte, un effet n° 3, s/Diest, à fin février, montant à fr. 1291,00. (Intérêt pour retard de payement 5 fr. 10) . . 1.291, »

8. **19 dito.** — Delaunois, à Lessines, nous fournit en payement un effet n° 4, s/Louvain, au 25 courant . . . . . 4.056, »
Nous disposons sur sa caisse en un effet n° 5, payable à fin février . . 3.059,85

9. **21 dito.** — Remis à Demerbe et Cie, à Jemappes :
Effet n° 4 . . . . . 4.056, »
Timbre-poste . . . . . 3, »

10. **22 dito.** — Nous créons sur la Sucrerie de Luttre, 3 effets n°s 6, 7 et 8, payables au 15 mars, ensemble 14.527,15
Nous les remettons à la Banque du Hainaut en même temps que l'effet n° 3. 15 818,15

11. **25 dito.** — La Ville de Tournai rembourse à la Banque du Hainaut la somme de 2.000 fr. déposée par elle pour notre compte . . . . . 2.000, »

12. **28 dito.** — A. Demerbe et Cie, à Jemappes, nous remettent n/effet n° 4, s/Louvain, revenu impayé . . . . . 4.056, »
Bulletin des frais 4,80

13. **31 dito.** — Notre livre de caisse renseigne :
A. Recettes :
Vicinaux montois, n/quittance du 15 courant, pour solde . . . 7.095,60
Charbonnage Grande Machine à feu, à Dour, n/quittance du 15 courant pour solde 1.187,20
Carrières du Hainaut, à Soignies, encaissé son accréditif, pour solde 2.800, »
Delaunois, à Lessines, encaissé son accréditif, valeur en compte . . 10.000, »
Encaissé l'effet Paternostre, s/Charleroi 2.452,35
N/retrait de fonds à la Banque du Hainaut, le 25 courant . . . 20.000, »
Delaunois, à Lessines, encaissé son accréditif, pour effet impayé . . 4.060,80
Reçu de J. Colmant, à Quiévrain . . . . . 480, »
Vente au comptant, à V. Delattre, e/v., 300 kg. fer à 16 fr. . . . 96, »
38.171,95

B. Dépenses :
Déposé au bureau téléphonique une provision de . . . . 100, »
A. Martin, à Frameries, s/quittance du 15 courant . . . 307,60
Remis à Demerbe et Cie, à Jemappes . . . . . 100, »
Payé la 1re quinzaine de janvier 8.756,70
» 2e » » 8.680,85
» aux maçons et couvreur pour réparations à nos bâtiments . . 67, »
» traite à vue de V. Demerbe et Cie, à Jemappes . . . 4.060,80

Secours accordés aux ouvriers blessés		150, »
A. Colin, à Dour, s/quittance du 31 courant		54, »
A. Finet, à Boussu » »		236,15
A. Fétu-Defize, à Liége, » »		179,35
Urbain, à Jemappes, » »		560, »
E. Leclercq, à Mons, » »		337,50
Vve H. Libert, à Mons, » »		135, »
Willot-Moury, à Dour, » »		122,50
Payé de dividende aux actions de capital		16.000, »
» aux administrateurs et commissaires, pour tantième		3.900, »
Payé aux obligataires, le 2e coupon d'intérêt échu le 1er janvier		1.250, »
Prime d'assurance, 2 °/o des salaires de nos ouvriers		348,75
Abonnement au téléphone		300, »
Appointements du personnel employés		2.420, »
Frais de voyage et de réception		183,50
A. Thiry, e/v., s/fre acquittée; registres, plumes, crayons		173, »
Timbres, cartes postales, dépenses diverses		159,70
Transports payés à l'Etat :		
Commande n° 1		15, »
» » 4		40, »
» » 5		50, »
		48 987,40

14. **31 janvier.** — Nos acceptations suivantes :

Tte n° 1. — Laminoirs de Châtelineau, au 15 février, pour solde de l/facture du 10 courant	3.382,90
Tte n° 2. — Société de Couillet, pour solde de s/facture du 9 courant.	1.344,50
Tte n° 3. — Hauts Fourneaux d'Halanzy, à fin février, pour solde de l/facture du 17 courant	1.160, »

15. **Dito.** — La Banque du Hainaut, à Mons, nous adresse son bordereau pour les remises du 20 courant, arrêté à ce jour. (Calculer l'agio : escte 15 °/o ; perte de place 1/8 °/° ; commission 1/4 °/o) 173,07

16. **Dito.** — Notre facturier d'entrée renseigne les factures suivantes pour fournitures faites pendant le mois courant :

A. Finet, à Boussu. — Fre n° 1, du 5 ct : 200 kg. huile à 43 fr.	86, »	
40 kg. suif à 1 fr. 70 (escte 2 °/o : fr. 3,10)	68, »	154, »
A. Finet, à Boussu. — Fre n° 2 du 5 ct : 400 kg. déchets de coton à 1 fr. 55 (escte 2 °/o : fr. 5,90)	220, »	
12 graisseurs à fr. 6,25	75, »	295, »
Willot-Moury, à Dour. — Fre n° 3 du 5 ct, payable à fin février :		
100 kg. huile de lina à 1,20	120, »	
50 » siccatif à fr. 2,50	125, »	245, »
E. Leclercq, à Mons. — Fre n° 4 du 6 ct : 250 kg. vieux cuivre à fr. 3,25		837,50
Fetu-Defize, à Liége. — Fre n° 5 du 7 ct : 2 [illegible] payables à fin janvier sous escompte de 2 °/o (esce obtenu : fr. 7,70)		383, »
Veuve H. Libert, à Mons. — Fre n° 6 du 7 ct : 100 kg. étain à fr. 8,35, payables à fin janvier		835, »
Société de Couillet. — Fre n° 7 du 9 ct : 4.900 kg. poutrelles à 28 fr. °/o (escte 2 °/o : fr. 27.45)		1.372, »
Laminoirs « Le Phénix », à Châtelineau. — Fre n° 8 du 8 ct : 12 720 kg. tôles à fr. 27 °/o (escte 1 1/2 °/o : fr. 51 50).		3.434,40
A. Demerbe et Cie, à Jemappes. — Fre n° 9 du 10 ct : 13 482 kg. fers divers à fr. 27,50		3.707,60
Boulonneries de Morlanwelz. — Fre n° 10 du 12 ct : 450 kg. boulons à 60 fr., payables à fin février		270, »
A. Martin, à Frameries. — Fre n° 11 du 13 ct : 2 m³ bois de sapin à fr. 135,00 payables à fin mars (réduction consentie : fr. 40,00).		270, »
Hauts fourneaux d'Halanzy. — Fre n° 12 du 17 ct : 10 000 kg. fonte, à 116 fr. °/oo		1.160, »
Fre n° 14, du 20 ct : 10.000 kg. fonte à 118 fr. °/oo kg., payables à fin février		1.180, »
A. Urbain, à Jemappes. — Fre n° 13 du 19 ct : 10.000 kg. mitrailles de fonte à 11,20 °/o kg., payables à fin janvier		1.120, »
Charbonnages de l'Ouest de Mons, à Boussu. — Fre n° 15 du 20 ct : 10.000 kg. gros coke, à 54 fr.		540, »
Charbonnage Grande Machine à feu, à Dour. — Fre n° 16 du 22 ct, payable à fin février : 20.000 kg. fines à fr 26.00	520, »	
2 m³ bois de chauffage	18, »	
2 500 kg. grenailles à 40 fr.	100. »	638, »
Nias frères, à Bruxelles. — Fre n° 17 du 27 ct, payable à fin février :		
12 rouleaux calque à 8 fr. 16	192, »	
90 kg. papier à 2,20	198, »	390, »

17. **31 janvier.** — D'après notre livre de magasin, il a été livré à la fabrication, pendant le mois courant :

A. — Fers	3.255,40
B. — Fontes	15.290,20
C. — Aciers	1 022,90
D. — Tôles	107,40
E. — Cuivres	2.529,02
F. — Bois	98, »
G. — Combustible	782, »
H. — Huiles et Graisses	170, »
I. — Objets divers	3.380,80

18. — Répartition des fournitures de magasin et de la main-d'œuvre :

C^de n° 1. — Colmant. — 2 poulies à 4 gorges chacune :

Fonte.	Main d'œuvre.
837,50	132,30

C^de n° 2. — Vicinaux montois. — Machine à vapeur de 30 chevaux :

Fonte.	Fer forgé.	Acier.	Bronze.
2.886,80	349,60	244,40	784,26

Cuivre.	Boulons.	Accessoires.	Main-d'œuvre.
28,00	25,80	630,00	4.945,40

C^de n° 3. — Ouest de Mons. — Diverses pièces en fonte brute :

Fonte.	Main-d'œuvre.
2 090,50	1.697,20

C^de n° 4. — Carrières de Soignies. — Grue de 5000 kg. de force :

Fonte.	Fer forgé.	Fer profilé.	Boulons, etc.	Acier.
3.684,00	631,80	185,00	173,40	38,80

Bronze.	Chaîne.	Main-d'œuvre.
104,20	146,00	2.284,00

C^de n° 5. — Marchal. — Un treuil :

Fonte.	Fer forgé.	Bronze.	Acier.	Boulons, etc.	Main-d'œuvre.
3.244,00	1 308,00	436,00	186,80	57,50	5.486,00

C^de n° 6. — Grande Machine à Feu. — Une pompe à vapeur :

Fonte.	Bronze.	Acier.	Boulons.	Main-d'œuvre.
197,40	506,36	56,30	9,00	645,40

C^de n° 7. — Premier établissement. — Machine-outil :

Fer.	Fonte.	Acier.	Cuivres et bronzes.	Objets divers.	Main-d'œuvre
240,00	844,80	178,00	102,00	510,00	1.025,40

C^de n° 8. — Hauts fourneaux d'Halanzy :

Fer.	Fonte.	Acier.	Cuivres et bronzes.
237,00	480,40	190,60	424,00

Objets divers.	Main-d'œuvre.
422,60	1.034,40

C^de n° 9. — Société de Couillet :

Fer.	Fonte.	Acier.	Tôles.	Cuivres et bronzes.
304,00	1.024,80	128,00	107,40	144,20

Objets divers.	Main-d'œuvre.
168,50	1.209,00

Réparation à la machine motrice : Objets divers, fr. 100,00 ; Main-d'œuvre, fr. 66,00.

Modèles nouveaux : Bois, fr. 98,00 ; Main-d'œuvre, fr. 350,00.

Fournitures aux ateliers : Objets divers, fr. 1.040,00 ; Combustibles, fr. 782,00. Huiles et Graisses, fr. 170,00.

Fournitures faites au bureau de dessin : 2 rouleaux calque à fr. 16,00 et 30 kg. papier à fr. 2,20.

19. **Dito.** — Relevé des fournitures faites pendant ce mois :

Société des Vicinaux montois — N/f^re n° 1, machine à vapeur de 30 chevaux, valeur à fin mars	20.186,20
Charbonnages Ouest de Mons, à Boussu. — N/f^re n° 2, diverses pièces en fonte brute pesant 16.092 kg. $\frac{1}{2}$ à 20 fr., valeur à fin février (escompte accordé 86,90)	11.420,40
Carrières du Hainaut, à Soignies. — N/f^re n° 3, 1 grue de 5000 kg. de force, valeur au 15 avril	13.714, »
Marchal, à Chimay. — N/f^re n° 4, un treuil, payable $\frac{1}{2}$ au 15 février, le solde à fin mai	26.726,80
Charbonnage Grande Machine à feu. — N/f^re n° 5, 1 pompe à vapeur, payable à fin février (escompte accordé 45,18)	2.258,96
Construction d'une nouvelle machine-outil pour nos ateliers.	3.412,90
Colmant, à Quiévrain, n/f^re n° 6, deux poulies, valeur fin février	2.077,50

20. **31 janvier.** — Modèles neufs confectionnés pendant ce mois par Hanart, modeleur à Paturages, s/facture . . . . . 193, »

21. — Porté en compte :

1°) le $\frac{1}{12}$ de l'intérêt dû aux obligations pour l'année courante . . 624,99

2°) le $\frac{1}{12}$ des contributions de l'exercice courant . . . . 80, »

3°) le $\frac{1}{12}$ des primes d'assurance contre l'incendie 53,33

4°) le $\frac{1}{12}$ des tantièmes dus aux administrateurs. . . . . 575, »

22. — N/cotisation du mois courant à raison de 2 % des salaires pour l'assurance des ouvriers.

23. — Usure imputable à la fabrication :

$\frac{1}{2}$ % s/matériel 880,70

2 % s/outils 320,40

24. — Solde du compte Caisse de Secours.

25. — Solde des frais généraux imputables à Ateliers généraux . .

26. — » » » » profits et pertes . . . . .

27. — Solde du compte des Ateliers généraux : solde débiteur à attribuer aux travaux en cours d'après les salaires du mois. (1).

28. — Solde du compte travaux en cours (bénéfice réalisé)

29. — Article de clôture.

---

(1) Le tantième pour cent s'obtient en divisant le solde du c^te Ateliers par le montant des salaires du mois diminué des salaires attribués pour la confection des modèles neufs et pour la réparation à la machine motrice

Quatrième

COMPTABILITÉ DE CRISTA

NOMS DES COMPTES	ILS SONT DÉBITÉS :
I. — CRISTALLERIE ET DÉPENDANCES. Lors de la création de la société, le compte Frais de 1er Etablissement renseigne au débit toutes les dépenses de constitution, devis, plans, etc. On amortit ce compte chaque année par le debit de Profits et Pertes.	1° De la valeur des terrains et bâtiments. 2° » installations diverses. 3° » améliorations, agrandissements. N.B — Les frais de transport et autres sont compris dans ces valeurs.
II. — FABRICATION DE GOBELETERIES.	1° Des fournitures des approvisionnements, caisses, creusets, utilisés. 2° Des salaires. 3° Des frais de transport.
III. — FABRICATION DE CAISSES.	1° Des achats de bois et clous, des transports. 2° Des salaires.
IV. — FABRICATION DE CREUSETS.	1° Des achats de terre réfractaire et frais de transport. 2° Des salaires.
V. — CONSTRUCTION DE FOURS	De la valeur des fours (construction, agrandissements, améliorations — achat).
VI. — OUTILS ET USTENSILES	Du prix d'achat : moules, cannes, bacs à composition, câbles en acier, machines à couper, etc...
VII. — MOBILIER	Du prix d'achat du mobilier des bureaux.
VIII. — FRAIS GÉNÉRAUX.	1° Des charges financières : intérêts dus aux obligations, aux prêteurs. 2° Des appointements des employés. 3° Des frais de vente : voyages, escomptes, remises, etc. 4° Des frais de bureau. 5° Des contributions et assurances. 6° Des frais divers.
IX. — APPROVISIONNEMENTS. On pourrait faire entrer dans ce compte, les comptes Charbons et Cokes ; mais, vu l'importance des dépenses, cela est peu recommandable.	Des achats des matières premières plus les frais de transport : Terre, paille, laine, groisil, rubis, planches à carrer et à mouler, lames à hêtre, noir végétal, huiles diverses, papier, roues en fer, en pierre, en liège, soude, calcaire, sable, nitrate, potasse, oxyde, arsenic, antimoine, manganèse, borax, minium, feldspath, spath fluor, bi-chromate de potasse, chlorate de potasse, sulfate de cuivre, phosphate de chaux, sulfure d'antimoine, potée d'étain, chlorure de potasse, etc., etc.
X. — CHARBONS ET COKES.	Des charbons, briquettes et cokes achetés plus les frais de transport.
XI. — SALAIRES A PAYER.	Du payement des salaires payés lors de l'arrêté des comptes par le crédit de Caisse.
XII. — CAPITAL.	Voir tableau précédent.
XIII. — AMORTISSEMENTS.	Id. et note (2).
XIV. — COMPTES PARTICULIERS.	Id.
XV. — CAISSE.	Id.
XVI. — PORTEFEUILLE.	Id.
XVII. — PROFITS ET PERTES.	Id.

artie

ERIE ET GOBELETERIE

ILS SONT CRÉDITÉS :	ILS SONT SOLDÉS :
De la perte, des réalisations.	Par le débit de Balance de sortie.
1° Des marchandises sorties. 2° Des retenues aux ouvriers	Par le débit de Balance de sortie pour la valeur réelle.
1° Des caisses fournies à la Cristallerie 2° » » Gobeleterie.	Par le débit de Balance de sortie pour ce qui reste des caisses non livrées.
1° Des creusets fournis à la Cristallerie par le débit le ce dernier compte. 2° Des creusets fournis à la Gobeleterie par le débit le ce dernier compte.	Par le débit de Balance de sortie pour ce qui n'est pas livré et les matières premières.
1° Des amortissements. 2° Des fours hors d'usage	Par le débit de Balance de sortie pour leur valeur.
Des amortissements, ventes et pertes.	Par le débit de Balance de sortie pour leur valeur réelle.
De la vente, perte et amortissement	Id.
1° Des rentrées. 2° Des intérêts dus par les emprunteurs. 3° Des dividendes ou intérêts dus aux titres en portefeuille. 4° Du solde chaque mois par le débit de Fabrication le Cristallerie et Fabrication de Gobeleteries.	Comme il est indiqué au crédit (4°).
Des produits ci-contre employés par le débit des comptes I, II, III, IV, V, suivant le cas	Par le débit de Balance de sortie pour la valeur réelle des matières restant en magasin, par Profits et Pertes pour la différence.
Des charbons, briquettes et cokes utilisés par le débit les comptes I, II et VIII.	Id.
Du montant des salaires dus lors de l'arrêté des comptes.	Par le crédit de Balance de sortie pour le montant des salaires à payer.
Voir tableau précédent	Voir tableau précédent.
Id	Id.
Id.	Id.
Id.	Id.
Id.	Id.
Id.	Id.

NOMS DES COMPTES		ILS SONT DÉBITÉS :
I. — PREMIER ÉTABLISSEMENT.		Du montant des acquisitions et des frais : *a*) Terrains et bâtiments. *b*) Mobilier *c*) Matériel (machines et outils)
ÉLÉMENTS DU PRIX DE REVIENT	II. — FABRICATION.	Des dépenses de : *a*) Main-d'œuvre (salaires des ouvriers cordonniers). *b*) Fournitures des approvisionnements *c*) Frais divers.
	III. — FRAIS GÉNÉRAUX (On peut créer un compte spécial p^r Transport si les dépenses sont assez importantes.)	Des dépenses de : *a*) Charges financières (c.-à-d. intérêt dû aux obligation ou aux prêteurs). *b*) Appointements des employés et salaires des ouvrier non cordonniers. *c*) Frais de transport. *d*) Frais de vente (voyageurs, escomptes accordés). *e*) Fournitures de bureau et menus frais *f*) Contributions et assurances. *g*) Location. *h*) Frais divers
IV. — CHAUSSURES.		1° De la valeur des chaussures : *a*) Reprises à l'inventaire. *b*) Achetées. *c*) Fabriquées dans l'établissement par le crédit de comptes Fabrication et Frais Généraux. *d*) Rentrées (refusées par les clients). 2° Du bénéfice par le crédit de Profits et Pertes
V. — APPROVISIONNEMENTS.		Des achats plus frais de transport des : *a*) Cuirs. *b*) Vieux cuirs. *c*) Cartons. *d*) Clous. *e*) Fil et aiguilles. *f*) Ornements. *g*) Elastique. *h*) Objets divers.
VI. — COMPTES PARTICULIERS. (On peut remplacer ce compte par deux autres : 1° Débiteurs ; 2° Créditeurs. On peut faire rentrer dans ce compte : Banque, Salaires à payer, Créances douteuses, Fournitures aux ouvriers, etc)		1° Des valeurs reçues par les correspondants. 2° Des marchandises refusées par la cordonnerie si le mon tant total a été porté en compte. 3° Des rabais, bonifications obtenues des fournisseurs apr passation des articles mentionnant leur facture.
VII. — CAPITAL.		Des diminutions de capital.
VIII. — AMORTISSEMENT. (Le compte Réserve se tient de même.)		Des sommes affectées à l'amortissement du compte Premi Etablissement (1).
IX. — CAISSE.		Des entrées d'espèces.
X. — PORTEFEUILLE.		1° Des effets à recevoir que nous créons. 2° » » » recevons de nos corresp
XI. — EFFETS A PAYER.		Des effets à payer qui rentrent acquittés ou annulés.
XII. — PROFITS ET PERTES.		1° Des pertes sur la vente des chaussures par le crédit d compte Chaussures 2° Des créances irrécouvrables (Voir c^te VI, Crédit). 3° Des déficits en magasin (chaussures et approvisionnem 4° D'un tantième chaque mois p^r le crédit de cr^ces douteus 5° Des bénéfices imputés aux comptes Réserve, Amortisse ment, Div^des aux associés, Tantième aux administrateurs, etc
XIII. — DÉPENSES DE MÉNAGE (Ce compte n'existe pas lorsqu'il s'agit d'une société.)		Des dépenses.

(1) Cette façon de procéder, encore employée, est peu recommandable. Voir notre comptabilité des sociétés.

E CORDONNERIE

ILS SONT CRÉDITÉS :	ILS SONT SOLDÉS :
Des réalisations, réductions de : *a*) Terrains et bâtiments. *b*) Mobilier. *c*) Matériel (machines et outils).	1° Par le débit de Profits et Pertes pour la moins-value ; par le crédit du même compte pour la plus-value 2° Par le débit de la Balance de sortie pour la valeur réelle.
Des rentrées. Du solde — chaque semaine, quinzaine ou mois — par le débit du compte Chaussures Après avoir passé l'article : Chaussures à Fabrication, e solde du compte Fabrication indique donc : 1° Les matières premières livrées des approvisionnements mais non utilisées. 2° Les chaussures inachevées. 3° Les chaussures non entrées en magasin	Comme il est indiqué ci-contre (crédit) et par le débit de Balance de sortie pour matières premières livrées, mais non utilisées ou non rentrées en magasin sous forme de chaussures.
Des rentrées (amendes, etc). Du solde — chaque semaine, quinzaine ou mois — par le débit du compte Chaussures.	Comme il est indiqué au crédit. Si certaines dépenses étaient assez importantes, on pourrait imputer un douzième par mois au compte Chaussures et créer un compte particulier (Abonnement, par exemple) débité de la dépense totale lors du payement et crédité de ce douzième.
1° Des pertes de chaussures (avariées, incendiées, volées, etc). 2° Des ventes, par le débit des clients. 3° Des pertes par le débit de Profits et Pertes, lors de la clôture.	Par le débit de Balance de sortie pour les existences en magasin et par Profits et Pertes comme il est indiqué au 2° et au 3° du crédit.
De la valeur des objets cités au débit lorsqu'ils sont : 1° Utilisés pour la fabrication par le débit de Fabrication 2° Vendus aux ouvriers (clous, etc) par le débit d'un compte particulier : **Fournitures aux ouvriers** (Ce compte est crédité en même temps que Caisse, lors du payement des salaires, par le débit du compte Fabrication.) 3° Perdus, volés ou détériorés.	Par le débit de Balance de Sortie pour les existences en magasin. Par le débit de Profits et Pertes pour les moins-values. Par le crédit de Profits et Pertes pour les plus-values.
1° Des valeurs fournies par les correspondants 2° Des rabais consentis sur les ventes aux clients lorsque la valeur totale a été portée en compte. 3° Des valeurs irrécouvrables par le débit de Profits et Pertes. 4° Des valeurs douteuses ou litigieuses par le débit du compte Créances douteuses.	Par le débit de Balance de sortie pour ceux qui ont un solde débiteur. Par le crédit du même compte pour ceux qui ont un solde créditeur.
1° Du capital existant lors de l'entrée dans les affaires ou du capital repris à l'inventaire. 2° Des augmentations de capital.	Par le crédit de Balance de sortie.
Des sommes affectées à la création ou à l'augmentation de ce fonds par le débit de Profits et Pertes	Par le crédit de Balance de sortie.
Des sorties d'espèces.	Par le débit de Balance de sortie.
1° Des effets que nous négocions à la Banque. 2° De ceux que nous endossons à nos créanciers	Par le débit de Balance de sortie pour le solde débiteur (effets en portefeuille).
1° De nos acceptations. 2° Des billets que nous souscrivons.	Par le crédit de Balance de sortie pour le solde créditeur (effets en circulation).
1° Des bénéfices réalisés sur la vente des chaussures par le débit du compte Chaussures. 2° Des bonis sur Magasin (Chaussures et Approvisionnements).	Par le débit de Capital en cas de perte et par le crédit de Capital en cas de bénéfice. S'il s'agit d'une société, Profits et Pertes se solde par le debit de Balance de sortie en cas de perte et par le crédit du même compte en cas de bénéfice.
Des rentrées.	Par Frais Généraux à la fin du mois.

NOMS DES COMPTES	ILS SONT DÉBITÉS :
I IMMEUBLES. REMARQUE : Ce compte n'existe pas pour le locataire.	1° De la valeur des bâtiments reprise à l'inventaire, du prix d'achat ou de construction ; 2° Des améliorations
II TERRAINS ET AMÉLIORATIONS.	1° De la valeur reprise à l'inventaire ou du prix coûtant. 2° Des frais d'amélioration : assèchement, drainage, défoncement, etc. REMARQUE : Le *locataire* remplace ce compte par : **Amélioration des terrains**, compte débité des dépenses d'améliorations crédité par tantième chaque année suivant le nombre d'années qui lui reste à jouir de l'exploitation.
III MATÉRIEL.	De la valeur reprise à l'inventaire ou de la valeur d'achat.
IV MOBILIER.	Id
V ECURIES ET ÉTABLES. *(Porcherie et Basse-cour comprises)* N.-B. — On peut remplacer ce compte par : 1° Cte Ecuries (Chevaux), 2° » Etables (Vaches), 3° » Porcheries (Porcs), 4° » Basse-cour (Poules, pigeons, etc.). Ces comptes se tiennent comme ci-contre.	1° Des reprises à l'inventaire. 2° Des dépenses en nourriture, entretien, frais de vétérinaire, pharmacien, etc , calculées par semaine ou par mois. 3° Des frais d'assurance du bétail si on ne les porte pas à Frais Généraux.
VI RÉCOLTES (1). N. B — Ce compte peut être remplacé par plusieurs : **Froment, Epeautre, Avoine, Orge, Betteraves**, etc., etc. tenus comme ci-après. — On peut également créer les comptes. 1° **Céréales**, 2° **Plantes fourragères**, 3° **Plantes industrielles**, 4° **Plantes diverses**.	1° Des travaux préparatoires : labourage, hersage, etc. 2° Des frais d'ensemencement (travail et semence) 3° Des engrais (fumier et engrais chimiques) par le crédit de Magasins 4° Du travail des chevaux, etc., par le crédit d'Ecuries et Etables. 5° Du montant du loyer si on ne le porte pas à Frais Généraux 6° Des frais de battage et de transport.
VII MAGASINS. N B — On peut remplacer ce compte par les comptes : 1° **Denrées**, 2° **Engrais** et 3° **Approvisionnements** ou laisser ces trois catégories comme subdivisions au Journal et au Grand-Livre.	1° De la valeur des récoltes au prix du jour. 2° » » engrais naturels (fumier et purin). 3° » » » chimiques 4° » » approvisionnements divers : charbons pétrole, etc.
VIII FRAIS GÉNÉRAUX.	Des dépenses de : 1° Loyer (pour le locataire), Voir compte Récoltes 2° Assurances et contributions — Voir compte V. 3° Salaires des ouvriers, domestiques et servantes 4° Frais de correspondance et divers. 5° Intérêts des sommes empruntées, charges hypothécaires
IX DÉPENSES DE MÉNAGE N. B. — On pourrait supprimer ce compte et porter les dépenses à Frais Généraux.	Des dépenses pour la nourriture et l'entretien de la famille et la nourriture des domestiques, servantes, ouvriers.
X COMPTES PARTICULIERS.	De ce qu'ils reçoivent (Voir les tableaux précédents)
XI CAISSE.	Des entrées d'espèces
XII CAPITAL.	Des diminutions de capital.
XIII PROFITS ET PERTES.	1° Des moins-values sur terrains, Immeubles, Matériel Mobilier et Magasins. 2° Du solde de Frais Généraux et de Dépenses de Ménage 3° De la perte sur Ecuries et Etables, sur Récoltes et sur Magasins. 4° Des créances irrécouvrables.

(1) Si le cultivateur désire connaître le résultat en bénéfice ou en perte sur chacune de ses parcelles de terre, il peut remplacer le compte Récoltes par les comptes **Parcelle A...**, **Parcelle B ...** etc. Chacun de ces comptes est débité, crédité et soldé comme le compte **Récoltes**. — Le système préconisé dans le tableau ci-dessus a pour but de donner le bénéfice global sur les récoltes en combinant les deux résultats partiels sur Magasins et Récoltes ainsi que le résultat partiel sur Ecuries et Etables. — La subdivision du compte Récoltes en compte **Froment, Seigle**, etc., donnerait le résultat global sur chacune de ces denrées, quels que fussent le nombre et l'importance des parcelles cultivées pour chacune d'elles. — Nous n'avons pas employé le compte Exploitation pour éviter une complication.

PLOITATION D'UNE FERME

ILS SONT CRÉDITÉS :	ILS SONT SOLDÉS :
)es réalisations, réductions et amortissements (1).	Par le débit de Balance de sortie pour la valeur réelle ; par le débit de Profits et Pertes, pour la moins value, ou par le crédit du même compte pour la plus-value.
)es réalisations et amortissements (1 .	Id
)es ventes, pertes et amortissements (1 .	Id
Id.	Id.
' Des ventes de chevaux, poulains, vaches, veaux, s, poules, etc., dépouille d'animaux morts ; ' De la valeur des animaux morts par le débit de s Généraux : ' Des ventes accessoires : lait, beurre, crème, fro- , œufs, etc. : Du fumier fourni aux Magasins, ainsi que du purin : ' De la valeur du travail fourni par les chevaux. par le débit du compte **Ré oltes** (Froment, etc.).	Id
)e la valeur au prix du jour, des récoltes par le : de Magasins.	Par le débit de Profits et Pertes, s'il y a un solde débiteur, et par le crédit du même compte s'il y a un solde créditeur.
Des sorties, ventes ou consommations : › Des récoltes. › Des engrais. › Desapprovisionnements.	Par le débit de Balance de sortie pour ce qui reste en magasin.
Des rentrées : scomptes obtenus.)us-locations. etc.	Par le débit de Profits et Pertes. N B — On pourrait aussi solder par Ecuries et Etables, et par Récoltes, d'après une proportion à fixer.
es rentrées.	Par le débit de Profits et Pertes.
ce qu'ils fournissent (Voir les tableaux précedents).	Par le débit de Balance de sortie pour ceux qui présentent un solde débiteur et par le crédit du même compte pour ceux qui ont un solde créditeur.
es sorties d'espèces.	Par le débit de Balance de Sortie.
u capital lors de l'entreprise. es augmentations de capital.	Par le crédit de Balance de Sortie.
Des plus-values sur Terrains, Immeubles, Maté Mobilier, Magasins. Des bénéfices sur Ecuries et Etables, sur Récoltes r Magasins.	Par le débit de Capital, s'il y a perte et par le crédit s'il y a bénéfice.

1) Pour les amortissements, il est préférable de passer l'article : **Profits et Pertes à Amortissements.** Voir notre Compta- des Sociétés.

COMPTABILITÉ DE FILATU

NOMS DES COMPTES	ILS SONT DÉBITÉS :
I — USINE, COMPTE IMMOBILIER ET MACHINES.	De la valeur des terrains et des frais de construction ; » » estimative, lors de l'inventaire ; » l'acquisition de machines neuves.
II. — MOBILIER.	Du prix d'achat ; De la valeur estimative.
III. — MATIÈRES PREMIÈRES.	Du prix d'achat ; De la valeur estimative, lors de l'inventaire ; De celles achetées et des frais ; De la main-d'œuvre pour : *a*) Lavage et séchage de la laine en suint ; *b*) Triage et cardage » » » *c*) Filature ; *d*) Teinture, lorsque le fil est teint avant d'être tiss
IV. — APPROVISIONNEMENTS. Certaines usines portent directement la valeur des approvisionnements au compte « Frais Généraux » ; mais cette manière de faire entraîne une ristourne lors de l'inventaire.	1° De ceux repris à l'inventaire ; 2° Du prix d'achat et des frais des objets suivants : *a*) Pièces de rechange ; *b*) Fers ; *c*) Bois ; *d*) Tubes ; *e*) Caisses ; *f*) Toiles d'emballage ; *g*) Papiers et ficelles ; *h*) Fécule ; *i*) Huiles, graisses et savons ; *j*) Torchons et déchets de coton, etc., etc. ; *k*) Charbon.
V. — USINE, COMPTE FABRICATION. (Certains établissements ouvrent aussi un compte à Filature. Ce compte fonctionne absolument comme celui du Tissage) (1) Il est à peu près impossible de calculer avec une précision absolue les dépenses pour former le coût du tissu. Il en résulte de petites différences qui sont passées en fin d'exercice à Pertes et Profits. (2) Le prix de chaque pièce s'obtient d'après un livre spécial où chaque métier a son compte.	1° Des matières premières ; 2° » objets d'approvisionnements ; 3° De la main-d'œuvre ; 4° Des frais généraux (loyer, réparations, transports, pôts, intérêts des capitaux engagés, honoraires du direct appointements des employés, salaires des hommes pay la journée, éclairage, abonnement d'eau, etc.), amorti ments ; 5° Des différences (1).
VI. — FRAIS GÉNÉRAUX.	1° Des dépenses diverses ; 2° Appointements du directeur ; 3° Appointements des employés ; 4° Loyer ; 5° Réparations ; 6° Transports ; 7° Impôts ; 8° Intérêts des capitaux employés ; 9° Eclairage ; 10° Abonnements d'eau ; 11° Dépréciations du mobilier et du matériel ; 12° Salaires des hommes payés à la journée ; 13° Frais de voyage, etc
VII. — MAGASIN.	1° Des tissus repris à l'inventaire ; 2° » » fabriqués ; 3° » bénéfices.
VIII. — Ctes PART. — IX. CAPITAL. — X. AMORTISSEMENTS. — XI. FONDS DE RÉSERVE. — XII. CAISSE. — XIII. PORTEFEUILLE. — XIV. EFFETS A PAYER.	Voir tableaux précédents.
XV. — PERTES ET PROFITS.	1° Escomptes ; 2° Différences sur matières premières ; 3° » » approvisionnements ; Bénéfice net.

FABRIQUE DE TISSUS

ILS SONT CRÉDITÉS :	ILS SONT SOLDÉS :
par Frais Généraux, pour l'amortissement	par Balance de Sortie.
par Frais Généraux, pour la dépréciation.	Id.
1° De celles remises au Tissage ; 2° » vendues ; 3° Des petites différences, lors de l'inventaire, par Pertes et Profits.	Id.
1° De ceux qui sont utilisés ; 2° Des coulages par Pertes et Profits, lors de l'inventaire.	Id.
1° par Magasins, pour la valeur des tissus lui remis ; 2° par Matières Premières, pour la valeur des déchets.	Comme il est indiqué au crédit.
par Fabrication.	
1° par Débiteurs divers, pour les ventes à terme ; 2° » Caisse pour ventes au comptant ; 3° » Pertes et Profits, en cas de perte	par Balance de Sortie.
1° Escomptes ; 2° Agios ; 3° Différences sur fabrication ; 4° Bénéfice sur ventes	Voir tableaux précédents.

Etude sommaire de quelques Comptabilités spéciales

ET

EXERCICES

95. — USINE ÉLECTRIQUE. — (Eclairage public et privé, force motrice). — On ouvre les comptes suivants :

1° **Premier Etablissement** (Terrains et bâtiments ; installations éclairage public ; installations éclairage privé et force motrice ; matériel ; mobilier) ;

2° **Fabrication** qui est débité de frais directs de production d'électricité (salaires, combustibles, etc.). C'est le premier élément du prix de revient ;

3° **Entretien des installations** (2e élément du prix de revient) ;

4° **Surveillance des installations** (3e élément du prix de revient) ;

5° **Frais généraux** (4e élément du prix de revient) ;

6° **Exploitation** qui solde les éléments du prix de revient et est crédité de la consommation, de la vente et de la déperdition d'électricité ;

7° **Eclairage public commune A**
Id. id. id. **B**
8° **Illuminations.**
9° **Eclairage privé.**
10° **Force motrice.**

Ces comptes sont débités des quantités d'électricité consommées par le crédit d'exploitation ;
Ils sont crédités des recettes en espèces par le débit de Caisse ;
Chaque abonné des deux derniers comptes a son compte ouvert dans un Grand-Livre spécial.

11° **Magasins :** lampes, crayons, désincrustants, compteurs, etc., etc.
12° **Comptes particuliers.**
13° **Caisse**, etc

96. — FABRIQUE DE PRODUITS RÉFRACTAIRES. — On a ouvert les comptes :

1° **Premier Etablissement** (bâtiments, machines et appareils) ;
2° **Mobilier ;**
3° **Moules** servant à la fabrication) ;
4° **Matières premières** (terres, sables, silex, etc.) ;
5° **Approvisionnements** (charbons, fers et métaux, bois, huiles et graisses, divers) ;
6° **Fabrication ;**
7° **Magasin** (produits fabriqués) ;
8° **Frais généraux,**
etc., etc., (comptes ordinaires).

97. — Quels articles passerez-vous dans les opérations suivantes d'une fabrique de produits réfractaires :

1° Achat de moules à Druart, fr. 200, valeur à un mois ;
2° Vente d'une vieille machine hors d'usage à Urbain, qui paye comptant, fr. 700 ;
3° Payement des salaires d'une semaine, fr. 275.
4° Achat à Dorzée : *a*) de terres pour fr. 125 ; *b*) de sables, fr. 85 ; *c*) de charbon, fr. 80 ; *d*) d'un tonneau d'huile, fr. 25 : valeur à trois mois ;
5° Reprise des produits fabriqués au prix de revient (formule générale) ;
6° Bénéfices nets de l'exercice : fr. 75 000 ;
7° Imputation d'un cinquième à Réserve et partage du reste entre les actionnaires sous forme de dividende ?

98. — CORDERIE. — On a ouvert les comptes suivants, dans une corderie :

1° **Premier Etablissement** (bâtiments, terrains, matériel et mobilier) ;
2° **Fabrication ;**
3° **Frais Généraux ;**
4° **Transports ;**
5° **Frais de garantie** (Débité des frais qu'entraîne la garantie des câbles en service et les moindres durées, des frais de réparations, des gratifications accordées aux mécaniciens, des amortissements du matériel servant aux réparations ; Soldé de ces frais par Profits et Pertes) ;
6° **Produits fabriqués ;**
7° **Approvisionnements** : *matières premières* : Aloès de Manille, chanvre des Flandres, chanvre de Russie, chanvre d'Italie, etc., fils métalliques ; *matières secondaires* : huile de coco, graisse pour câbles métalliques, suif, goudron végétal, fil de jute, charbons ; *matières servant à l'entretien* : toile, huile à lubréfier, etc. ; *matières devant servir aux réparations* : bois et métaux ; reprise de *vieux câbles* à des tiers ;
8° **Ateliers généraux** (pour les réparations et les appropriations effectuées par des ouvriers spéciaux ou des ateliers étrangers) ;
En outre les comptes ordinaires : **Caisse**, etc.

Dressez le tableau de comptabilité en indiquant de quoi les comptes sont *débités* et *crédités*, en outre, comment on *solde* enfin les remarques que vous jugerez nécessaires.

99. — Donnez, d'après votre projet, les formules générales que le comptable devra employer dans les opérations suivantes :

1° Achat d'un cheval et d'un camion au comptant : 2.500 fr.
2° Transport de chanvre, d'aloës, de fils métalliques, 200 fr. payés à la gare.
3° Transport de câbles à un charbonnage, rendu franco : 25 fr.
4° Réparations aux appareils et machines : 35 fr. en salaires et 15 fr. en fer et bois.
5° Payement au maréchal-ferrant : 35 fr.
6° Payement au vétérinaire : 40 fr.

7° Vente de fumier au comptant : 15 fr.
8° Frais de réparation à un câble garanti : 40 fr.
9° Payement d'un mois d'appointements au comptable : 200 fr.
10° Fourniture des approvisionnements à la fabrication :
a) chanvre, 150 fr.
b) aloës, 280 fr
c) fils métalliques, 76 fr.
d) charbons, 26 fr.
e) huiles, 7 fr.
11° Salaires payés aux ouvriers cordiers : 375 fr.
12° Livraison d'un appareil confectionné dans les ateliers : 165 fr.
13° Objets fabriqués pendant la semaine (formule générale) ;
a) câbles plats en aloës de Manille, fr... ;
b) câbles ronds, en chanvre, fr... ;
c) menus cordage, fr... ;
d) câbles plats métalliques, fr... ;
e) câbles ronds métalliques, fr...

100. — Dressez pour une corderie, un projet de **Livre de Caisse** où seront indiqués tous les comptes créditeurs du côté des recettes, et les comptes débiteurs du côté des débours.

101. — Faites également un projet de **Livre d'approvisionnements**, où chaque catégorie de matières premières sera indiquée tant au débit qu'au crédit.

102. — Cherchez la disposition d'un livre de **Fabrication** où seront consignées, dans les colonnes spéciales, les diverses grandes catégories des dépenses : 1° salaires ; 2° fournitures des approvisionnements ; 3° fournitures des ateliers.

103. — Cherchez la disposition du compte **Magasin** (produits fabriqués) indiquant les catégories d'objets fabriqués.

104. — **INDUSTRIE DU LIVRE : Imprimerie, Lithographie, Typographie, etc.** — Les comptes suivants ont été crées et sont tenus suivant les principes énoncés plus haut :
1° **Immeubles**, 2° **Matériel**, 3° **Mobilier**, 4° **Approvisionnements**, 5° **Combustible et Gaz**, 6° **Exploitation**, 7° **Frais Généraux**, 8° **Salaires**, 9° **Ménage**, 10° **Capital**, 11° **Caisse**, 12° **Portefeuille**, 13° **Banque**, 14° **Comptes particuliers**, 15° **Succursale de Namur** débitée de ce que la maison mère lui envoie, plus les frais ; créditée de ce qu'elle remet à la maison principale ; soldée par Balance de sortie pour l'actif et par Profits et Pertes pour les profits ou les pertes ; 16° **Débiteurs douteux**, 17° **Profits et Pertes**.
Dressez le tableau de comptabilité avec le rôle de chacun de ces comptes.
N. B. — Les bénéfices ou les pertes doivent être renseignés à Exploitation qui solde Frais Généraux.

105. — Passez écritures des opérations suivantes en vous basant sur le tableau que vous aurez dressé :
1° Ouverture des comptes (formule générale) ;
2° Payement de 115 fr. de salaires ;
3° Achat au comptant de registres, timbres, papiers, cartes, etc., fr. 50 ;
4° » » d'un pupitre et de 6 chaises, fr. 68 ;
5° » au charbonnage d'Hornu-et-Wasmes d'un demi-wagon de charbon, valeur fr. 280, à 30 jours ;
6° Remise de 3 effets à la Banque, fr. 675 ;
7° Frais de banque, fr. 25 ;
8° Dépenses du mois pour l'éclairage au gaz, fr. 48 ;
9° Fournitures de papier à l'atelier, fr. 600 ;
10° Dépenses du mois pour le ménage, fr. 350 ;
11° Pierre, débiteur de 3.000 fr, vient d'être déclaré en faillite ; 3 mois après, on touche 10 % de la créance en espèces ;
12° Nous considérons Jules, qui nous doit 2.000 fr., comme débiteur douteux ;
13° Nos travaux fournis à divers pendant le mois valent 2.500 fr. (Soldez ménage par frais généraux et ce compte ainsi que Salaires par Exploitation) ;
14° Quel article enregistrera : A) un bénéfice ; B) une perte ?
15° » » amortira les immeubles, les meubles, le matériel ?
16° Soldez Profits et Pertes ;
17° Quel est l'article de clôture et quel est celui de réouverture ?

106. — Nous fournissons à notre **Succursale de Namur** (1) :
1° des machines pour 3.000 fr. ;
2° des meubles pour 1.500 fr. ;
3° des approvisionnements pour 5.000 fr. ;
4° du matériel pour 6.000 fr.
Nous payons 1.500 fr. de frais de transport, le loyer de 3 mois, soit 400 fr., et des frais divers pour 600 fr.
Passez ces opérations au Journal de la maison centrale.

107. — Notre succursale nous envoie : 1° un chèque de 600 fr. et un accréditif de 300 fr. ; 2° des effets pour 1.200 fr. ; 3° des papiers pour 200 fr.
Nous payons 200 fr. au Directeur pour un mois de traitement.
Passez écritures au Journal de la Maison principale.

108. — **TANNERIE.** — Dans une tannerie, on a ouvert les comptes :
1° **Premier Etablissement** ; 2° **Matériel** ; 3° **Tannerie** ; *débit :* (prix d'achat des peaux, salaires, prix des

(1) Pour plus amples renseignements, voir notre Traité de Commerce et de Comptabilité commerciale : subdivision du compte Magasin.

écorces moulues (1) et du tanin ; *crédit :* cuirs bruts vendus aux clients et cuirs livrés à la corroirie, produit des cornes, poils et rognures ; *solde :* par Balance de sortie et Profits et Pertes) ; 4° **Corroirie ;** (*débit :* cuirs reçus de la tannerie, salaires, huiles, etc. ; *crédit :* cuirs finis fournis à Magasin ; *solde :* Balance de sortie et Profits et Pertes) ; 5° **Magasin** (*débit :* cuirs non finis reçus de la tannerie et cuirs finis reçus de la corroirie ; *crédit :* ventes ; *solde :* Balance de sortie et Profits et Pertes) ; 6° **Frais généraux ;** 7° **Caisse ;** etc , etc , (comptes ordinaires).

Dressez le tableau des comptes avec les indications nécessaires pour les tenir.

109. — Indiquez les formules à employer pour les opérations suivantes :

1° Achat au comptant de quatre peaux de vache, 102 fr. (dans le cas où on n'aurait pas ouvert de comptes à **Approvisionnements**) ;

2° Cuirs fournis de la tannerie à la corroirie, fr. 150 ;

3° Achat d'écorces moulues et de tanin pour la tannerie, fr. 300, payables à un mois s/escompte de 2 °/₀ ;

4° Achat au comptant d'huiles devant servir à la corroirie, fr. 50 ;

5° Payement : *a)* Duval, sa facture d'écorces moulues fr. 250 ; *b)* à Durand, comptable, un mois d'appointements, 200 fr. ; *c)* de primes d'assurances, 35 fr ; *d)* de salaires de tannerie, 45 fr. ; *e)* de salaires de corroirie, fr. 15 ;

6° Vente de cornes, poils et rognures, fr. 18,50.

110 — Donnez un modèle du **Livre d'entrée des peaux,** indiquant, en des colonnes différentes, 1° la date, 2° le numéro d'ordre, 3° l'espèce, 4° la provenance, 5° le poids, 6° le prix par kg., 7° le prix total, 8° le poids en blanc, 9° colonne d'observations.

111. — Dressez un modèle de **Livre de Tannerie** divisé en colonnes indiquant successivement : 1° la date, 2° le numéro, 3° la quantité, 4° les espèces, 5° le poids, 6° le prix du cuir en poils, 7° le poids en blanc, 8° le prix de revient en blanc, 9° le salaire de travail de rivière, 10° les écorces en bassement, 11° les écorces en refaisage, 12° les écorces en première fosse, 13° les écorces en deuxième fosse, 14° le salaire pour mise en fosse et travail de cour, 15° le prix total des colonnes 6, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 ; 16° la date de la sortie, 17° le poids humide, 18° le prix de revient par kg., 19° le produit des cornes, poils et rognures (2).

112. — Préparez un modèle de **Livre de Fosses** : sur la feuille de gauche figure l'entrée et sur celle de droite la sortie ; pour l'entrée et la sortie on doit pouvoir dire : 1° le nombre de pièces, 2° la date, 3° le numéro de groupement (ce groupement comprend 10 cuirs, par exemple, ou tous les cuirs de la semaine), 4° les espèces de cuirs, 5° la valeur.

113. — Faites un projet de **Livre de Corroirie** pour un corroyeur qui travaille la vache lissée. La colonne 1° indiquera le nombre de cuirs de la partie, 2° la valeur des cuirs tannés (valeur marchande si l'on veut connaître son bénéfice sur la tannerie, et valeur du prix de revient dans le cas contraire), 3° le salaire, 4° la valeur des matières employées, 5° le total ou prix coûtant, 6° le poids de cuir fini, 7° le prix de revient au kg., 8° le prix de vente, 9° le bénéfice.

114. — **COMPTABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.** — Dressez le tableau des comptes à ouvrir avec le rôle que chacun joue, d'après les indications ci-après :

1° Faire rentrer les installations diverses et les frais de premier établissement dans le compte **Premier Etablissement ;**

2° Ouvrir les comptes : **Sous-entreprise** (3), **Salaires, Matériaux, Transports, Frais généraux,** comme éléments du prix de revient.

3° Créer le compte **Entreprise**, qui doit solder les comptes donnant le prix de revient ; au *crédit* : prix convenu de l'entreprise ; *solde :* Profits et Pertes.

4° Subdiviser **Magasin** en Pierres, Carreaux, Chaux, Ciments, Bois, Graisses, Pannes, Ardoises, Divers.

5° Porter au *débit* de **Briqueterie** les salaires, les fournitures diverses, les frais divers et, au *crédit* les ventes et les imputations à Magasin :

6° Faire intervenir les autres comptes qui entrent ordinairement dans une comptabilité industrielle.

115. — Passez écritures des opérations suivantes auxquelles se livrent les entrepreneurs :

1° Prix convenu avec Pierre pour la construction d'une maison, fr. 8 000 ;
2° Prix convenu avec Jean pour la fabrication d'un million de briques, fr. 16 000 ;
3° Achat d'un broyeur, fr. 800, payés comptant ;
4° Vente de 10.000 briques à fr. 18 le mille, au comptant ;
5° Achat d'ardoises à Pierre, fr. 800, payement à trois mois ;
6° Salaires payés pour la semaine, fr. 236 ;
7° Frais de transport de déblais, fr. 58 ;
8° Fourniture de 6.000 briques à la construction de la maison à fr. 16 le mille ;
9° Entreprise de la menuiserie remise à Dubois pour le prix de fr. 3.200 ;
10° Soldez les comptes donnant les éléments du prix de revient d'après les chiffres donnés ci-dessus.

---

(1) Si le tanneur achète des écorces non moulues, il ouvre le compte **Ecorces** qui est débité du prix des écorces brutes achetées plus le transport, ainsi que du prix de la mouture, et crédité des écorces moulues livrées à la tannerie.

(2) Pour plus amples détails, voir Comptabilité pour Tannerie, par Dalemont et Couturier.

(3) Le compte **Sous-Entreprise** est débité du prix convenu avec le sous-entrepreneur par le crédit de celui-ci, et crédité de ce même prix par le débit du compte **Entreprise.**

TABLE DES MATIÈRES

Première Partie

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Pages

Comptabilité commerciale et industrielle . . 5
Prix de revient 6
Frais Généraux 6
Coefficient d'exploitation 7
Comptabilité des sous-produits 7
» des consommations. 8
Etablissement d'une comptabilité industrielle . 8

COMPTABILITÉ DE CHARBONNAGE

Extraction de la houille. 9
Comptes généraux ou chapitres 10
Groupement des chapitres (résumé) . . . 11
Tableau récapitulatif de la classification des comptes 12

RÔLE DES CHAPITRES DANS LA COMPTABILITÉ

Chapitre I. — Premier Etablissement . . 14
» II. — Travaux préparatoires . . 17
» III. — Exhaure 17
» IV. — Extraction 17
» IVbis — Energie électrique . . 18
» V. — Transport à la surface . . 19
» VI. — Frais généraux 19
» VII — Charbons 21
» VIII. — Magasins 22
» IX. — Ateliers généraux . . . 23
» X. — Derivés de la houille. . . 23
» XI — Comptes particuliers . . 24
» XII. — Service financier . . . 26
Exercices sur le rôle des chapitres . . . 27
Données servant de base à notre comptabilité . 28
Marche suivie dans notre comptabilité . . 36
Journal de Caisse 38
Journal du Portefeuille Effets 40
Journal des Approvisionnements . . . 42
Journal des Ventes 44
Journal de Divers 46
Etats récapitulatifs du mois 48
Grand-Livre des comptes personnels . . . 51
Répertoire du Grand-Livre des Comptes personnels 57
Journal 58
Grand-Livre des Comptes Généraux . . . 68
Balance de vérification 78
Balance des comptes généraux 80
» » » personnels 86
Inventaire. 87
Clôture et réouverture des comptes . . . 89
Bilan 90
Etat général de l'exploitation 92
Fabrication du coke 94
Energie électrique 96
Exercices à résoudre 97
Monographie à résoudre : un mois de comptabilité de charbonnage avec usine à coke. . 105
Extraction et travail du marbre. — Fabrication de la chaux, de la pierre à bâtir et des carreaux pour pavements 114
Carrière, ciment et chaux : Tableau des comptes 118

Deuxième Partie

COMPTABILITÉ DE BRASSERIE

Technologie de la Brasserie 120
Tableau de la classification des comptes . . 122
Données servant de base à notre comptabilité :
Inventaire. 123
Résumé des écritures contenues dans les Journaux auxiliaires 125
Journal 131
Bilan 136
Calcul du prix de revient 138
Exercices à résoudre 139
Monographie à résoudre. 141

COMPTABILITÉ DE SUCRERIE

Tableau de la classification des comptes . . 146
Organisation de la Comptabilité 148
Monographie à résoudre 149

Troisième Partie

COMPTABILITÉ D'UN ATELIER DE CONSTRUCTION

Partie technique 154
Partie comptable 155
Livres de pointage, de marchandage, de paye, de prix de revient, de commande 156
Tableau de la classification des comptes . . 158
Données servant de base à notre comptabilité :
Inventaire. 159
Résumé des écritures contenues dans les Journaux auxiliaires 161
Journal 167
Balance de vérification 173
Balance des comptes généraux 173
Balance des travaux en cours 175
Bilan 176
Prix de revient d'une pompe de 150 × 300 . . 178
Coulée du 10 janvier 19 182
Détail de la production 183
Résumé du prix de rev^nt d'une machine de 50 ch. 183
Comptabilité de Hauts Fourneaux . . . 184
Comptabilité d'un laminoir avec aciérie . . 188
Exercices à résoudre 192
Monographie à résoudre : un mois de comptabilité d'un atelier de construction 195

Quatrième Partie

Comptabilité de cristallerie et de gobeleterie . 202
Comptabilité de cordonnerie 202
Industrie agricole : Exploitation d'une ferme . 204
Comptabilité d'une filature et d'une fabrique de tissus 206
Usine électrique 208
Fabrique de produits réfractaires. . . . 208
Corderie 208
Industrie du livre : Imprimerie, etc . . . 209
Tannerie 209
Comptabilité de l'entrepreneur 210

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 113438631